

REGISTRE
DE L'INQUISITION DE TOULOUSE
(1273 – 1280)

**Traduction, notes
et index**

GUILLAUME DE MOLIERES, PRÊTRE

L'an du Seigneur 1273, veille des kalendes de juin¹ Guillaume de Molières², prêtre, témoin ayant prêté serment, interrogé s'il avait vu des hérétiques, des vaudois, en avait entendus ou avait mangé avec eux, dit :

Alors que j'étais en route pour aller à la Curie romaine, j'ai trouvé un homme du nom de Frère Bernard Bompan, de l'Ordre des Frères de la Ste-Croix, de la ville de Toulouse, avec deux femmes. L'une s'appelait Bonnefemme et l'autre Vésiade, et demeuraient toutes deux dans la ville de Toulouse, savoir Vésiade comme servante, dans la rue qui s'appelle au Bazacle, et l'autre avec Jacques, près des Prêcheurs. Il y avait aussi avec eux un homme du nom de Bernard, qui avait femme et enfants à Toulouse.

Je crois que ce Frère Bernard est hérétique³.

(Interrogé en quoi :) Ce même Frère Bernard m'apprit qu'il voulait aller en Lombardie, ce qu'il fit, alors qu'il m'avait d'abord dit qu'il avait l'intention et se proposait d'aller à Rome pour la pénitence, et de là outre-mer.

Il me dit aussi qu'il n'y avait de salut que dans l'état hérétique. Il me dit que le mariage ne valait rien, pas plus que la confession, et que l'Eglise romaine n'était pas la vraie Eglise, car il n'y avait en elle que pur orgueil. Mais l'Eglise des hérétiques, elle, était la vraie Eglise.

Frère Bernard me dit que les hérétiques avaient un évêque et un diacre. Comme je lui demandais d'où ils les avaient, il me répondit qu'ils les ont eus depuis l'origine de l'un à l'autre.

Comme je lui demandais s'il reviendrait à Toulouse, il me répondit que non, si ce n'est pour souffrir le martyre. Il disait en effet qu'il n'y avait pas de plus belle mort que par le feu⁴.

Item, comme je lui demandais comment il se faisait qu'il aille à Rome confesser ses péchés, ce Frère Bernard me demanda, tout stupéfait, si je révélerais jamais ce qu'il m'avait dit, et si je voulais sa mort, en ayant l'air de dire que je ne serais pas un homme de bien si je voulais le faire.

Item il me dit qu'il n'aurait pas l'âme sereine tant qu'il n'aurait pas disputé contre tous ceux qui voudraient le faire contre lui.

Item, le même Frère Bernard voulait aller à Pavie, et je le retrouverais là au retour, car il y retrouverait Pons de Gomerville⁵ et son fils, fugitifs.

(Interrogé s'il a mangé avec ce Frère Bernard) : Non, depuis que j'ai su qu'il était comme cela.

¹ 31 mai 1273. *Ed. lat. p. 10.*

² Arr^t de Montauban, Tarn-et-Garonne).

³ Le terme désigne toujours les cathares.

⁴ Enseignement apocryphe du Christ (Duvernoy, Religion, pp. 224-225).

⁵ Lieudit disparu de Montgaillard, Hte-Garonne. Sur la famille, voir les dépositions des accusées de l'île de Tounis, infra.

(Interrogé sur les femmes, si elles ont suivi Frère Bernard) : Oui, bien que je les en eusse dissuadées.

(Interrogé sur ce que devint l'homme) : Il entra en Lombardie et y resta, comme il me l'avait dit, qu'il se proposait de ne jamais revenir dans ce pays-ci.

(Interrogé sur l'époque) : le Jeudi-saint.- (Sur le lieu) : entre Lucques et Pistoïe.

Déposé par devant Frère Ranulphe, inquisiteur¹. Témoins Frère Guillaume de Barde² OFP, et moi Bernard Bonnèt, notaire public de Toulouse qui l'ai écrit.

¹ Cf Introduction, p. I9.

² Peut-être la Barde, canton de Montguyon, Charente-Maritime, à rapprocher de la provenance voisine de Ranulphe de Plassac

PETRONILLE, FEMME DE DAIDE DE BRAS DE VILLEFRANCHE

L'an que dessus, le second jour de juin¹ Pétronille, femme de Daide de Bras² de Villefranche au diocèse de Rodez, témoin ayant prêté serment et interrogée, dit :

Je n'ai jamais vu de parfaits que quand ils demeuraient publiquement, quand j'étais toute petite fille, mais je ne les ai jamais adorés, ni crus, et je n'ai eu avec eux ni fréquentation ni familiarité.

(Interrogée si elle a jamais vu un fugitif pour hérésie) : Oui, quelqu'un qui s'appelait Guillaume, qui disait être de près d'Albi. Il me dit qu'il était fardit³ de son pays par peur des inquisiteurs, qui avaient mis au Mur sa soeur et son mari. Lui s'était enfui en Lombardie, puis était revenu.

Et ce Guillaume fut reçu par moi deux fois dans ma maison. L'une de ces fois il y fut deux jours, la dernière fois une nuit. Ce Guillaume avait trouvé de mauvaises gens en Lombardie, qui l'avaient mal reçu⁴, et c'est pour cela qu'il était rentré.

(Sur interrogation) : Ce Guillaume ne m'a jamais dit en quel endroit de la Lombardie il avait été, ni en quelle ville, ni qu'il avait vu des parfaits et leur avait parlé en Lombardie.

(Interrogée si elle a jamais eu du pain béni des parfaits ou en a mangé, elle dit que non).

Elle a déposé cela par devant Frère Ranulphe, inquisiteur. Témoins Frère Guillaume de Barde et maître Bérenger du Vernet⁵, recteur de l'Eglise de Saint-Félix⁶.

L'an que dessus, lendemain de la nativité de saint Jean-Baptiste⁷, ladite Pétronille ajouta à sa confession, disant :

Quelqu'un m'a apporté de Lombardie du pain béni des parfaits et me l'a remis. Je l'ai pris.

Ce témoin a ajouté cela par devant Frère Guillaume de Barde, suppléant alors Frère Ranulphe, inquisiteur. Témoins Alexandre, OFP, et moi Bernard Bonnet, notaire public de Toulouse, qui l'ai écrit.

¹ *Ed lat. .p. 21.*

² Lieudit de Villefranche de Rouergue, Aveyron.

³ Hors la loi.

⁴ Probablement l'Eglise cathare à laquelle il fallait apporter de l'argent.

⁵ Simple notaire en 1245-1246 assistant Bernard de Caux (B.M. Toulouse, ms 609, ff. 127 v.,232 r.,246 v.,254 r.

⁶ Probablement Saint-Félix de Lauragais, Hte-Garonne.

⁷ 25 juin 1273.

L'an que dessus, le cinq des nones de juillet¹ ladite témoin ayant prêté serment, amenée de prison en état d'arrestation, ajouta à sa confession :

J'ai vu dans ma maison deux faidits pour hérésie, et je leur ai donné à manger et à boire sur mes biens. J'ai donné aussi à l'un d'eux un bonnet de lin². Ils m'engagèrent aussi à aller avec eux en Lombardie.

¹ 27 juin 1273.

² Simple coiffe portée sur l'occiput et nouée sous le menton, que portaient les hommes à l'époque et dont l'absence devait être compromettante.

PETRONILLE, FEMME DE GUILLAUME DE CASTANET

DE VERFEIL

L'an que dessus, le sept des kalendes de juillet¹ Pétronille, femme de Guillaume de Castanet de Verfeil² au diocèse de Rodez, arrêtée pour hérésie, amenée de prison, témoin ayant prêté serment et interrogée si elle avait vu ou entendu des parfaits ou avait mangé avec eux, dit: Oui.- (*Interrogée sur l'endroit*): J'ai vu deux parfaits dans la maison de Guillaume, mon mari.- (*Interrogée si elle a mangé ou bu avec eux dans la dite maison*): Oui, en m@me temps que Guillaume de Castanet et sa maisonnée.- (*Interrogée si elle adoré ces parfaits*): Oui.- (*Interrogée sur l'endroit*): Dans la propre maison de mon mari, et une fois sur son aire hors de la ville.- (*Interrogée sur la manière dont elle les a adorés*): En fléchissant les genoux, en disant: "Bénissez...", et ils répondaient : "Le Saint-Esprit vous bénisse".- (*Interrogée sur le nom des parfaits*): Je ne le savais pas.- (*Interrogée si elle croyait que les parfaits étaient de bons hommes, disant la vérité, et qu'on pouvait être sauve par eux*): Oui.- (*Interrogée si elle a entendu les prédications et les sermons de ces parfaits*) : Oui.

Elle dit aussi :

Raimonde Méric s'est trouvée dans la maison dudit Guillaume de Castanet, et à l'époque ou j'ai adoré ces parfaits, cette Raimonde a mangé avec moi et mon mari le soir.-

(*Y eut-il d'autres personnes présentes ?*) : Non.

Item, Sicard, Pierre et Guillaume, faidits pour hérésie, sont venus chez moi, et je leur ai donné l'hospitalité et ai mangé et bu avec eux.

Amblard Vassal³, fugitif pour hérésie, venant de Lombardie, m'a apporté du pain béni des parfaits de leur part. Le même Amblard a salué mon mari Guillaume de Castanet de la part d'Aimery du Collet⁴, évêque des hérétiques. J'ai mangé de ce pain béni, et tant moi-même que mon mari Guillaume de Castanet avons reçu cet Amblard avec grande joie.

Ce fugitif Amblard est venu dans le pays chez moi avec d'autres fugitifs deux fois.

(*Pour l'époque où elle a adoré ces parfaits*) : Il y a trois ans ou environ.

Il y a eu un an peu avant la St-Jean-Baptiste qu'il m'apporta ainsi qu'à mon mari du pain béni. Il y a deux ans ou environ que j'ai vu et reçu les susdits hérétiques.

Ce témoin a déposé cela par devant Frère Guillaume de Barde, suppléant de Frère Ranulphe inquisiteur. Témoins Frère Alexandre OP et Sicard de Lunel⁵, et moi Bernard Bonnet notaire public de Toulouse qui l'ai écrit.

¹ 25 juin 1273. *Ed. lat. p.22.*

² Canton de St-Antonin, Tarn-et-Garonne.

³ Voir sa déposition infra, pp. 253 et ss.. Les compagnons sont Sicard et Guillaume de Roumégoux et Pierre Bès.

⁴ Evêque de l'Albigeois. Cf Duvernoy, Histoire, pp. 284,301,307,347.

⁵ Cf Introduction, p. VI, n. 1 et 2. -Duvernoy, La vie des prédicateurs..., n° 121, p. 28-29.

L'an que dessus, aux kalendes de juillet, ce témoin ajouta à sa confession, disant:

J'ai rendu visite un jour à mon compère Daïde de Bras et à ma commère Pétronille, qui sont de Villefranche. J'ai couché et mangé dans leur maison. Le matin venu, comme c'était un dimanche et que les gens allaient à l'église, je restai seule avec ma commère Pétronille. Me montrant la maison, le grain, le vin et le reste de ce qu'ils avaient, elle me dit que tout cela était au diable. Ma même commère me dit que si elle pouvait avoir de l'argent, elle feindrait de partir en pèlerinage, et s'enfuirait auprès des bons hommes (c'est-à-dire les parfaits) en Lombardie, à ce que je crois.

(Interrogée sur sa fille, si elle a vu les parfaits) : Oui, mais elle ne savait pas que c'étaient des parfaits.-*(Interrogée si elle mangea du pain béni)*: Oui.- *(Interrogée si elle-même a mangé du pain béni)* : Oui.

Item j'ai reçu de ma commère un coussin que m'envoyaot Gaillard Bonnet de villefranche quand il partit pour la Lombardie, parce qu'il savait Guillaume de Castanet ami des hérétiques.

(Interrogée si son mari est jamais allé en Lombardie) : Non, mais il y serait allé volontiers si j'avais voulu partir avec lui, Guillaume de Castanet. Il m'a dit que personne pouvait se sauver si ce n'est dans la secte des hérétiques, et que toutes les choses visibles étaient les oeuvres du diable.

(Interrogée si son mari, Guillaume de Castanet, avait un familier dans la ville de Verfeil) : Oui, Pierre de Frouzens, qui es très familier avec lui, Isarn de Quié, Amblard Vassal, et Bernard de Connac, qui d'un autre nom s'appelle Guillaume de Tresmezin¹ et Pierre Bès sont allés en Lombardie.

Pour l'époque, il ya eu deux ans vers la dernière Toussaint.

Quand ces fugitifs partirent de Verfeil, ils furent reçus à Villefranche dans la maison de Daïde de Bras, et la femme de ce Daïde donna à deux d'entre eux, savoir Isarn de Quié et Pierre Bès des bonnets de lin, d'après ce que je leur ai entendu dire.

Item Gaillard Bonnet, quand il dut s'enfuir en Lombardie, donna à mon mari Guillaume de Castanet une surtunique, en lui disant d'en prendre une de laine blanche ou de grège.

Dans ma première confession, c'est par peur que j'ai dit que j'avais adoré des parfaits, alors que je ne l'avais pas fait (*à ce qu'elle dit*).

Ce témoin a déposé cela par deant Frère Ranulphe, inquisiteur. Témoins Frère Pierre Arsieu prieur des Frères Prêcheurs de Carcassonne, Frère Guillaume de Barde et Frère Alexandre, OFP, et moi, Bernard Bonnet, notaire public de Toulouse qui l'ai écrit.

Et ce témoin abjura l'hérésie et jura, etc...² par devant Frère Ranulphe inquisiteur. Témoins maître Bérenger du Vernet et moi Bernard Bonnet notaire qui l'ai écrit.

¹ Littéralement "Trois tripes" (cf Doat XXVIII, f. 18 r.. Mais ce pourrait être une déformation d'un autre surnom connu: Treseminas", "Trois émines". Les autres noms sont peu identifiables. Il est douteux que Connac soit le Connac du canton de Requista, Aveyron.

² Voir la formule complète dans Duvernoy, Registre de Jacques Fournier, traduction, Paris-La Haye 1978, t. I, p. 23.

MIQUEL DE PECH-RODIL

L'an du Seigneur 1273, veille des kalendes de juillet¹ Michel de Pech-Rodil², bourguignon qui habite Pech-Rodil au diocèse de Rodez, témoin ayant prêté serment et interrogé sur le fait d'hérésie et de vaudoisie, s'il avait vu des parfaits, dit ne rien savoir du tout.

AYMES, BOURGUIGNON D'ALZONNE

Les an et jour que dessus, Aymes, bourguignon d'Alzonne³ au même diocèse, témoin ayant prêté serment et interrogé, dit la m@me chose que le premier.

JEAN LEROUX D'ALZONNE

Les an et jour que dessus, Jean Leroux, bourguignon qui habite Alzonne au même diocèse, témoin ayant prêté serment et interrogé, dit la même chose que les autres, sauf qu'il dit que quand il était dans son pays en Bourguon il a vu brûler deux vaudois⁴.

PIERRE DE PECH-RODIL

Les an et jour que dessus, Pierre de Pech-Rodil, qui habite Pech-Rodil au même diocèse, témoin ayant prêté serment et interrogé, dit la m@me chose que le premier.

PIERRE D'ALZONNE

Les an et jour que dessus, Pierre, bourguignon qui habite Alzonne au même diocèse, témoin ayant prêté serment, dit qu'il ne savait rien.

¹ 30 juin 1273.. *Ed. lat. p. 24.*

² Commune de Varen, canton de St-Antonin, Tarn-et-Garonne. L'endroit avait une certaine importance, et comptait avant le milieu du siècle 11 croyants cathares qui recevaient Sicard de Lunel (Cf Duvernoy, *La vie des prédicateurs*, n° 123, pp. 480,487.

³ Commune de Verfeil, canton de St-Antonin, Tarn-et-Garonne.

⁴ Voir Introduction, p. 8-9..

GARIN D'ALZONNE

Les an et jour que dessus, Garin, bourguignon qui habite Alzonne, témoin ayant prêté serment, dit ne rien savoir.

JEAN BLANCARD

Les an et jour que dessus, Jean Blancard, auvergnat qui habite Alzonne au même diocèse, témoin ayant prêté serment, dit ne rien savoir.

GUÉRAUD DU VERDIER

Les an et jour que dessus Géraud du Verdier qui habite Paulhac au diocèse de Rodez¹, témoin ayant prêté serment, et interrogé sur le fait de l'hérésie, dit ne rien savoir.

—————

¹ Commune de Verfeil.

BERNARD DU RIVAL

L'an que dessus, le mercredi avant la Chaire de saint Pierre¹, ledit Beranrd du Rival, longtemps détenu en prison, corrigea sa déposition et dit :

A Aurin², sur l'aire des Rastels, j'ai vu une fois les parfaits Raimond David et Bernard Rastel, son compagnon, et là je les ai adorés en fléchissant les genoux deux fois à leur manière, en disant "Bénissez..." comme les parfaits me l'apprirent. Et ils répondaient: "Dieu vus bénisse".

(Interrogé sur l'époque): Il y a vingt-cinq ans ou environ.

Item, dans la paroisse de Ste-Apollonie³, au lieu dit Gran Font, j'ai vu ces mêmes parfaits et les ai salués. Je crois qu'ils sortaient d'Aurin. Ce fut à la même époque.

Item dans la paroisse de St-André d'Assès⁴ j'ai vu les mêmes parfaits et les y ai adorés. Ce fut à la même époque.

Item, au mas du Rival, dans ma maison, j'ai vu les parfaits Raimond Rival et Pierre Boué des Varennes⁵, qui restèrent là trois jours et trois nuits. En effet ma femme Pagèse les recevait là, mais je ne les ai vus qu'une fois une nuit. Et alors moi-même, ladite Pagèse ma femme et Gras, notre commis de Gauré⁶ avons entendu les paroles et les sermons de ces parfaits, et moi-m@me et ladite Pagèse les avons adorés.

Il y avait alors dans cette maison ma fille Bernarde petite fille d'onze ans ou environ et mon fils Pons, enfant de huit ans ou environ⁷, mais je ne me rappelle pas les avoir vus en même temps que ces parfaits. Mais je crois que les enfants ignoraient que ces hommes fussent des parfaits. Pour l'époque, il y a vingt ans ou environ.

Moi-même, ma femme Pagèse et notre commis Gras avons mangé du pain béni par les parfaits, mais ledit Gras était un jeune homme de douze ans, et ne les a pas adorés.

Item, dans la même paroisse de St-André d'Assès, dans le bois de Vacairil, j'ai vu lesdits parfaits Raimond David et Bernard Rastel, et les y ai adorés comme ci-dessus. *(Interrogé sur l'époque)* : il y a vingt-quatre ans ou environ.

Item, quand Pons de sainte-Foy, diacre des parfaits de Lantarès¹ et Bernard Rastel, les parfaits, furent arrêtés dans la clôture et le bois de feu Pons de Mons² entre Caraman et Lanta, deux

¹ 17 janvier 1274. *Ed. lat. p. 26.*

² Canton de Lanta, Hte-Garonne. Ce n'était qu'un mas en 1244, occupé par la veuve de son seigneur, un des deux Hnaud de Lanta (Registre de Ferrer, *passim*).

³ Commune d'Aurin.

⁴ St-André (carte de Cassini), commune d'Aurin.

⁵ Canton de Montgiscard, Hte-Garonne.. Pierre Boué est probablement le frère de Raimond Boué qui témoigne en 1246 devant Bernard de Caux qu'il a un frère parfait (Ms 609, f. 209 r°).

⁶ Canton de Gauré, Hte-Garonne.

⁷ La majorité pénale pour l'Inquisition était 12 ans pour les filles et 14 pour les garçons.

autres parfaits se sauvèrent, savoir ledit Raimond David et Guillaume Dejean³. En fuyant ils vinrent vers Aurin au maillol de Pons Rastel, dans lequel ils pensaient ...⁴ Ce Pons et moi parlâmes là à ce Pons Rastel, frère de l'un des deux parfaits qui étaient arrêtés et avec moi⁵. Et on décida là que ce Pons Rastel se rendrait à Caragoudes auprès de Bernard Alaman, ami des parfaits⁶, et lui dirait de notre part d'apporter une tablette de cire à ce diacre des hérétiques là où il était détenu, pour que ce diacre y écrive qui il voulait qui fût "ordre", c'est-à-dire diacre à sa place, et de rapporter cette cire ainsi écrite pour la redonner aux parfaits qui s'étaient sauvés.

Et comme il l'avait convenu avec ces parfaits, ledit Pons Rastel alla aussitôt trouver Bertrand Alaman, lui répéta ces mots et lui remit la cire. Et ledit Bertrand alla avec la cire vers Bonnac⁷ où étaient détenus lesdits parfaits. Disant aux gardiens qu'il voulait les voir et savoir s'ils voulaient se convertir, il fut admis et remit cette cire pour qu'il y écrive à ce diacre des hérétiques. Il la prit quand elle fut écrite et la rendit aux parfaits, ainsi que me le raconta par la suite Pons Rastel. Et le diacre écrivit sur cette cire qu'il voulait que fût "ordre", c'est-à-dire diacre, à sa place, son compagnon parfait, Guillaume Dejean, qui s'était sauvé. Ce même Guillaume Dejean alla à Montségur pour son ordination, où il fut brûlé avec tous les autres.

Ce fut à l'époque où fut pris le château de Montségur.

Item, j'ai entendu dire que Guillemette, femme de Vital du mas d'Aurinhol, paroissienne de Ste-Apollonie, alla en Lombardie auprès des parfaits, et avec elle son fils Pierre, qu'on appelle autrement Toulza. Et je crois qu'ils furent accompagnés par Pons, un autre fils de ladite Guillemette, et Breton, son neveu, qui la transportèrent sur un cheval jusqu'à un endroit. Et j'ai entendu dire qu'ils y allèrent avec Raimond Sax de Caraman.

Il y aura un an aux prochaines Pâques que cette femme et son fils partirent.

Interrogé, il dit ne rien savoir de plus sur le fait de l'hérésie. Il a cru que ces parfaits étaient de bons hommes, disant la vérité, qu'ils avaient une bonne foi et qu'on pouvait être sauvé par eux. Et s'il avait dû mourir il aurait voulu les avoir. Et il fut dans cette croyance pendant quinze ans.

Il a déposé cela par devant les Frères de l'Ordre des Prêcheurs Ranulphe de Plassac et Pons de Parnac, inquisiteurs. Témoins maître Bérenger du Vernet, Guillaume de Concots⁸, Sicard de Lunel, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public de l'Inquisition qui l'ai écrit.

L'an que dessus, le dimanche de Carême¹, le soir, ledit Bernard Rival, longtemps détenu et se trouvant encore en prison aux fers, parce qu'on le trouvait incomplètement confessé, fut trouvé

¹ Sans doute Ste-Foy d'Aigrefeuille, canton de Lanta, Hte-Garonne. Il dut s'évader, car il est aux Barelles (Villefranche de L.) vers 1251, après être allé en Lombardie, où il se proposait de retourner. On le retrouvera dans le registre, avec une chronologie douteuse.

² Canton de la Hte-Garonne. Sur Pons de Mons, cf Mundy, *Repression*, p. 246.

³ De Tarabel, fils du barbier Raimond, vu à Tarabel en 1242 et dans un bois près de Damiac en 1244 (Ms 6D9, ff. 205 r., 207 r°).

⁴ *Lacune*.

⁵ *Sic*.

⁶ Chevalier de st-Germier, canton de Villefranche, Hte-Garonne. Il dépose devant Ferrer en 1243 et 1244 (Doat XXIII, ff. 65-70).

⁷ Lieudit disparu proche de Lanta. Une servante d'Avignonnet y est aussi détenue pour hérésie (Ms 609, f. 134 v°).

⁸ Canton de Limogne, Lot. Il s'agit du procureur aux encours.

blessé à la tête. Et il reconnut devant moi, Ath, notaire susdit, qui étais venu au cachot pour le voir et l'entendre s'il voulait en avouer davantage, qu'il s'était lui-même frappé et blessé à la tête, cherchant à mourir, et voulant se tuer.

En sont témoins Bernard Bonnet, Sicard de Lunel, Jacquet, gardien de la prison, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public de l'Inquisition qui l'ai écrit².

1

² L'incident illustre et confirme les plaintes des consuls de Carcassonne contre le recours au "mur strictissime" pour provoquer les aveux (Cf J.-M. Vidal, Un inquisiteur jugé par ses victimes, Jean Galand et les Carcassonnais (1285-1286), Paris 1913, pp. 41-43.

GUILLAUME FOURNIER DE TOULOUSE

L'an du Seigneur 1273, le sept des ides de juillet¹ Guillaume Fournier, qui habite près du couvent de la Trinité, témoin ayant prêté serment et interrogé sur le fait de l'hérésie, dit n'avoir jamais vu ou entendu de parfaits ou de vaudois.

Interrogé s'il savait quelque chose sur d'autres, il dit :

Je suspecte un homme d'hérésie, à savoir Bernard Deumier le tourneur, qui habite rue des Tourneurs à la Pierre².

(Interrogé pourquoi il le suspectait) : J'étais une fois dans l'église des Cuisines avec ce Bernard, et il me montra les statues des saints qui avaient souffert pour le Christ. Et ce Bernard me dit qu'aujourd'hui c'était comme dans l'ancien temps, que les bons étaient persécutés par les méchants. Il me dit encore que les Mineurs et les Prêcheurs étaient ceux dont parle le Seigneur dans l'Évangile: "Prenez garde aux faux prophètes..."³ Et comme je lui disais qu'au contraire c'étaient les hérétiques, ce Bernard me répondit que c'étaient bien les Prêcheurs et les Mineurs, qui persécutaient les bons hommes.

Ce Bernard me demanda: Tu ne crois pas que les âmes des hommes sont créées au ciel et les corps sur la terre ?" Comme je lui répondais en lui demandant pourquoi il voulait dire cela, et s'il voulait dire que le diable avait fait les corps, il me répondit qu'il ne le dirait pas, mais que s'il osait, il le dirait bien.

¹ 9 juillet 1273. *Ed. lat. p. 28.*

² La Pierre, ou Pierre St-Géraud, du nom de l'église contigue, servait aux criées et aux mesures. La place de la Pierre était le principal marché (nord de l'actuelle place Esquirol).

³ Mathieu 7,15. Thème très populaire, objet d'une cobla de Peire Cardenal (Cf Duvernoy *Registre de Jacques Fournier*, p. 1176, 1183-1184).

...? ...

...L'an que dessus, lendemain de la St-Barthélemy¹ ledit témoin rectifia, et ajouta à sa confession, disant :

J'avais parlé à Aladaïs, femme d'en Bugaralh de Palleville², pour qu'elle parle à Pierre Maurel³ pour qu'il l'emmène avec lui en Lombardie auprès des parfaits, et qu'ils lui prêtent l'argent pour la dépense.

(Interrogé sur ceux qui devaient partir) : Je ne le savais pas, et cette Aladaïs ne voulut pas me le révéler. Mais elle me dit que l'Eglise avait de bons et grands amis dans ce pays-ci, dont elle tirait de l'argent, car elle ne pouvait tirer que peu de chose ou rien des pauvres.

Il a déposé cela par devant Frère Ranulphe, inquisiteur. Témoins Guillaume de Barde, OP, et moi Ath de Saint-Victor notaire de l'Inquisition, qui l'ai écrit.

L'an que dessus, le second des nones de septembre⁴ ledit témoin reconnut et dit que récemment, par peur des inquisiteurs, il a quitté la ville de Toulouse, et, en fuite, a erré par des chemins détournés pendant quatre jours dans le Verfeillois, s'absentant contre le serment qu'il avait prêté de ne pas partir sans la permission des inquisiteurs .

¹ 25 août 1273. *Ed. lat. p. 29.*

² Canton de Dourgne, Tarn.

³ Passeur habituel, arrêté, puis évadé, alors en Lombardie (*Infra, passim*).

⁴ 4 septembre 1273.

ALDRIC, FILS DE RAIMOND SANS DE CARAMAN

L'an que dessus, en la fête de saint Bernard confesseur¹ le jeune Aldric, fils de Raimond Sans de Caraman, requis de dire la vérité en matière d'hérésie, tant sur lui que sur d'autres, dit :

Cette année après Pâques j'ai quitté Caraman avec mon père, et de là nous sommes venus à St-Martin-Lalande². Nous y trouvâmes Pierre Maurel d'Auriac, Guillaume Boué de Caraman et Fauresse, femme de Vassarou de Cambiac³, en fuite pour hérésie. Et dans cette ville de St-Martin, dans la maison d'une femme dont j'ignore le nom, qui était toute seule sans famille à un bout de la ville, nous autres fugitifs fûmes tous hébergés ensemble. Nous y couchâmes, y restâmes et mangeâmes et bûmes avec cette femme pendant huit jours. Cette femme, notre hôtesse, coneaissait toute l'affaire de ces fugitifs.

De là, Pierre Maurel partit et alla à Limoux⁴ et en ramena trois femmes et un enfant.

Deux de ces femmes s'appelaient Guillemette, la troisième Catalane, et l'enfant, fils de cette Catalane, s'appelait Raimond.

De là, Pierre Maurel les amena à Béziers, où ils nous retrouvèrent, Raimond Sans et moi, Guillaume Boué et cette Fauresse. De là nous vînmes à Beaucaire, puis nous entrâmes en Lombardie. Et de là nous vînmes à Coni⁵. Là nous couchâmes chez une femme nommée Arnaude, qui est de ce pays-ci. Nous trouvâmes là le frère de Pierre Maurel qui s'appelle Pierre Gaillard. Et de là nous vînmes à Asti, et de là à Alexandrie⁶ où nous trouvâmes un autre frère de Pierre Maurel nommé Bernard. De là nous vînmes à Pavie⁷, et couchâmes dans la maison d'un Lombard nommé Raimond Galtieri. Et Guillaume Boué le tisserand y resta.

De là nous fûmes à Mantoue⁸, et y trouvâmes deux hommes de Limoux, dont l'un s'appelait Raimond de Limoux, tisserand; je ne sais pas le nom de l'autre.

De là nous vînmes à Crémone⁹, de là à Milan, et de là nous revînmes à Coni. Puis nous revînmes chez nous, c'est-à-dire à Castelnaudary¹⁰, dans la maison d'en Casal. Là je suis resté, et Raimond Sans, mon père, alla de là à Sègreville chez son beau-père Guillaume Moucou.

¹ 20 août 1273. *Ed. lat. p. 30.*

² Canton de Castelnaudary-sud, Aude.

³ Canton de Caraman, Hte-Garonne.

⁴ Chef-lieu d'arr^t, Aude.

⁵ (Cuneo), chef-lieu de province, Italie

⁶ Province d'Alessandria, Italie.

⁷ Pavia, chef-lieu de province, Italie.

⁸ (Mantova) chef-lieu de province, Italie.

⁹ (Cremona), idem.

¹⁰ Chef-lieu d'arr^t, Aude.

Quand nous étions à Pavie, nous avons trouvé Raimond Adalbert et Jean Faure. Jean Faure m'apprit à adorer les bons hommes, et dire "*Benedicite*" et "*Parcite nobis*"¹ et le reste de ce qu'on dit aux parfaits quand on les adore, savoir "*Pater et Filius et Spiritus sanctus parcat vobis et dimittat vobis omnia peccata vestra*"². Et alors on disait Pater noster, et à la fin du Pater noster ils adoraient et disaient: "*Quoniam tuum est regnum et virtus et gloria in secula, amen. Benedicamus Patrem et Filium cum Sancto Spiritu. Gratia Domini Jesu Christi sit cum omnibus nobis amen*"³. Et les parfaits répondaient alors: "*Dominus vos benedicat*"~

Ledit Jean Faure qui m'apprenait la doctrine des hérétiques m'a donné la ceinture que je porte.

Il a déposé cela par devant Frère Ranulphe de Plassac, inquisiteur. Témoins Frère Guillaume de Barde OP, et moi Bernard Bonnet notaire public qui l'ai écrit.

Item, l'an du Seigneur 1275, aux ides de mai⁴, ledit Aldric, convoqué, ajouta qu'il a adoré une fois ces parfaits, en disant trois fois "Bénissez..." les genoux fléchis à la manière des hérétiques.

Déposé par devant Frère Ranulphe inquisiteur. Témoins maître Jean de Vauré⁵, Frère Arnaud Gervais et maître Bérenger du Vernet qui l'a écrit.

¹ Bénissez, et épargnez-nous, Formules latines rituelles, les premières à figurer dans le Rituel roman de la Bibliothèque municipale de Lyon (éd Clédat, Rituel provençal, Paris 1890, p. 1.) Ce qui suit montre que l'enfant a reçu le début d'initiation des parfaits. Le Pater était interdit aux croyants.

² C'est la réponse des parfaits à l'adoration des croyants: "Le père et le Fils et le Saint-Esprit vous épargne et vous pardonnent tous vos péchés".

³ Cf Clédat, ibid.- Car à toi sont le règne, la vertu et la gloire pour les siècles, amen. Bénissons le père et le Fils avec le Saint-Esprit (formule différente: le Rituel dit: Adorons le père et le Fils et le Saint-Esprit (trois fois), ce qui est confirmé par ailleurs).

⁴ 11 mai 1275.

⁵ Canton de Revel, Hte-Garonne.

DURAND DE RUFFIAC DE LAUMIERE

L'an que dessus, jour de la St-Denis¹ Durand de Ruffiac de Laumière, de la paroisse de St-Sernin de Ruffiac² au diocèse de Rodez, témoin ayant prêté serment et interrogé sur le fait de l'hérésie et de la vaudoisie, ne dit rien, comme précédemment. Il dit cependant, après avoir tu et nié la vérité :

J'ai dit que l'âme, dans le corps, n'est autre chose que le sang³. (*Requis de dire combien de fois il a dit cela*) : Deux ou trois fois. (*En quel endroit*) : Au marché de Caylus⁴ sous la chapelle communale. (*En quels autres endroits*) : Je ne me rappelle pas. - (*A quelle époque*) : Depuis cinq ans. - (*Interrogé sur les personnes présentes*) : Uc de Palharels⁵ et Pons de Livron⁶ de Caylus. - (*Sur ce qui l'a poussé à dire cela*) : Pons de Livron m'a dit en plaisantant, ainsi qu'à Uc de Palharels : "Occupez-vous de vos âmes, vous autres, car vous vous êtes occupés de votre corps". A quoi je lui répondis: "Et vous croyez que l'âme, dans le corps, est autre chose que du sang ?" C'est ce qui m'a amené à dire ces mots.

(*Interrogé s'il croyait ce qu'il affirmait devant eux*) : Non, et je ne le crois pas plus maintenant.

Item, interrogé s'il avait jamais dit que si le corps du Christ était aussi grand qu'une montagne, les prêtres l'auraient mangé depuis longtemps⁷, il dit que oui. - *Interrogé combien de fois il l'a dit*: Une fois. - *Interrogé où*: Je ne me rappelle pas. - *Interrogé sur l'époque*: Je ne me rappelle pas, mais je crois qu'il y a dix ans. - *Interrogé s'il croit ce qu'il a dit sur le Corps du Seigneur*: Non, mais je crois comme les autres fidèles que l'hostie consacrée est vrai Dieu et vrai Homme.

Interrogé s'il a jamais dit qu'était fou celui qui s'abstenait de gagner de l'argent à cause du péché, il dit que oui. - *Interrogé combien de fois il l'a dit*: Une fois. - *Interrogé sur l'endroit*: Je ne me rappelle pas. - *Interrogé sur les personnes présentes* : Grimald de Laumière. - *Sur l'époque*: Depuis cinq ans. *Interrogé s'il acru ce qu'il affirmait* : Non, ni maintenant, mais je crois que l'usure, le vol et autres gains injustes et illicites sont des péchés.

Item interrogé s'il avait dit que Dieu ne retirait jamais ce qu'il avait créé, comme le pain (?) et les autres biens, il dit que non, et qu'il ne se souvient de l'avoir entendu dire à personne.

Interrogé s'il a jamais dit que saint Laurent et les autres martyrs ont souffert le martyre par force: Je me rappelle qu'une fois, Grimald de Laumière, le clerc, parlait de la passion de saint Laurent, disant qu'il avait été volontaire pour souffrir le martyre, et je lui répondit qu'au

¹ 9 octobre 1273. *Ed. lat. p. 32.*

² Laumière, St-Sernin, commune d'Espinassac, canton de Caylus, Tarn-et-Garonne.

³ Sur ce topique, cf Duvernoy, *Religion*, p. 66-67.

⁴ Chef-lieu de canton, Tarn-et-Garonne, mais alors dans le diocèse de Cahors.

⁵ Actuellement Paillarols, Caylus.

⁶ Lieudit de Caylus.

⁷ Formulation de Bérenger de Tours. Cf Duvernoy, *Religion*, p. 214.

contraire c'est contraint et forcé qu'il fut amené au martyre par des hommes violents¹. *Interrogé sur l'endroit*: A Laumière près du four.- *Sur l'époque*: Depuis un an.- *Sur les assitants* : Ce Grimald, je ne me rappelle pas qu'il y en ait eu d'autres.- *Interrogé s'il croit ou a cru ce qu'il affirmait de saint Laurent*: Non, mais je crois que c'est volontairement qu'il a souffert pour la foi du Christ.

tem interrogé s'il a jamais dit que l'humidité et la pourriture de la terre faisaient naître et croître le grain dans les champs, et pas Dieu² : Je n'ai pas dit cela, ni de cette manière. Mais j'ai dit qud le blé ne na!t pas et ne croît pas- sans qu'avant le grain ne pourrisse dans la terre.

Item interrogé s'il a jamais dit à quelqu'un qui voulait visiter l'église de Saint-Savin au diocèse d'Albi que sa propre maison avait autant de vertu que cette église : Non.

Item interrogé s'il a jamais dit que quand il était jeune il se signait souvent, et il ne lui arrivait rien de bon, mais quand il a cessé de se signer, il lui est arrivé beaucoup de biens: Je ne me rappelle pas avoir jamais dit cela.

Il a déposé cela par devant Frère Ranulphe, inquisiteur. Témoins Frère Guillaume de Barde OFP, maître Bérenger du Vernet, Guillaume de Concots, et moi Ath de Saint-Victor notaire public de l'Inquisition qui l'ai écrit.

L'an que dessus, lendemain de la St-Denis ledit témoin ajuta à sa confession, disant, à propos de la visite de l'église Saint-Savin : Cette année à la dernière période de Pâques, voyant des hommes et des femmes partant pour visiter l'église de Sainte-Savine³, j'ai dit, étant entendu par ce Grimald et mon fils Jean de Ruffiac "Que vont chercher ces gens à Ste-Sabine, et qu'y trouveront-ils ? Ne vaudrait-il pas mieux qu'ils aillent à saint Pierre, à saint Jean et aux autres saints qui furent plus proches du Christ ?"

Item, il ajouta, sur l'article susdit sur la puissance divine: Mon fils nommé Pierre de Ruffiac, que 4'aimais beaucoup, était allé il y a quatre ans avec des marchands outre-mer à Alexandrie. J'ai prié jour et nuit et supplié Dieu de le ramener vivant et en bonne santé. Finalement j'ai appris qu'il était mort à Acre⁴, et dans mon émoi j'ai dit qu'il valait autant qu'on prie Dieu que ce qu'on ne le prie pas.

¹ Texte : vivants.

² Autre topique cathare : cf Duvernoy, Religion, pp. 70-71.

³ Commune de St-Antonin, Tarn-et-Garonne.

⁴ St-Jean d'Acre fut pris et ravagé par le sultan d'Egypte en 1266.

GAUSBERT D'AULA DE BENAS

L'an que dessus, veille de la Toussaint¹, Gausbert d'Aula, de Bénas² au diocèse de Cahors, amené de prison, après avoir cédé et tu la vérité par devant Nous, dit et reconnu :

J'ai dit plusieurs fois, à beaucoup d'hommes et de femmes, interrogativement, s'ils croyaient ce Dieu qui fait le vent et la pluie. Ils répondaient que oui, et je disais: "Alors vous croyez dans le cul et la vulve !"

(Interrogé combien de fois) : Bien des fois, mais ne me rappelle pas combien.

(Interrogé s'il le disait en mépris de Dieu) : Non, mais pour plaisanter.

(Interrogé sur l'époque) : Depuis dix ans.- *(Sur le lieu)* : Sur le pont de Bénas, et à la taverne, souvent, et dans plusieurs autres lieux divers.

Interrogé s'il a jamais uriné dans un cimetière: Qui, une fois près du mur de l'église, et à nouveau au bout du cimetière de Francor.

Interrogé s'il a dit, à propos de l'église saint-Maurice qu'on venait de reconstruire, quand les gens allaient la visiter³ : "la vertu des pioches", et si au reste il appelait cette église "pioche" : Non.

Interrogé s'il a dit au bayle ou au curé, quand ils voulaient interroger sa femme qui avait allumé une chandelle autre que de sureau, prenant sa défense, qu'il avait assez de cire, et qu'il la ferait brûler pour ses funérailles ou ailleurs, où il voudrait, et qu'il ne s'en abstenait pour personne: Non, mais si je l'avais dit, je m'en soucierais comme d'un fétu⁴.

Interrogé s'il a dit qu'il ne rendrait nulles grâces à Dieu du blé ou d'autres choses, mais bien à son travail: Non.

Interrogé s'il a dit qu'il ne croyait ni Dieu ni sa Mère quand on le lui demandait: Non.

Interrogé s'il a dit qu'il n'y a d'autres forces que dans les boeufs, les pioches et les bras: Non.

Interrogé si, quand on lui reprochait d'uriner dans un cimetière, il a dit qu'il n'avait jamais compris que cela lui déplaise: Non.

Interrogé s'il a dit, quand on lui demandait... que Dieu l'aiderait, qu'il ne l'avait jamais aidé: Non.

Ce témoin a déposé cela par devant Frère Ranulphe de Plassac, OFP. Témoins Jean Dous OFP et matre Ath de Saint-Victor, et moi Bernard Bonnet, notaire public de Toulouse qui l'ai écrit.

¹ 31 octobre 1273. *Ed. lat. p. 35.*

² Commune de Lafrançaise, Tarn-et-Garonne, comme st-Maurice, infra.

³ Le clergé avait dû vanter les "vertus" d'une dédicace pour ceux qui y assistaient.

⁴ Texte mal transmis. Il faut sans doute comprendre qu'on reprochait à sa femme de s'éclairer avec une cire qui aurait dû être réservée aux cierges.

L'an que dessus, le samedi après la Toussaint¹ leddit Gausbert, sorti de prison interrogé s'il a dit que c'était de la prostitution de la terre que venaient le blé, le vin et autres biens, il répondit alors que non. Mais il rectifia en même temps et reconnut l'article sur la chandelle allumée et l'article de l'église de St-Maurice.

Item il reconnut qu'il a plusieurs fois uriné dans le cimetière de l'église de Bénas, même contre la paroi de verre, et même le jour de Pâques cette année.

Item il reconnut que le fait que la terre soit grasse, ce qu'il appelait la "puterie" de la terre, donnait le blé et le vin et autres fruits et biens de la terre.

Item il a dit qu'il croyait, mais il ne se rappelle pas bien, avoir dit jadis que ce n'était pas Dieu qui lui donnait les biens temporels qu'il avait, mais son travail.

Item il a reconnu qu'il avait parfois dit, quand on lui demandait s'il croyait en Dieu et en sa mère, que oui, sous bonne caution.

Requis de dire s'il disait cela par mépris de Dieu, il dit que non, mais pour plaisanter. Il respecte au contraire Dieu et la sainte Vierge sa Mère, et tous les saints de Dieu, et il a et tient la foi catholique comme tous les autres vrais chrétiens.

Interrogé sur la raison pour laquelle il urinait dans le cimetière, il dit qu'il a une infirmité, qu'il ne peut pas retenir son urine.

Il a déposé cela par devant Frère Ranulphe, inquisiteur. Témoins Uc d'Aragon et Frère Uc de Born, de l'Ordre de Grandmont et moi Ath, notaire de l'Inquisition qui l'ai écrit.

¹ 2 novembre 1273.

ETIENNE ROUGÉ DE ROUMENS

L'an du Seigneur 1273, le samedi fête de St-Martin¹ Etienne Rougé de Roumens², témoin ayant prêté serment et requis comme les autres ci-dessus, dit :

Un soir, tard, j'étais venu de Roumens au mas de la Garrigue auprès de Pierre de Laurac³ afin de lui parler pour que le lendemain il pioche ma vigne. Je trouvai à la sortie d'une bordasse⁴ de la maison où habite ce Pierre les parfaits Raimond Vital et son compagnon, qu'à la prière dudit Pierre de Laurac je menai et accompagnai de la sortie de cette maison jusque près du mas de Casels, avec ce même Pierre de Laurac.

Et en chemin j'ai entendu les paroles et les sermons dudit parfait Raimond Vital. Ils me disaient de partir avec eux, les parfaits.

(Interrogé si lui-même ou ce Pierre de Laurac ont adoré ces parfaits) : Je ne les ai pas adorés, mais près du mas de Cosels où nous les avons laissés, j'ai vu Pierre de Laurac fléchir les genoux devant eux après avoir enlevé son capuchon.

(Interrogé sur l'époque) : Il y a six ans ou environ.

Item, Pierre Bouniol, qui était de près de Sénagaz⁵ en Albigeois, et avait habité Palleville avec sa femme et ses enfants, et habitait maintenant Roumens, amena une nuit de près de la Garrigue les parfaits Raimond Vital et son compagnon à la condamne de Roumens. Ayant laissé là les parfaits, il vint chez moi, avec qui il était resté un été, et dit qu'il avait laissé dehors, dans la condamne, des hommes de sa famille qui voulaient aller vers Lamothe⁶. Il me demanda donc de les accompagner avec lui, Pierre Bouniol, et de leur montrer le chemin. L'ayant entendu, j'y consentis, et sortis avec ce Pierre à cette condamne, où nous trouvâmes ces parfaits. De cette condamne, Pierre Bouniol et moi les conduisîmes et les accompagnâmes au pré Orteguier près du bois des Angles, dans le fief de Montégut, où je les laissai. Je rentrai chez moi, et ledit Pierre Bouniol les mena je ne sais où.

Interrogé s'il a alors adoré ces parfaits et s'il a vu ce Pierre les adorer : Non. Interrogé s'il a alors entendu le sermon de ces parfaits : Oui. Ce Raimond Vital, le parfait, me disait qu'on ne devait pas jurer ni mentir⁷.

¹ 11 novembre 1273. *Ed. lat. p. 37.*

² Canton de Revel, Hte-Garonne.

³ Ancien écuyer de Bec de Roqueville, de Montgaillard. V. sa déposition infra, p. 232.

⁴ Mauvaise ferme, pauvre construction rurale.

⁵ Commune de St-Pierre de Trivisy, canton de Vabre, Tarn. C'est aussi le nom du terroir.

⁶ Commune de Blan, canton de Puylaurens, Tarn.

⁷ Cf Duvernoy, *Religion...*, pp. 189-191.

Pour l'époque, ce fut trois mois après l'époque susdite ou environ.

Après cela, ce témoin ajouta: Quand Pierre de Laurac et moi avons amené ces parfaits vers Cosels, nous les avons fait sortir de la maison de Pierre de Laurac mon beau-frère, où je les vis, et avec eux ledit Pierre de Laurac, sa femme Toulosane, Aladaïs, sa belle-mère et la mienne. Mais nous ne les avons pas adorés là, et je n'ai pas vu les autres les adorer.

Ces parfaits, j'ai cru que c'étaient de bons hommes, disant la vérité et qu'ils avaient une bonne foi.

Je n'ai pas vu de parfaits ailleurs, si ce n'est prisonniers. Je ne les ai jamais adorés ni reçus, ne leur ai pas donné à manger, ne leur ai rien donné ou envoyé, et n'ai pas eu avec eux d'autres fréquentation que ce qui a été dit.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Raoul de Plassac inquisiteur. Témoins maître Bérenger du Vernet, Sicard de Lunel, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public de l'Inquisition qui l'ai écrit. Et il jura et abjura etc...

GUILABERT DE SAINT-MICHEL DES TOUZEILLES

L'an que dessus, le dimanche lendemain de la St-Martin¹ Guilabert de Saint-Michel des Touzeilles, fils de Pierre de Saint-Michel des Touzeilles², témoin ayant prêté serment et requis comme les autres ci-dessus, dit :

Un jour, aux Touzeilles, dans le maillol de mon père, sous un poirier où se trouvait une cabane de sarments, j'ai vu de loin deux hommes qui m'appelèrent, non de la voix mais de la main. Je n'y allai pas alors, mais je rentrai à la maison paternelle et le rapportai à mon père. Il me dit que c'étaient de bons hommes, qu'on appelle hérétiques, et que je ne devais pas avoir peur, et que je pouvais désormais aller à eux en toute sécurité, car ils étaient ses amis. Ayant entendu cela, je retournai à cet endroit, où je trouvai ces parfaits, savoir Raimond du Mas et son compagnon. Et là j'entendis leurs paroles et leurs sermons, mais je ne les ai pas adorés.

Pour l'époque, il y a seize ans ou environ.

Item, aux Touzeilles, dans la maison de mon père, j'ai vu souvent, et si souvent que je ne rappelle pas combien de fois les parfaits Raimond du Mas³ et son compagnon Julia⁴, et avec eux divers compagnons parfaits dont je ne me rappelle pas les noms.

Et là j'ai souvent adoré ces parfaits en fléchissant trois fois les genoux, disant "Bénissez..." à la manière des hérétiques. Et j'ai vu là souvent ledit Pierre de Saint-Michel, Grazide ma mère, Raimond de Saint-Michel mon frère actuellement fugitif pour hérésie. Tous et moi-même avons souvent adoré ces parfaits et en diverses occasions, et avons entendu les sermons et les prêches de ces parfaits, et mangé avec eux à la même table et du pain béni par eux. Ce fut à la même époque.

Item j'ai vu dans la maison de mon père avec des parfaits, mais je ne me rappelle avec lesquels, Pierre de Laurac qui habite la Garrigue dans la paroisse de Roumens, adorant ces parfaits et entendant leurs sermons.

Il y a quatorze ans ou environ. (*Et se rappelant aussitôt il dit que ces parfaits étaient Guillaume Prunel⁵ et son compagnon*).3.

¹ 12 novembre 1273. *Ed. lat. p. 39.*

² Commune de Palleville, Tarn, à ne pas confondre avec Touelles, ancien nom de Briatexte, qui a la même forme en latin.

³ Fils d'un premier lit de Na Richa, du Mas-Stes-Puelles, où il est vu par tous les fidèles de la ville (1230-1240). A Montségur en 1242, il est diacre en 1243 et hante la région de Verdun, Labéc~e, Blan, Loubens, Montgey jusqu'en 1251. En 1252 il passe en Lombardie où il console Guillaume Fournier et Bernard de Roqueville. Il est, à l'époque de la présente déposition, diacre du Vielmorès (Registres ms 609, Ferrer, présent registre, ms 124 A.O. Hte-Garonne, passim).

⁴ Pierre Julia, compagnon de Guillaume Carrière en 1252 à Verdun (Duvernoy, *La vie des prédicateurs...* n. 121, p. 51).

⁵ N'est connu que par le présent registre. Actif depuis 1258.

Item, à Palleville, dans la maison de Jean de Bourguière et de sa femme Aladaïs, ma soeur, j'ai vu deux parfaits dont je ne sais pas le nom. Et j'ai vu avec eux lesdits Jean et Aladaïs, qui avec moi les ont adoré et ont entendu leurs prêches. Il y a huit ans ou environ.

Item, moi-même et ma soeur Aladaïs étant allés à Frontorge¹ pour voir un enfant, fils de Pierre Gausbert le noble de Puylaurens, enfant que ladite Aladaïs avait nourri, une femme nommée Bernarde, servante de ce noble, nous amena, Adalaïs et moi, à la vigne de ce noble. Et là nous cueillîmes des figues et des raisins, que ladite Bernarde apporta aux parfaits qui étaient alors dans le taillis qui appartenait alors à Barthas², près de saint-Michel³. Quand nous fûmes à l'entrée de ce taillis, Aladaïs et moi allâmes devant prévenir que cette Bernarde voulait les voir. Nous partîmes, et cette Bernarde entra vers les parfaits dans ce taillis. Mais je ne l'ai pas vu, et je ne sais pas ce qu'elle a fait avec eux. Je crois que cette Bernarde a été mise au Mur pour hérésie. Il y a dix-huit ans.

Item, à l'époque où les parfatis habitaient dans la maison de mon père ou dans les parages, j'ai vu venir messire Aimery de Roquefort⁴ et madame Marquèse sa femme, pas ensemble, mais séparément. Mais je ne les ai pas vus avec des parfaits. Ce messire Aimery et cette dame Aladaïs venaient alors là à l'occasion d'un poste de chevalier qu'ils avaient acheté au chevalier Guilabert de Foissac⁵ aux Touzeilles dans le fief de Saint-Michel.

Item j'ai alors entendu mes parents dire parfois que ce même messire Aimery et dame Marquèse étaient amis et croyants des hérétiques.

Pour l'époque, il y a quinze ans et jusqu'à la mort de ma mère⁶.

Item, sur l'ordre de ma mère, j'allai plusieurs fois à Dreuilhe⁷ chez Bernarde Jourda. Et là ladite Bernard et son fils Pierre Jourda me remettaient tantôt du blé, tantôt des légumes, des noix et autres fruits et comestibles, à apporter à ma mère pour les parfaits. Et cette Bernarde et son fils Pierre avaient déjà reçu les croix pour hérésie. Il y a treize ans ou environ.

Item j'ai entendu ma miere Grazide dire qu'elle avait eu du pain, des légumes, des oignons, des choux et autres victuailles pour les parfaits de Raimond Trille, d'Elie qui n'a qu'un pied et de feu Guiraud Ferrier et de leur maison de Sorèze.

Pour l'époque, depuis quinze ans jusqu'à la mort de ma mère il y a cinq ans.

¹ Non identifié.

² Le chevalier Guillaume-Maffré de Puylaurens, frère de Rainard de Palajac, surnommé Barthas, (les taillis ou le maquis), l'un des principaux faidits, qui déposa devant Ferrer (Doat XXIV ff. 108 v.-116 v.) (Cf Duvernoy, Histoire, pp. 268,283,301,310.

³ Lieudit disparu, aux Touzeilles (cf *infra*).

⁴ Fils de Jourdain, seigneur et ch~telain de Roquefort de la Montagne-Noire, Son grand-père Guillaume avait épousé Marquèse de Fanjeaux (déposition devant Ferrer, XXIII ff. 94 v°-99 v°.) et avait des parfaits pour frères. Marquèse Hunaud de Lanta, fille d'une parfaite, était d'une famille encore plus compromise. Son grand-père, Guillaume-Bernard, parfait, avait été brûlé. Il était père de Jourdain, le sénéchal de Raymond VII, de Guiraud, en exil en Lombardie, (*infra, passim*), et Guillaume, père de Marquèse (cf *infra*, p. 489).

⁵ Sa déposition *infra*, p. 458.

⁶ Elle avait été arrêtée vers 1268 (*infra*, p. 479).

⁷ Commune de Vaudreuille, canton de Revel, Hte-Garonne.

Item, j'ai vu trois ou quatre fois à Puylaurens et à St-Paul Cap de Joux Pierre de Graissens de St-Paul remettre à ma mère Grazide des poissons, des fruits et des légumes pour qu'elle les apporte aux parfaits chez elle. Pour l'époque, il ya treize ans environ.

Item j'ai entendu madite mère Grazide dire qu'elle avait eu de Cerdane, la femme d'Isarn Amiel de Blan, souvent tantôt du pain, tantôt des légumes, tantôt des fruits, et une fois des poissons salés. Et je crois que cette Cerdane donnait cela à ma mère pour qu'elle le donne aux parfaits.

Item j'ai vu aux Touzeilles chez ma mère les parfaits Raimond Vital et son compagnon. Et j'ai vu avec eux madite mère et Pierre de Laurac de Roumens. Eux et moi avons adoré là les parfaits et entendu leurs paroles et leurs sermons. Il y a six ans ou environ.

J'ai cru que les hérétiques étaient de bons hommes et disaient la vérité et qu'ils avaient une bonne foi et qu'on pouvait être sauvé par eux.

Le lendemain¹ ledit Guilabert, amené du Château Narbonnais² ajouta à sa confession, disant :

Alors que j'étais une fois à l'essart dit d'en Faure avec feu mon père Pierre de Saint-Michel, qui avait acheté cet essart ou cette novaille à Raimond Faure, un tisserand qui avait été de Palajac³ et demeurait alors aux Touzeilles, vint dans cet essart Isarn de Foissac, noble de Puylaurens qui habite Blan. Il vint seul à cheval, et descendit de son roussin que mon père me donna à tenir. Après quoi mon père le fit entrer dans le bois de Corneille, contigu à cette novaille. Et je crois fermement qu'il l'amena au parfait Gaucelm, me semble-t-il, qui fut de Caraman, et à son compagnon, que mon père et mon frère aîné Raimond de Saint-Michel gardaient là. Après y être restés un certain temps, ils revinrent tous les deux. Moi j'attendis, en tenant le roussin jusqu'à leur retour. Je n'ai pas vu ce noble avec ces parfaits, mais mon père et mon frère apportaient là à manger aux parfaits et les gardaient là. Pour l'époque, il ya quatorze ans ou environ.

Item, cet Isarn a donné souvent à ma mère Grazide des noix et des poires, à ce que je lui ai entendu dire, pour qu'elle les apporte et les remette aux parfaits de sa part.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Ranulphe inquisiteur. Témoins maître Bérenger du Vernet, Bernard Bonnet, et moi Ath de Saint-Victor notaire public de l'Inquisition qui l'ai écrit.

L'an que dessus, le lundi avant la Ste-Lucie⁴ ledit témoin, amené de prison, ajouta à sa confession, disant :

¹ 13 novembre 1273.

² Où se trouvait le Mur de l'Inquisition.

³ Actuellement Viterbe, Canton de St-Paul Cap de Joux, Tarn.

⁴ 11 décembre 1273.

J'ai vu souvent, et tant de fois que je ne me rappelle plus combien dans ladite maison de mes parents aux Touzeilles Pierre de saint-Michel chez ses parents, qui voyait et adorait des parfaits, entendait leurs paroles et leurs sermons et mangeait avec eux à la même table.

Pour l'époque, depuis quinze ans jusqu'à la mort de ma mère, il y a cinq ans ou environ.

Item, dans ladite maison j'ai vu ce Pierre mon frère une fois ou deux ou davantage adorer les parfaits Guillaume Prunel et son compagnon. Item j'ai vu deux ou trois fois dans le maillol de mon père avec les mêmes parfaits et parfois d'autres. Même époque.

Item, j'ai amené Guillemette, fille de Guillaume André de Lempaut¹, femme de Pierre Pons de Lempaut, à Palleville chez Jean de Bugaralh² et sa femme Aladaïs ma sœur. S'y trouvaient alors les parfaits Raimond Vital et son compagnon. Là, moi-même et lesdits Jean et Aladaïs avons adoré ces parfaits, mais je n'ai pas vu ladite Guillemette avec les parfaits, et je ne sais pas qu'elle les ait vus ou adorés. Pour l'époque, il ya sept ans ou environ.

(Interrogé s'il a vu ladite Guillemette dans la même chambre que les parfaits): Non, mais les parfaits étaient dans la chambre, et ladite Guillemette dans la salle près du feu.

L'an du Seigneur 1275, samedi de la St-Clément³ ledit témoin interrogé sur son serment s'il a entendu le susdit Pierre de Saint-Michel dire que ledit Isarn de Foissac avait vu des parfaits avec Pierre, son père, dans le bois de Corneille :

Non, mais je l'en ai soupçonné et je crois qu'il les vit là avec mon père, car alors les parfaits restaient dans ce bois, et mon père, mon frère Raimond de Saint-Michel et moi les y gardions et leur apportions à manger comme il est dit plus haut.

Il a déposé cela par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur. Témoins Frère Pierre Raimond-Baragnon⁴ et moi Ath de saint-Victor, notaire public de l'Inquisition qui l'ai écrit.

¹ Canton de Puylaurens, Tarn.

² Sic, le même appelé plus haut Bourguière.

³ 23 novembre 1275.

⁴ Cf supra, Introduction, p. IV.

BARTHÉLEMY JOURDA DE RABASTENS

L'an que dessus, le mardi après la St-Martin¹ Barthélmy Jourda de Rabastens² au diocèse d'Albi, témoin ayant prêté serment et interrogé sur le fait de l'hérésie et de la vaudoisie, dit :

Je n'ai jamais vu de parfaits qu'une fois, à Rabastens, dans la maison dite de Stéphanie de Nebode, où ils restaient publiquement et prêchaient. Vint avec moi Durand Barrau de Rabastens.

(Interrogé s'il les adora et entendit leur prédication, mangea, but ou eut commerce avec eux, il dit que non).- Interrogé s'il leur donna ou envoya quelque chose, ou s'il reçut quelque chose d'eux ou de leurs agents, il dit que non).

Item, je n'ai rien fait d'autre là que m'asseoir, et je repartis incontinent quand j'entendis dire aux parfaits que nul ne devait se signer³.

(Interrogé si c'est lui Barthélemy qui amena son compagnon à cette maison, ou ce compaignon) : Je crois que ce fut ce compaignon Durand Barrau.

Pour l'époque, il ya bien quarante ans ou environ.

Interrogé s'il fut par ailleurs devant un inquisiiteur et avoua cela, il dit que oui, devant Frère Ferrer⁴, à ce qu'il croit. -Interrogé s'il eut d'eux une pénitence pour cela, il dit que non. Il dit aussi qu'il n'a pas vu de parfaits ailleurs, ni de vaudois ni de fugitifs pour hérésie.

Il dit encore :

Quand moi-même et mon compaignon Durand Barrau entrions dans cette maison, nous nous signâmes. Et alors les parfaits nous demndèrent pourquoi nous nous signions. Nous dûmes que c'était pour le bien, et les parfaits nous répondant que nous faisons mal, mon compaignon et moi partimes.

Je n'ai rien fait d'autre en matière d'hérésie.

Il jura et abjura toute hérésie. Il a déposé cela par devant Frère Ranulphe de Plassac OP. Témoins Frère Pierre Raimond-Baragnon et Sicard de Lunel, et moi Bernard Bonnet, notaire public de Toulouse qui l'ai écrit.

¹ 12 novembre 1273. *Ed. lat. p. 43.*

² Chef-lieu de canton du Tarn.

³ Cf Duvernoy, Religion, p. 229.

⁴ Catalan, originaire de Villelongue de la Salanque, il fut d'abord chargé de la Narbonnaise et provoqua les troubles de 1236. Après l'assassinat des inquisiteurs, en 1242, il se transporta à Caunes, à Saisac et à Limoux, et entendit la fleur de la société cathare, laissant un registre, coté FFF, qui occupe en partie les tomes XXII, XXIII et XXIV du fonds Doat. Il s'y trouve le récit de la plupart des survivants de Montségur.

Nommé premier prieur de Carcassonne, il fut transféré six mois après à Béziers où il resta jusqu'en 1252. Mort à Perpignan.

GUILLAUME DE ROSERGUE

L'an que dessus, lundi de la St-Vincent¹ maître Guillaume de Rosergue², témoin ayant prêté serment et interrogé sur la réception d'intérêts usuraires par les frères Pons et Pierre Barrau du Mas-saintes-Puelles³, dit :

J'étais jadis maître d'ouvrage de l'église paroissiale⁴. Je reçus pour la fabrique de l'église deux cents sous toulzas que me prêta ledit Pons. Et quatre ans après je rendis à ce Pons Barrau ces deux cents sous, et en plus quarante sous toulzas d'usure.

(Interrogé sur les personnes présentes, s'il y en eut à ce paiement) : Pons Aimeric du Mas-Stes-Puelles.

Item j'ai vu et entendu dire que ledit Pons prêta aux syndics du monastère de Boulbonne⁵ quatre cents sous toulzas, pour lesquels ces syndics promirent de lui payer comme redevance cent sous par an tant qu'ils garderaient ce prêt.

(Interrogé sur qui étaient ces syndics) : Frère Castillon et Frère Bernard Bayle, et deux autres dont je ne me rappelle pas les noms maintenant.

(Sur l'époque du prêt) : Après que ledit Pons eut reçu une pénitence pour hérésie, il y a vingt-deux ans.

Item j'ai vu et entendu dire qu'Arnaud Lapasse du Mas-stes-Puelles, surnommé Nada⁶ eut un compte avec ledit Pons, et, pour cent sous toulzas qu'il avait de lui en prêt, il reconnut lui devoir chaque année trente sous, et promit de les payer en plus du capital.

Même époque.

¹ 22 janvier 1274. *Ed. lat. p. 44.*

² Voir Introduction, p. XI. Un Guillaume de Rosergue, fils d'Arnaud, avait fait des aveux positifs de catharisme devant Berard de Caux en mai 1245 (Ms 609, f. 1 r.).

³ Canton de Castelnaudary-sud, Aude. Pierre et Pans déposent de même en décembre 1245 (Ms 609, f. 25 r^o-v^o).

⁴ Rasée avec le reste du Mas lors de sa reprise sur les protestants. L'église actuelle est l'ancienne église des Franciscains.

⁵ Situé à Mazères, Ariège, entièrement détruit lors des guerres de religion et reconstruit à Tramesaygues, Cintegabelle, Hte-Garonne.

⁶ Il est dénoncé devant Bernard de Caux, mais ne dépose pas. Sa femme Raimonde fait une déposition négative (609, f. 23 v.).

GUILLEMETTE, FEMME DE THOMAS DE SAINT-FLOUR

L'an que dessus, le mercredi après la Ste-Agathe¹ Guillemette, femme de Thomas de Saint-Flour², charpentier qui habite Toulouse dans l'île de Tounis³, témoin ayant prêté serment et requise comme ci-dessus, dit :

Je n'ai jamais vu de parfaits à ma connaissance, ni eu d'espoir ou de foi en eux. Mais moi-même et certains de mes voisins tenons suspecte d'hérésie Fauresse, femme de Pierre Vital le cordonnier, et sa fille Philippa, femme de Raimond Maurel le charpentier, à cause de leurs paroles et de leurs agissements.

J'ai entendu une fois cette Fauresse dire que Lucifer avait fait l'homme, et Dieu lui dit de le faire parler. Il répondit qu'il ne pouvait pas, et alors Dieu souffla dans la bouche de l'homme, et l'homme parla⁴.

(Interrogée sur l'endroit où elle lui entendit dire ces mots): A Tounis, dans nos maisons qui sont continues et où il n'y avait pas encore de cloison intermédiaire.

(Interrogée sur l'époque) : Il y a eu un an avant la dernière fête de Noël.

Je demandai à cette Fauresse comment Dieu avait mis son esprit dans l'ouvrage du diable. Elle me répondit qu'il y avait mis sa volonté.

(Interrogée sur les assistants) : Il n'y avait personne d'autre.

Item je lui ai entendu dire du mal des clercs, qu'ils n'avaient pas la bonne foi, et qu'ils ne disaient pas la vérité quand ils disaient que du pain était le corps de Dieu.

Ce fut à la même époque.

Item, je lui ai entendu dire trois ou quatre fois qu'elle et sa fille avaient l'intention d'aller hors de ce pays pour faire pénitence, mais elle voulait que ce soit un secret. Je lui demandai de ne pas partir sans que je le sache. Elle me dit que si elle le révélait à quelqu'un, elle me le révélerait bien.

Item j'ai entendu parfois cette Fauresse faire l'éloge à quelqu'un de Piacenza, une femme de Lombardie, que c'était une bonne femme, fidèle, et amie du bon Seigneur. Après quoi cette femme Piacenza vint avec son mari et un petit âne, et fut dans la maison de cette Fauresse trois jours ou plus. Quand je la vis, je ne sus pas qui elle était, mais l'entendant appeler Piacenza, je me souvins de cet éloge antérieur, et je soupçonnai que c'était elle. Je lui parlai, disant "Mon amie, vous êtes de Lombardie ?" Elle me répondit que oui. Je lui demandai encore: "Mon amie, connaissez-vous

¹ 7 février 1274. *Ed. lat. p. 45.*

² Saint-Flour, Cantal, probablement.

³ Cf Introduction, p. XIX.

⁴ Cf Duvernoy, Religion, p. 63.

Barthélemy Fougassier¹ ?" Elle répondit: "Je le connais, et il est en bonne situation". D'où je crois qu'elle est un émissaire des hérétiques.

Pour l'époque, il y a eu un an aux dernières vendanges.

Un jour Fauresse me dit, alors que j'étais enceinte, de prier Dieu qu'il me délivre du démon que j'avais dans le ventre².

Item j'ai vu parfois Bernard Fougassier venir auprès de cette Fauresse et de sa fille Philippa et leur parler, et se cacher dans leur maison. Et Philippa gardait la porte à l'époque de la maladie de sa mère. Et parfois, quand elles le voyaient dans des lieux publics, la mère disait à la fille: "Ne le regarde pas".

A la mort de Guillaume Aribaud, qui avait été mis au Mur et croisé pour hérésie, et habitait rue des Juifs, cette Fauresse cria, en disant "Saint père, saint père !". Comme je la reprenais de crier à cause de lui, alors qu'il n'était pas de sa famille, elle me dit qu'elle pleurait parce qu'il n'avait rien eu de ce qu'il aurait voulu. Il avait en effet envoyé la nuit précédente à l'église des Carmes sa femme et son fils y faire la veillée. Et quand les bons hommes étaient arrivés à lui, il avait perdu la parole. Et je crois que ces bons hommes étaient des hommes qui voulaient l'hérétique.

Pour l'époque, à ce que je crois, il y a eu un an en août dernier, ou environ.

A la même époque, alors que la mère des Fougassier était morte, et que je mentionnais sa mort à Fauresse et à Philippa, cette Fauresse me dit qu'aucune dame n'eut de meilleurs fils qu'elle pour l'esprit. Cela fut entendu de moi-même et de Philippa.

Item, j'ai vu parfois Pons de Gomerville³ actuellement en fuit pour hérésie, avant qu'il ne s'enfuie, parler auxdites Fauresse et Philippa.

Item quand Raimonde, la mère de Fauresse, était malade de la maladie dont elle mourut, elle resta onze semaines ou environ en ne voulant pas être vue de moi ou d'autres voisines. Et on ne vit pas lui apporter le corps du Christ. Quand elle mourut, ladite Fauresse cria: "Saint père, prenez l'esprit de son âme !". Je vins là, et lui dis qu'elle avait eu tort de tenir aussi secrète sa faiblesse, que je l'aurais volontiers visitée, ainsi que les autres voisins et voisines. Elle répondit que personne ne nous avait interdit la porte pour venir la voir.

Item, ladite Raimonde, avant d'être malade, m'a dit qu'elle m'aimait surtout parce que, s'il lui arrivait de tomber malade, par ma maison, à moi dont elle avait toute confiance, pourraient entrer les bons hommes, c'est-à-dire les parfaits et venir à elle, car elle n'avait pas confiance dans ce vilain noir Raimond Maurel son gendre.

Elle a déposé cela par devart Frère Ranulphe, inquisiteur. Témoins Frères Pierre Rey et Deude Fabre de Montpellier⁴ et Bernard Bonnet, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public de l'Inquisition qui l'ai écrit.

¹ Nous le retrouverons à Vérone (*infra*, pp. 201,337), comme son frère Pons. Les trois autres frères vivaient avec leur mère, non nommée dans le registre, peut-être la Jeanne qui vers 1300 envoyait encore un pâté de poisson à Pierre Authié (Limborch, p.72). Pons était parfait en 1289 (*Ibid.*, p. 2).

² Cf Duvernoy, Religion, pp. 65-66).

³ Lieudit disparu de Maurémont. Voir *infra*. Un Bernard de Gomerville est encore condamné par Bernard Gui. Le patronyme ne doit pas être confondu avec Gameville (cf Mundy, The Repression..., p. 223, n. 1).

⁴ Cf Introduction, pp. III-IV.

L'an que dessus, le jeudi après la St-Grégoire¹, ladite Guillemette ajouta à sa confession, disant :

Alors que moi-même, Navarre, femme d'Arnaud de Lescure, Aladaïs, fille de cette Navarre, Fauresse, femme de Pierre Vital, Philippa, fille de cette Fauresse, et Raimonde, défunte mère de ladite Fauresse, parlions ensemble à Toulouse dans l'île de Tounis d'un clerc qui avait été brûlé pour hérésie à Toulouse quand monseigneur le roi y était², j'entendis Fauresse dire que jamais homme n'avait mieux disputé avec les Frères Prêcheurs et Mineurs que ne l'avait fait ce clerc jusqu'à l'arrivée du roi. Alors moi et quelques-unes des autres demandâmes : "Pourquoi donc fut-il brûlé ?" Fauresse répondit alors que c'était parce qu'il disait que quand on recevait le corps du Seigneur on le digérait". Ladite Raimonde, mère de Fauresse, dit alors: "Quoi ? Il a été brûlé pour cela ? Est-ce qu'il n'a pas dit vrai ?" A quoi je lui dis: "C'est le diable qui vous fait parler!"

Il y a eu un an à l'été dernier.

Item, j'ai entendu ladite Philippa, une fois, de l'autre côté de la Garonne, dans son maillol, dire que le mari de cette Raimonde, sa grand-mère, fut brûlé. Je lui demandai pourquoi il fut brûlé, et elle me dit qu'on le considéra comme un parfait, car, arrêté par les inquisiteurs, il ne voulut pas, sur leur ordre, tuer un coq, mais dit que ce coq n'avait commis aucune faute pour laquelle il dût le tuer³. Il y eut un an aux dernières vendanges.

Item, j'ai entendu dire à ladite Philippa qu'elle aurait voulu donner une oreille de sa tête pour que son mari Raimond Maurel ait la foi qu'avait Pons de Gomerville, et que si elle avait su qu'il n'était pas de la foi qu'elle croyait, elle n'aurait jamais été avec lui. Il y a eu un an en août dernier.

Elle a déposé cela à Toulouse par devant Frères Ranulphe de Plassac et Pons de Parnac, OP, inquisiteurs. Témoins Guillaume Capellier et Guillaume Redond (curés) de l'église de la Dalbade⁴, Sicard de Lunel, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public de l'Inquisition qui l'ai écrit.

L'an du Seigneur 1274, le second des nones d'avril⁵ (ladite) Guillemette ajouta à sa confession, disant :

J'ai entendu Fauresse, femme dudit Pierre Vital, dire que Dieu ne créait pas de nouveaux e~sprits dans les enfants, et qu'il aurait beaucoup à faire s'il en créait chaque jour⁶.

Je lui ai aussi entendu dire que l'esprit de feu Guillaume Aribaud irait de corps en corps jusqu'à ce qu'il vienne dans les mains des bons hommes.

Pour l'époque, je l'ai entendu il ya un an et demi.

Item j'ai entendu dire à ladite Fauresse que ceux qui dénonçaient les autres n'étaient pas des hommes, mais des démons, et qu'elle, Fauresse, savait des choses qu'elle ne révélerait pas, même si l'on piquait toute sa chair avec des aiguilles.

Ce fut à la même époque.

¹ 15 mars 1274.

² Au printemps 1272.

³ A supposer exacte l'affaire de Goslar de 1051 (Cf Duvernoy, Histoire, p. 101), il s'agit probablement ici d'une pieuse légende, comme pour Serena de Châteaueverdun (Registre de Jacques Fournier, op. cit., p. 265).

⁴ Paroisse dans laquelle se trouvait l'île de Tounis. Ils avaient sans doute entendu une première confession du témoin après un monitoire de l'inquisiteur.

⁵ 12 avril 1274.

⁶ Cf Duvernoy, Religion, pp. 93-94.

FAURESSE, FEMME DE PIERRE VITAL, CHARPENTIER

L'an que dessus, le mercred~ après la fête de sainte Agathe vierge¹ Fauresse, femme de Pierre Vital, charpentier², qui fut de Limoux et demeure maintenant à Toulouse dans l'île de Tounis, témoin ayant prêté serment et requise comme ci-dessus, dit qu'elle n'a jamais vu de parfaits à sa connaissance, n'en a pas adorés, n'a pas entendu leur prédication, ne leur a rien donné ou envoyé, n'a pas placé en eux son espoir ni sa foi, et qu'elle ne sait rien sur l'hérésie.

Interrogée si elle a jamais dit à une femme enceinte de prier Dieu qu'il la délivre du démon qu'elle avait dans le ventre, elle dit que non.

Interrogée si elle a jamais dit à quelqu'un que Lucifer avait fait l'homme, que Dieu lui dit de le faire parler, qu'il dit qu'il ne pouvait pas, et que Dieu souffla dans la bouche de l'homme, et l'homme parla, elle dit que non.

Item interrogée si elle a jamais dit du mal des clercs, qu'ils n'avaient pas une bonne foi et n'enseignaient pas la vérité quand ils disaient du pain que c'était le corps du Christ, elle dit que non.

Item interrogée si elle a dit à quelqu'un qu'elle voulait quitter le pays de Toulouse et aller hors du pays faire pénitence, elle dit que non.

Item interrogée si elle a jamais fréquenté les Fougassier de Toulouse qui se sont enfuis pour hérésie, ou Pons de Gomerville, ou feu Guillaume Aribaud, elle dit que non.

Item ineterrogée si elle savait que sa mère Raimonde et la mère des Fougassier avaient été hérétiques à leur mort, elle dit que non.

Elle a déposé cela à Toulouse par devant les Frères DP Ranulphe de Plassac et Pons de Parnac, inquisiteurs. Témoins Frère Pierre Rey, Frère Arnaud Lapie, Bernard Bonnet, et moi Ath de Saint-Victor notaire public de l'Inquisition qui l'ai écrit.

L'an que dessus, Fauresse, après avoir nié et tu la vérité contre son propre serment,dit :

Quand j'habitais à la Dalbade¹ vinrent me trouver chez moi deux femmes de Lombardie et un lombard, mari de l'une d'elles, qui se disaient pèlerines voulant aller à Saint-Jacques³. Ils furent hébergés dans la maison une partie d'un jour et une nuit, et partirent au matin. Je demandai à ces pèlerins, quand ils partirent, de venir chez moi quand ils reviendraient de Saint-Jacques. Et cela eut l'accord de mon mari, de mon gendre Raimond Maurel et de ma fille Philippa.

(Interrogée sur l'époque) : Il y a deux ans.

Item, quand j'habitais l'île de Tounis, ces Lombards, savoir le mari et la femme, sans l'autre Lombarde qui fut hébergée à Toulouse je ne sais où, vinrent chez moi.

¹ 7 février 1274. Ed. lat. p.48.

² De bateaux ou de tonneaux, par opposition au "carpentarius".

³ De Compostelle.

Ils y furent hébergés deux nuits et deux jours. Ils menaient un petit âne avec lequel ils transportaient des aiguilles et leur nourriture. Pons Durand, le marchand d'aiguilles¹, fils d'Arnaud Durand, qui habite à la Dalbade, vint acheter ces aiguilles. C'est un Lombard de Toulouse qui l'amena.

(Interrogée si elle croyait que ces pèlerins lombards étaient des hérétiques ou des émissaires des hérétiques) : Non, car je les voyais manger de la viande.

Item, quand ces pèlerins étaient pour la dernière fois dans ma maison, Guillemette, femme de Thomas le charpentier qui habite l'île, vint trouver cette Lombarde, lui demandant si elle connaissait les Fougassier et Ermengarde de Prades, qui se sont enfuis en Lombardie. Et ladite Lombarde dit que oui, et qu'elle avait vu beaucoup d'autres personnes du Toulousain à Plaisance, d'où ces Lombards étaient. Après quoi cette Guillemette me dit un jour dans la rue Malcousinat : "Ma commère, cette Lombarde, que vous hébergez, est bien une brave femme, et elle m'a dit qu'elle connaît les Fougassier et Ermengarde de Prades, qui sont en fuite". Je répondis que je n'avais jamais demandé cela à cette Lombarde. Et je demandai à la Lombarde : Vous connaissez les Fougassier et Ermengarde de Prades, comme vous l'avez dit à ma commère ?" et elle répondit que beaucoup de gens du Toulousain habitaient Plaisance et dans la terre du roi Charles², dont elle ignorait le nom.

(Interrogée sur les personnes présentes) : Personne. *(Interrogée sur l'époque)* : Il y a eu un an et demi ou environ aux dernières vendanges.

Item, Gourdane, femme de Pons de Gomerville, m'a acheté du vin, et elle m'amena chez elle, où se trouvait Pierre Maurel, assis dans un lit. Ladite Gourdane me le montra en disant : "Voici celui qui a emmené avec lui Ermengarde de Prades et sa compagne Bernarde. Ce Pierre Maurel est l'agent fidèle des croyants et des bons hommes de Lombardie (à ce qu'elle disait). Par bons hommes j'ai compris que c'étaient des parfaits, et que Gourdane voulait dire que ces bons hommes étaient des parfaits.

Gourdane me dit que Pierre Maurel venait fréquemment voir les amis et les croyants du pays toulousain de la part des croyants et des bons hommes de Lombardie, qui avaient pleine confiance en lui.

Ce Pierre Maurel commença à me dire, ainsi qu'à Gourdane qui était présente que Dieu a dit de sa bouche aux parfaits : "La foi, l'espérance et la charité, parce que vous trouverez le salut"³.

Pierre Maurel me dit que les amis de Dieu supportent de grandes fatigues, font une grande pénitence et mènent un vie austère, eux que persécute l'Eglise romaine.

Il disait qu'il faut que cela vous coûte chair et sang si l'on veut aller au paradis, car on n'y entre pas si facilement. Il dit aussi que ceux que persécute l'Eglise romaine menaient une vie meilleure que les autres, et que c'était péché que l'Eglise romaine les persécute. Alors moi, Fauresse, je dis que les clercs étudient tous les jours dans les livres, et qu'il était étonnant qu'ils les persécutent, s'ils savaient que c'est un péché de le faire. Pons de Gomerville me dit alors : "Vous voilà dans l'admiration de vos maisons que vous avez louées à l'île de Tounis. Cela devrait faire pour vous comme si vous entriez par une porte et sortiez par l'autre, car on ne reste pas longtemps en ce monde en comparaison de l'autre". Il disait que l'argent du monde est la rouille de l'âme, et que le Dieu a dit "Laisse ton père et ta mère et tes enfants, et suis moi"⁴. Ce Pons de Gomerville me

¹ . Cf un trafic entre parfaits et croyants portant sur trente à quarante mille aiguilles en 1245, valant la somme considérable de six livres Melgoriennes : Ms 609, f. 190 v..

² La seigneurie de Coni, rattachée à la Provence.

³ 1 Cor. 13,13.

⁴ Cf Mc 10, 28-29.

dit et me prescrivit de confier ma mère à Pierre Maurel, qu'il l'emmena avec lui en Lombardie, puisqu'elle était vieille et décrépie, et que maintenant il fallait qu'elle fasse pénitence. Je répondis que je ne le ferais pas pour le plus beau palais de Toulouse, et que je ne lui ferais pas ce déshonneur, alors que j'avais entendu dire à ma mère que les parfaits disaient une chose et en faisaient une autre, et ainsi induisaient les gens en erreur.

Item Pierre Maurel demanda et interrogea, en voyant Pons Fougassier entrer dans la maison de Pons de Gomerville et demander s'il était là, si c'était un des Fougassier, et si leur mère était morte. Et Gourdane répondit que oui, et qu'aucune femme n'avait eu de meilleurs enfants, et que nul enfant n'avait mieux servi sa mère que ces Fougassier ne l'avaient fait pour leur mère.

Ce Pierre Maurel demanda encore à Gourdane si Guillaume Aribaud, le maître-charpentier, était mort. Elle répondit que oui, et qu'elle en était très contrariée, car ce Guillaume n'avait pas eu tout ce qu'il lui fallait à sa mort. Ledit Pons de Gomerville lui dit: "Vous parlez pour rien. Désormais dans ce pays il n'y aura plus personne (il voulait dire des parfaits). Les convertis de l'hérésie ont assassiné le pays en dénonçant, ce qui fait que désormais ils ne trouveront plus personne pour les recevoir".

Ce Pierre disait que la domination des Français lui déplaisait beaucoup, que les clercs et les Français étaient la même chose, parce que pour un oui ou pour un non ils détruisent les gens et les démolissent.

Pour l'époque, il y a deux ans ou environ.

Item j'ai entendu dire à Gourdane qu'elle et son mari Pons de Gomerville se proposaient d'aller avec leurs enfants à Ste-Marie de Vauvert¹.

Item j'ai entendu dire à Pierre Maurel qu'Ermengarde de Prades, qui s'était enfuie du Mur, me saluait comme sa très chère amie, et il m'avertit de ne pas me fier aux Lombards que j'avais mentionnés ni à d'autres, car ils sont faux, et l'on en trouve peu de sincères.

Quand Pierre Maurel me dit qu'Ermengarde de Prades me saluait, je lui répondis : "Que Dieu lui donne, et à nous, de bien faire !".

Ces mots de Pierre Maurel, de Pons de Gomerville et de Gourdane, ainsi que le sermon m'ont plu.

Elle a déposé cela par devant Frère Ranulphe de Plassac, inquisiteur. Témoins Ath de Saint-Victor, notaire de l'Inquisition, Jacquet, geôlier, et moi Bernard Bonnet notaire qui l'ai écrit.

L'an du Seigneur 1274, quatre des ides d'avril²)² Fauresse de Limoux, femme de Pierre Vital le charpentier, qui habite Toulouse à l'île de Tounis, témoin ayant prêté serment, rectifiant, corrigea sa confession, disant :

J'ai vu pour la première fois des parfaits dans le faubourg St-Etienne³ hors la porte dans la maison de Bernard Faure de Saint-Rome⁴ et de sa femme Esclarmonde, qui habitaient là à l'époque.

¹ Gard. Pèlerinage fameux, l'un de ceux qui étaient imposés comme pénitence par l'Inquisition. "cum novissent", qui suit, n'a pas de sens.

² 10 avril 1274.

³ De l'autre côté du fossé, à hauteur de la cathédrale.

⁴ Canton de Villefranche de Lauragais, Hte-Garonne, ou quartier de la rue de ce nom.

C'étaient Guillaume Prunel et Bernard Filhol de Roquevidal¹. Et j'y ai amené ma mère Raimonde pour qu'elle voie des parfaits. Et là, tant moi-même que ma mère et Gourdane, femme de Pons de Gomerville et ladite Esclarmonde, femme de Bernard Faure, avons entendu les paroles et les sermons de ces parfaits. Aucune d'entre nous n'a alors adoré ces parfaits, sauf ma mère Raimonde qui s'inclina devant eux.

Ma mère supplia aussitôt les parfaits de la recevoir dans leur secte. Et alors moi-même et Gourdane, pour nous et de la part de Pons de Gomerville, demandâmes instamment aux parfaits qu'ils veuillent la recevoir comme leur compagne et l'hérétique.

Et alors ma mère et moi rentrâmes chez nous, et Gourdane chez elle, Esclarmonde restant toutefois avec ces parfaits.

Une autre fois, huit jours après, Pons de Gomerville envoya quelqu'un chez moi pour que j'aille chez lui, ce que je fis. Ce Pons me dit alors qu'il avait arrangé avec les parfaits qu'ils reçussent ma mère, ainsi qu'elle leur avait demandé. J'en fus heureuse, allai chez moi et pris une fougasse et un pot de vin, et les apportai aux parfaits. Entrant dans la maison où ils étaient, je les saluai, en leur remettant ce que j'avais apporté. Et (*à ce qu'elle dit*) je ne fis rien d'autre là. C'était alors le matin, et j'étais très pressée de rentrer chez moi. Et au marché² le soir du même jour ma mère et moi allâmes auprès de ces parfaits dans ladite maison où ils se trouvaient.

Et là moi-même, ma mère et cette Esclarmonde entendîmes leurs paroles, leurs sermons et leurs prêches. Et là ladite Raimonde se donna à Dieu et à l'Evangile et aux parfaits. Et elle fut alors hérétiquée, consolée et reçue par eux selon la manière et le rite des hérétiques, en posant les mains et le livre sur la tête de ladite Raimonde, en présence et à la vue de moi-même et d'Esclarmonde. Et alors tant moi-même que ma mère et ladite Esclarmonde les avons adorés en fléchissant trois fois les genoux, en disant "Bénissez..." à la manière des hérétiques. Et alors je reçus la paix du livre des parfaits et donnai la paix à ma mère et à Esclarmonde. Et après ce consolement ladite Raimonde dit et promit aux parfaits que désormais elle ne jurerait ni ne mentirait, ne mangerait pas de gras sauf de l'huile et du poisson, et que tant qu'elle vivrait elle garderait de toutes ses forces la secte des hérétiques. Et je promis aussi à ces parfaits de garder ma mère et sa secte autant que je le pourrais³.

Les vingt sous toulzas que Pons de Gomerville donna à ma mère pour qu'elle les donne aux parfaits pour son hérétication, elle les leur offrit, mais ils ne voulurent pas les recevoir, et dirent que je remette et apporte ces vingt sous à Raimond Fougassier, ce que je fis.

Ensuite, ma mère qui avait ainsi été consolée, mourut hérétique.

(*Interrogée sur l'époque de l'hérétication et de l'adoration*) : Il y a eu un an huit jours avant le dernier carême, et ma mère mourut au milieu du carême.

C'est Pons de Gomerville qui me recommanda en premier lieu la foi et la secte des parfaits .

(*Interrogée si sa fille Philippa, son mari ou son gendre, mari de ladite Philippa, ont assisté à cette hérétication ou en eurent connaissance, ou d'autres*) : Non, sauf ma fille Philippa, à qui je révélai cette hérétication peu après qu'elle eut été faite.

¹ Canton de Cuq-Toulza, Tarn.

² Passage douteux.

³ La description est un mélange des souvenirs réticents de la dépositante et des détails fournis par le notaire, de source livresque. En réalité, les vœux ont précédé l'imposition des mains. Raimonde, après avoir été consolée, n'a pas "adoré", mais a au contraire été adorée par les assistants, les parfaits lui disant quoi répondre.

(Interrogée si elle a cru que ces parfaits étaient de bons hommes, véridiques et amis de Dieu, qu'ils avaient un foi bonne et qu'on pouvait être sauvé par eux si l'on mourait dans leur secte) : Oui. Et je fus dans cette croyance depuis l'époque d'un an avant les dernières vendanges jusqu'au jour de la citation qui m'a été faite, car c'est depuis que tout cela a eu lieu.

Elle reconnut avoir mal agi, en cachant sciemment dans son autre confession tout cela, contre son propre serment, à ce qu'elle dit, par honte.

Elle dit aussi qu'elle ne sait rien de plus sur l'hérésie que ce qui est contenu dans ses confessions.

Elle dit aussi que lors de la première vision elle a adoré ces parfaits selon leur rite, et leur a donné alors onze sous toulzas.

Elle dit encore :

J'ai envoyé une fois des raisins aux parfaits par l'intermédiaire d'Esclarmonde, femme de Bernard Faure. Une autre fois j'ai apporté de mes raisins à la porte d'Esclarmonde, pour qu'elle les remette à ces parfaits.

Elle a déposé cela par devant Frères Ranulphe et Pons de Parnac, inquisiteurs. Témoins Pierre Barrau, Frère Toulza, OP, et moi Bernard Bonnet, notaire public de Toulouse qui l'ai écrit¹.

—————

¹ Il est curieux que l'inquisiteur ne se soit pas soucié du fait que son père avait été brûlé. Il est probable que le détail du poulet à tuer lui a donné à penser qu'il s'agissait d'un ragot sans importance.

PHILIPPA, FEMME DE RAIMOND MAUREL, CHARPENTIER¹

L'an que dessus Philippa, fille de ladite Fauresse, femme de Raimond Maurel le charpentier, qui habite Toulouse dans l'île de Tounis, témoin ayant preté serment et requise comme ci-dessus, dit qu'elle n'a jamais vu de parfaits à sa connaissance, ne les a jamais adorés, ne leur a rien donné ou envoyé, n'a eu foi ou espoir en eux, et ne sait rien sur l'hérésie. Elle n'a jamais vu d'émissaire, homme ou femme, des parfaits à sa connaissance, ne les a pas reçus, ni ne sait rien sur l'hérésie.

Elle a déposé cela par devant les Frères OP Ranulphe de Plassac et Pons de Parnac, inquisiteurs. Témoins Pierre Rey, Bernard Bonnet, et moi Ath de Saint-Victor notaire public de l'Inquisition qui l'ai écrit.

Le lendemain ladite Philippa, interrogée si elle a vu chez elle un Lombard ou une Lombarde, dit :

Oui, un dont je ne sais pas le nom et son épouse, et une autre femme dont je ne sais pas les noms. Comme ils étaient pèlerins venant de St-Jacques, nous les avons reçus pour l'amour de Dieu quand nous habitions à la Dalbade.

Il ya trois ans ou environ.

Item une autre fois j'ai vu ce même Lombard et sa femme, menant un âne qui portait leur bagage et des aiguilles. Ils furent là deux jours. Cela déplut à mon mari Raimond que je les aie reçus, parce qu'ils étaient lombards, et ils partirent. Je ne les ai pas revus.

(Interrogée sur tout le reste) : Gourdane, femme de Pons de Gomerville, vint me voir quand j'accouchais avec les autres femmes.

Item je ne sais pas que ma grand-mère Raimonde ait été hérétiquée.- Item, je ne sais pas que la mère des Fougassier ait été hérétiquée.

L'an que dessus Philippa, femme de Raimond Maurel, rectifia, disant :

J'ai entendu dire à ma mère Fauresse que sa mère Raimonde, ma grand-mère, avait été immédiatement hérétiquée à Toulouse dans la maison que louait Esclarmonde, femme de Bernand Faure de Saint-Rome. Mais je n'ai pas assisté à cette hérétication et cela me déplut au contraire fortement quand j'entendis que ma grand-mère était parfaite.

¹ *Ed. lat. p. 53.*

Mais je reconnais que je servis ma grand-mère parfaite, en lui servant à boire et à manger jusqu'à ce qu'elle meure. C'était en carême.

(*Sur interrogation*) : Je n'ai jamais vu d'hérétiques revêtus¹.

Item, une fois, venant de mon maillol, passnt dans la rue devant la maison que cette Esclarmonde occupait, dans le faubourg St-Etienne, je donnai des raisins à cette Esclarmonde et à sa bru.

Item, une autre fois je vis ladite Esclarmonde avec Gourdone, femme de Pons de Gomerville, mais je ne lui ai jamais parlé d'hérésie.

Item une fois ladite Esclarmonde alla avec Gourdone, femme de Pons de Gomerville, ma mère Fauresse et moi à mon maillol près de Montaudran². Et cette Esclarmonde rapporta des raisins. Mais je n'ai pas su ou entendu dire qu'elle les apportait aux parfaits.

Interrogée, elle dit qu'elle n'a jamais cru que les parfaits étaient de bons hommes ni eut foi en eux.

Interrogée combien de fois elle servit cette hérétiquée avant qu'elle ne meure, elle dit: Trois semaines ou environ.

Elle a déposé cela par devant Frères Ranulphe de Plassac et Pons de Parnac, OP, inquisiteurs. Témoins Pierre Barrau et Frère Barthélemy d'Arcagne³ OP et moi Ath de Saint-Victor notaire public de l'Inquisition qui l'ai écrit⁴.

1 Ce terme, comme celui de parfait (*hereticus perfectus*) appartient au langage catholique. Les parfaits entre eux ne s'appelaient que "chrétiens", et les croyants les appelaient, notamment dans la circonstance solennelle de l'"adoration", bons messieurs et bonnes dames, et quand ils en parlaient, bons hommes et bonnes femmes. Il n'y avait pas de vêtue rituelle.

² Plaine et côteau situés au sud-est de Toulouse.

³ Cne de st-Michel de Lanès, canton de Salles, Aude.

⁴ Dans la sentence d'envoi de Philippa au bûcher du 3 mars 1308 (Limborch, pp. 3-4), il est rappelé: "Elle fut punie pour hérésie par les inquisiteurs Frères Ranulphe de Plassac et Pons de Parnac le 13 mai 1274 et eut les croix simples; et les pèlerinages mineurs. Ces croix lui furent remises par les inquisiteurs Frères Hugues Amiel et Jean Galand. Confession faite judiciairement par devant Frère de bonne mémoire Pierre de Mousseau (*Mulceone*) l'an 1291, le lundi après la st-Valentin (17 février 1292, n.s.)".

On notera l'indulgence des trois premières sentences, puisque, bien que la troisième fût un cas de relapse, elle était encore au large pour se faire arrêter par Gui.

ARNAUDE, VEUVE DE RAIMOND DELRASE DE CORDES

L'an du Seigneur 1273, lendemain de la Ste-Scolastique vierge, trois des ides de mars¹ Arnaude, veuve de Raimond Delrase de Cordes², actuellement hospitalière à l'hôpital vieux de la ville de Saint-Antonin, requise de dire la vérité sur elle-même et les autres vivants ou morts en matière d'hérésie et de vaudoisie, témoin ayant prêté serment, dit qu'elle n'a jamais vu ni adoré de parfaits, n'a pas cru que c'étaient de bons hommes, n'a pas mis sa foi ou son espoir en eux, et n'a jamais eu aucun rapport avec des parfaits. Des vaudois elle dit ne rien savoir du tout.

Elle dit néanmoins :

Une fois, j'étais malade à l'hôpital de Cordes, où j'étais au titre d'hospitalière. Raimonde Moulinier de Cordes³ vint vers moi qui étais au lit et gravement malade. Elle me dit de lui garder le secret, au nom du père, du Fils et du Saint-Esprit, de ce qu'elle me dirait, ce que je lui accordai. Et pour plus de garantie, à sa demande je lui donnai un baiser. Cela fait cette Raimonde me dit et me conseilla, si je guérissais de cette maladie, qu'elle et moi allions ensemble auprès des justes. Je compris qu'elle disait cela des parfaits.

Je lui demandai alors ce que croyaient ces justes, s'ils croyaient la Loi de l'Eglise romaine. Elle me dit que non. Item, s'ils croyaient que Dieu était venu dans la sainte Vierge, et elle dit que non.

Pour l'époque, il y a eu trois ou quatre ans à la dernière St-Michel. Je crois qu'Alamande, femme de Guillaume Corp, hospitalière de Cordes, qui écoutait ce qu'on disait, a entendu tout cela.

Etant rétablie de cette maladie, quinze jours environ après ma guérison, cette Alamande et moi allâmes faire la veillée à l'église de St-Jean de Mordagne⁴ près de Cordes. Et comme nous en revenions toutes deux et nous reposions sous un noyer⁵, cette Alamande me demanda, et elle me l'avait demandé plusieurs fois auparavant, de lui dire ce que m'avait dit cette Raimonde. Je lui racontai alors tout ce qui est dit ci-dessus, que m'avait dit Raimonde. Alamande me dit alors qu'elle voulait prendre la même voie que nous prendrions, Raimonde et moi, et qu'elle avait assez d'argent pour elle et pour moi. Elle disait aussi qu'elle en savait plus long sur ces mots que m'avait dit Raimonde que moi.

Après quoi, vers la même époque, alors que je priais dans l'église St-Michel de Cordes, cette Raimonde me dit: "Que priez-vous ? Priez le Très-Haut, et ne croyez pas à l'image de la croix ou autres images, car elles n'ont pas de valeur".

¹ 13 mars 1274.

² Tarn.

³ Un Molinier de Cordes sera encore l'objet d'une condamnation posthume de Bernard Gui (Limborch, p. 248).

⁴ Commune d'Espinas, Tarn-et-Garonne.

⁵ On a déjà vu "sous un 'poirier". Ces précisions étaient destinées à recouper les témoignages.

Item, un jour où je parlais à Esclarmonde, veuve de Pierre Loubet de Cordes, soeur de cette Raimonde, lui demandant conseil sur ce que je devais faire à propos de ce qui précède, et quelle voie suivre, et où je trouverais le salut, cette Esclarmonde me répondit: "Dame Raimonde¹, il n'y a pas d'autre voie de salut que celle que Raimonde vous a dite".

Cette Raimonde me dit que ce que disaient les Frères Prêcheurs et Mineurs et les clercs ne contenait pas de vérité et n'avait pas de valeur, sauf l'Évangile de saint Jean. Je demandais tout cela à ces femmes pour pouvoir leur arracher leur sentiment sur la foi.

Après quoi cette Alamande² me demanda quelle voie je voulais suivre, et je répondis qu'ils ne me tiendraient jamais, et que je ne serais pas comme Na Tavella, qui avait été hérétique et était une grande familière de ces femmes.

Item Guillemette Penchenier, qui du nom de son père s'appelle Baduel, de Cordes, me dit que cette fausse Alamande³ avait dénoncée cette Raimonde pour ce qu'elle m'avait dit, auprès de Bernard de Brens⁴ de Cordes, ce pour quoi Bernard de Brens avait traîné cette Raimonde en la tirant par les cheveux par toute la maison, en lui disant: "vous auriez bien pu savoir qu'Arnaud Delrase ne vous garderait pas le secret de ces mots".

Item, après la sépulture de Pétronille, surnommée Bonne, de Cordes, je demandai à Huguette, femme d'Étienne Loubet "Que dites-vous de Bonne ? A-t-elle eut de bons hommes (c'est-à-dire des parfaits) ?" Elle me répondit que oui. Et comme je lui demandais d'où elle les avait eus, elle répondit que madame Huguette, femme de Bernard de Campes⁵ avait procuré que cette Bonne eût ces parfaits.

Pour l'époque, tout cela eut lieu entre la Circoncision et la St-Michel, il y a eu trois ou quatre ans à la dernière St-Michel.

Item, ladite Guillemette Penchenier, et Étienne, dit Pilot, dont on dit à Cordes qu'ils sont très suspects d'hérésie, sont de grands familiers desdites Raimonde et Esclarmonde, d'Huguette de Campes et de Bernard de Brens. Cette Raimonde m'a dit que quand je ne pourrais pas lui parler de l'affaire des parfaits, que j'en parle à sa soeur Esclarmonde, qui me mettrait dans la bonne voie à ce sujet.

Même époque.

Elle a déposé cela par devant Frères Ranulphe et Pons de Parnac, inquisiteurs. Témoins maître Bérenger du Vernet et Bernard Bonnet, notaire public de Toulouse qui l'a écrit.

Fait dans la ville de St-Antonin au diocèse de Rodez, au monastère de ce saint.

Item l'an que dessus, veille des ides de mars⁶ ladite Arnaude, hospitalière, ajouta que :

¹ *Corr.*: Arnaude. C'était peut-être une Sœur de l'Hôpital.

² *Corr.*: Raimonde.

³ *Id.*

⁴ Canton de Gaillac, Tarn. La famille, noble, trempait dans le catharisme bien avant la Croisade (Cf Guillaume de Puylaurens, Chronique, ed. Duvernoy, Paris 1976), pp. 30-33). Sicard de Lunel avait dénoncé un Guillaume de Brens de Cordes (Duvernoy, La vie des prédicateurs, n. 123, p. 480).

⁵ Commune de Saint-Marcel-Campes, Tarn.

⁶ 14 mars 1274.

Ladite Guillemette Badoel ou Penchenier m'a dit que quand elle était il y a déjà longtemps à Castelnau d'Hélène au diocèse de Cahors¹, d'où elle est originaire, elle vit trois très belles femmes, dont elle crut qu'elles étaient des parfaites, sortant d'une maison près dudit chateau. Elle ne me les nomma pas. Et ces femmes, voyant ladite Guillemette, rentrèrent aussitôt dans ce cluse², et elle ne les revit pas.

Je l'ai entendu il ya deux ans ou environ.

Item Huguette de Bertran, femme de Durand Moulinier de Cores, me dit un jour de Pilot: "Maudit soit Pilot, qui ne peut encore pas abandonner l'hérésie". Car quand il revint de Toulouse, relaché du Mur où il avait été envoyé, il avait demandé à cette m@me Huguette si elle voulait envoyer quelque chose aux bons hommes (c'est-à-dire aux parfaits). Et ladite Huguette dit que non, qu'elle le donnerait plutôt à ses enfants.

Je l'ai entendu il y a deux ans ou environ.

Item j'ai entendu dire à Huguette de Bertran que les parfaits disent, à ce qu'elle avait entendu dire, que le diable a fait le corps de l'homme, et que Dieu y a mis l'âme. Quand l'âme fut placée dans le corps l'homme fit un salut et dit au diable: "Maintenant je ne suis plus à toi".

Je l'ai entendu dire à la même époque. Je n'ai pas entendu dire à cette Huguette de qui elle avait entendu ces propos.

Alors que je rentrais de Gaillac³, où j'avais été amenée prisonnière à l'inquisiteur Frère Pons du Pouget⁴, et que nous étions arrivés à la roche de Pierre Isarn, près de Cestayrols⁵, Bezersa⁶, la femme du même Pierre Isarn, me dit que quand j'étais détenue prisonnière, son mari Pierre Isarn lui demanda si elle avait eu ou tenu des propos sur l'hérésie avec moi, car il avait très peur que je dénonce la chose, et qu'après cela ils seraient morts et détruits, lui et sa femme. Après quoi je dis à cette Bezersa : "Dites-moi, on sait bien que vous êtes touchée par cette affaire (savoir l'hérésie) ?", et elle me dit: "Madame Arnaude, je n'ai personne à qui je puisse bien me confier". Je lui dis que je ne dénoncerai pas ce qu'elle me dirait, et là-dessus nous nous sommes mutuellement embrassées. Et elle me dit alors que Dieu n'est jamais venu charnellement dans la sainte Vierge ni dans une autre femme, que la sainte Vierge ne fut pas Mère de Dieu, et qu'un homme commet autant de péché en couchant avec une femme qu'avec une autre, et une femme en couchant avec l'un qu'avec un autre. Et elle dit que tous les esprits qui sont tombés par orgueil du ciel seront un jour sauvés

Item cette Bezersa porte une cordelette faisant ceinture sur la chair nue sous les seins⁷, et je l'ai vue une fois ceinte de cette cordelette.

Item, ayant été dans un accouchement sage-femme de la même Bezersa, je ne l'ai jamais entendue crier "Seigneur Jésus-Christ" ou "Sainte Vierge", mais seulement "Saint-Esprit de Dieu, aide-moi !", ce qui fait que les autres sages-femmes ont horreur d'elles quand elle accouche, et n'y assistent pas volontiers, parce qu'elle ne prie pas la sainte Vierge.

Pour l'époque il y a un an.

¹ Castelnau-Montratier, Lot.

² Souterrain-refuge selon le terme consacré, en fait souterrain-silo, creusé dans la colline. On en trouve en abondance dans toute la région. Cf Duvernoy, Religion, pp. 281-283).

³ Tarn.

⁴ Dans les années 1262 et suivantes. On n'a conservé de lui que l'enqu@te sur Pierre vicomte de Fenouillet.

⁵ Canton de Gaillac, Tarn.

⁶ "La Biterroise".

⁷ Cf Duvernoy, Religion, pp. 84,183,101,157.

Item, Raimond Roque, clerc, fils de feu Guillaume Roque, mon cousin, m'a dit qu'il a entendu cette Bezersa dire beaucoup de propos ayant saveur d'hérésie et beaucoup d'hérésie.

Elle a déposé cela par devant l'inquisiteur et martre Bérenger du Vernet qui l'a écrit dans ce monastère de St-Antonin.

Et elle jura et abjura et fut relevée de toute excommunication si elle était excommuniée¹.

¹ La sentence, "portée par les canons", était automatique.

RAIMOND, CURÉ DE CESTAYROLS

L'an du Seigneur 1273, aux ides de février¹ Raimond, curé de Cestayrols au diocèse d'Albi, témoin ayant prêté serment, dit :

Pierre Isarn de Cestayrols, mon paroissien, a été excommunié il y a quinze ans et plus, de l'excommunication majeure, dont il ne fut pas absous depuis.

Dernièrement, parce qu'il fut très gravement malade à l'article de la mort, je l'ai donc absous, sous son serment et un acte authentique qu'il se tiendrait aux ordres de l'Eglise.

Et comme il s'était rétabli, et que cité par l'official il n'obéissait pas aux ordres de l'Eglise, l'official d'Albi l'a remis dans l'excommunication antérieure.

Il a déposé cela à Gaillac par devant Frères Ranulphe et Pons de Parnac, inquisiteurs. Témoins l'abbé de Gaillac d'alors et maître Bérenger du Vernet, et Bernard Bonnet notaire public qui l'a écrit.

¹ 11 février 1274.

RAIMOND ROQUE DE CESTAYROLS, CLERC

Les an et jour que dessus Raimond Roque de Cestayrols, clerc, témoin ayant prêté serment, dit :

Moi-même et les gens de Cestayrols tiennent pour suspects d'hérésie madame Bezersa, femme de Pierre Isarn de Cestayrols, du fait que quand elle est en travail d'enfant elle ne crie jamais "Jésus-Christ" ou "Sainte Vierge", mais "Saint-Esprit, aide-moi".

Cela, je l'ai entendu dire à Raimonde, femme de Daide Roque, Huguette, femme de Pierre Roque, Flors Belul, femme de Guillaume Belul, Lombarde Salamon et Alais Goncelin, qui étaient présentes ensemble en diverses occasions quand ladite Bezersa accouchait. Et Marthe, la mère de cette Bezersa, le sait aussi.

Parfois, quand il y avait du tonnerre, j'ai entendu ladite Bezersa crier: "Saint-Esprit, aide-nous !", et elle ne criait pas "Jésus-Christ" ou "Sainte Vierge".

Item, j'ai entendu dire qu'elle ne veut pas prendre le pain béni qu'on donne aux fidèles le dimanche, mais elle dit que ce pain est le péché des gens, d'après ce que j'ai entendu dire à Bernarde Roque, une femme qui est morte.

Item, quand elle entend les clercs dire la parole de Dieu, elle les tourne en mépris et dit, cette Bezersa : "Croyez-les, ils le savent bien !"

Item elle n'observe pas les jeûnes de l'Eglise. Et quand il faut jeûner aux veilles des saints, elle dit: "Que ces saints jeûnent eux-mêmes !"

Item, elle donne des oeufs et du fromage à ses enfants en carême, ainsi que je l'ai entendu dire, pour cela et pour ces jeûnes, à Bezersa elle-même.

Item, j'ai dit parfois à cette Bezersa que la sainte Vierge a été conçue par un homme et une femme comme les autres hommes et femmes. Et alors cela lui faisait horreur et elle se sauvait, en disant qu'elle ne croyait pas et qu'il n'était pas possible qu'elle ait été conçue dans le péché¹.

Il a déposé cela par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur. Témoins mattre Bérenger du Vernet, et moi Bernard Bonnet, notaire public de l'Inquisition qui l'ai écrit.

Fait à Gaillac dans l'abbaye.

¹ Cf Duvernoy, Religion, p. 88. Il est douteux que la suspecte ait proféré une opinion franchement cathare devant le clerc. L'opinion était alors défendable, malgré saint Bernard.

GARDOUCH, CHEVALIER DE MAURÉMONT

L'an du Seigneur 1273, mardi avant la Chaire de saint Pierre¹ Gardouch², chevalier de Maurémont³, témoin ayant prêté serment et requis de dire la vérité sur le fait d'hérésie et de vaudoisie tant sur lui-même que sur d'autres vivants ou morts, dit qu'après s'être confessé à l'inquisiteur Bernard de Caux et à son collègue, il n'a pas vu ou adoré de parfaits, n'a pas mangé ou bu, n'a rien envoyé sur ses biens aux parfaits, n'a pas eu de rapports avec eux, n'a pas cru que c'étaient de bons hommes et qu'ils disaient la vérité, ni qu'on pouvait être sauvé par eux, ni n'a reçu de faidits ou de fugitifs pour hérésie. Il dit la même chose des vaudois.

Cette confession faite à ces inquisiteurs Frères Bernard de Caux et son collègue, il reconnut qu'elle est bonne et vraie, et qu'il n'a rien caché sur l'hérésie dans cette confession.

Il a déposé cela par devant Frères Ranulphe de Plassac et Pons de Parnac, OP, inquisiteurs. Témoin Robin, sergent gardien des condamnés au Mur⁴, et moi Bernard Bonnet, notaire public de l'Inquisition qui l'ai écrit.

¹ 16 janvier 1274.

² Gardouch, canton de Villefranche de Lauragais, Hte-Garonne.

³ *Id.*

⁴ Le registre de Bernard de Caux ne contient pas de déposition d'un Gardouch pour la paroisse de Maurémont. Possessionnés en divers endroits et notamment à Gardouch, la famille habitait Montgaillard. Un Gardouch, sans prénom, dépose le 7 juillet 1245 sur diverses "visions" de parfaits, mais nie avoir été consolé après une blessure reçue au siège de Toulouse, malgré des témoignages contraires. Il dit avoir déjà fait des aveux à Toulouse devant les autres inquisiteurs (Guillaume Arnaud et Etienne de Saint-Tibéry). (Ms 609, ff. 45 r.-v.). S'il s'agit du m@me, il a environ 70 ans et a passé près de 30 ans au Mur, s'il faut interpréter ainsi la présence du geolier.

GUILLAUME-BERNARD, FILS DE FEU
RAIMOND DE DURFORT DE FANJEAUX

L'an du Seigneur 1273, aux nones de mars¹ Guillaume-Bernard, damoiseau, fils de feu Raimond de Durfort, chevalier de Fanjeaux au diocèse de Toulouse, témoin ayant prêté serment et requis, dit :

Je n'ai jamais vu de parfaits, si ce n'est une fois, un qui s'enfuyait, à la bastide de Pech d'Azen². Je le suivis et voulus l'arrêter, si possible, et por l'arrêter j'ai fidèlement fait mon possible.

Je n'ai jamais adoré de parfaits, ni entendu leurs sermons et prédications, ni placé en eux mon espoir ou ma foi; je ne leur ai rien donné ou envoyé, ne leur ai fait aucun bien, n'ai assisté à l'hérétication de personne, n'ai rien commis ou su en matière d'hérésie ou de vaudoisie.

(Requis de dire s'il sait ou a entendu dire qui était le parfait qu'il a poursuivi et qu'il voulait arrêter comme il a dit plus haut) : J'ai entendu dire par la suite que ce parfait était Pierre de Lassus³.

(Requis spécialement et expressément de dire s'il sait ou croit que son père Raimond de Durfort fut hérétique dans la maladie dont il mourut) : J'ai entendu dire que ledit Pierre de Lassus, par la suite converti de l'hérésie, a dit avoir hérétique mon père Raimond de Durfort, et que le même converti Pierre de Lassus a dit par la suite avoir déposé mensongèrement sur cette hérétication.

(A qui l'a-t-il entendu dire) : Je ne me rappelle pas.

Il a déposé cela à Toulouse, prisonnier au Chateau-Narbonnais, par devant Frères Ranulphe de Plassac et Pons de Parnac, OP, inquisiteurs. Témoins Perrin de Monède⁴, Sicard de Lunel, Gilles des Tours, Jacquet, géôlier, Bernard Bonnet, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public de l'Inquisition qui l'ai écrit.

¹ 7 mars 1274. Les inquisiteurs sont revenus à Toulouse entre leur séjour à Gaillac et celui de St-Antonin.

² Non identifié. Le registre de Ferrer cite, dans le contexte des habitués de Montségur, une Bastide du Pech d'Asieu ou d'Arzieu. Peut-être Nalzen, canton de Lavelanet, Ariège.

³ Ou Lassus, (canton des Cabannes, Ariège ?), n'est connu que par le présente registre comme actif de 1264 à 1270, converti, et mort à la date du registre. Raimond de Durfort de Fanjeaux n'apparaît qu'une fois dans le registre de Bernard de Caux, comme ayant été requis par Bernard-Huc de Feste de l'accompagner en armes pour escorter sa mère, parfaite (F^o. 164 v^o).

⁴ Traduction douteuse. Perrin n'est guère un prénom occitan. Ce personnage et Gilles des Tours pourraient bien être des sergents du Mur.

ESCLARMONDE, VEUVE DE RAIMOND DE DURFORT
CHEVALIER DE FANJEAUX

L'an du Seigneur 1273, vendredi avant la St-Grégoire¹ Esclarmonde, veuve de Raimond de Durfort, chevalier de Fanjeaux, témoin ayant prêté serment et requise comme ci-dessus, dit qu'elle n'a jamais vu de parfaits à sa connaissance, ne les a pas adorés, n'a pas entendu leurs sermons, ne leur a rien donné ni envoyé, n'a pas mis en eux son espoir ou sa foi, et ne sait rien sur l'hérésie ou la vaudoisie.

Interrogée si elle a su que ledit Raimond de Ourfort son défunt mari fut hérétique dans la maladie dont il mourut, elle dit que non.

Interrogée si elle croit qu'il a été hérétique, elle dit que non.

Interrogée si elle a entendu dire qu'i avait été hérétique, elle dit que non, mais elle a entendu dire qu'on enquêtait.

Interrogée par qui elle l'entendit dire, elle dit ne pas s'en souvenir.

Interrogée en quel endroit, elle dit qu'elle ne se rappelle pas, mais croit que ce fut à Prouille² et dans beaucoup d'autres endroits.

Elle a déposé cela par devant Frères Ranulphe de Plassac et Pons de Parnac, OP, détenue dans la tour blanche du Château-Narbonnais.

Témoins Frère Guillaume Dupuy³ et Frère Guillaume Peyre, de Toulouse, OP, Sicard de Lunel, Jacquet, geôlier, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public de l'Inquisition qui l'ai écrit.

¹ 9 mars 1274.

² Commune de Fanjeaux, Aude.

³ Voir Introduction, p. III.

BERNARD HUC, FRERE DE RAIMOND HUC DE ROQUEVIDAL

L'an du Seigneur 1274, aux nones d'avril¹ Bernard Huc, frère de Raimond Huc de Roquevidal², amené prisonnier, témoin ayant prêté serment et requis, dit:

Dans notre maison, de mon frère et moi, à Roquevidal, j'ai vu mainte fois Guillaume Prunel³ et Bernard de Tilhols, les parfaits. Et j'ai vu mainte fois avec ces parfaits ma mère Rixende Huc, mon frère Raimond Huc, ma femme Toulouse et Arnaude, femme dudit Raimond Huc. Et là moi même et tous les susdits, tantôt ensemble, tantôt séparément, avons mainte fois adoré ces parfaits et entendu leurs paroles et leurs sermons. Et tous mangèrent mainte fois du pain béni par les parfaits.

Ces parfaits demeuraient dans notre maison tantôt huit jours, tantôt plus, mangeant et buvant sur les biens de la maison. Et à ce que je crois, ils vinrent pour la première fois à notre maison il y a eu un an au dernier carême. Et il y a un mois ou cinq semaines qu'ils y furent pour la dernière fois. Quand ils en partirent, je les accompagnai de chez moi jusqu'à Font Arène⁴ près de Roquevidal. De là, à ce que je crois fermement, ils allèrent vers Prades, entre Saint-Paul et Puylaurens⁵, à la maison de Pierre Fournier.

Item, alors que Bernarde Gausbert, de Roquevidal, alias Molsarona, était malade d'une maladie dont elle guérit, Raimond Molsarou, frère de cette femme, me demanda s'il y avait des hérétiques dans ma maison (mais il ne les appelait pas hérétiques, mais bons homes). Je lui répondis que oui. Entendant cette réponse, il me demanda de les envoyer chez lui, ce que je fis. Et je crois fermement qu'ils l'ont hérétiquée, mais je n'ai pas assisté à cette hérétication, et je ne sais pas qui y assista. Mais j'ai entendu dire après aux parfaits qu'ils y étaient allés.

Ce fut vers la dernière Toussaint, ou vers les vendanges.

Item, Guillaume Faure de Lavour vint un matin à Roquevidal dans ma maison, où ces parfaits étaient alors. Il leur apporta des poissons et les vit dans le soutoul⁶. Mais je n'y entrai pas avec lui et ne l'ai pas vu les adorer.

Il y a, à ce que je crois, six mois ou environ.

¹ 5 avril 1274.

² Canton de Cuq-Toulza, Tarn.

³ Il n'est mentionné que dans le registre, à l'exception d'une mention d'une hérétication à Carcassonne en août 1283 dans le registre de Jean Galand, qui est suspecte comme le reste du registre (Doat XXVI, ff. 91 r., 92 v.). Tilhols n'est connu que par le présent registre.

⁴ Non identifié.

⁵ Prades, canton de St-Paul Cap de Joux, Tarn.

⁶ Pièce basse située au-dessous des pièces habitées, pour laquelle cave ou sous-sol ne seraient pas adéquats.

Item ce Guillaume Faure vint une autre fois dans mon maillol où je travaillais alors, et me demanda des parfaits, mais ne voulut pas me dire pourquoi il les voulait. Je quittai mon travail et allai avec lui au mas de Bernard le Cahorsin entre Saint-Paul Cap de Joux et Puylaurens, et il fut nuit quand nous y fûmes. Nous trouvâmes ce Bernard, qui nous amena à un bois près d'une bouverie. Et là dans ce bois nous trouvâmes lesdits parfaits. De là Guillaume Faure et moi les amenâmes jusqu'au dessus de l'église de St-André au-dessus de Magrin¹. De là ledit Guillaume Faure les mena je ne sais où, et je rentrai chez moi. Ledit Bernard le Cahorsin était resté près de sa maison.

(Sur interrogation) : Je n'ai pas adoré ni vu les autres adorer.
Il y a eu un an, je crois, au dernier carême.

Un soir vint me trouver à Roquevidal Arnaud de Saint-Laurent près de Lugan². Il me demanda d'aller avec lui chez lui, Arnaud, parce que les parfaits Guilalume Prunel et Bernard de Tilhols y étaient et voulaient me voir. J'allai avec lui jusque près de sa maison, à côté d'un taillis, où cet Arnaud me laissa.

J'y restai assis un moment, puis les parfaits vinrent à moi. Il faisait nuit noire. Mais ledit Arnaud ne revint pas, et je ne l'ai pas vu avec les parfaits. Moi, je les amenai à Roquevidal dans ma maison.

Ce fut à la Toussaint dernière.

Item, quand Blanca, femme de Pons Huc, était malade de la maladie dont elle mourut, Raimond Huc, mon frère, et Raimond Bru, frère de ladite Blanca, firent sortir ces parfaits de notre maison et les amenèrent une nuit à la maison de la malade. Et j'ai entendu dire que cette femme fut hérétiquée par ces parfaits, Raimond étant présent et le voyant.

Il y eut un an le dernier Jeudi saint³.

Je crois aussi que Raimond Bru, le frère de cette femme, assista à l'hérétication.

Item Sicard, tisserand de Lavour, vint une nuit à Roquevidal chez moi, et me demanda où étaient les parfaits. Je ne le savais pas alors, mais j'allai avec lui les chercher jusqu'à la maison de Bernard Delpech de Prades. Là, le laissant dehors, j'entrai chez Pierre Fournier, et demandai à sa femme, qui s'appelle Bonne, si les parfaits y étaient.

Elle me dit que non, et qu'elle ne savait pas où ils étaient, mais elle conseilla que celui qui les voulait revienne les chercher là le vendredi suivant. Et je crois que ce Sicard y retourna pour ces parfaits ce vendredi.

J'ai entendu dire qu'il les voulait pour sa belle-soeur qui était alors malade.

Il ya six semaines ou environ.

Item, un matin vint chez moi Guillaume, fils de Guillaume Faure de Lavour, et il apporta à ces parfaits, qui étaient alors dans mon soutoul, une certaine somme d'argent de la part de son père. Mais je n'ai pas vu ce Guillaume avec les parfaits, je ne l'ai pas vu payer cette somme d'argent, mais il est bien entré auprès de ces parfaits et leur a payé cet argent.

Il ya six mois ou environ.

Item, j'ai entendu dire à Arnaude, la femme de mon frère Raimond Huc, que ces parfaits demeurent parfois dans la maison de Bérenger de la Catussière près de l'église de Tressarots⁴ dans la paroisse de Roquevidal

¹ St-André, commune de Magrin, canton de St-Paul Cap de Joux, Tarn.

² Non identifié. Lugan, canton de Lavour, Tarn.

³ 29 mars 1273.

⁴ Non identifié.

Item, j'ai reçu à Lavaur de Guillaume Fournier de l'argent, jusqu'à trois cents sous, cousus entre deux étoffes de lin et prêts à emporter. Je crois que c'étaient des Tournois blancs. Je les apportai dans ma maison, où étaient ces parfaits et les leur remis. Je crois que Pons Fougassier¹ les emporta en Lombardie.

Cela se passa il y a un an ou davantage.

Item, un forgeron de Saint-Rome près de Baziège² vint deux fois chez moi pour y voir des parfaits. Il les vit la première fois et je les introduisis auprès d'eux dans le soutoul de ma maison, et là il entendit leurs paroles et leurs sermons. Mais il ne les a pas adorés, que je l'aie vu.

La seconde fois, il ne les vit pas.

Il ya un an ou environ pour la première fois. Pour la seconde, je ne me rappelle pas.

Item, j'ai accompagné une fois ces parfaits de Roquevidal jusqu'à Toulouse, et ils se rendirent à la maison d'Esclarmonde, femme dudit Faure de Saint-Rome, près du rempart de Toulouse. A leur arrivée ladite Esclarmonde adora ces parfaits. De là ces parfaits m'envoyèrent avec ladite Esclarmonde à Gourdone, la femme de Pons de Gomerville, fugitif pour hérésie, afin d'avoir d'elle des nouvelles d'un manteau d'une femme de Toulouse que ces parfaits avaient reçue à sa mort, s'il devait être à ces parfaits, ou à Raimonde Terré de Roquevidal, qui l'avait en sa possession. Elle avait été la servante de cette hérétique.

Interrogée sur ce point, ladite Gourdone me répondit ainsi qu'à Esclarmonde qu'il devait revenir aux parfaits. Rentrant chez Esclarmonde, nous rapportâmes aux parfaits la réponse de Gourdone. Et ces parfaits eurent le manteau, à ce que j'entendis dire par la suite aux parfaits ou de leur part.

Moi, lassant ces parfaits dans la maison de cette Esclarmonde (qu'elle louait, je crois), je rentrais vers Roquevidal. Je ne m'arrêtai alors à Toulouse que la première partie de la nuit.

Il y eut un an en janvier dernier.

(Sur interrogation) : Je ne sais pas qui était cette hérétique. J'ai entendu ces parfaits faire l'éloge de ladite Gourdone et dire que c'était une dame courtoise.

J'ai vu à Lavaur, chez Guillaume Faure, lesdits parfaits Guillaume Prunel et Bernard de Tilhols. Et j'ai vu là avec eux ce même Guillaume Faure, sa femme Raimonde, leur fils Guillaume, de Lavaur, et Guillaume Terré et Pierre de Bugat de Roquevidal. Mais ni moi ni les autres n'avons adoré ces parfaits ni entendu leurs prêches. Mais le soir, moi-même, Guillaume Terré et Pierre de Bugat les fîmes sortir de là. En dehors de Lavaur nous trouvâmes Raimond Guiraud de Roquevidal, et allâmes ensemble avec les parfaits jusqu'à l'endroit qui s'appelle Rophinh³ près de Roquevidal.

Et en chemin nous entendîmes les paroles et les sermons des parfaits. Nous les laissâmes en cet endroit, et je ne sais où ils restèrent cette nuit-là.

Il y a un an et plus, à ce que je crois.

Item Aimeric, qui habite Toulouse, actuellement en fuite pour hérésie, a vu ces parfaits chez moi avec Pons Fougassier de Toulouse, à l'époque où ledit Pons Fougassier y fut comme il a été dit plus haut. Mais je ne l'ai pas vu avec les parfaits.

Item, j'ai entendu dire par Raimond Huc mon frère qu'Etienne Huc de Roquevidal avait vu ces parfaits dans notre bois, au lieu dit Pech Arcambaud.

¹ Cf supra les dépositions des femmes de Tounis.

² Canton de Montgiscard, Hte-Garonne. Le "forgeron" est peut-être le Bernard Faure du faubourg St-Etienne de Toulouse dont parlent les mêmes dépositions.

³ Sic. Non identifié.

Item, ce Pierre de Bugat de Roquevidal a vu ces parfaits dans le soutoul de ma maison, les adora à ma vue, et entendit un grand moment leurs paroles et leurs prêches.

Pour l'époque, entre la Noël et le carême passés.

Item Guillemette Andrieu, femme de Raimond Bordier de Lavour, a envoyé un pâté de poissons par mon intermédiaire à ces parfaits qui se trouvaient alors dans ma maison.

Item j'ai entendu dire à ces parfaits que Raimond Bordier était leur grand ami.

Item, l'argent que Guillaume Faure de Lavour a envoyé aux parfaits par l'intermédiaire de son fils Guillaume chez moi, ce Guillaume Faure le devait à ce Raimond Bordier, et c'est sur l'ordre de ce Raimond qu'il le paya aux parfaits, à ce que j'entendis dire aux parfaits.

Item, ma soeur Pétrone, femme de Pierre Bertrand de Lavour, a vu une fois ces parfaits dans ma maison à ma vue, mais elle ne les a pas adorés et n'a rien fait d'autre.

Il ya six mois ou environ.

Item j'ai entendu dire à ces parfaits chez moi que Pierre Bagal de Lavour avait reçu pour eux ou pour l'Eglise des hérétiques des legs, soit des vêtements venant de certaine personne, soit de plusieurs, qu'il avait vendus. Je ne sais pas pour combien il y en eut, mais j'ai entendu dire que c'étaient de bonnes affaires.

Je l'ai entendu il y a un an.

Item, je leur ai entendu dire que Pons d'Albigeois de Lavour leur devait neuf sous toulzas.

Item, à Roquevidal, sur le terre-plein ou l'aire des frères Pierre et Arnaud de Bugat, j'ai vu une nuit ces parfaits, et j'ai vu avec eux ledit Arnaud de Bugat et Guillaume Terré. Ils entendirent les paroles et les prêches des parfaits, mais ne les adorèrent pas à ma vue. Toutefois, je suis parti de là, les autres restant avec les parfaits.

Il y a eu un an à la Noël dernière.

Item une nuit Guillaume Terré et moi avons vu les parfaits dans le bois de Pech Arcambaud qui est à moi et à mon frère Raimond Huc. Et là nous les avons adorés et avons entendu leurs prêches.

Ce fut entre la Noël et le carême derniers.

Item Raimonde Rougé, ma belle-mère, a rendu visite à ces parfaits dans ma maison, à ce que je crois fermement. Je leur ai en effet entendu dire qu'elle paraissait une brave femme.

Item j'ai entendu dire par Toulouse, ma femme, que Jeanne Rougié, sa cousine, les avait vus dans ma maison.

Item, une nuit vint chez moi voir ces parfaits qui s'y trouvaient, un homme de Montcabrier¹, vieux et sourd, dont je ne me rappelle pas le nom.

Ce fut entre la Noël et le carême derniers.

¹ Canton de Lavour, Tarn.

Item Guillaume Augé de Montcabrier, oncle de ladite Toulouse, ma femme, avu ces parfaits dans mon soutoul et les a adorés à ma vue.

Il ya un an et plus.

Item j'ai entendu ces parfaits dire qu'en Astanove¹ de Puylaurens était leur ami.

Item j'ai entendu dire par Arnaud, femme de mon frère Raimond Huc, que Pierre Maurel, l'agent des parfaits, habitait avec Arnaud Garrigue de Roquevidal.

Je l'ai entendu il ya un an passé.

J'ai entendu Guillaume Terré de Roquevidal dire que ces parfaits ont demeuré chez Guillemette Ciron, dont le mari Bernard de Montciron et son fils Raimond seraient allés auprès des parfaits en Lombardie, il y a six ans pour le fils et quatre pour le père.

Item j'ai entendu dire par Pierre de Bugat de Roquevidal que Richa, belle-mère de Bernard Teulier de Roquevidal, fut hérétiquée dans la maladie dont elle mourut par les susdits hérétiques.

Il ya un an passé que je l'ai entendu.

Item, j'ai entendu ces parfaits dire que c'était grand dommage pour l'actuel comte de Foix, qu'il perde ainsi sa terre, et soit ainsi ruiné par monseigneur le Roi et les gens de monseigneur le Roi². Et que s'il pouvait, il serait ami de l'Eglise des hérétiques. Je leur entecdis aussi dire que le père de ce comte, de son vivant, a beaucoup soutenu leur Eglise³.

Pour l'époque où j'entendis dire cela à ces parfaits, quand le Roi le prit ainsi que sa terre, quand moi-même et beaucoup d'autres revenions de l'armée⁴.

Item, j'ai entendu ces parfaits dire que l'hostie consacrée par les prêtres n'était pas le corps du Christ, ni rien d'autre que du pain.

Item je les ai entendu dire sur le baptême et les autres sacrements de l'Eglise romaine des paroles contraires dont je ne me souviens pas. Et je croyais tout ce qu'ils me disaient, mais maintenant je ne le crois plus.

Ces hérétiques, j'ai cru que c'étaient de bons hommes, disant la vérité, qu'ils avaient une foi bonne et étaient amis de Dieu, et qu'on pouvait faire son salut par eux. Et je fus dans cette croyance du premier moment où j'ai entendu leur prédication jusqu'au dernier lendemain de Pâques, c'est-à-dire le quatre des nones d'avril⁵, jour où je fus pris et mis à la question par monseigneur Eustache⁶, sénéchal de Toulouse, parce que je n'avais pas révélé où étaient les parfaits .

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frères Ranulphe de Plassac et Pons de Parnac inquisiteurs. Témoins Frères Pierre Barrau et Vital de Vassarou, OP, maître Bérenger du Vernet

¹ Sa déposition, *infra*, pp. 217-219.

² Sur cette affaire, voir Guillaume de Puylaurens, *Chronique*, ed. Ouvernoy, Paris 1976, pp. 203-207.

³ Cf Duvernoy, *La noblesse du comté de Foix au début du XIVe siècle*, Auch 1961, pp. 6-8. G. de Puylaurens parle aussi des "fautes de son père".

⁴ On voit que Philippe le Hardi, qui avait convoqué le ban et l'arrière-ban, avait levé des troupes en Languedoc. Il n'y eut pas de heurt, grâce à l'arbitrage des deux beaux-pères, le roi d'Aragon et le vicomte de Béarn. L'affaire n'est documentée que par un passage de la chronique disparue de l'abbaye de Boulbonne, notée par la *Gallia christiana* (XIII, c. 289) : "L'an 1272, le premier jour du mois de juin et le lendemain, Philippe, roi de France et son frère Pierre, Jacques, roi d'Aragon et son frère (*corr.*: fils) Jacques, avec beaucoup de ducs et de prélats furent dans la maison de Boulbonne, traitant de la paix du comte de Foix. Et le dimanche suivant ledit comte, sur le conseil du roi d'Aragon, de Gaston et de beaucoup de grands, se livra, lui et sa terre et ses partisans, sur le conseil du roi d'Aragon".

⁵ 2 avril 1274.

⁶ Eustache de Beaumarchais.

Bernard Bonnet, et moi Ath de Saint-Victor, notaire de l'Inquisition qui l'ai écrit.

L'an du Seigneur 1274, dix des kalendes de mai¹ ledit témoin Bernard Huc ajouta à sa confession, disant :

Les parfaits m'ont dit d'aller à St-Paul Cap de Joux auprès d'Etienne de Pradines, et de dire de leur part qu'il vienne à eux. Cet Etienne vint avec moi et se rendit auprès des parfaits dans ma maison, où ils étaient. Et là nous vîmes ces parfaits et entendîmes leurs paroles et leurs sermons.

(Interrogé s'ils les adorèrent là): Non, mais ledit Etienne de Pradines lisait dans un livre de ces parfaits².

Une fois, les parfaits me remirent un sac où il pouvait bien y avoir vingt sous toulzas ou environ, pour que je les transmette à cet Etienne de Pradines, ce que je fis.

Ces parfaits me dirent d'aller de leur part auprès de Bernard le Cahorsin³ de St-Paul Cap de Joux, pour qu'il me remette l'argent qu'il savait. Il me le remit enveloppé dans une étoffe, et je le transmis aux parfaits. Quand ce fut fait, ils me dirent que cet argent pouvait bien valoir cent sous toulzas.

Pour l'époque de la réception de cet argent des mains dudit Bernard le Cahorsin, il y a un an ou environ.

Item, un homme qui s'appelait Raimond Tesseire⁴ de Saint-Félix⁵ vint chez moi pour y voir les parfaits. Il ne les vit pas, parce qu'il n'y étaient pas alors. Il me dit toutefois qu'il partirait volontiers pour la Lombardie s'il était bien accompagné.

(Interrogé sur l'époque) : Aux derniers Rameaux.

Item j'ai entendu dire à ces parfaits que Raimond Tiragoiran de St-Paul Cap de Joux était leur ami, et qu'il leur ferait volontiers du bien s'il le pouvait. J'ai entendu dire à ce Raimond Tiragoiran qu'il leur avait bien envoyé trois cents sous Melgoriens.

Item j'ai entendu ces parfaits dire qu'Aygoudan d'Algans⁶ était leur ami et leur croyant.

Item, Sazia de Bugat de Roquevidal me parlait parfois volontiers des parfaits, et trois fois elle me remit du pain à transmettre à ces parfaits, ce que je fis.

Pour l'époque, il y a deux ans ou environ.

Item Pierre de Bugat de Roquevidal, fils de cette Sazia, me remit une émine de froment de la part d'un homme qu'il ne voulut pas me nommer. Ce froment, il me le remit pour que je le transmette aux parfaits, ce que je fis.

Pour l'époque, il y aura deux ans à la prochaine Pentecôte.

¹ 16 avril 1274.

² Guillaume Prunel, on le verra, ne savait pas lire. Mais faire lire des passages choisis de l'écriture par un assistant était de règle.

³ Les Cahorsins étaient spécialisés dans le change et la banque, comme les Lombards. Il fallait convertir en monnaie forte et maniable tout le billon des petites aumônes.

⁴ Ou Raimond, tisserand.

⁵ Chef-lieu de canton, Hte-Garonne.

⁶ Canton de Cuq-Toulza, Tarn.

Item, Arnaud de Saint-Laurent devait à ces parfaits treize sous toulzas, à ce que je leur entendis dire. Je les demandai à cet Arnaud Laurent de leur part. Il ne me les remit pas, parce qu'il ne les avait pas. Alors je lui dis qu'il remette ces treize sous à Gaillarde de Lugan, pour une jument que j'avais achetée au nom de ces parfaits et avec leur argent à cette Gaillarde, quand il aurait ces treize sous toulzas.

Cet Arnaud de saint-Laurent promit de le faire.

Item Fort, fils de Bernard Garrigue de Maurens¹ vint chez moi pour y voir les parfaits. Il les vit et les adora une fois en fléchissant les genoux trois fois, en disant "Bénissez..." selon leur rite, et entendit leurs paroles et leurs sermons. Il fut longtemps avec ces parfaits.

Il a déposé cela par devant ledit inquisiteur². Témoins Frères Pierre Ferrand et Arnaud Aucard, OP, et moi Bernard Bonnet susdit qui l'ai écrit.

L'an que dessus, 8 des ides de mai³ ledit Bernard ajouta à sa confession, disant:

Un jour, sur l'ordre de Guillaume Prunel et Bernard de Tilhols, les parfaits, qui habitaient alors chez mon frère et moi, je fis savoir à Guillaume Guiraud (qui habite Veset près de Roquevidal⁴, et avait été de Pennautier⁵) que je trouvai au marché de Lavaur, que ces parfaits voulaient le voir et lui parler. Quelques jours après ledit Guillaume Guiraud vint chez moi à Roquevidal, et me demanda si les parfaits étaient là. Je lui dis que non, et il rentra chez lui. Mais une autre fois il vint là de nuit, et je fis alors savoir aux parfaits qui étaient dans la maison que Guillaume Guiraud était venu pour les voir. Ils sortirent dans le jardin pour lui parler. Je ne fus pas présent, ni ne vis ce Guillaume Guiraud avec les parfaits. Mais par la suite j'entendis dire aux parfaits qu'ils l'avaient vu et lui avaient parlé.

Ce fut entre la Noël et le carême derniers.

Item Bernard Delpech de Prades me dit un jour à Lavaur dans la maison de Guillaume Faure de la part des parfaits ces mots: "Allez à qui vous savez, et dites-lui qu'il se renseigne auprès de qui il sait de Sorèze si l'agent des hérétiques est venu, pour qu'ils puissent quitter le pays avec lui".

(Interrogé sur qui est celui qu'il savait): Pierre de Bugat de Roquevidal, et lui doit savoir qui est celui de Sorèze.

(Interrogé sur qui est l'agent des hérétiques): Fort, fils de Berbard Garrigue de Maurens. Pour l'époque, au dernier carême⁶.

Quand j'interrogeai Pierre de Bugat sur ce qui précède, il me répondit qu'il savait bien que cet agent n'était pas encore arrivé.

Item, un jour ledit Pierre de Bugat me demanda si j'avais de l'argent des parfaits. Je répondis que j'avais cinq sous. Il me demanda de lui prêter trois sous là-dessus, et il les eut, et par la suite il ne les rendit pas, à ma connaissance. Mais je le fis savoir aux parfaits.

Ce fut à la même époque. Ce prêt fut approuvé par les parfaits.

¹ Maurens-Scopont, canton de Cuq-Toulza, Tarn.

² Sic.

³ 18 mai 1274.

⁴ Non identifié.

⁵ Canton de Carcassonne-Ouest, Aude.

⁶ Epoque où le coup de filet du sénéchal était imminent.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frères Ranulphe de Plassac et Pons de Parnac OP, inquisiteurs. Témoins Frère Ranulphe Guilhem dudit Ordre, mattre Pierre de Vauré, Jacquet, geôlier, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public de l'Inquisition qui l'ai écrit.

BONNE, FEMME DE BERNARD DELPECH

DE PRADES¹

L'an que dessus, le seize des kalendes de mai² Bonne, femme de Bernard Delpech de Prades près de Puylaurens, témoin ayant prêté serment et requise comme ci-dessus, dit :

A Prades, au mas du Pech, j'ai vu plusieurs fois les parfaits Guillaume Prunel et Bernard de Tilhols son compagnon, que mon mari Bernard Delpech y a reçus, ce qui m'a fort déplu au début. Ces parfaits y restèrent par deux fois huit jours ou davantage, et une autre fois quinze jours ou davantage. Et là moi-même et mon mari Bernard Delpech les y avons entretenus, en leur procurant leur nourriture, en la leur préparant, et au reste en les servant. Et là, mon mari et moi les avons mainte fois adorés, avons mainte fois entendu leurs paroles et leurs sermons, et mainte fois mangé du pain béni par eux.

Pour l'époque, ils furent là la première fois vers la dernière Toussaint, la seconde fois à la mi-carême passée.

Ces parfaits, j'ai cru que c'étaient de bons hommes, disant la vétéiré, et amis de Dieu, qu'ils avaient une foi bonne et qu'on pouvait faire son salut par eux. Et je fus dans cette croyance depuis le temps où j'ai pour la première fois entendu leurs paroles et leurs sermons, jusqu'à maintenant, quand j'ai été arrêtée hier pour hérésie.

Item j'ai vu avec ces parfaits Isarn Delpech, mon beau-frère, en même temps que moi et mon mari Bernard Delpech. Il entendit mainte fois leurs paroles et leurs sermons, mais je n'ai pas vu cet Isarn adorer.

Item vint là une fois Bernard Cahorsin, du fief de St-Paul Cap de Joux, pour voir ces parfaits, et il les y vit. Mais je ne suis pas entrée avec ledit Bernard auprès d'eux, et ne l'ai pas vu avè: eux. Mais je l'ai vu entrer vers eux. Et il apporta un pâté de poisson ou d'anguilles.

Cela fut vers la dernière Toussaint.

Item, est venu là Bernard Huc de Roquevidal, qui apporta là à Guillaume Prunel une surtunique de serge bleue et un capuchon avec de la fourrure blanche. Et j'ai vu ce Bernard Huc assis avec ces parfaits, mais je ne l'ai pas vu adorer. Il est venu une autre fois voir ces parfaits, mais je ne l'ai pas vu alors avec eux.

Ce fut au dernier carême.

Elle a déposé cela par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur. Témoins Pierre Ferrand, OP, et moi Ath de Saint-Victor notaire public de l'Inquisition qui l'ai écrit. Et elle jura et abjura etc...

¹ Ed lat. p. 72.

² 15 avril 1274.

L'an que dessus, le quatre des kalendes de mai¹ ladite Bonne ajouta à sa confession, disant :

A Prades, dans ma maison ou mon mas, j'ai vu mainte fois avec ces parfaits le jeune Bernard de Cantepoule, de Prades, fils de Bernard de Cantepoule. Et moi présente il a entendu leurs paroles et leurs sermons, mais il ne les a pas adorés.

Ce fut depuis la Toussaint, et depuis le carême.

Item, j'ai vu deux ou trois fois avec ces parfaits Raimond Navarre de Prades, qui écouta leurs paroles et leurs sermons. Mais je ne l'ai pas vu les adorer.

Ce fut depuis ces époques-là.

Item l'an du Seigneur 1274, six des nones de mai² ladite Bonne ajouta à sa confession :

Bernard Delpech mon mari et moi avons reçu chez nous à Prades le parfait Bernard Gondailh³ seul. D'après ce que me dit mon mari, il fut amené là par Etienne de Leumiers, Bernard de Cantepoule, et Raimond Navart de Prades. Nous le reçûmes mainte fois, l'entretenant dans notre maison, qui mangeait et buvait sur les biens de la maison, et couchait tantôt huit ou quinze jours, ou plus ou moins, comme cela lui plaisait. Et je lui ai préparé mainte fois de la nourriture, et ai mangé mainte fois du pain béni par lui, qui disait "Benedicite..." selon le rite des hérétiques .

Et j'ai vu avec ce parfait Bernard Delpech mon mari, Bernard de Cantepoule, Etienne de Leumiers et Raimond Navart susdits, Guillemette, femme de cet Etienne et Alaïs, femme de Bernard de Cantepoule, pas ensemble, mais séparément, les hommes entre eux et les femmes entre elles. Et là j'ai adoré plus de quatre fois ce parfait et entendu sa prédication. De m@me j'ai vu mainte fois les hommes l'adorer, mais pas les femmes, que je me le rappelle.

Ce parfait resta alors, tant chez moi comme il a été dit, que chez lesdits Bernard de Cantepoule et Etienne Leumiers deux mois ou environ, de telle sorte que quand il quittait une maison il allait dans l'autre. Et je l'ai vu quatre fois dans la maison de ce Bernard de Cantepoule. J'y ai vu, avec ce parfait, ladite Alaïs, femme de Bernard de Cantepoule, mais je ne l'ai pas adoré et je l'ai pas vue l'adorer, que je me le rappelle.

J'ai rendu visite à ce parfait aussi dans un batut d'Etienne de Leumier où cet Etienne et sa femme Guillemette le gardaient. Et je lui apportai mon propre manteau pour qu'il se protège et ne souffre pas du froid. Et il le garda là nuit et jour. Mais je n'ai pas adorer ce parfait alors, ni vu personne avec lui.

Pour l'époque, ce fut avant que je ne compareisse devant Frère Réginald et son collègue , inquisiteurs. Et j'ai alors nié la vérité sciemment devant ces inquisiteurs, contre mon propre serment, parce qu'alors cela ne pouvait pas être prouvé. J'ai alors abjuré toute hérésie devant ces inquisiteurs. Par la suite, dans une abjuration générale, j'ai abjuré de m@me toute hérésie devant un inquisiteur dont je ne me rappelle pas le nom.

¹ 28 avril 1274.

² 2 mai 1274.

³ Avait déjà été vu à Prades par un déposant de Lavar en 1245 (Ms 600, f. 235 v.) en compagnie d'Isarn Dou et Raimond Tardieu. Sort inconnu. Le nom (plutôt Gadailh) n'est connu qu'au Mas-Saintes-Puelles, avec notamment un Arnaud, croyant zélé, puis parfait et brûlé avant 1245 (ms 609, l à 30, passim).

Mais ce qui précède, que j'ai commis avec le parfait Bernard Godailh, je l'ai avoué à monseigneur Raimond, jadis évêque de Toulouse, mais cela ne fut pas écrit. Et je n'ai pas été devant un inquisiteur autrement que comme il a été dit¹.

Ce Bernard Godailh, j'ai cru que c'était un homme bon et saint et qu'il avait une foi bonne. Et je reconnais que j'ai mal agi, car après cette abjuration j'ai péché mainte fois et de multiple façon en hérésie (comme il est contenu plus haut au début).

J'ai avoué ce que j'ai commis avec le parfait Bernard Godailh à monseigneur l'évêque à l'époque où j'ai fait ma déposition négative à Frère Réginald. Monseigneur l'évêque me donna un avertissement et m'interdit de revenir à l'hérésie ou de rien commettre touchant l'hérésie désormais.

Elle a déposé cela par devant Frères Ranulphe de Plassac et Pons de Parnac, inquisiteurs. Témoins messire Pierre, curé de Dreuilhe, Bernard Bonnet, notaire, et maître Bérenger du Vernet, qui l'a écrit.

Item, l'an que dessus, le six des ides de mai² ladite Bonne ajouta à sa confession, disant :

J'ai vu les parfaits Guillaume Prunel et Bernard de Tilhols son compagnon chez moi. Et j'ai vu avec eux Bernard de Montesquieu³, le damoiseau, fils de Saix, chevalier de Puylaurens, et mon mari Bernard Delpech et Bernard de Cantepoule. Et là ledit Bernard de Montesquieu, à ma vue, a adoré ces parfaits en fléchissant trois fois les genoux et en disant "Bénissez..." à la manière des hérétiques. Moi, je ne les ai pas adorés là, et ne l'ai pas vu faire aux autres, que je me le rappelle.

Pour l'époque, vers la dernière Toussaint.

tem, ce Bernard de Montesquieu est venu une autre fois chez moi à Prades, et y coucha une nuit, et le damoiseau Macip, seigneur de Prades, avec lui. Ces parfaits étaient alors dans ma maison. Mais je n'ai pas vu avec eux ces Bernard de Montesquieu et Macip.

Même époque.

Item, ce Bernard de Montesquieu a apporté deux anguilles salées et d'autres poissons frais, qu'il me donna, me disant de les garder, ce que je fis.

(Interrogée si ledit Bernard de Montesquieu mentionna alors les parfaits, ou lui dit de les donner de sa part aux parfaits, ou les vit) : Non. Mais ces parfaits étaient là, et je crois fermement que c'est à eux que ledit Bernard de Montesquieu apporta alors ces poissons.

Même époque.

Item, une autre fois ledit Bernard de Montesquieu apporta chez moi des anguilles, et me

¹ Sur Réginald de Chartres et Jean de Saint-Pierre, v. Douais, Documents, I, p. CLIV et ss.. Leur floruit est 1256-1257, et non 1250-1257, résultat d'une mauvaise lecture de ms 609, f^o 141 v^o. En 1256, ils enquêtaient conjointement avec l'Inquisition épiscopale. L'évêque était représenté par Amiel et Arnaud de Gouzens. Le simple avertissement donné par l'évêque est un mensonge. Il y avait eu au moins la condamnation à des pèlerinages.

² 10 mai 1274.

³ Son mari l'a dénoncé la veille. Montesquieu-Lauragais, canton de Villefranche, Hte-Garonne. Deux branches des coseigneurs du lieu, les Montesquieu et les Villèle (Commune de Préserville, canton de Lanta, Hte-Garonne) étaient fixées à Puylaurens dès avant la Croisade. On a conservé l'importante déposition de Saix devant Ferrer (Doat XXIV, ff. 125 v.-134 r.). La déposition de Bernard est *infra*, pp. 221-227, à partir du 7 mai, comparution sans doute spontanée après l'arrestation des Delpech.

demanda si les braves gens, c'est-à-dire les parfaits), étaient là. Je lui répondis qu'ils n'y étaient pas, et il me laissa ces anguilles. Et je crois qu'il les avait apportées pour que je les donne aux parfaits, mais je ne le sais pas autrement.

Pour l'époque, vers la Noël dernière.

Elle a déposé cela par devant Frère Ranulphe de Plassac, inquisiteur. Témoins Frère Raimond Guilhem¹ et Frère Arnaud, OP., et Pierre, curé de Dreuilhe, notaire, qui l'a écrit.

Item, l'an que dessus, le cinq des ides de mai² ladite Bonne ajouta, disant :

J'ai vu les parfaits Guillaume Prunel et Beranrd Tilhols son compagnon dans ma maison. Et j'ai vu avec eux ce damoiseau Bernard de Montesquieu. Et là, à la requête de ces parfait, je les ai adorés comme il a été dit plus haut, mais je n'ai pas vu ledit Bernard adorer.

Je partis de là après avoir adoré ces parfaits, et allai vers mon mas qui est au lieu dit A la Costa, et laissai là dans ma maison ledit damoiseau Bernard de Montesquieu seul avec ces parfaits.

Pour l'époque, vers la dernière Toussaint.

Item, une autre fois j'ai vu ledit Bernard de Montesquieu avec ces parfaits seul dans ma maison, mais je n'ai pas adoré ni vu adorer.

Pour l'époque, dans le dernier carême, vers le début du carême.

Elle a déposé cela par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur. Témoins maître Bérenger du Vernet et maître Ath, notaire de l'Inquisition, et Pierre, curé de Dreuilhe, notaire, qui l'a écrit.

¹ Peut-être Raimond Guilhem, premier lecteur assigné à la fondation du couvent d'Au-vilar (Gui, De fundatione, p. 193).

² 11 mai 1274.

RAIMOND HUC DE ROQUEVIDAL¹

Les an et jour ci-dessus² Raimond Huc, fils de Guillaume Huc de Roquevidal, amené prisonnier comme suspect, témoin ayant prêté serment, dit :

J'ai reçu dans ma maison à Roquevidal les parfaits Guillaume Prunel et Bernard de Tilhols son compagnon, qui y restèrent alors un jour et deux nuits, mangeant sur mes biens, que je leur donnai. Et je vis là avec ces parfaits ma femme Arnaude, mon frère Bernard Huc, ma mère Rixende, et Toulouse, la femme de mondit frère Bernard Huc, qui tous habitent ensemble la même maison. Et là j'ai adoré ces parfaits à l'arrivée et au départ, en fléchissant les genoux et en disant trois fois "Bénissez..." selon le rite des hérétiques. Et j'ai vu toutes lesdites personnes adorer les parfaits à l'arrivée et au départ, chacune d'entre elles. Et j'ai entendu les sermons de ces parfaits, et vu les autres les écouter.

Pour l'époque, il y a un mois ou environ.

Guillaume Faure, fils d'Amiel Faure de Saint-Alain³ et Sicard le Tisserand, de Lavour, vinrent chez moi après le départ de ces parfaits, les demandant à mon frère et à moi, et disant qu'ils voulaient beaucoup les voir. Comme ils n'y étaient pas, ils ne les virent pas alors. Mais mon frère Bernard me dit que ces Guillaume Faure et Sicard demandaient ces parfaits pour faire l'hérétication d'une femme qu'il ne me nomma pas, pas plus que le lieu d'où elle était. Mais ces deux-là sont des croyants des hérétiques.

Même époque.

Raimond le Tisserand de Saint-Félix, qui habite St-Félix et a un fils nommé Amiel qui est tisserand et un autre du nom de Pierre qui était au service de Bqstide, courrier de la Cour de St-Félix, vint à cette maison, demandant instamment des parfaits, et voulant beaucoup les voir, car il avait déjà ramassé son argent, avec lequel il voulait aller en Lombardie se faire hérétiquer. C'est pour cela qu'il voulait les voir. Il ne les vit toutefois pas, puisqu'ils n'étaient pas là, mais il coucha là deux nuits, mangeant là sur mes biens et ceux de mon frère, que nous lui donnâmes⁴.

Même époque.

Ce Raimond le Tisserand fut une autre fois dans la maison, demandant instamment à voir des parfaits pour cette raison. Mais il ne les vit pas, car ils n'y étaient pas.

Pour l'époque, peu auparavant.

¹ Ed. lat. p. 76.

² 5 avril 1274, renvoi à la déposition de son frère. Celle de Bonne Oelpech a été intercalée sans que le notaire se soucie de rectifier.

³ Paroisse de Lavour, ou localité disparue.

⁴ Le fugitif pour hérésie est assimilé au parfait, et donc excommunié. L'échelle des délits est la même pour ceux qui ont des rapports avec lui.

Item, j'ai reçu mainte fois, et tant de fois que je ne m'en souviens pas lesdits Guillaume Prunel et Bernard de Tilhols son compagnon, qui restèrent là tantt huit jours ou plus, tantôt moins, comme il leur plaisait.

Et je vis là chaque fois avec eux toutes les susdites personnes de la maison, adorer mainte fois ces parfaits et manger de leur pain béni. Je les ai adorés, ai entendu leurs sermons, ai mangé de leur pain béni et ai mangé à leur table ou à la m@me table qu'eux, en disant chaque fois que je prenais de chaque sorte de nourriture et de boisson la bénédiction, mainte fois et tant de fois que je ne m'en rappelle pas l'époque. Et j'ai vu quelques fois manger à la même table que ces parfaits mon frère Bernard et madite mère¹.

Pour l'époque, depuis deux ans.

Item, j'ai amené là à ces parfaits Raimond Bitour, laboureur de Roquevidal, qui y entendit le prêche de ces parfaits. Mais je ne l'ai pas vu adorer que je m'en souviene.

Pour l'époque il y a un an ou environ.

Item j'ai mené là voir ces parfaits Etienne Huc de Roquevidal, qui entendit là leurs sermons et les adora à ma vue. Il leur donna une fougasse. Et ledit Raimond Bitour leur donna une quartère de froment, à ma vue, quand ils les vit comme il a été dit.

Pour l'époque, il y a eu un an ou environ à la Pentecôte.

Item, sur mes instructions et à ma demande Pons Huc le vieux de Roquevidal, frère du curé de Viviers², les reçut dans sa maison. C'est moi qui les amenai et les ramenai.

Et ces parfaits hérétiquèrent alors Blanca, épouse dudit Pons Huc, qui était malade de la maladie dont elle mourut.

Assistèrent à cette hérétication moi-même, Maina, fille de la malade, qui est l'épouse de Guillaume Peytavi de Roquevidal, Raimond Bru de Mourvilles dans la terre de St-Félix³. Cette hérétication fut faite du consentement dudit Pons, qui le voulut et y consentit comme malgré lui, et qui ne vit pas les parfaits, mais sut bien quand ils furent amenés à sa maison.

Et la malade légua à ces parfaits un setier de froment, qui ne fut pas payé que je sache.

Ni moi ni l'un des susdits n'avons adoré ces parfaits.

Pour l'époque, il y a eu un an au dernier carême.

Ma fem:me Arnaude a eu connaissance de cette hérétication, à ce que je crois.

Item, Pierre de Bugat de Roquevidal a rendu visite deux fois à ces parfaits dans ma maison, et chaque fois il a entendu leurs sermons un grand moment. Mais je ne me rappelle pas l'avoir vu adorer, ni leur donner ou envoyer quelque-chose.

Pour l'époque, il y a un an ou environ.

Item, Fort, fils de Bernard Garrigue de Maurens a rendu trois fois visite à ces parfaits. Et chaque fois je l'ai vu les adorer et leur parler longtemps. Ce même Fort était l'agent des hérétiques⁴.

Pour l'époque, depuis deux ans.

Item Pons Fougassier, clerc, de Toulouse, a rendu visite trois fois à ces parfaits dans cette maison, et leur a parlé à part. Mais je ne l'ai pas vu les adorer. Mais je l'ai vu manger à la même

¹ Les jeunes femmes servaient.

² Viviers-les-Lavaur, canton de Lavaur, Tarn.

³ Mourvilles-Basses, canton de Caramn, Hte-Garonne.

⁴ Qui recueillait les dons des fidèles.

table qu'eux et leur apporter une fougasse. La seconde fois il coucha une nuit dans la maison.

Pour l'époque, depuis deux ans. Et il fut là pour la dernière fois cette année dans l'Avent.

Ce Pons a envoyé par mon intermédiaire à ces parfaits un rasoir et des ciseaux.

Pour l'époque, il y a deux ans ou environ.

Raimond Fougassier, le frère de ce Pons, est venu deux fois rendre visite aux parfaits là, et il voulait beaucoup les voir. Mais il ne les vit pas, que je me le rappelle.

Depuis huit mois.

Arnaud Fougassier, frère de ces Pons et Raimond Fougassier, est venu une fois à ma maison et y resta une journée. Mais il n'y vit pas ces parfaits, car ils n'étaient pas là. Mais je crois qu'ils étaient venus pour les voir, et qu'ils étaient et sont des croyants des hérétiques.

Pour l'époque, cette année aux vendanges.

Item Guillaume, fils de Guillaume de Roquevidal, a rendu deux fois visite à ces parfaits. Et chaque fois il leur parla longtemps. Il leur apporta chaque fois du pain ou de la fougasse¹. Mais je ne l'ai pas vu les adorer.

Pour l'époque, depuis un an.

Item, dans la maison de Guillaume Terré j'ai vu lesdits parfaits Guillaume Prunel et son compagnon Bernard Tilhols. Et j'ai vu avec eux ledit Guillaume Terré qui m'introduisit dans la cave où ils étaient. Mais ni moi ni ledit Guillaume n'avons adoré alors ces parfaits, et je n'ai pas vu de personne de la maison avec eux. Mais je crois bien que les personnes de la maison savaient qu'ils étaient là.

Pour l'époque, il y a un an et demi ou environ.

Item, Raimond Guiraud de Roquevidal est venu là, c'est-à-dire pour voir ces parfaits. Et j'ai vu mon frère Bernard lui ouvrir le soutoul où ils étaient. Mais je ne l'ai pas vu autrement avec eux. Mais quand il arriva, Raimond Guiraud me demanda à voir ces parfaits.

Pour l'époque, depuis la St-Jean.

Il a déposé cela par devant Frères Ranulphe et Pons de Parnac, inquisiteurs. Témoins Guillaume de Concots, Raimond Boué, bayle de Lavaur, Constantin d'Estelle², et moi maître Bérenger du Vernet, qui l'ai écrit.

Item, le lendemain³ il ajouta :

Bernarde, femme dudit Etienne Huc de Roquevidal, a envoyé deux fois de la nourriture à ces parfaits, savoir du pain, du vin et des fruits, une fois par moi et l'autre fois par ledit Etienne son mari. Elle est croyante et amie des parfaits, bien que je l'aie pas vue les voir.

Pour l'époque, il y a un an.

¹ Les cadeaux aux parfaits ne devant comporter ni oeufs ni beurre, cette fougasse était simplement une galette de pain de froment mieux bluté.

² Témoin fréquent, probablement un "familier" de l'Inquisition.

³ 6 avril 1274.

Ladite Bernarde est venue me trouver, me disant qu'elle avait entendu dire à son mari Etienne que les parfaits étaient vendus, et devaient être arrêtés dans ma maison, ce pourquoi il me conseillait de prendre mes précautions. Ce même Etienne me dit la même chose le soir, me conseillant de les faire *estremar*¹ à tout prix, c'est-à-dire partir, s'ils étaient là. Mais ni Etienne ni Bernarde ne virent les parfaits.

Je rapportai tout cela aux parfaits, et ils partirent la nuit même, mon frère Bernard les menant et les accompagnant. Après son retour, Bernard me rapporta qu'ils étaient allés au village ou chatequ de Prades, où ils s'arrêtèrent dans le mas de gens dudit lieu dont il ne me dit pas le nom, et je ne le connais pas. Mais mon frère Bernard a rendu trois fois visite à ces parfaits dans ce mas, à ce qu'il me dit. Et il leur y apporta des affaires, savoir des vêtements et autres choses leur appartenant, qu'ils avaient laissés dans notre maison. Ledit Bernard sait bien le nom de ces gens et de l'endroit².

Pour l'époque, il y a un mois ou environ.

Item, ledit Bernard Bru de Mourvilles a rendu visite à ces parfaits dans ma maison à Roquevidal, et entendu les paroles et les sermons de ces parfaits à ma vue. Mais il ne les a pas adorés et ne leur a rien donné ou apporté à ma vue.

Pour l'époque, il y a eu un an au dernier car~me.

Item, je tiens pour certain, et il me semble, mais je ne me rappelle pas bien, qu'Ermengarde, la veuve d'Alexandre de Roquevidal, a assisté à l'hérétication de ladite Blanca, femme de Pons Huc, soeur de ladite Ermengarde, dont j'ai parlé plus haut. Mais elle n'y a pas adoré les parfaits.

Même époque que ci-dessus pour cette hérétication.

Item Raimonde, femme de Pons Maurel de Roquevidal, a envoyé à ces parfaits par mon intermédiaire une livre de poivre.

Pour l'époque, il y a un an ou environ.

'ai entendu dire aussi à ma femme Arnaude que cette femme a rendu visite à ces parfaits et les a vus dans la maison. Et cette femme, épouse de Pons Maurel, savait bien quand ils étaient dans la maison. Et elle était et est croyante des hérétiques.

Item Raimonde, veuve de Nicolas Rougé de Roquevidal, a vu et visité mainte fois ces parfaits dans ma maison, les a adorés et a entendu leurs sermons. Et elle leur a apporté de la nourriture à ma vue. Elle était la belle-mère de mon frère Bernard.

Pour l'époque, depuis deux ans, et même depuis six mois.

Item Arnaud Olric de Roquevidal, mon cousin, m'a dit que son fils Guillaume Olric avait trouvé ces parfaits dans mon batut contigu au sien, et qu'ils avaient fait savoir à lui, Arnaud, par ce Guillaume, qu'il vienne les y trouver. Ce qu'il fit, c'est-à-dire qu'il alla les voir dans ce batut. Il leur avait apporté et donné à manger ce jour-là.

La nuit suivante ces parfaits vinrent à la maison, et me dirent alors qu'ils avaient vu ledit Arnaud et son fils Guillaume dans ce batut, et ledit Arnaud leur avait apporté à manger, comme me l'avait dit Arnaud.

(*Sur interrogation*) : Je n'ai jamais vu l'un de ces deux-là avec des parfaits.

Pour l'époque, il y a un an ou environ.

¹ S'éloigner.

² Il n'en a rien dit. C'est probablement le mas Oelpech.

Item Bernarde, fille de feu Bernard du Pujol, qui fut de la Cougotte¹, et Raimonde Terré, femme de Guillaume Miège de Roquevidal, ont rendu visite aux parfaits dans ma maison, d'après ce que me dit mon frère Beranrd de ladite Raimonde Terré, qu'elle avait vu les parfaits là, et ladite Bernarde del Pujol me dit qu'elle y avait vu ces parfaits et leur avait apporté de la nourriture. Elle savait bien que les parfaits étaient dans ma maison. Mais je n'ai vu aucune d'elles avec les parfaits.

Pour l'époque, depuis deux ans.

Ces parfaits furent et restèrent environ deux jours chez cette Bernarde, au su de moi-m~me et de toutes les personnes de la maison que j'ai nommées plus haut. Mais je n'y ai pas vu ces parfaits. Quand ils étaient dans la maison de cette Bernarde, j'ai acheté un poisson et le leur ai envoyé, mais je ne me rappelle pas si c'est par Bernarde elle-même ou par une autre personne.

Pour l'époque, il y a deux ans ou environ.

Item, Raimond le Tisserand de St-Félix m'a dit, alors qu'il ne pouvait pas voir les parfaits chez moi, parce qu'ils n'y étaient pas, comme il a été dit, que lui Raimond fréquentait et *trevaba*² au mas de Pech Redon³ au-dessus de Cuq⁴ au diocèse de Toulouse, dans la maison de quelqu'un dont le prénom était Huc, et il me dit son nom de famille, mais je ne me le rappelle pas maintenant. Cet Huc était un holme en qui *podia hom fizar*⁵, ce qui veut dire un ami et un croyant des hérétiques. Par cet Huc, on pourrait trouver ledit Raimond le Tisserand quand on le voudrait. Il me dit aussi qu'un homme, un hydropique, se trouvait à St-Félix (il me le nomma, mais je ne me rappelle pas le nom), qui demandait des parfaits pour l'hérétiquer si la maladie empirait. Il me demandait donc si les parfaits voudraient aller à St-Félix pour hérétiquer cet homme. Je lui dis que oui, à ce que je croyais.

Pour l'époque, il y a un mois.

Le même Raimond le Tisserand me dit qu'une femme de St-Félix, qui était comme de la noblesse, (qu'il me nomma, mais je ne me rappelle pas le nom, et elle a un fils dont je ne me rappelle pas le nom) allant avec ce fils en Lombardie, et ayant rebroussé chemin, ce pourquoi le fils fut arrêté, était amie et croyante des hérétiques. Elle avait l'argent prêt pour le départ pour la Lombardie, et elle y irait volontiers si elle avait de la compagnie en qui elle pût avoir confiance.

Même époque.

Item, ce parfait Guillaume Prunel m'a dit, quand je voulais aller à Castelnaudary consulter pour une maladie que j'avais à l'oeil, que je pourrais trouver une bonne hospitalité à St-Félix, dans la maison de Guillemette Foulhouse, une cousine ou parente de Bernard Fournier de St-Paul Cap de Joux, mon compère. En effet, lui, Guillaume Prunel, serait bien reçu chez cette Guillemette Foulhouse s'il y allait. Je répétai ces mots à Raimond le Tisserand, avec lequel je me trouvai chez cette Guillemette Foulhouse, et où nous bûmes. Il y avait là cette Guillemette et son mari dont je ne me rappelle pas le nom, et deux jeunes garçons dont je ne rappelle pas le nom. Mais on ne parla pas de l'hérésie.

Pour l'époque, cette année à quinze jours ou environ du carême.

¹ Lacougote-Cadoul, canton de Lavar, Tarn.

² "Fréquentait".

³ Pech rond, non identifié.

⁴ Cuq-Toulza, canton du Tarn.

⁵ "On peut se fier".

Item, j'ai dit à Raimond Cougotte de Lacougotte, dans la paroisse de Cadoul, que les parfaits "trevaient"¹, c'est-à-dire allaient et venaient, dans ma maison. Ce Raimond me dit alors qu'il ne leur ferait ni rien mal.

Pour l'époque, il y a un an ou environ.

Ce Raimond me dit toutefois qu'il a un beau-frère du nom de Raimond d'Aspe qui est parfait en Lombardie. Avant d'être parfait, il voulut une fois lui montrer le parfait Sicard de Lunel. Mais lui, Raimond Cougotte, ne voulut pas le voir.

Pour l'époque, il y a quinze ans ou environ².

Item, j'ai vu Pierre Maurel d'Auriac, l'agent des parfaits, trois fois dans ma maison. Il venait voir les parfaits et leur parler. Mais je ne l'ai pas vu avec eux. Je savais bien toutefois qu'il était leur agent.

Pour l'époque, depuis deux ans.

Item, j'ai entendu dire à mon frère Bernard que deux femmes de Lugan, mère et fille, dont l'une s'appelle Gaillarde (je ne me rappelle pas le nom de l'autre), étaient amies et croyantes des parfaits, et préparaient l'argent avec lequel aller en Lombardie. Sur ce point, mon frère Bernard sait la vérité. J'ai aussi entendu dire cela à ces parfaits, et je crois qu'ils ont été dans la maison de ces femmes et qu'elles les virent.

Depuis la St-Jean.

Mon frère Bernard et moi avons acheté une jument à ces femmes cette année au carême, sur l'argent que les parfaits nous prêtèrent.

Item, sur l'ordre du parfait Guillaume Prunel, j'allai trouver Bernard Fournier le laboureur et Pons Raynal de la terre de St-Paul Cap de Joux, de la paroisse de St-André³ (ce Bernard Fournier réside maintenant et a pris femme à St-Paul), pour savoir d'eux si ce même Pons Raynal et Raimond de Labatut, également de la terre de St-Paul, étaient prêts à aller en Lombardie. A ce sujet, ce parfait et son compagnon voulaient voir Pons et Raimond à l'église de St-André dans un casal⁴. Raimond de Labatut n'était pas là. Il vint à ma maison, et là, quand je lui eus montré l'endroit, ce Raimond entra auprès de ces parfaits dans le soutoul de la maison et leur parla là longtemps. Mais je ne l'ai pas vu autrement avec les parfaits, ni vu qu'il les ait adorés.

Pour l'époque, il y a un an et demi ou environ.

Ce Bernard Fournier était et est croyant des hérétiques, et beaucoup leur familier.

Ces Raimond de Labatut et Pons Raynal allèrent et s'enfuirent en Lombardie auprès des parfaits, à ce que je crois. Le même Bernard Fournier, depuis un an et demi, fut deux fois dans ma maison, voulant voir et demandant les parfaits. Mais il ne les y vit pas, car cela déplaisait aux parfaits qu'il ait pris femme. Mais ce Bernard Fournier savait bien que les parfaits fréquentaient ma maison. La première fois qu'ils vinrent chez moi à Roquevidal, ils y vinrent par l'entremise du même Bernard Fournier qui nous l'avait annoncé, à mon frère et moi.

Pour l'époque, il y a deux ans ou environ.

¹ Cf *supra*, p. 64, n. 2.

² En réalité davantage. La conversion de sicard doit être de quelques années antérieure, elle figure dans un registre de l'Inquisition épiscopale.

³ Commune de Magrin, canton de St-Paul, Tarn.

⁴ Petite ferme en tenure servile.

Item, ce Bernard Fournier vint une fois chez moi à Roquevidal, et en fit sortir ces parfaits qui s'y trouvaient, les amenant à St-Paul Cap de Joux pour hérétiquer une femme dont je ne me rappelle pas le nom, ainsi que je l'entendis dire par la suite à ces parfaits et à ce Bernard Fournier.

Pour l'époque, il ya un an et demi ou environ.

Item Etienne de Pradines, tailleur de St-Paul Cap de Joux, a rendu visite à ces parfaits dans ma maison à Roquevidal. Et je l'y vis avec les parfaits, ou lui montraï comment entrer dans le soutoul vers eux, mais je ne me rappelle pas bien lequel des deux ce fut. Ledit Etienne était venu là pour tailler des vêtements pour moi et mon frère Bernard, qui lui avait dit de venir là faire ces vêtements. Et mon frère Bernard alla le chercher sur l'ordre du parfait et l'amena là.

Pour l'époque, il ya un an et demi ou environ.

Je crois que cet Etienne avait vu ces parfaits par ailleurs et était leur ami et leur croyant. Il coupa ces vêtements chez moi à Roquevidal, et les emporta à St-Paul où il les a cousus et rendus cousus sans paiement.

Item, sur l'ordre dudit parfait Guillaume Prunel, j'ai demandé à Etienne Pradines et à Raimond Tiragoiran de lui envoyer des anguilles. Je le dis à cet Etienne (d'envoyer ces anguilles). Il me dit qu'il me les apporterait près du pressoir où il faisait faire de l'huile de noix dans le faubourg de St-Paul. Et comme il ne venait pas, après que je l'eusse longtemps attendu, je dis à Tiragoiran d'aller le trouver pour ces anguilles.

Il y alla, mais il ne put les avoir, parce qu'elles n'étaient pas préparées.

Pour l'époque, cette année vers la Toussaint.

Ce Tiragoiran est ami et croyant des parfaits. Et j'ai entendu dire au parfait Guillaume Prunel et à ce Tiragoiran que s'il avait du disponible, il irait volontiers vers les parfaits en Lombardie. J'ai aussi entendu Tiragoiran dire qu'il avait déjà envoyé soixante ou sixante-dix sous Melgoriens en Lombardie, dans l'espoir d'y aller plus tard.

Item, Bernard Cahorsin, laboureur de St-Paul de Cap de Joux (c'est le beau-frère dudit Bernard Fournier) vint deux fois chez moi voir ces parfaits. La seconde fois ces parfaits y étaient. Ce Bernard Cahorsin les y vit, et les amena à St-Paul Cap de Joux pour hérétiquer une femme malade dont j'ignore le nom. Mais je ne l'ai pas vu avec ces parfaits. C'est mon frère Bernard qui me le dit une autre fois. Les parfaits, me semble-t-il, n'étaient pas à la maison.

Ce Bern~rd Cahorsin est croyant, ami et familier des parfaits, et ils ont beacoup de confiance en lui, à ce que je leur entendis dire.

Pour l'époque, il y a un an ou davantage.

Item j'ai entendu dire au parfait Guillaume Prunel qu'à Rabastens on lui devait de l'argent, mais je ne l'ai pas entendu dire combien, ni par qui c'était dû.

Pour l'époque où je l'ai entendu, il y a un an ou environ.

Item Aimeric de Toulouse vint une fois chez moi avec Pons Fougassier de Toulouse et Guillaume Faure de Lavaur, susnommés. Tous entrèrent à ma vue dans le soutoul auprès de ces parfaits. Ils y furent longemps avec eux, mais ne je les ai pas vus autrement en même temps que ces parfaits.

Pour l'époque, il y a eu un an au dernier hiver.

Item cet Aimeric, très bien vêtu, passa une autre fois par Roquevidal avec une anglaise. Peu de jours après, le même Aimeric, presque entièrement détroussé, revint chez moi, me racontant

qu'alors qu'ils allaient en Lombardie, avec cette femme et une autre, on lui avait enlevé, pendant qu'ils étaient couchés, les deux femmes, tout son argent et les habits qu'ils portaient. Lui-même faillit être enlevé, mais il s'était évadé par force de la prison¹.

Item, j'ai entendu dire au parfait Guillaume Prunel que Pons de Gomerville de Toulouse était parti en Lombardie à sa connaissance, et que Raimond, le frère dudit Pons, qui est encore à Toulouse, après le départ de Pons, s'était préparé pour aller en Lombardie auprès des parfaits, mais je ne sais pas comment il se fit qu'il ne partit pas.

Item, alors que la mère des Fougassier de Toulouse était malade de la maladie dont elle mourut, son fils Pons Fougassier vint chez moi à Roquevidal, pour que je lui amène les parfaits. Et les trouvant là, il leur parla de l'hérétique. Finalement, Pons retournant vers Lavaur, ces parfaits et moi, venant à Toulouse pour cette hérétication, allâmes tout droit jusque au-delà de Mons². Là les parfaits me renvoyèrent pour un couteau que j'avais laissé près d'une fontaine où nous avions bu. C'est pourquoi je les quittai, alors qu'il faisait déjà très nuit. Et eux vinrent à Toulouse, où, à ce que je leur entendis dire par la suite, ils reçurent et hérétiquèrent cette femme selon leur manière.

Pour l'époque, il ya un an et demi, ou environ.

Item j'ai entendu dire à ces parfaits qu'ils avaient hérétiqué dans la maladie dont elle mourut une femme du nom de Morlane. Elle était bien riche, et ils en avaient eu assez d'argent. A l'époque où elle fut hérétiquée, Raimonde Terré de Roquevidal était sa servante (elle est maintenant la femme de Guillaume Miège du même lieu). Elle assista à cette hérétication et connut toute l'affaire. Pour cela, elle aurait dû avoir le manteau de cette hérétiquée, ce pourquoi il y eut une dispute entre elle et ces parfaits dans ma maison. J'ai aussi entendu dire aux parfaits qu'à Toulouse ils avaient eu une dispute avec ladite Raimonde, et que, grâce à Gourdone, la femme de Pons de Gomerville, quand elle apprit cette hérétication, ces parfaits obtinrent le manteau.

Il y eut de même dispute entre ces parfaits et Raimonde à Roquevidal, au su de mon frère Bernard, de Guillaume Terré frère de cette Raimonde et de sa mère Fauresse.

Ces Guillaume et Fauresse prenaient autant qu'ils le pouvaient le parti de ladite Raimonde pour qu'elle ait ce manteau.

J'ai entendu dire aussi à ces parfaits et à mon frère Bernard que Pierre de Bugat et sa mère Sazia, de Roquevidal (laquelle Sazia est l'amie de Raimonde Terré) prenaient tant qu'ils pouvaient le parti de Raimonde Terré. Je crois fermement que ladite Sazia est croyante, amie et bienfaitrice des parfaits, à ce que j'ai plusieurs fois entendu dire aux parfaits, à mon frère Bernard, et à ladite Sazia et son fils Pierre de Bugat.

Pour l'époque de cette hérétication, il y a un an et demi ou environ.

J'ai entendu dire à Pons Fougassier de Toulouse que lui-même et ses frères furent dans la maison de cette Sazia, qui, ainsi que son fils Pierre de Bugat, connaissait leur lien avec l'hérésie. Et quand ce Pons vint pour la première fois dans ma localité, il vint d'abord à la maison de cette Sazia et de son fils Pierre de Bugat, et de là, par eux, il vint chez moi. Et Pons vit alors les parfaits comme il a été dit.

¹ Ou "à force de courir", si le passage est resté en occitan. Le contexte fait penser au banditisme plutôt qu'à une arrestation régulière.

² Canton de Toulouse-Sud, Hte-Garonne.

Item j'ai entendu dire aux parfaits qu'ils avaient hérétique dans la maladie dont il mourut un fils de Pons de Gomerville, très jeune, ou enfant. Pour cette hérétication ils eurent quatre cents ou trois cents Tournois blancs. Et ledit Pons donna à chacun de ces parfaits une surtunique de bureau¹.

Pour l'époque, depuis deux ans.

J'ai aussi entendu dire à ces parfaits qu'à l'époque ils demeuraient à Toulouse dans la maison de Bernard Faure de St-Rome, qui habitait alors à Toulouse à côté du rempart. C'est de cette maison qu'ils vinrent hérétique cet enfant. Ledit Faure rendit visite et vit des parfaits deux fois dans ma maison à Roquevidal, à ce que j'entendis dire aux parfaits, à ce Faure et à mon frère Bernard. Et je l'ai vu dans ma maison.

Il me parla de l'affaire des parfaits, et d'après ce qu'il dit je sus qu'il est croyant et ami des parfaits.

Pour l'époque où il est venu chez moi en dernier lieu, il y a six mois ou environ.

Pour l'époque de l'autre vision, il y a un an ou environ.

Item, alors que Pétrone, ma soeur, épouse de Pierre Bertrand de Lavour, était venue chez moi à Roquevidal, notre mère Rixende lui fit voir ces parfaits, et elle leur parla, de sorte qu'ils dirent d'elle que c'était une *adulta femna*² C'est pourquoi je crois qu'elle les a adorés et leur a parlé, ainsi que je l'entendis d'eux et de mon frère Bernard. J'avais aussi dit à ma soeur qu'elle pouvait voir ces parfaits chez moi, parce qu'ils fréquentaient la maison.

Pour l'époque, cette année en été.

Item, le lendemain³ il ajouta :

Alors que la mère de Raimond Bordier de Marseille⁴ qui habite parfois Lavour et est marchand de bêtes, était malade à Marseille d'une maladie dont elle guérit, le susdit Guillaume Faure de Lavour me dit que cette malade demandait avec insistance des parfaits pour qu'ils l'hérétique. Et alors ces parfaits, prévenus et conduits par moi jusqu'à l'église de Cadoul, (où ils devaient trouver ledit Guillaume Faure, qu'ils n'y trouvèrent pas), moi repartant, s'acheminèrent vers Marseille pour hérétique cette malade, à ce qu'ils me dirent. Et, d'après ce que j'entendis d'eux après leur retour, ils ont hérétique cette malade selon leur rite, en présence de sa fille dont j'ignore le nom. Mais je ne me rappelle pas leur avoir entendu dire que d'autres aient assisté à cette hérétication, ni si elle leur a légué quelque chose, et combien.

Pour l'époque, l'été dernier.

Je ne sais pas non plus, bien que j'aie plusieurs fois posé la question, si cette hérétique observe encore, ou a abandonné, la secte des hérétiques. Sur cette hérétication, mon frère connaît mieux la vérité que moi, et Arnaude, ma femme, peut donner des indications.

¹ Gros drap de laine teinte.

² "Gracieuse femme".

³ 7 avril 1274.

⁴ Lieudit de Roquevidal.

Item, ledit Raimond Bordier est ami et croyant des parfaits, à ce que je leur ai entendu dire plusieurs fois. Ils se louaient beaucoup de lui. Et il leur a mainte fois envoyé de la nourriture chez moi, savoir des poissons et des fougasses, tantôt par mon frère Bernard, tantôt par Guillaume Faure de Lavaur, et par ma femme Arnaude.

J'ai vu parfois des provisions dont on disait qu'elles avaient été envoyées par ce Raimond. Pour l'époque, depuis deux ans.

Item, j'ai entendu dire à ma femme Arnaude que madame Ricarde, femme d'Arnaud Gardouch, seigneur de Roquevidal, était très irritée et mécontente, parce que sa mère, qui dans la maladie dont elle mourut avait demandé avec insistance qu'on lui amène des parfaits pour qu'elle soit hérétiquée, n'avait pas eu ces parfaits, alors qu'elle les voulait. C'est ce que dit cette dame Ricarde à la femme de Pons Maurel, avec laquelle elle a parlé souvent de l'hérésie familièrement. Et elle savait bien que cette Maurel était croyante des hérétiques, comme le dit souvent ma femme, qui a souvent entendu dire la chose à cette Maurel. Cette malade, mère de cette Ricarde, s'appelait Arnaude, et habitait Roquecavart¹ en Verfeillois .

Pour l'époque de la mort de cette Arnaude, il y a environ un an et deux mois.

Item j'ai entendu dire à Pons de Tilhols et à son frère Bernard, qui est maintenant parfait, avant qu'ils allassent en Lombardie, que Pierre Gardouch, frère d'Arnaud Gardouch, seigneur de Roquevidal, faillit partir avec les frères de Tilhols en Lombardie.

Et je l'ai entendu dire à Bernard de Tilhols après qu'il fut devenu parfait.

Item j'ai entendu Pierre Gardouch dire qu'alors qu'on lui avait ordonné d'arrêter Guillaume Terré de Roquevidal, en fuite pour hérésie, que les inquisiteurs voulaient beaucoup, lui Pierre le trouva une fois, ou sut le lieu où il aurait bien pu l'arrêter s'il avait voulu. Et pourtant il ne le prit pas, ne le fit pas prendre, et ne le dénonça pas.

Pour l'époque, il y a dix ans.

Item, alors que Richa Pechanine, veuve d'Arnaud Alexandre de Roquevidal, était malade de la malaie dont elle mourut, ces parfaits l'hérétiquèrent, ainsi que je l'entendis d'eux et de mon frère Bernard. Moi, je j'ai pas assisté à cette hérétication, ni ne sais qui y assista. Je crois fermement que Pierre de Bugat, Bertrand de Bugat, gendre de l'hérétiquée, Bernard Teulier, également gendre de l'hérétiquée, et Raimond Guiraud, frère de Bernard Teulier, de Roquevidal, ont su cette hérétication. De même, mon frère Bernard, qui rendit visite à l'hérétiquée dans sa maladie, et ma femme Arnaude l'ont su.

Ces parfaits, une fois, en ma présence, demandèrent à mon frère Bernard s'ils pourraient avoir le legs que leur avait légué cette hérétiquée. Il répondit que cela déplaisait à Bernard Teulier que ce legs leur soit payé.

Pour l'époque, il y a un an et demi ou environ.

Item j'ai entendu dire à ces parfaits et à madite mère, à ma femme et à mon frère ainsi qu'à sa femme que Bernarde Massaron, veuve de Gaubert Miège de Roquevidal, fut hérétiquée par ces parfaits dans une maladie dont elle guérit, et qu'après sa convalescence elle abandonna le rite des hérétiques. Mais je n'ai pas assisté à cette hérétication, ni ne sais qui y assista. Mais je crois qu'elle fut connue des personnes ci-dessus. et de Raimonde, fille de l'hérétiquée, qui est la femme de Raimond Fava:t de Veilhes², Rixende, soeur de l'hérétiquée, qui est mariée a Puybégon dans le

¹ Non identifié.

² Canton de Lavaur, Tarn.

diocèse d'Albi¹ à un homme dont je ne me rappelle pas le nom, Raimond Moussaron, frère de ladite hérétique et Albia, épouse de ce Raimond.

Pour l'époque, vers la Toussaint dernière.

Item, je crois que Pierre Faure, forgeron de Roquevidal, et sa femme Guillemette, sont amis et croyants des hérétiques. Ledit Pierre Faure me remit une chemise pour que je la donne de la part de sa femme Guillemette au parfait Bernard de Tilhols, cousin de cette Guillemette, ce que je fis.

J'ai entendu aussi dire à ma femme Arnaude que ladite Guillemette a vu ces parfaits dans ma maison. Quand ces parfaits étaient dans la maison de na Pujol, dont j'ai parlé plus haut, je dis à Pierre Faure qu'ils étaient dans cette maison-là. Mais il ne voulut pas les voir. Je n'ai pas vu de parfaits avec ce Pierre.

Pour l'époque, il y a deux ans ou environ.

Item Bernard Salinier, laboureur de Roquevidal, m'a demandé deux fois de lui montrer des parfaits, croyant qu'ils étaient dans ma maison ou que je savais où ils étaient.

Quand je l'eus rapporté aux parfaits, ils ne voulurent pas le voir. Mais je crois qu'il est ami, et a la foi des parfaits.

Pour l'époque, il y a un an et demi ou environ.

J'ai entendu aussi que Bertrand Salinier, frère de ce Bernard, qui habite Bélaval près de Roquevidal², a donné une fois des chausses à Pons de Tilhols et à son frère Bernard, qui est maintenant parfait. Ils étaient en fuite pour hérésie et il les avait trouvés à Toulouse. Ce Bernard Salinier a dit aussi que ledit Bernard de Tilhols lui avait promis des bons hommes, c'est-à-dire des parfaits, pour hérétiquer sa mère, si elle les demandait à sa mort.

Même époque.

Item, j'ai vu pour la première fois des parfaits dans la maison de Pierre Gausbert à St-Agnan³, savoir les parfaits Raimond Gaucelin⁴ et Pons Siran son compagnon. Et là j'ai mainte fois entendu la prédication de ces parfaits. Et c'est là qu'ils m'enseignèrent pour la première fois la foi des hérétiques.

Et je vis là mainte fois avec ces parfaits ledit Pierre Gausbert, sa femme Bernarde, ma soeur, Guillaume Gausbert, frère de Pierre, et Jeanne, la femme de ce Guillaume, qui habite maintenant Toulouse. Tous adorèrent ces parfaits et entendirent leurs sermons.

Et moi je les adorai comme je sus le faire, et mangeai une fois avec eux à la même table, et vis les autres manger.

Pour l'époque, il y a vingt cinq ans ou environ.

Item je suis allé voir deux fois les parfaits Guillaume Prunel et Bernard de Graissens⁵ son compagnon dans une mienne cabane. Et je vis avec eux mon frère Bernard et mon beau-frère Pons de Tilhols, qui amena là ces parfaits. Mais ni moi ni mon frère Bernard n'avons adoré ces parfaits. Mais j'ai vu ce Pons adorer.

Pour l'époque, il y a dix ans ou environ.

¹ Canton de Graulhet, Tarn.

² Commune de Lacougote-Cadoul.

³ Canton de Lavar, Tarn.

⁴ Raimond Gaucelin, de Lavar, escortait en 1232, avec le bayle Raimond Courrège, le parfait Raimond du Mas d'une maison de Lavar à l'autre (ms 609, f^o. 235 r^o.). Siran n'est nommé qu'ici.

⁵ Commune de St-Félix. C'est la seule mention de ce parfait.

Ces parfaits, j'ai cru que c'étaient de bons hommes, disant vrai, ayant une bonne foi, et qu'on pouvait être sauvé par eux si l'on mourait dans leur secte. Et je fus dans cette croyance vingt-cinq ans ou environ, et je l'ai bandonnée en dernier lieu dernièrement au lendemain de Pâques, soit aux nones d'avril¹ quand je fus arrêté et mis à la question par monseigneur le sénéchal.

Je leur ai aussi entendu dire des erreurs, savoir que l'hostie consacrée sur l'autel dans la forme de l'Eglise n'est pas le corps du Christ; que le baptême donné par l'Eglise romaine n'est rien et n'est pas sans péché, que nul ne peut être sauvé dans ce baptême; que les sacrements de l'Eglise ne sont pas valables pour le salut; que saint Jean-Baptiste ne fut pas bon, mais bien saint Jean l'Evangéliste; que le diable avait fait toutes les choses visibles, et beaucoup d'autres erreurs.

Et moi je croyais tout cela comme ils le disaient.

Et je fus devant Frère Guillaume Bernard², inquisiteur, devant qui j'abjurai toute hérésie. Et je reconnais que j'ai mal agi, car après avoir abjuré l'hérésie comme il a été dit, j'ai vu, adoré et cru les parfaits, comme il a été dit. Il y a seize ans que j'ai abjuré l'hérésie, ou environ, et je n'ai pas été devant un inquisiteur, si ce n'est par devant Frère Guillaume Bernard, et maintenant devant vous.

Il a déposé cela, et abjuré toute hérésie et juré etc... par devant Frères Ranulphe de Plassac et Pons de Parnac, inquisiteurs. Témoins Frère Pierre Barrau et Frère Vital de Valsérou, OP, Ath de Saint-Victor, et maître Bérenger du Vernet qui l'a écrit.

Et il fut absous de l'excommunication³.

Item, le sept des ides d'avril⁴ ledit Raimond Huc, revenant, ajouta à sa confession, disant :

Arnaud de Gardouch de Roquevidal et Allègre, curé du même lieu, qui habite Marzens⁵, ont rendu visite tous les deux ensemble auxdits parfaits Guillaume Prunel et Bernard de Tilhols son compagnon sur l'aire de la tasque⁶ dudit Arnaud de Gardouch près de Roquevidal. Et là je les vis tous les deux adorer ces parfaits à l'arrivée et au départ selon la manière des hérétiques. Et chacun d'eux a donné à ces parfaits l'argent qu'ils avaient sur eux, en sorte qu'à eux deux ils leurs donnèrent jusqu'à dix sous toulzas.

C'est moi qui sur l'ordre de ces parfaits ai provoqué et organisé cette rencontre des parfaits avec les autres, avec cet Arnaud de Gardouch. Ledit Allègre sut très bien adorer ces parfaits sans instruction, et il paraissait bien qu'il avait vu des parfaits par ailleurs.

Pour l'époque, il y a un an ou environ.

Item, lesdits Arnaud de Gardouch et Allègre le curé visitèrent une autre fois ces parfaits dans ma maison à Roquevidal, moi procurant et organisant cette visite de la manière qui suit: Ces deux-là, Arnaud et le curé, voulant venir là auprès des parfaits, me dirent de faire partir la famille, ce que je fis. Après quoi les deux, à ma vue, entrèrent auprès de ces parfaits dans le soutoul, et y restèrent longtemps avec eux.

¹ 5 avril 1274.

² De Dax, inquisiteur en 1258. Prieur de Bayonne en 1262, de Toulouse en 1263-1265, de Bordeaux de 1267 à sa mort en 1268 (Gui, *De fundatione*).

³ Cette formule semble exclure le renvoi au bras séculier pour relapse.

⁴ 7 avril 1274.

⁵ Canton de Lavaur, Tarn.

⁶ Impôt féodal arbitraire, qui ici était levé en nature, par conséquent.

Mais je ne les vis pas autrement avec les parfaits, parce que j'étais dans le solier avec les enfants. Après leur départ, les parfaits me dirent qu'ils étaient très satisfaits d'eux.

Pour l'époque, il y a six ans ou environ.

Item dame Arnaude, veuve de Guillaume de Verfeil, mère de ladite Richa, femme d'Arnaud de Gardouch, fut hérétiquée dans la maladie dont elle mourut, ainsi que je l'ai entendu dire à ces parfaits Guillaume Prunel et Bernard de Tilhols, qui l'avaient hérétiquée. Et à la demande dudit Arnaud de Gardouch, qui me dit que cette malade demandait avec insistance des parfaits pour être hérétiquée, j'ai amené ces parfaits jusqu'au jardin d'un casaI près du village de Roquecavart, où cette malade était couchée. Et là ces parfaits et moi trouvâmes cet Arnaud de Gardouch. Lui, recevant là les parfaits, les fit entrer pour hérétiquer la malade, tandis que je rentrais chez moi.

Et la malade légua aux parfaits cent sous toulzas, qu'elle avait depuis longtemps destinés aux parfaits. Ces parfaits les eurent, à ce que je leur entendis dire par la suite.

Pour l'époque, depuis deux ans.

Ladite Richa, femme d'Arnaud, était alors à Roquecavart et assistait sa mère. Et je crois fermement qu'elle a assisté à cette hérétication.

A la demande de Blanca, femme de Pons Huc de Roquevidal, qui me dit que madame Ricarde, femme dudit Arnaud de Gardouch, voulait voir ces parfaits chez elle, Blanca, je les amenai jusqu'à la porte de la maison de Blanca et de son mari Pons Huc. Ces parfaits entrèrent dans la maison, et je rentrais chez moi. Et ces parfaits restèrent alors longtemps dans cette maison avec lesdites Blanca et Ricarde, à ce qu'ils me dirent après.

Et ils se félicitèrent beaucoup de cette Ricarde. Elle-même me dit qu'elle avait alors vu ces parfaits et était restée là avec eux. Et elle était contente d'eux.

Pour l'époque, après l'hérétication de cette Ricarde.

Item, un jour ce parfait Guillaume Prunel qui était alors avec son compagnon Bernard de Tilhols dans ma maison, me dit, quand je voulais aller à Lavaur au marché: "Voyez messire Olic Baudouy¹ de Lavaur, et saluez-le de notre part. Demandez-lui de notre part dix sous toulzas qu'il a promis de nous donner. Et s'il veut vous les donner, apportez-les nous". Alors, allant à Lavaur, je vis ledit Olic, et lui parlant à part je lui dis cela de la part des parfaits. Il me remit alors dix sous toulzas, disant de les donner au parfait et à son compagnon, et de les saluer de sa part. Rentrant de Lavaur je trouvai ces parfaits chez moi à Roquevidal, et leur donnai cet argent de la part d'Olic, et les saluai de sa part. Ils me dirent qu'ils l'avaient vu à Roquecavart à l'hérétication de ladite Arnaude sa soeur, à laquelle il avait assisté.

Pour l'époque, il y a un an.

Item, ledit Allègre, curé de Roquevidal, me dit que ses frères, maître Guillaume et Jourdain Allègre, voulaient voir les parfaits dans leur maison à Lavaur², me demandant de les amener à cette maison. Ce pourquoi j'amenai une nuit ces parfaits Guillaume Prunel et Bernard de Tilhols à Lavaur. Quand nous fûmes en ville près de la maison dels Taulat, les parfaits me dirent de repartir et de les attendre à la tête du pont, au bout de la rue *dels Taulats*, et qu'eux iraient à la maison de ces Allègre, ce que je fis. Après une longue attente, les parfaits, de retour, me trouvèrent à cette tête de pont et rentrèrent avec moi dans ma maison à Roquevidal. Mais en chemin ils me racontèrent et me dirent qu'ils avaient été dans cette maison des Allègre, où ils avaient vu ce curé En Allègre,

¹ Il y avait un En Baudouy à Lavaur en 1245, possesseur d'une bouverie (ms 609, F^o. 235 r^o).

² Il y avait à Lavaur en 1245 une Azalais Allègre qui hébergeait deux parfaites de Toulouse (ms 609, f. 235 r.).

qui les avait reçus à la porte, les frères, maître Guillaume et Jourdain, et les femmes de Guillaume et Jourdain dont j'ignore le nom. Ils avaient parlé, et étaient restés avec toutes ces personnes. Ils s'en félicitaient et se tenaient pour satisfaits d'eux.

(*Sur interrogation*) : Je ne suis pas entré dans la maison avec ces parfaits, et n'ai vu personne avec eux.

Pour l'époque, il ya six mois ou environ.

J'ai aussi entendu dire à ces parfaits que Jourdain, le père de ces Allègre, fut hérétique dans la maladie dont il mourut.

Il a déposé cela par devant les Frères inquisiteurs susdits. Témoins Frère Vital de Valsérou et maître Bérenger du Vernet qui l'a écrit.

Item, j'ai entendu dire à ces parfaits que devant la maison où habitait Pons de Gomerville à Toulouse, il y avait un homme riche qui avait une belle grande maison, qui leur envoya des cadeaux de nourriture, et était leur ami et croyant. Ils l'avaient vu et lui avaient parlé. Mais je ne me rappelle pas son nom.

Item, dans une autre maison de la même rue, au-dessus de la maison de Pons de Gomerville, autre maison qui appartenait à un homme bien riche, qui avait deux fils, ils avaient été reçus par le maître de maison, dont je ne sais pas le nom. Et ils étaient restés avec cet homme et ses fils, dont ils se louaient fort, et qu'ils tenaient pour leurs amis et leurs croyants. Je ne me rappelle pas leurs noms, mais je crois que le susdit Faure de St-Rome et Raimond de Gomerville pourraient dire la vérité et orienter les inquisiteurs sur les noms et les cas de ces hommes.

Il a déposé cela devant les susdits.

Item, l'an que dessus, le quatre des ides d'avri¹ ledit Raimond Huc ajouta et dit :

Cale², forgeron de St-Paul Cap de Joux, est croyant et ami des parfaits. Si je le crois aussi fermement, c'est parce qu'un jour où j'allais à St-Paul, le parfait Guillaume Prunel me dire de ce Cale qu'il était *causa caitiva*³, parce qu'il ne voulait pas les garder dans sa maison. Pourtant ledit Cale n'a pas de femme et n'en a jamais eu, que je sache, et cela, croit-on, parce qu'il a encore l'intention de devenir parfait. C'est pourquoi j'ai cru et je crois fermement que ce Cale a vu des parfaits, leur a parlé et est leur ami.

Je saluai de la part du parfait Guillaume Prunel Raimond de Tiragoiran et déjeûnai avec lui, et il me régala volontiers. Guillaume Prunel m'avait dit de déjeûner avec ce Tiragoiran.

Pour l'époque, il ya six mois ou environ.

¹ 10 avri1 1274.

² Nom improbable, résultat d'une mauvaise lecture de Doat.

³ " Misérable chose".

Item, j'ai entendu dire au parfait Guillaume Prunel que dame Tiburge¹, femme de messire Isarn de Saint-Paul Cap de Joux², était *adauta domina*³ et brave, et qu'elle verrait volontiers des parfaits si elle osait, ce pourquoi je crois fermement qu'elle a vu ce parfait et est croyante. Masi je n'ai jamais vu cette dame avec des parfaits, et lesdits parfaits ne l'ont pas vue à ma connaissance.

Pour l'époque où cela a été dit, depuis deux ans.

Item j'ai entendu dire à ces parfaits que quelqu'un de St-Paul Cap de Joux, dont le nom de famille est, me semble-t-il, Villèle⁴, était *fals arlots et auls*⁵, parce qu'il refusait de rendre l'argent que lui avait prêté Guillaume. Ce parfait me dit aussi que beaucoup de personnes de St-Paul lui devaient de l'argent, et que trois l'avaient payé. Mais il ne me les nomma pas.

Pour l'époque, il y a un an et davantage.

Item, Guillemette Galhto, femme de Bernard de Montsiron⁶, en fuite pour hérésie, est amie et croyante des parfaits, et elle savait qu'ils fréquentaient ma maison et celle de Guillaume Terré. Et j'ai entendu dire à ces parfaits qu'ils avaient été et étaient restés chez Guillemette après leur retour de Lombardie, et auparavant, savoir avant que son mari et son fils Raimond ne s'enfuient en Lombardie pour hérésie. Elle a parfois envoyé de la nourriture aux parfaits chez moi, et parfois c'est son gendre Guillaume Terré qui l'apportait.

Item je crois fermement que le susdit Raimond Moussaron⁷ et sa femme Albia sont amis et croyants des parfaits. Cette Albia savait bien qu'ils fréquentaient Roquevidal, ainsi que me le dit ma femme Arnaude, qui lui avait souvent parlé, et réciproquement, de l'affaire des parfaits.

Item j'ai entendu dire au parfait Bernard de Tilhols que Sarrau, de Lastens dans la paroisse de St-Perouls⁸ près de Roquevidal était croyant et avait la foi des parfaits, et qu'il avait voulu partir et aller en Lombardie avec lui, Bernard, et ses frères, quand il s'enfuit avec ses frères pour la Lombardie avant d'être parfait.

Pour l'époque où je l'ai entendu, depuis deux ans.

J'ai entendu aussi le même parfait dire que Raimond Peytavi de Roquevidal était ami et avait la foi des parfaits, et il en faisait grand éloge.

Même époque.

Item j'ai entendu Guillaume Peytavi de Roquevidal dire du bien des parfaits, ce pourquoi je crois qu'il a la foi des hérétiques.

Pour l'époque, depuis deux ans.

Item, ces parfaits Guillaume Prunel et Bernard de Tilhols son compagnon me dirent qu'ils sont restés à Toulouse chez Bernard Faure de St-Rome pendant bien un mois, ou tout le temps qu'ils cardèrent dix "pierres"⁹ de laine à la femme de ce Bernard. Et je crois fermement que beaucoup de personnes de Toulouse les virent là et en eurent connaissance. J'ai entendu dire aux

¹ Correction proposée pour l'impossible *Stebore*.

² Largement dénoncé dans le registre de Ferrer avec d'autres membres du lignage. Mais sa femme n'y figure pas.

³ "Gracieuse dame".

⁴ Cf supra, p. 58, n. 3.

⁵ "Faux truand, et mauvais".

⁶ Non identifié.

⁷ *Sic*.

⁸ Commune de Roquevidal. Lastens n'est pas identifié

⁹ Mesure non identifiée.

parfaits que dans la maison qui est devant celle de Pons de Gomerville à Toulouse, ils eurent la visite de beaucoup de personnes de Toulouse dont je ne sais pas le nom.

Item j'ai entendu ces parfaits dire que Raimonde Terré, femme de Guillaume Miège de Roquevidal, avait assisté à l'hérétication d'une femme de Toulouse dont cette Raimonde était la servante. Cette hérétique s'appelait Morlane, et habitait Toulouse à la Salvetat¹ ou à proximité. Cette servante y restait par l'entremise des parfaits, pour que cette Morlane eût une personne, c'est-à-dire Raimonde, en qui elle pût se fier dans cette affaire d'hérésie. Cette Morlane, me dirent-ils, se préparait à aller en Lombardie auprès des parfaits quand cette maladie la prit. Et cette Raimonde Terré le savait bien, et connaissait toute l'affaire d'hérésie de cette Morlane. (*on a su depuis quelle s'appelait Guillemette*)

Item Je crois fermement que Terrena, soeur de Guillaume Terré le vieux de Roquevidal qui habite maintenant Toulouse (*lui est en fuite pour hérésie*), est croyante et amie des hérétiques, car elle était en grande familiarité avec les Fougassier qui se sont enfuis pour hérésie. Item, elle est d'une famille très entachée d'hérésie, et a sa fille Jourdane hérétique revêtue en Lombardie. Elle a un fils fabriquant de bourses à Toulouse, du nom de Guillaume Pechavi.

Item, cette année, ayant appris l'arrestation de Pierre Maurel, l'agent des parfaits, et craignant beaucoup pour moi, je vins à Sorèze consulter Raimond Dupuis, le devin.

Ayant sa promesse que je pouvais me confier en lui en toute chose, je lui dis que j'avais très peur à cause de l'hérésie, que l'agent, étant arrêté, me dénonce. Raimond, après avoir vu ses augures, me dit que je n'avais pas à avoir peur ni à m'enfuir, ni à *estremar*² mes affaires, car cet agent ne dirait rien de moi. Etienne Huc de Roquevidal vint avec moi auprès de ce Raimond Dupuis, sachant que je voulais le consulter, et m'indiqua sa maison. Et il me dit qu'il avait lui-même plusieurs fois demandé à ce Raimond de regarder dans les augures. Il avait regardé, et (Etienne) l'avait trouvé véridique dans ses réponse!.

Il me dit qu'il l'avait aussi fait augurer pour le cas de Raimond Calvet de Tulh³. Ayant vu les augures, il répondit que ce Raimond Calvet perdrait son héritage, mais que sa personne échapperait bien aux mains des inquisiteurs.

Et il arriva par la suite comme ce devin avait auguré.

Pierre de Bugat me dit qu'il avait fait augurer ce devin pour divers faits, mais pas pour fait d'hérésie.

J'ai donné à ce devin pour cet augure huit sous toulzas. Je crois fermement qu ce devin est croyant et ami des hérétiques, et c'est pour cela que je lui dis cela en confiance.

Item j'ai entendu ces parfaits dire qu'Aigolan d'Algans est ami et croyant des hérétiques, et qu'ils avaient conversé avec lui. Et il avait été plus grand croyant qu'il ne l'est maintenant. Et Maimon, fils dudit Aigolan, s'est enfui pour hérésie en Lombardie, et là-bas, en Lombardie, fréquenta beaucoup les parfaits. Mais il mourut et n'avait pas été reçu par eux, à ce que j'entendis dire à ces parfaits.

Pour l'époque où j'ai entendu cela, depuis un an.

Item je crois que Rixende, femme de Raimond de Plausoles, est croyante des parfaits, car j'ai entendu dire à Raimond de Séran⁴, qui par la suite s'enfuit en Lombardie et se fit parfait, que

¹ Zone franche, peut-être celle du Bourguet-Nau près de la Daurade

² Enlever, soustraire.

³ Non identifié, peut-être mauvaise lecture pour Jul, commune de Pratviel, canton de St-Paul, Tarn.

⁴ Château, commune de Massac-Séran, Canton de St-Paul Cap de Joux, Tarn.

cette Rixende était amie des parfaits. Et elle est de famille entachée d'hérésie, et est familière avec Bernarde Moussaron, qui a été hérétiquée comme dit plus haut.

Item j'ai entendu Pierre d'Algans, fils de Pierre d'Algans de Roquevidal, dire que Bernard de Montsiron du même lieu, qui est maintenant parfait, a convenu avec Pierre d'Algans son père que celui-ci s'enfuit en Lombardie avec ledit Bernard de Montsiron quand celui-ci s'enfuit en Lombardie. Mais il ne partit pas. Ce Pierre d'Algans père a grande familiarité avec Pierre de Bugat du même lieu, qui est grand croyant des hérétiques, ce pourquoi je crois que ce Pierre d'Algans père est leur ami et croyant.

Il a déposé cela par devant Frères Ranulphe et Pons de Parnac, inquisiteurs. Témoins Frère Pierre Ferrand et Arnaud Autard, et maître Bérenger du Vernet qui l'a écrit.

Item Maina, la femme de Guillaume Peytavi de Roquevidal, a rendu visite aux parfaits dans ma maison à Roquevidal. Elle les a adorés à ma vue et a entendu leurs sermons.
Pour l'époque, vers la Pentecôte dernière.

Il a déposé cela devant les mêmes-

Item, j'ai entendu ces parfaits dire que Toulze Engilbert, fils, à ce que je crois, de Pierre Engilbert de Lavaur, se préparait à partir pour la Lombardie vers les parfaits avec Raimond de Gomerville. Je ne sais pas si ce Toulze est parti ou non.

Pour l'époque où je l'ai entendu, depuis deux ans.

Il a déposé cela devant les mêmes.

BERNARD DELPECH DE PRADES

Item, l'an que dessus, cinq des kalendes de mai¹ Bernard Delpech ajouta à sa confession, disant :

Les parfaits Guillaume Prunel et son compagnon Bernard de Tilhols, quand ils étaient dans ma maison comme il a été dit plus haut, me remirent onze sous et six deniers toulzas nouveaux pour que je les change contre des Tournois noirs. Cela fait je vins à Lavaur auprès de Bernard Huc de Lavaur, qui est le cousin de ma femme Bonne, et il me demanda pourquoi je changeais cet argent. Je lui répondis que cet argent était aux parfaits. Il me dit alors qu'il les verrait volontiers s'il le pouvait.

Ce Bernard Huc me dit que Pierre Huc de Vauré avait un dépôt pour les parfaits, et qu'ils se plaignaient beaucoup de lui à propos de ce dépôt, et il en parla à Pierre Bagalh. Cela fait il revint à moi, et tous deux, c'est-à-dire Bernard Huc et moi, allâmes trouver ce Pierre Bagalh, savoir à son atelier. Nous parlâmes tous deux, Bernard Huc et moi, de ce dépôt avec ce Pierre Bagalh, après quoi Pierre Bagalh nous dit d'aller à l'atelier de Bernard Huc, ce que nous fîmes.

Cela fait Pierre Bagalh vint nous trouver, Bernard Huc et moi, et me donna quatre sous en Esterlins, qu'il dit avoir eus d'un manteau qu'il avait vendu. On lui avait donné l'ordre de donner ce manteau ou sa valeur aux parfaits. (Il me donna aussi) douze Tournois, qu'il dit avoir eus d'une femme de Lavaur, mais il ne me nomma pas cette femme

Ce Pierre Bagalh me donna aussi quatre sous Tournois, qu'il voulait rendre aux parfaits pour deux livres de cire qu'il avait eues en dépôt des hérétiques de l'Albigeois², et il avait perdu cette cire quand il fut emprisonné pour hérésie.

Et il me dit de donner tous cet argent aux parfaits qui étaient chez moi, et que ces parfaits le tiennent quitte.

Ledit Bernard Huc compta cet argent, et envoya son salut aux parfaits par mon intermédiaire. Je leur donnai cet argent et les saluai de la part dudit Bernard Huc de Lavaur.

Ledit Bernard Huc, pour tout cet argent, sauf les douze deniers Tournois noirs, me donna des Tournois blancs pour les parfaits. Et il leur envoya alors par mon intermédiaire un Tournois blanc.

Pour l'époque, vers le dernier carême.

Item j'ai vu le parfait Bernard Godailh seul dans ma maison. Et j'ai vu avec lui Bernard de Cantepoule, mon beau-frère, qui l'amena chez moi, Etienne de Leumier de Prades, Raimond Navar de Prades, Bonne ma femme et Guillemette, femme dudit Etienne de Leumier, morte maintenant. Tous, à ma vue, ainsi que moi, ont adoré ces parfaits.

¹ 27 avril 1274.

² La distinction entre les Eglises de l'Albigeois et du Toulousain était encore perçue, mais le croyant ne pensait plus devoir rendre le dépôt à des parfaits relevant de l'Eglise de l'Albigeois, que la défection récente du Fils majeur Bernard de Lagarrigue avait dû achever.

Pour l'époque, il y a vingt ans ou environ.

Item ledit Bernard Huc envoya par mon entremise des souliers à Guillaume Prunel et à son compagnon, les parfaits, quand il leur envoya de la même manière ce Tournois blanc comme dit ci-dessus.

Il a déposé cela par devant Frère Ranulphe, inquisiteur. Témoins Frère Pierre Ferrand, Constantin et Pierre, curé de Dreuilhe, notaire public qui l'a écrit.

Item, quand ledit parfait Bernard Godailh fut dans ma maison comme il a été dit ci-dessus, ma femme Bonne lui rapporta qu'Adalaïs, ma soeur, qui est la femme de Bernard de Cantepoule, voulait partir avec lui. Ce qu'elle faisait quand ce parfait Bernard Godailh sortait une nuit de la maison d'Etienne de Leumier. Bernard de Cantepoule et moi suivîmes cette Alazaïs, qui partait avec le parfait, et la ramenâmes à la maison dudit Bernard de Cantepoule son mari.

Pour l'époque, il y a vingt ans ou environ.

Il a déposé cela devant l'inquisiteur. Mêmes témoins.

Item l'an aue dessus. le sept des ides de mai¹ Bernard Delpech de Prades. témoin ayant prêté serment. aiouta à sa confession. disant:

Un iour où Guillaume Prunel et Bernard de Tilhols. les parfaits. étaient chez moi. Bernard de Montesquieu. fils du chevalier Saix de Puylaurens. qui habite Guitalens, vint un soir chez moi pour demander l'argent d'une certaine redevance. que ce Bernard et moi devions recouvrer. Il trouva ma porte fermée. et il cogna. Je vins à lui et l'introduisis dans la maison. Il me demanda pourquoi ie tenais la porte fermée. Je lui répondis Que c'était parce qu'il y avait là de bons hommes (c'est-à-dire des parfaits), et qu'il pouvait les voir s'il le voulait. Il me répondit qu'il voulait bien les voir, s'ils voulaient. Je demandai aux parfaits s'ils voulaient voir Bernard de Montesquieu, qui était là, et ils me répondirent que cela leur plaisait bien. Cela dit j'introduisis ce Bernard de Montesquieu. Il y avait là moi-même, ma femme Bonne et ledit Bernard de Montesquieu. Et on entendit, moi le voyant et l'entendant, la prédication de ces parfaits en restant assis longtemps avec eux. Mais je n'ai pas adoré ni vu adorer.

Après quoi ces parfaits allèrent se coucher, et ledit Bernard de Montesquieu resta toute la nuit et coucha chez moi dans un lit qui était à côté des lits dans lesquels couchaient les parfaits. Et il partit de là le lendemain matin.

(*Sur interrogation*): Ce Bernard de Montesquieu n'a pas adoré ces parfaits à ma vue.

Pour l'époque, entre la Noël et la Purification de sainte Marie passées².

Item ces parfaits me dirent que Bernard de Montesquieu leur avait apporté deux anguilles, et en avait aussi mangé (*à ce que dit le témoin*). Ces anguilles étaient salées.

¹ 7 mai 1274.

² 25 décembre - 2 février.

Item ce Bernard de Montesquieu vint plusieurs fois chez moi à l'occasion de cet argent à recouvrer, et les parfaits étaient dans la maison, mais je ne le vis pas avec eux, si ce n'est comme il a été dit ci-dessus.

Même époque.

(Interrogé pourquoi il a dissimulé cela récemment contre son propre serment): Par peur dudit Bernard de Montesquieu et de ses amis.

Il a déposé cela par devant les Frères inquisiteurs, savoir Frères Ranulphe et Pons de Parnac. Témoins Frère Raimond Guilhem OP et Pierre, curé de Oreuilhe, notaire, qui l'a écrit.

PIERRE-GUILLAUME DE ROQUEVILLE, DAMOISEAU

L'an que dessus, quatorze des kalendes de juin¹ Pierre-Guillaume de Roqueville, damoiseau, fils du chevalier Bertrand de Roqueville, seigneur de Montgaillard², témoin ayant prêté serment et requis comme ci-dessus, dit :

A Plaisance en Lombardie, dans l'hôtel de Pierre de Beauville³ qui fut d'Avignonet, fugitif et condamné pour hérésie, j'ai vu Etienne Donat⁴ de Montgaillard, parfait, et quatre ou cinq de ses compagnons qui sont, à ce que j'ai cru, parfaits, et la femme dudit Pierre de Beauville dont j'ignore le nom, pareillement condamnée. Et là je parlai à ce parfait Etienne Donat en lui demandant deux cents sous Toulsas que mon oncle Bec de Roqueville, fugitif pareillement condamné pour hérésie, avait légués à mon père en mourant. Mais ce parfait ne me rendit pas cet argent, car je ne voulus pas le recevoir alors, mais il me rendit le sceau dudit Bec et un anneau d'or.

Ce fut à l'époque du pape Urbain IV quand j'allais trouver maître Michel, vice-chancelier de l'Eglise romaine⁵. Et au retour de la Curie romaine je passai de même par Plaisance, et vis dans le même hôtel ledit parfait Etienne Donat. Je lui redemandai cet argent. Il me répondit que son évêque hérétique avait entendu des plaintes du pays, que mon père prenait à Pierre Donat de Montgaillard sa part de frère. Et comme l'Eglise des hérétiques voulait avoir son droit dans le pays à raison de sa part de frère, à lui Etienne, ce n'était pas la volonté de l'évêque que lui, Etienne, me rende cet argent, à moins que mon père ne délaisse cette terre.

Guillaume de Gomerville de Montgaillard, fugitif pour hérésie et condamné, me rendit visite, à moi et au damoiseau Huc du Rival qui m'accompagnait alors, à l'hôtel où nous étions descendus, et il mangea avec nous.

Item, nous eûmes là la visite de Guiraud Hunaud de Lanta⁶, chevalier en fuite et condamné pour hérésie. Il me parla, et me confia des mots à dire à sa femme madame Mirota. Je les écoutai et fus d'accord pour les rapporter à cette dame. Mais je ne le lui rapportai pas. Ces mots étaient les suivants: Guiraud me demanda de dire à cette dame que s'il était à sa place, et à l'inverse si elle était à sa sienne, et avait autant de pouvoir qu'elle avec l'Eglise, il ferait en sorte de la voir .

Il y aura onze ans, je crois, en août prochain.

¹ 19 mai 1279.

² Lignage possessionné à Montgaillard et aux Cassès, entièrement dévoué à l'hérésie. Voir Duvernoy, *Registre de Bernard de Caux*, Pamiers 1246-1247, Foix 1990, p. 22, n. 26.

³ Voir sa déposition infra, pp.

⁴ Les frères Donat, de Montgaillard, roturiers nantis, se retrouvent dans le registre, et figurent dans la plupart de ceux qui sont antérieurs. Etienne avait quitté le Lauragais après 1242 et s'était réfugié au pays de Foix, avant de gagner la Lombardie.

⁵ 1261-1264. Roqueville allait sans doute solliciter une grâce lui permettant de recouvrer des terres confisquées à la famille, qui avait eu des parfaits pendant quatre générations.

⁶ Frère de Jourdain, sénéchal de Raymond VII, fils du parfait Guillaume-Bernard, brûlé. Leurs terres de Lanta avaient été confisquées, et Jourdain était au Mur en 1252.

Item j'ai eu des lettres d'autorisation de Frère Guillaume Bernard¹ pour réclamer ce legs à quelque personne que ce soit, et spécialement à ce parfait Etienne Donat, mais je ne les ai plus, car je les ai rendues à ce Frère, alors inquisiteur.

Item, j'ai confessé tout cela à Frère Guillaume de Montrevel², inquisiteur, par la suite. Et je fus absous et réconcilié par Frère Guillaume Bernard, alors prieur de la maison des Prêcheurs de Toulouse, sur l'ordre de Frère Guillaume de Montrevel, l'inquisiteur, qui était présent, qui en remit le soin au prieur parce que c'est lui qui connaissait le fait. Et cette absolution et réconciliation fut faite dans la maison des Prêcheurs.

Item, quand j'allai récemment à Bologne avec permission de Frère Ranulphe, inquisiteur, pour messire Guillaume de Cayet, à l'aller et au retour je déjeûnai à Milan avec Pons Papier d'Avignonet, fugitif pour hérésie, et sa femme, et je reçus d'eux un prêt et des cadeaux. Mais j'avais entendu dire et je savais, par ce qu'on racontait dans son hôtel, qu'il s'était confessé de l'hérésie, avait été réconcilié et avait eu une pénitence de l'inquisiteur à Milan.

(*Sur interrogation*) : Je ne peux pas prouver l'autorisation, l'absolution et la réconciliation que j'ai eues de Frère Guillaume-Bernard.

Il a déposé cela à Toulouse devant les Frères OP Ranulphe de Plassac et Pons de Parnac, inquisiteurs.

Item il a dit qu'il n'a jamais vu de parfaits ni commis autre chose en matière d'hérésie.

Témoins Jacquet, geôlier, et moi Ath de saint-Victor, notaire public de l'Inquisition qui l'ai écrit.

Item l'an que dessus, douze des kalendes de mai³ ledit Pierre-Guillaume détenu en prison, se corrigea, disant :

J'ai vu Bernard Colomb et Hugues Doumenc⁴ son compagnon dans la maison de mon père à Montgaillard dans un solier de la maison; je les vis par un trou, qui cousaient. Mais je ne leur parlai pas alors et ne les adorai pas. Deux jours après, Bec de Roqueville, mon oncle, Etienne Donat et son frère Guillaume, et Aiceline, ma grand-mère, m'amènèrent voir ces parfaits dans ce solier. Et je vis quatre parfaits, savoir les deux susdits, et, je crois, Arnaud Pradier⁵ et un autre que je ne reconnus pas.

¹ De Dax.

² Prieur de Périgueux (1256-1258). on ne sait rien de sa carrière d'inquisiteur, par ailleurs confirmée par Bernard Gui (*De fundatione*, p. 92).

³ 20 avril 1275.

⁴ B. Colomb, de Goderville, lieudit disparu des environs de Montgaillard, actif de 1245 aux années cinquante en Lauragais, en Lombardie vers 1258, à Sermione après 1264 (*infra, passim*, et ms 609, f. 51 r.).- Hugues Doumenc, de Caraman, à Montségur en janvier 1244, en est sorti au moyen d'une corde. Il se cache en Lauragais jusqu'à son arrestation en 1251 (Registre de Ferrer, *passim*, et *infra*).

⁵ Diacre, actif dans la région de Laurac-Fanjeaux; aux côtés de l'évêque Arnaud Roger en Sabartès après Montségur, puis de retour en Lauragais jusqu'en 1253. Converti peu après, il épouse Stéphanie de Châteauperdun et fait une carrière de familier de l'Inquisition dans les murs du Château-Narbonnais, comme Sicard de Lunel. L'arrestation de Pierre-Guillaume vient sans doute du fait qu'on avait consulté ses dénonciations.

Et je vis là tous les susdits avec les parfaits. Et tant moi que tous les autres avons adoré ces parfaits à l'arrivée et au départ, à ma vue, et entendu leurs paroles, en restant là assis un certain temps avec ces parfaits. C'est ledit Etienne Donat qui m'apprit à adorer.

Pour l'époque, il y a vingt-quatre ans ou environ.

Item, moi-même et lesdits Etienne Donat et Bec de Roqueville avons rendu visite aux parfaits Bernard Colomb et trois autres compagnons dont je ne sais pas le nom dans un bois près de Montgaillard. Et là je saluai ces parfaits. Puis les deux susdits parlèrent aux parfaits à part, et en les quittant ils les adorèrent à ma vue. Mais je n'ai pas adoré, parce que je tenais les faucons de mon oncle et restais à l'écart avec les chiens.

Même époque.

Item j'ai vu les parfaits Hugues Doumenc et son compagnon dans une borde de messire Raimond de Roqueville aux Cassès. Et j'ai vu là avec ces parfaits lesdits Bec et Etienne Donat, et Bernard de Roqueville¹. Tous, à ma vue, et moi-même, avons adoré ces parfaits.

Ces Bec et Etienne Donat, que je suivais quand ils venaient à cette borde, prirent un homme dont je ne sais pas le nom, qu'ils m'amènèrent, car il voulait aller en Lombardie. Il monta sur le roussin que j'avais, et nous le menâmes à cette borde, moi montant avec ledit Bec, sur la route. Là nous laissâmes cet homme, et je ramenai le roussin à Montgaillard.

J'appris aussi, quand j'étais dans la borde, que messire Pons de Sainte-Foy, le parfait voulait partir pour la Lombardie, et je ne sais pas si c'est lui qu'ils avaient amené avec le roussin.

Même époque.

Je n'ai pas vu de parfaits ailleurs, ne sais rien d'autre de l'hérésie et n'ai jamais cru que les hérétiques étaient de bons hommes. Je fus devant Frère Guillaume Bernard à St-Rome pour l'abjuration générale. Je ne me rappelle pas si j'y ai juré, mais que le livre fasse foi.

Et je reconnais que j'ai mal agi d'avoir caché cela sciemment dernièrement devant vous contre mon propre serment.

Il a déposé cela devant Frère Ranulphe, inquisiteur. Témoins Frères Ranulphe Guilhem et Arnaud Gervais, OP, et maître Bérenger du Vernet qui l'a écrit².

¹ Frère de Raimond, coseigneur des Cassès.

² Il fut probablement relâché, puisqu'on le retrouve mêlé à une mystérieuse affaire de pillage de l'église de Pampelonne (infra p.), qui paraît signifier qu'il s'était "faidit" et tenait le maquis.

JEAN DE TORENE, ALIAS JEAN D'EN HUC

L'an du Seigneur 1274, douze des kalendes de juin¹ Jean de Torene, qui d'un autre autre nom s'appelle Jean d'en Huc, qui a habié près de la grange de la Rode² près de Lempaut et habite maintenant Réalmont³ dans le diocèse d'Albi, amené prisonnier comme suspect d'hérésie, témoin ayant pr~té serment, dit qu'il n'a jamais vu ni adoré de parfaits, n'a pas entendu leur prédication ou leurs sermons, n'a assisté à l'hérétication de personne ni n'en eut connaissance autrement, n'a pas eu de rapports avec des parfaits, n'a pas cru en eux ou en leurs erreurs, et ne sait rien de l'hérésie ou de la vaudoisie.

Il dit toutefois :

Frère Pierre Guilhem, prêtre, moine d'Ardorel, qui restait alors dans ladite grange de la Rode, me dit dans un pré qui était alors à moi qu'à l'époque où messire Padier⁴, le chevalier, était malade de la maladie dont il mourut, à Lempaut, son fils Guillaume-Maffré, portant un bâton à la main et menant avec lui des chiens, sortit du bois dit Sormorte, faisant semblant de chasser, et alla vers Lempaut. Il était suivi de loin par deux hommes vêtus de sarlat, c'est-à-dire de drap noir.

Ces hommes, voyant le moine qui était dans la condamine derrière la grange, rentrèrent, et sortirent du bois loin du moine à quatre *contorns*⁵ de là, en suivant ledit Guillaume. Le moine ne les reconnut pas, mais il soupçonna fortement, me dit-il, que c'étaient des parfaits qui allaient, et étaient menés par ledit Guillaume, auprès de Padier malade.

Pour l'époque, il y a eu cinq ans au dernier carême.

Il a déposé cela par devant Frère Ranulphe, inquisiteur.

Item Estampas, curé de Frontorge et de St-Germain⁶, dit devant moi à Elie Coasulilpinas⁷, moine d'Ardorel qui était alors grangier de la Rode, que Caus⁸ le noble de Frontorge, qui s'est donné au monastère d'Ardorel, et y fut enterré, après cette donation, fut hérétique de son vivant, comme ce curé l'avait bien découvert, et était mort hérétique à Ardorel. Etaient présents lors de ces

¹ 21 mai 1274.

² Commune de Lempaut. L'abbaye cistercienne d'Ardorel (Augmontel, cne de Payrin-Augmontel, canton de Mazamet, Tarn) s'y transporta en 1587. Cf Cahiers de Fanjeaux n°21, Les cisterciens de Languedoc, passim.

³ Canton du Tarn.

⁴ Alias de Padiès, qui faisait partie de la bonne société cathare de Puylaurens, avec sa femme Guillemette, dans l'entourage de Sicard de Puylaurens (Registre de Ferrer, passim). Il fut témoin à la déposition de Barthas en 1237 (Doat XXIV, 116 v°)

⁵ Surface sur laquelle la charrue est retournée quatre fois ? Mesure agraire, Lévy).

⁶ Frontorge ou Frontorgue a disparu. St-Germain-des-Prés, canton de Puylaurens, Tarn.

⁷ *Sic*, restitution impossible.

⁸ Un Pons Caus, d'Albi, écuyer de sicard de Puylaurens, fut hérétique et était mort avant 1237, date à laquelle une réunion, à laquelle participait Raimond de Padiès, eut lieu pour obtenir le legs qu'il avait fait à l'Eglise cathare (Ferrer, Ooat XXIV, f° 155 r°). Il y avait à Puylaurens à l'époque une "Na Frontorgua", une dame de Frontorgue.

mots des piocheurs salariés dont je ne sais pas les noms, qui piochaient la vigne de la Rode, où eurent lieu ces mots.

Pour l'époque où je l'ai entendu, il y a dix ans ou environ .

Il a déposé cela par devant Frère Ranulphe, inquisiteur. Témoins Frère Ranulphe Guilhem, Guillaume de Concots procureur de l'hérésie¹, Constantin d'Estelle, et maître Bérenger du Vernet qui l'a écrit.

Item, le dix des kalendes de juin² ledit Jean ajouta :

Le jour où ledit Frère Pierre Guilhem, moine, me raconta cela, comme il est contenu plus haut dans ma déposition, le matin de ce jour, alors que j'étais au bout du pré près du pont du Malriec³, vinrent Raimond Carbonnel, condamné au port des croix pour hérésie, et Bernard Molinier, qui habitaient avec messire Padier, menant avec eux deux hommes que je ne reconnus pas, de vers Lempaut. Raimond Carbonnel entra dans le bois de Sormorte avec ces hommes, et Bernard Molinier suivait le chemin attenant au bois.

Et aussitôt arriva derrière eux Guillaume-Maffré, chevalier, fils dudit Padier, à cheval, qui les suivait, et il entra dans le bois avec ce Carbonnel. Je l'entendis dire à Molinier d'aller au moulin et de moudre: "Que fait ici ce...ce qu'a fait Carbonnel"⁴.

Ce qui fit qu'aussitôt ledit meunier se dirigea vers le moulin, Guillaume Maffré et Carbonnel restant avec ces hommes.

(*Sur interrogation*) : Je crois fermement que ces hommes étaient des hérétiques, qui venaient pour le chevalier Padier alors malade de la maladie dont il mourut. Et je le crois, et le crus alors, parce que ce Carbonnel se cacha aussi vite qu'il le put dans le bois avec ces hommes, et que cela lui déplut de m'avoir rencontré.

Il a déposé cela par devant Frère Ranulphe, inquisiteur. Témoins Frère Ranulphe Guilhem et Arnaud Gervais, OP, Constantin d'Estelle et maître Bérenger du Vernet qui l'a écrit.

Après quoi, l'an que dessus, aux ides de juin⁵ il ajouta à sa confession, disant:

Le lendemain du jour où j'avais vu lesdits Raimond Carbonnel et Guillaume Maffré entrer dans ce bois avec ces parfaits, j'allai au moulin à Lescout et y trouvai ledit Bernard Molinier, meunier de Padier pour ce moulin. Je lui racontai tout, savoir comment j'avais vu Raimond Carbonnel et le chevalier Guillaume-Maffré entrer dans ce bois comme il est dit plus haut, et le reste que j'avais entendu dire à Frère Guillaume. Ledit Bernard me répondit: "Nous le savons bien: *malaventura lor vendra*⁶ pour cela ou pour autre chose".

¹ Le titre le plus courant était procureur aux encours pour hérésie, ou procureur des encours de monseigneur le Roi.

² 23 mai 1274.

³ "Mauvais ruisseau".

⁴ Lacune dans le manuscrit.

⁵ 13 juin 1274.

⁶ "Il leur arrivera malheur".

Il fut devant d'autres inquisiteurs dont il ne sait pas le nom à Puylaurens, devant lesquels il abjura l'hérésie dans l'abjuration générale, et il a vu cela par la suite. et il reconnaît qu'il a été coupable en ne révélant pas cela aussitôt à l'inquisiteur, mais il omit de le faire par peur du chevalier Guillaume-Maffré.

Il a déposé cela par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur. Témoins Frère Hélié¹, OP, Sicard de Lunel et Constantin, maître Bernard Bonnet, notaire, et Pierre, curé de Dreuilhe, qui a écrit cette dernière addition.

Et il jura et abjura et fut réconcilié, et obligea tous ses biens².

¹ Hélié Manhan, cf Introduction, p.4.

² La formule est de style.

RAIMOND BAUSSAN DE LAGARDE

L'an que dessus, le neuf des kalendes de juin¹ Raimond Baussan² de Lagarde-Lauragais au diocèse de Toulouse, revenu de Lombardie et se présentant aux inquisiteurs spontanément, témoin ayant prêté serment et requis comme ci-dessus, dit :

Je suis parti jadis de Lagarde audit diocèse, et suis allé en Lombardie, suivant Pierre Dejean de Lagarde, à qui j'avais prêté vingt Livres tournois. Ce Pierre Dejean s'était enfui en Lombardie pour cause d'hérésie à l'époque où des parfaits furent arrêtés à Lagarde. Et je trouvai à Plaisance, une ville de Lombardie, Guillaume Dejean, qui fut de Lagarde, Raimond Bonnet qui fut de Pechbusque² et Raimond Dejean de St-Martin-Lalande³, tous parfaits, dans une maison qu'ils louaient dans cette ville, dans une rue qui s'appelle "Via levata". J'y trouvai avec ces parfaits ledit Pierre Dejean, fils dudit Guillaume Dejean le parfait. Là, je réclamai cet argent à ce Pierre Dejean. Son père le parfait me répondit qu'il ne reconnaissait pas la dette, mais qu'il paierait quand il pourrait .

(Sur interrogation) : Je n'ai pas adoré là ces parfaits et n'ai rien fait d'autre avec eux.

Item, dans une autre maison que louait le parfait Etienne Donat, qui fut de Montgaillard, je l'ai vu avec son compagnon Jean de Lauzeral de Montequieu, parfait comme lui. Et je vis avec eux Pierre de Beauville et sa femme Guillemette, qui furent d'Avignonnet au diocèse de Toulouse. Je mangeai une fois avec eux, invité par le parfait Etienne Donat.

(Sur interrogation) : Je n'ai pas adoré là ces parfaits, que je me le rappelle, et les autres ne l'ont pas fait à ma vue. Mais nous avons mangé à la même table que ces parfaits, moi, Pierre de Beauville et sa femme Guillemette.

Je fus dans cette ville huit jours environ dans la maison de Pierre Peytavi⁴, qui fut de Toulouse. *-(Interrogé s'il a vu des parfaits dans cette maison) : Non.*

Pour l'époque, il y a dix ans ou environ.

Item, partant de Plaisance j'allai en Apulie avec les susdits Raimond Dejean et Pierre Dejean, et Guillaume Terré, qui fut de Roquevidal au diocèse de Toulouse. Et je fus dans une place-forte qui s'appelait La Garda Lombart⁵ du carême au mois d'août suivant. J'y restai huit jours dans la maison de Pons Boué qui fut de St-Rome au diocèse de Toulouse et de Raimond d'Andorre, des parfaits.

Et là mainte fois, poussé et instruit par ce parfait Pons Boué, je les adorai en fléchissant les genoux trois fois et en disant "Benedicite..." etc..., et mainte fois j'ai entendu leurs paroles et leurs sermons, et mainte-fois j'ai mangé avec eux et du pain béni par eux, en disant "Benedidite" à chaque fois que je prenais une nouvelle sorte de nourriture ou de boisson.

¹ 24 mai 1274.

² Localité disparue de la commune de Ricaud, canton de Castelnaudary-Sud (Aude).

³ Canton de Castelnaudary-Sud.

⁴ Sur ce patronyme de Toulouse, cf Mundy, op. cit., p. 101.

⁵ Guardia-Lombardi, province d'Avellino.

Item j'ai vu dans cette place-forte Bibent, l'évêque des hérétiques de Toulouse, qui nous invita, moi, Guillaume Terré, Raimond Dejean et Pierre Dejean, et beaucoup d'autres, savoir les chevaliers Guiraud Hunaud et Mathieu de Cervera¹, et d'autres dont je ne me souviens pas et que je ne connaissais pas. T Tous ainsi que moi mangèrent là avec cet évêque des hérétiques et entendirent sa prédication après le repas.

Même époque.

Après quoi vint un ordre de Manfred, alors prince d'Apulie, que tous les parfaits⁵ quittent cette place-forte. Etaient en effet venus le trouver Sicard de Lunel, Pesilhac² et Pierre Bertrand avec des lettres de l'inquisiteur et du roi d'Aragon pour arrêter les parfaits. C'est pourquoi tous, tant les parfaits que les croyants qui s'y trouvaient, partirent de cette place-forte. Et alors moi-même et Etienne Nouvel de St-Paulet³, qui étaient venus de même à cette place-forte retournâmes en Lombardie.

LLesdits Etienn et Bernard restant à Monte Cogosso⁴, je vins à Alexandrie. Et j'y restai sept ans ou environ, non dans des maisons fixes, mais par les auberges et là où je trouvais le mieux.

Et là je ne vis aucun hérétique revêtu. Mais j'entendis dire qu'il y en avait quelques-uns, et je l'entendis dire plus précisément de Pierre Gasc du Sabartès⁵ et de Raimond d'Aspe de Lavour. Mais je vis, qui habitaient là, beaucoup de croyants, savoir Aimeric Sirvent et sa femme Pétrone qui furent de Fanjeaux, Guillaume Sédacier et Guiraud, et Jean de n'Arnauda, coponier⁶ et Thomase, sa femme, de Laurac, Pierre Masse, tailleur de Montauriol⁷, Bernard Prim du casal du Pech près de Lagarde, tisserand, Arnaud Lombard, usurier et sa femme Sibille, Gaillarde, soeur de cette Sibille, tisseuse de Sabartès,

Guillaume de Péreille, piocheur, Ermengarde sa femme, tisseuse de Rabat⁸, Guillaume Couronne, son fils Pierre et Guillemette sa femme, de Rabat, Jean Garrigue de Rodès⁹, Bernard Monnier, frère de Pierre de Lassur¹⁰ ancien parfait maintenant converti, Raimond Isarn, piocheur de St-Martin-Lalande, Guillaume Ferrand de Lauragais, usurier, tous du pays Toulousain en fuite pour hérésie à ce que je crois.

Item, je fus dans la ville de Pavie trois mois. Et je restai dans l'hOtel du susdit Pierre de Beauville. Et sur les instances du parfait Pons Boué, je fis les abstinences que font les parfaits, jeûnant et m'abstenant de viande, d'oeufs et de fromage. Je fus le compagnon de ce parfait, vivant avec lui, je l'adorai mainte fois, j'entendis mainte fois ses paroles et ses sermons, je mangeai mainte fois avec lui à la même table et du pain béni par lui, mais je n'ai jamais eu l'imposition des mains et ne fus pas hérétique revêtu.

J'ai vu, demeurant dans cette ville de Pavie ledit Pierre de Beauville et avec lui Raimond Papier .

Item, j'ai vu, demeurant dans cette ville de Pavie Pierre Olive et Bertrand Olive, les frères du parfait Bernard Olive, et Raimonde, femme dudit Pierre Olive, qui fut de Fanjeaux, Guillaume Belissen, son fils Raimond, de Fanjeaux, Pierre Escoulan, son fils Bernard¹¹, de St-Paul Cap de

¹ Barcelona, Espagne.

² Ou Pestilhac, assassiné depuis (*infra*, p.

³ Canton de Castelnaudary-Nord.

⁴ Non identifié.

⁵ Haute vallée de l'Ariège.

⁶ Fabricant ou marchand d'écuelles ?

⁷ Canton de Salles sur l'Hers, Aude.

⁸ Péreille, canton de Lavelanet, Rabat, canton de Tarascon, Ariège.

⁹ Commune de Madière, canton de Pamiers, Ariège.

¹⁰ Canton des Cabannes, Ariège.

¹¹ Sa déposition *infra*, pp.

Joux, Pierre de Paulhac¹, chevalier, écrivain, usurier et fabricant de coffres, qui avait été pour partie seigneur de Paulhac au diocèse de Toulouse, Arnaud Monnier, frère de Pierre de Lassur, ancien parfait maintenant converti,

Mais je n'ai vu aucun d'eux avec ces parfaits, sauf lesdits Pierre de Beauville et Raimond Papier, chez qui j'ai vu ce parfait Pons Boué, que ces deux-là et moi avons mainte fois adoré, et dont nous avons mainte fois entendu les paroles et les sermons.

Et ce parfait mourut dans cette maison. Raimond Papier et moi l'avons enterré sur place, après quoi il y fut cherché sur l'ordre de l'inquisiteur, mais on ne le trouva pas.

Après la mort de ce parfait j'allai au château de Sirmione près de Vérone, où je fus un mois avec ledit Bernard Olive, évêque des hérétiques de Toulouse, mais à mes propres frais. Je vis ledit évêque, et avec lui Guiraud Hunaud, Bernard Ciron de Roquevidal, Bernard de Scaupont², Guillaume de Sabartès, son neveu Vital, Guillaume Ricard d'Avignonet, Guillaume Colomb et Arnaud de Couiza³, tous parfaits, et Henri de Arosio, évêque des hérétiques de Lombardie⁴.

En présence de tous et de moi, et au vu de tous, furent reçus dans la secte des hérétiques par Bernard Olive l'évêque du Toulousain les frères Bernard, Raimond et Guillaume Delpech de St-Martin-Lalande.

Je vis là Frère Bernard de l'Ordre de Sainte-Croix, qui assista de même à cette hérétication.

Et là moi-même et tous les autres, tant les simples parfaits que leurs croyants adorèrent ledit évêque des hérétiques.

Item j'ai vu à Sirmione deux femmes vêtues de surtuniques rondes que Frère Bernard avait amenées du pays toulousain, et je les ai vues là avec beaucoup de parfaites. J'ai aussi entendu ledit Frère Bernard dire qu'était venu là auprès des parfaits un curé bien lettré⁵ et bon écrivain du pays toulousain.

Pour l'époque, il y a un an ou environ.

Après cela, je quittai le chateau de Sirmione et retournai à Pavie, où je fus cinq semaines ou environ. Et j'allai trouver Frère Guillaume de Berga, inquisiteur, qui reçut ma confession, me réconcilia et me donna l'absolution, et qui m'enjoignit UNE pénitence.

Grâce à moi ledit inquisiteur arrêta Raimond Papier et Pierre de Beauville Et je suis rentré au pays toulousain avec des lettres et la permission de cet inquisiteur.

En venant j'ai vu à Coni Jean Renoux le changeur, Arnaud le charpentier, Raimond Audron de Mascerville⁶, Etienne Gros de la terre de St-Félix, Guillaume de St-Laurent de la terre de Lavour. J'ai de plus entendu dire qu'il y en avait plusieurs autres du pays de Toulouse.

Item j'ai vu à Gênes Arnaud Coupe, forgeron de Toulouse, qui s'était mis chez les Humiliés⁷.

Item j'ai vu à Pavie le susdit Frère Bernard avec ces deux femmes qui disaient être de l'Ordre desdits Frères.

¹ Canton de Montastruc, Hte-Garonne. Probablement fils de Maffré de Paulhac, ancien parfait dans sa jeunesse, qui déposa en 1243 (Ferré, Doat XXII, f^o. 58-62 r^o).

² Maurens-Scopont, canton de Cuq-Toulza, Hte-Garonne. Sa déposition en 1248, ms 609, f^o. 246.

³ Canton de l'Aude. Sur ce parfait, *cf infra*.

⁴ De la branche de Oesenzano. Voir Dondaine, *op. cit.* p. XV, n. 2.

⁵ Sachant le latin.

⁶ Canton de Caraman, Hte-Garonne.

⁷ Tiers-ordre mixte de Lombardie, fondé par Jean de Méda dans le premier quart du XII^e siècle, condamné avec les cathares et les vaudois en 1184, autorisé à nouveau par Innocent III.

Item j'ai vu à Vérone les frères Barthélemy et Pons Fougassier de Toulouse, en fuite pour hérésie.

Item j'ai vu à Coni un frère *dels Fogacers*.

Item j'ai vu à Pavie Jean, fils de Guillaume Astre de Fanjeaux qui y avait pris femme.

Il a déposé cela à Toulouse dans la Maison des Frères Prêcheurs par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur. Témoins Frère Bernard de Trille, lecteur et Frère Guillaume de Saint-Géniès du même Ordre, Guillaume de Concots, Bernard Bonnet, et moi Ath de Saint-Victor notaire public qui l'ai écrit.

RAIMOND GOMBERT DE LA CASSAIGNE

Les jour et an que dessus Raimond Gombert de la Cassaigne¹, témoin ayant prêté serment et requis comme ci-dessus, dit :

Feu Guillaume Huc de la Cassaigne et moi avons trouvé une nuit trois parfaites près de la Cassaigne dans un taillis qui était à feu Guillaume Gauzi. Quand elles pressentirent notre venue, elles s'enfuirent de là. Et comme nous n'avions pas pu les suivre et les arr@ter, nous délibérâmes entre nous de ne pas les suivre, car nous risquions qu'il nous arrive du mal, et la fatigue du corps.

Je crois que ce Guillaume Gauzi et ses frères Jean, Bernard et Arnaud Gauzi de la Cassaigne les gardaient là. Je le crois parce que ledit Bernard quitta le pays, et je crois qu'il alla auprès des parfaits.

Une parfaite fut alors arrêtée deux jours après au Mortier², amenée à Toulouse, et brûlée. Je crois que c'était une d'elles.

(Interrogé si lui-même et ce Guillaume Huc auraient pu les arrêter s'ils les avaient poursuivies davantage) : Je ne sais pas.

(Interrogé sur l'époque) : Il y a trente ans ou environ.

(Interrogé spécialement s'il a su que Guillaume Gauzi et ses frères, ou l'un ou l'une d'entre eux, entretenaient ou protégeaient là ces parfaites, en leur donnant ou envoyant de la nourriture ou une aide quelconque) : Non, mais je le crois.

(Interrogé s'il a jamais vu ce Guillaume Gauzi ou ses frères ou l'un d'entre eux avec des parfaits) : Non.

(Interrogé s'il a su que l'un d'entre eux ait été coupable d'hérésie) : Non, mais je crois qu'ils l'on été en cela.

(Interrogé s'il a jamais confessé cela à d'autres inquisiteurs) : Non.

(Interrogé pourquoi il a tant différé sa confession) : Par peur de la mort

Interrogé s'il en sait davantage sur l'hérésie, il dit que non. Des vaudois, il dit ne rien savoir.

Il ajouta :

J'ai entendu dire que Raimond Barthe, chevalier de Laurac³, fut arr@té jadis quand il vivait, car à ce qu'on disait il avait pris part au meurtre des Frères à Avignonet, et que par la suite il s'évada et prit la fuite.

¹ Canton de Fanjeaux, Aude.

² Terre de la commune de la Cassaigne, dont des nobles de Fanjeaux portaient le nom à l'époque;

³ Sa mère Azalmur, déjà parfaite dans Toulouse à l'époque du siège, puis cachée en Lauragais, fut finalement arrêtée et brûlée. Son fils la vengea en pendant les deux sergents de l'archiprêtre de Lauragais qui l'avait fait arrêter. Il se cacha un temps, avec sa concubine malade, dans la léproserie de Laurac. Sa participation au massacre d'Avignonet n'est pas confirmée par les sources. (ms 609, f^o. 73 v^o-76 r^o).

Item, moi et une quantité de personnes de Fanjeaux et des environs, rassemblés à Fanjeaux, avons juré de poursuivre les parfaits et les vaudois, à la requête d'un Frère Pr@cheur. Mais je ne sais pas s'il était inquisiteur de l'hérésie.

Pour l'époque de ce serment, il y a sept ans ou davantage.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur. Témoins Frère Hélié Manhan OP, Bernard Bonnet, Sicard de Lunel, et moi Ath de Saint-Victor notaire public qui l'ai écrit.

JOURDAIN, DAMOISEAU, FILS DE MESSIRE

JOURDAIN DE SAISSAC

Item l'an que dessus, à la Sts-Pierre et Paul¹, Jourdain, damoiseau, fils de messire Jourdain de Saissac², chevalier, témoin ayant prêté serment, dit :

J'allai un jour à Lempaut chez messire Padier, le chevalier, pour madame Philippa, femme de Guillaume-Maffré Padier, pour amener cette madame Philippa à Lagardiolle³ dans ma maison paternelle. Je le faisais sur l'ordre de madame Sibille, ma mère, qui voulait voir cette dame Philippa pour qu'elle fasse la fête de Noël avec elle, ma mère Sibille.

Je le dis à messire Padier, qui me dit qu'en aucune façon il n'enverrait ladite dame Philippa à madame Sibille par mon intermédiaire, et que même s'il le voulait il ne l'enverrait pas, et cela parce que c'est moi qui étais venu la chercher.

Je lui demandai pourquoi il disait cela de moi, et ce Padier me répondit que c'était parce que j'aimais les Français, les clercs, les religieux et les Prêcheurs, et que je m'éloignais de l'affection de mes amis. Que je n'aimais rien du fond du coeur. Par ces mots je compris que ce Padier voulait dire que j'aurais dû aimer les parfaits et cesser d'aimer les Français et les Prêcheurs.

Cela dit je rentrai chez moi sans madame Philippa. Et je rapportai aussitôt la chose à ma mère madame Sibille, qui me dit de le dire aux Prêcheurs, ce que je fis, savoir à un Frère Prêcheur dont j'ignore le nom, qui était du couvent de Castres.

Pour l'époque de ces mots échangés avec ce messire Padier, il y a six ans ou environ.

Ce Padier me dit aussi que j'étais un voleur des corps et des âmes, et je lui répondis qu'il n'en était rien. Il me dit: "Tais-toi, tais-toi" Je te donnerai un bon conseil et je t'aiderai plus, et pourrai plus t'aider qu'homme au monde". Je répondis : "Je ne veux pas que vous m'aidiez. Aidez le diable, ou que le diable vous aide". Et ledit Padier dit: "Je suis bien muni, en sorte que jamais le diable ne posera le pied sur ma gorge, car j'ai bien sur ce point tout ce qui m'est nécessaire". Et je croyais que ce Padier parlait des parfaits.

Il a déposé cela à Puylaurens par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur. Témoins Frère Hélie, OP, Frère Deudé, Frère Arnaud Lapie, OP, maître Bérenger du Vernet, et Pierre, curé de Dreuilhe qui l'a écrit.

¹ 29 juin 1274.

² Sa déposition infra, p.

³ Canton de Dourgne, Tarn.

BERNARD FOURNIER
DE SAINT-PAUL CAP DE JOUX

Les an et jour que dessus Bernard Fournier¹ de St-Paul Cap de Joux, amené prisonnier, témoin ayant prêté serment et interrogé sur les faits d'hérésie et de vaudoisie comme ci-dessus, dit :

Arnaude, femme de Raimond Huc, ce Raimond Huc, et son frère Bernard m'ont fait l'éloge des parfaits, de leur foi et de leur secte, pas ensemble, mais séparément, et ils me firent savoir qu'il y avait des parfaits dans le pays, Guillaume Prunel et son compagnon Bernard Tilhols. Si je voulais les voir, elle me les montrerait. Cela me plut fort, et ladite Arnaude me dit alors que ces parfaits étaient dans la maison de Na Pujol.

Je m'y rendis, et les vis là. Je les saluai et leur dis qu'Ermengarde de Graissens² de st-Paul Cap de Joux voulait les voir et leur parler. Ils me répondirent de partir et de les attendre au lieudit *A cauda fogassa*³ près de St-Paul Cap de Joux, ce que je fis. Je les attendis longtemps, et ils arrivèrent vers la minuit. Je les menai à la porte de cette Ermengarde. Les ayant laissés là vers la minuit, je partis et rentrai chez moi.

(Interrogé sur l'époque) : Il y a un an ou environ. *(Interrogé s'il les adora ou entendit leurs paroles et leurs sermons)* : Non. Je leur ai toutefois donné alors six deniers Toulsas que j'avais sur moi.

Item, j'allai une autre fois à Roquevidal à la maison de Raimond Huc voir les parfaits, et je demandai à son frère Beranrd Huc si je pouvais les voir. Il me dit que je le pouvais bien. Ce Bernard Huc me dit d'aller à l'*Archa dels Bicocs*⁴ et que je les y verrais. Je les y attendis, et les y vis. Et là je les adorai en fléchissant les genoux une fois. Je leur demandai quand ils partiraient pour la Lombardie, et ils me répondirent qu'ils y iraient sous peu.

Même époque.

Il a cru que ces parfaits étaient de bons hommes, disant la vérité et ayant une foi bonne. Et il fut dans cette croyance pendant bien trois semaines. Il ne s'était pas par ailleurs rendu coupable d'hérésie autrement que comme il a été dit. Il n'a conseillé à personne d'aimer les parfaits.

Il a déposé cela par devant Frère Ranulphe, inquisiteur. Témoins Frère Arnaud Autard OP, Sicard de Lunel, Constantin, et moi Bernard Bonnet, notaire public de Toulouse qui l'ai écrit.

L'an que dessus, le six des kalendes de mai⁵ ledit témoin se corrigea le lendemain, disant :

¹ Il exerce encore le métier de son nom de famille.

² Commune de st-Félix de Lauragais. Un Guillaume de Graissens, de st-Paul Cap de Joux, fait une déposition négative devant Beranrd de Caux en 1245 (ms 609, f° 240 v°).

³ "A chaude fougasse".

⁴ Le Coffre des Bicoc.

⁵ 18avril 1274.

Raimond de Labatut de Teyssode¹ et Pons Rainal de St-Paul Cap de Joux, des croyants en fuite pour hérésie, m'ont pour la première fois fait l'éloge des parfaits, et de la foi et de la secte des parfaits. Ils me dirent que si je voulais voir Guillaume Prunel et son compagnon Bernard Tilhols, les parfaits, qu'ils me les feraient voir. Cela me plut, et j'acceptai. J'allai à une cabane d'en Brousses de Falgairac² qui est dans le vignoble de St-Paul Cap de Joux, et là je les vis et j'entendis leurs paroles et leurs sermons. Et là je les adorai en fléchissant les genoux trois fois selon le rite des hérétiques.

(Interrogé sur l'époque) : Il ya deux ans ou environ. *(Interrogé sur les assitants)* : Personne, car les parfaits interdisaient à tous leurs amis de venir avec de la compagnie, mais (qu'ils viennent) seuls, pour que ceux qui venaient ne soient pas dénoncés³.

Item, madame Fays, femme du chevalier Rainal de Palajac⁴, me demanda de lui amener des bons hommes, c'est-à-dire des parfaits. J'amenai, de nuit, à cette dame Fays, femme du chevalier Rainal de Palajac, les parfaits Guillaume Prunel et son compagnon Bernard Tilhols à la maison de cette dame qui était alors malade. Et là elle parla à ces parfaits. Je crois qu'ils l'ont hérétiquée, car c'est ce qu'ils me dirent, mais je n'ai pas vu cette hérétication, car j'étais avec Bersende de Bonnaire de St-Paul Cap de Joux, nourrice de cette dame.

(Interrogé sur l'époque) : Il ya deux ans ou environ.

Item Raimond Imbert, savetier de St-Paul Cap de Joux, me dit que si je voulais voir de bons hommes, c'est-à-dire des parfaits, d'aller à St-Martin d'Arengat⁵ et que je les y trouverais. Mais je n'y suis pas allé. Je crois que ce Raimond Imbert était ami et croyant des parfaits.

Pour l'époque, au dernier carême.

Il a déposé cela par devant ledit inquisiteur. Témoins les Frères OP Arnaud Autard et Pierre Ferrand, et moi, Bernard Bonnet, notaire public de Toulouse qui l'ai écrit.

L'an que dessus, à la St-Laurent⁶ Bernard Fournier, expliquant ses dires, a dit:

Je n'ai pas introduit ces parfaits dans la maison de cette dame Fays à Palajac, mais je les ai laissés à l'extérieur de la maison. Et cette dame Fays sortit vers eux, moi restant à l'intérieur de la maison près du feu avec Rixende de Laborte, jusqu'à ce que cette femme rentre à la maison. Sortant de là, je repartis avec les parfaits, les accompagnant et les remettant dans le chemin qui va à Roquevidal, d'où je les avais emmenés. Je les avais pris au pied de la meule de paille dans l'aire dels Brisis, endroit où les avait fait venir Bernard Huc de Roquevidal, car c'est ce qu'il avait convenu avec moi.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur. Témoins Frère Pierre Raimond-Baragnon, Guillaume de Concots, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public, qui l'ai écrit.

¹ Canton de St-Paul Cap de Joux, Tarn.

² Lieudit de St-Paul (Carte de Cassini).

³ On a noté que les frères Huc, par exemple, n'entraient pas dans leur "soutoul" avec les visiteurs..

⁴ Cf *infra*, p.

⁵ Peut-être St-Martin, commune de Damiatte, canton de St-Paul.

⁶ 10 août 1274. Bien que postérieure à la suivante, l'addition a été jointe aux dires qu'elle explicitait dans le registre.

Item, l'an que dessus, le huit des kalendes de mai¹ ledit Bernard Fournier ajouta à sa confession, disant :

J'ai vu les parfaits Guillaume Prunel et son compagnon dans la maison de Raimond Huc de Roquevidal. Et de là je les ai amenés jusqu'à une cabane de Guillaume Bayle qui est en dehors de la ville de St-Paul. Cela fait, je dis à Raimond Imbert de St-Paul, de la part de ces parfaits, qu'il vienne à eux, ce qu'il fit, à ce que ce Raimond Imbert me dit par la suite.

(Sur interrogation) : Je n'ai pas adoré là ces parfaits.

Pour l'époque, entre la Noël et le dernier car~me.

Item, Raimond Guiraud de Roquevidal et moi avons accompagné six hommes et une femme. dont je ne sais pas les noms, d'une aire de Roquevidal jusqu'après le gué de St-Paul. Et quand ils furent au-delà du gué, je rentrai chez moi, et ledit Raimond Guiraud poursuivit sa route avec ces hommes et cette femme en Lombardie.

Item Fays, cette femme. de Palajac, avant d'être hérétique, m'a donné deux sous Toulsas à donner à Guillaume Prunel et à son compagnon parfait, ce que je fis dans une cabane de Falgairac dont j'ai parlé plus haut.

Item j'ai donné à ces parfaits une canne et deux palmes d'étoffe de lin.

Pour l'époque, il y a un an et plus.

Il a déposé cela par devant Frère Ranulphe, inquisiteur. Témoins Frère Pierre Ferrand et Frère Arnaud, OP, et Pierre, curé de Dreuilhe, notaire, qui l'a écrit.

¹ 25 avril 1274.

RAIMOND D'ASTANOVE, MARCHAND

DE PUYLAURENS

L'an que dessus, le cinq des kalendes de mai¹ Raimond d'Astanove, marchand de Puylaurens, témoin ayant prêté serment et requis comme ci-dessus, dit :

Je n'ai jamais vu de parfaits après l'époque où ils vivaient publiquement. J'étais enfant, et je n'ai pas adoré ni entendu leur prédication, ne leur ai rien donné ni envoyé, n'ai mis en eux ni foi ni espoir.

Je ne sais rien des autres, si ce n'est que cette année, entre la Noël et le dernier carême, Bernard Delpech de Prades vint me trouver à Puylaurens, et me dit que ces bons hommes m'envoyaient leurs salutations.

Je lui répondis: "Je ne sais pas qui ils sont". Il me dit: "Ils vous prient de demander de leur part au damoisean Arnaud del Ga, fils de feu Padier, chevalier de Puylaurens, ce que ce Padier avait à eux" .Je rapportai ces mots à ce damoiseau Arnaud del Ga tels que je les avais reçus de Bernard Delpech.

(Interrogé quel genre d'hommes il croit ou a cru qu'étaient ceux-là) : J'ai compris que c'étaient des parfaits, et plus précisément Guillaume Prunel de St-Paul et son compagnon.

(Interrogé comment lui répondit ledit Arnaud del Ga) : La première fois il répondit ne pas savoir de quoi il s'agissait. La seconde fois il répondit qu'il en parlerait à son frère Guillaume.

(Sur interrogation) : J'ai d'abord été devant Frère Guillaume Arnaud et son collègue², inquisiteurs à Puylaurens, et une seconde fois devant Bernard de Caux et son collègue³, également inquisiteurs, à Toulouse, à St-Sernin⁴. Devant eux je n'ai rien avoué, si ce n'est que j'avais vu des parfaits demeurer publiquement à Puylaurens, et que je les saluais dans la rue comme le reste de la population.

Je ne me rappelle pas si j'ai juré devant ces inquisiteurs.- *(Interrogé sur son âge quand les parfaits demeuraient publiquement à Puylaurens)* : J'avais de seize à dix-huit ans⁵.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur. Témoins Frère Arnaud Autard et Frère Pierre Ferrand, OP, maître Bérenger du Vernet, maître Pierre de Vauré, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public de l'Inquisition qui l'ai écrit.

L'an que dessus, aux ides de juin¹ ledit Raimond ajouta à sa confession, reconnaissant qu'il a mal agi d'avoir admis et transmis ces mots, et de ne pas les avoir immédiatement dénoncés quand ils lui furent dits par Bernard Delpech.

¹ 17 avr 1274.

² Le Franciscain Etienne de Saint-Thibéry.

³ Jean de Saint-Pierre..

⁴ Abbaye du Bourg de Toulouse.

⁵ La majorité pénale pour l'Inquisition était 14 ans pour les hommes, 12 pour les femmes.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur. Témoins maître Bérenger du Vernet et maître Pierre de Vauré, Bernard Bonnet, et moi Ath de Saint-Victor qui l'ai écrit.

L'an du Seigneur 1274, le sept des ides d'août² ledit Raimond d'Astanove ajouta à sa confession, disant :

Bernard Oelpech me demanda si je voulais faire savoir quelque chose à ces braves gens, c'est-à-dire aux parfaits. Je lui répondis : "Vous les avez ?" Il me répondit : "Non, mais ils sont à Lavour". Je lui dis: "Je ne veux rien leur faire dire".

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur. Témoins Frère Pierre Raimond-Baragnon, OP, maître Jean d'Essey, notaire de l'Inquisition³, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

Il jura et abjura etc..., et fut absous.

¹ 13 juin 1274.

² 9 août 1274.

³ De Carcassonne. Plusieurs localités de ce nom et Bourgogne et en Lorraine.

**BERNARD DE MONTESQUIEU, FILS DE SAIX,
CHEVALIER DE PUYLAURENS**

L'an du Seigneur 1274, le lendem:ain de la St-Jean-Porte latine¹ Bernard de Montesquieu, fils de messire Saix, chevalier de Puylaurens, ayant juré de dire la vérité sur lui et sur d'autres, dans tout ce qu'il avait commis en matière d'hérésie, dit :

Vers la semaine précédant la Noël dernière, il arriva que j'étais dans la maison de Bernard Delpech de Prades, où j'avais des noix, sur lesquelles je donnai l'ordre de payer des dettes que j'avais à st-Paul.

Et ledit Bernard Delpech me demanda pour la première fois si je voulais voir des amis de Dieu, (ce qu'il disait des parfaits). J'acceptai. Et il me montra dans sa maison le même jour Guillaume Prunel et son compagnon, qu'il appelait Bernard Tilhols, de Roquevidal, les parfaits, avec lesquels nous nous assîmes. Ils se mirent à se vanter de leur abstinence, et de la pureté de leur vie, et du scandale de la persécution qu'ils subissaient pour Dieu. Et ils disaient beaucoup d'autres choses qui avaient l'apparence du bien, qui me plurent.

Je leur demandai s'ils disaient que le diable avait créé les corps des hommes, ils dirent que ce n'était pas ainsi qu'ils disaient, mais que cela leur était imputé par des gens malveillants, et on n'alla pas plus loin sur ce sujet, mais ils me demandèrent d'être leur ami. Je le leur promis. Ils me demandèrent de leur donner des poissons. Je le promis, et les quittai ainsi.

Ils me demandèrent toutefois de revenir les voir, ce que je fis le second ou le troisième jour.

Je les trouvai dans la même maison. Ils me dirent que je n'avais pas fait la veille ce que doit faire un bon croyant. Ils me dirent de m'incliner devant eux, et quels mots dire, ce que je fis. Et je le fis plusieurs fois par la suite.

Je croyais aussi que c'étaient de bons hommes, et j'espérais pouvoir être sauvé par eux s'il m'arrivait de mourir entre leurs mains. Je leur ai aussi apporté deux ou trois fois du poisson, mais je n'ai jamais mangé ou bu avec eux.

Je les ai vu aussi au dernier carême, dans les huit jours du début du carême, au même endroit.

Item, toutes les fois que je venais à eux je les adorais.

Bernard Delpech et sa femme Bonne voyaient et savaient tout cela, et elle les adorait bien, mais je n'ai pas vu que son mari Bernard les ait adorés. Mais je crois bien qu'ils le faisaient par ailleurs.

Item il y avait là un garçon², Bernard de Cantepoule, fils, je crois de Bernard de Cantepoule, qui voyait bien quand j'entrais et sortais. Je crois qu'il savait tout, mais je ne l'ai pas vu avec eux.

¹ 7 mai 1274.

² Jeune homme servant dans une famille noble, moins huppé que l'écuyer.

Item je vis qu'ils avaient là beaucoup de livres. Je leur demandai ce qu'ils en faisaient, puisqu'ils ne savaient pas lire. Ils me répondirent qu'ils avaient bien des gens qui les leur lisaient quand ils voulaient, même un curé¹. Mais ils ne me le nommèrent pas et je ne les interrogeai pas.

(Interrogé s'il a vu là quelqu'un d'autre, ou s'il leur entendit dire qu'ils avaient un ami dans ce pays-ci) : Non.

Item, ce garçon, fils de Bernard de Cantepoule, après s'être sauvé quand il apprit l'arrestation de son père, vint me trouver, me demandant ce qu'il fallait qu'il fasse. Je lui donnai le conseil de disparaître. Il s'était enfui, je crois, parce qu'il avait emmené une jument qui était à son père, que la Cour réclamait², et il avait peur d'être arrêté.

Interrogé sur d'autres points, il dit ne pas en savoir plus que cette confession, reçue sur l'ordre de l'inquisiteur. Témoins maître Guillaume de Puylaurens³, messire Guillaume, curé de Guitalens⁴ et Aimeric, prêtre, ses assistants.

Et il abjura l'hérésie etc... et s'obligea, lui et ses biens à perpétuité envers les inquisiteurs, et s'engagea à obéir à leur volonté et à leurs ordres pour ce qu'il a avoué.

Après quoi, l'an que dessus, aux ides de juillet⁵ cette confession fut relue audit Bernard de Montesquieu à Toulouse par moi, maître Bérenger du Vernet, devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur. Il admit qu'il l'avait faite et qu'elle était vraie. Il ajouta:

J'ai rendu visite, tantôt de jour, tantôt de nuit, à ces parfaits dans cette maison cinq ou six fois, et chaque fois sauf la première j'ai adoré ces parfaits trois fois chaque fois, les genoux fléchis devant les parfaits, en disant "Bénissez..." à chaque génuflexion, selon la manière des parfaits, et j'ai entendu leurs sermons.

(Interrogé s'il fut hérétique ou fit le pacte de se faire hérétique avec les susdits ou d'autres parfaits) : Non.

(Sur interrogation) : Je n'ai jamais vu de parfaits ailleurs ni avec d'autres personnes ou personne, je n'ai pas su que d'autres personnes les aient vus ou aient connu leur présence. Je n'ai pas été devant un inquisiteur jusqu'à maintenant.

J'ai été dans la croyance de ces parfaits, dont j'ai parlé plus haut, du jour où je les ai vus pour la première fois jusqu'à huit jours avant la confession que j'ai faite à maître Guillaume de Puylaurens faisant fonction d'inquisiteur.

Témoins Frère Hélie Manhan OP, maître Ath de saint-Victor, Bernard Bonnet notaire de l'Inquisition, et maître Bérenger du Vernet qui l'a écrit.

Fut également témoin de tout ce qui précède Guillaume de Concots, procureur de monseigneur le Roi pour les encours d'hérésie.

Et il abjura et jura et fut réconcilié. Mêmes témoins.

¹ Probablement Allègre, curé de Roquevidal.

² Les biens des suspects étaient immédiatement saisis, ici par le juge local d'Alphonse de Poitiers.

³ Recteur de Puylaurens, ancien chapelain de Raymond VII, auteur d'une Chronique (ed. Duvernoy, *op. cit.*, cf pp. 1-8)

⁴ Résidence de Bernard de Montesquieu.

⁵ 15 juillet 1274.

Item il dit :

Un jour, alors que moi-même et Bernard Delpech sortions de St-Paul Cap de Joux, il retourna en arrière, disant vouloir parler à un brave homme, tandis que je l'attendais devant l'église de St-Amans¹. Ledit Bernard Delpech arriva un moment après, apportant avec lui un petit livre couvert de cuir noir et un petit sac où il y'avait des deniers d'or, et dit que cela lui avait été remis par Pierre de Villèle² le vieux de st-Paul Cap de Joux, pour qu'il les donne à ce parfait Guillaume Prunel.

De là Bernard Delpech et moi continuant notre route vers Prades, à ma demande, car je n'avais jamais vu de deniers d'or, ce même Bernard Delpech reconnut en ma présence qu'il y avait des deniers d'or dans ce sac, et qu'il y avait là soixante cinq moraboutins ou autres deniers d'or³.

J'en tins un.

De là nous allâmes tout droit au mas de Bernard Delpech où étaient ces parfaits, et il monta aussitôt auprès d'eux. Après une petite attente, ayant mis mon cheval à l'écurie, comme je montais, j'entendis ledit Guillaume Prunel parler et dire à Bernard Delpech: "*Be a faig, mas bena restanta quatre trins*"⁴ Je compris qu'il disait cela de Pierre de Villèle qui lui avait envoyé ces aurei, qu'il avait en dépôt de ces parfaits ou qu'il leur devait.

J'ai vu alors ledit livre sur un coffre devant ces parfaits.

(*Sur interrogation*) : Ce Bernard Delpech n'a pas donné aux parfaits en ma présence, et je n'ai rien vu d'autre. Je n'ai jamais vu ce même Pierre de Villèle avec des parfaits et ne lui ai jamais parlé de cela ou de l'hérésie, ni vice versa.

Etant monté auprès de ces parfaits qui parlaient de cela à Bernard Delpech, je leur demandai de quoi ils parlaient. Guillaume Prunel répondit: "Nous parlons de nos amis".

Il a déposé cela devant l'inquisiteur et les témoins susdits.

¹ Non identifié.

² Un Pierre de Villèle, bourgeois du faubourg de St-Paul, avait vu Bertrand Marty, alors fils majeur, en compagnie d'Isarn de Saint-Paul, le seigneur, net de deux chevaliers, vers 1234. (Doat XXIV, f° 111 v°).

³ Monnaie d'Espagne, chassée par la mauvaise monnaie royale.

⁴ Sic. "Il a bien fait, mais il reste bien quatre triples (?)".

BEZERSA, FEMME DE PIERRE ISARN

DE CESTAYRDLS

La même année, le quatorze des kalendes de juin¹ madame Bezersa, femme du chevalier Pierre Isarn de Cestayrols, citée comme suspecte d'hérésie, témoin ayant prêté serment et interrogée, dit qu'elle n'a jamais vu de parfaits, ne les a pas adorés ni mené ni accompagnés, n'a pas mangé ou bu avec des parfaits, ne leur a rien donné ou envoyé du sien, ni reçu d'eux, ne les a pas crus, et n'a eu avec eux aucune familiarité ou fréquentation.

Elle dit la même chose des vaudois.

Interrogée si elle a reçu de quelqu'un (la consigne) de ne pas révéler ce qu'elle lui dirait, elle dit que non.

Interrogée si elle a dit que Dieu n'est pas venu dans la sainte Vierge charnellement ni dans une autre femme, et que la sainte Vierge n'était pas la mère de Dieu, elle dit que non.

Item interrogée si elle a dit que tous les esprits qui sont tombés par orgueil du ciel seraient un jour sauvés, elle dit que non.

Interrogée si quand elle est en travail d'enfant elle crie "Saint Esprit, aide moi", et non sainte Vierge ou Jésus-Christ, elle dit que non.

Interrogée si elle a dit que le pain béni est le péché des gens, elle dit que non.

Item interrogée si elle a dit, quand les clercs prêchaient la parole de Dieu : "Croyez-les, car ils savent bien ce qu'ils veulent dire", elle dit que non.

Interrogée si elle observe les jeûnes prescrits par l'Eglise dans les veilles des saints et autres temps, elle dit que oui.

Interrogée si elle a dit qu'elle ne croyait pas que la sainte Vierge ait été conçue d'un homme et d'une femme, et qu'il ne pouvait se faire qu'elle ait été conçue dans le péché, elle dit que non.

Elle a déposé cela par devant Frère Ranulphe, inquisiteur. Témoins Frère Arnaud Gervais OP, Constantin d'Estelle et moi Bernard Bonnet notaire public qui l'ai écrit.

¹ 19 mai 1274.

BERNARD MOLINIER DE TRÈBES

Les an et jour que dessus Bernard Molinier, originaire de Trèbes au diocèse de Carcassonne¹, qui habite maintenant Lempaut au diocèse de Toulouse, amené prisonnier comme suspect d'hérésie, témoin ayant prêté serment et requis de dire la vérité sur le fait d'hérésie et de vaudoisie, tant sur lui que sur d'autres vivants ou morts, dit:

J'étais au service du chevalier Padier, seigneur de Lempaut, tenant et faisant marcher le moulin qu'il avais à Lescout. Une nuit, j'étais dans la maison de ce chevalier à Lempaut. Ce Padier était couché, malade, dans la chambre de la maison, de la maladie dont il mourut, et j'étais dans la même chambre devant lui. Guillaume-Maffré, fils du chevalier, fit dire par Raimond Carbonnel, qui était alors au service dudit chevalier Padier, que je sorte de cette chambre, ce que je fis.

Comme j'étais dans le vestibule et que peu après je regardais par un trou dans cette chambre, je vis deux hommes devant ce malade, tenant une chandelle allumée devant lui, qui était couché dans son lit malade. Et ils disaient des mots que je ne compris pas.

Il y avait là Guillaume-Maffré, Raimond Carbonnel, susdits, et Guillemette Vaissière², qu'on appelle aussi Guilaberte, servante du malade, qui entra et sortait alors de cette chambre.

Après quoi, ces hommes ayant passé un moment devant ledit malade dans cette chambre, ce malade me fit appeler par Raimond Carbonnel, me demandant de faire sortir ces hommes avec lui, et de les accompagner jusqu'à un certain endroit où ils coucheraient. Raimond Carbonnel et moi les amenâmes hors du village de Lempaut à la maison de Bernardin Bordes, qui est dans un cammas³ près de Frontorgue. Et dans cette maison j'entendis la femme de Bernardin dire que Dieu n'a pas fait ce monde, mais qu'il a eu un autre créateur, car Dieu est si riche qu'il n'a pas daigné faire ce monde.

Alors, en entendant ainsi dire ces mots, je pensai que ces hommes étaient des parfaits; Quand Raimond Carbonnel et moi fûmes restés là quelque temps, nous partîmes et revînmes à la maison dudit Padier la même nuit, ayant laissé ces hommes dans la maison dudit Bernardin.

Le lendemain, alors que Raimond Carbonnel et moi allions à Lescout, il voulut que nous nous détournions par la maison de Raimond Cartère qui est au bord de la route. Nous y trouvâmes les hommes que nous avions laissés chez Bernardin. Et alors Raimond Cartère, Raimond Carbonnel et moi amenâmes ces hommes jusqu'au gué de Tinhozet⁴. Raimond Cartère nous quitta alors, Raimond Carbonnel et moi restant seuls avec ces hommes. Puis ledit Raimond Carbonnel les amena au bois de Sormorte, au bout du pont de Malriec, dans un taillis qu'il y a là. Je les suivais lentement, étant déchaussé. Et je vis dans un pré à côté du bois Jean den Huc qui paissait ses bêtes. Peu après je vis Guillaume-Maffré venir sur son cheval, et nous entrâmes dans ce taillis où étaient ces hommes.

Guillaume Maffré me fit alors dire par Raimond Carbonnel de partir et d'aller au moulin à Lescout, ce que je fis.

¹ Canton de Capendu, Aude.

² Correction plausible de *Valsora*.

³ Mas principal, réserve seigneuriale en faire-valoir direct.

⁴ Non identifié.

Le lendemain Raimond Carbonnel vint me voir à Lescout, me demandant si j'avais des poissons. Comme je lui demandais si ces hommes étaient des parfaits, (il me dit "Qu'est-ce que cela peut vous faire ? Si vous leur aviez demandé, ils ne vous auraient pas dit le contraire". Comme je lui demandais si c'étaient des parfaits, il me dit que c'en étaient bien. Il me dit aussi que l'un d'eux s'appelait Bernard Fabre, du Cabardès. Il ne me dit pas le nom de l'autre. Il me dit aussi qu'ils portaient beaucoup d'argent.

Et le même jour Jean den Huc me dit qu'il avait vu que Guillaume Maffré et Raimond Carbonnel gardaient deux parfaits dans le bois de Sormorte, et que cela pourrait leur amener un grand dommage. Je crois bien que ces hommes dont me parla Jean den Huc étaient des parfaits.

(Interrogé sur l'époque) : Il y a cinq ans ou environ, mais je ne suis pas bien sûr. Mais c'est dans cette semaine-là que mourut le susdit Padier.

(Interrogé si ces hommes, dont il croit que c'étaient des parfaits, ont hérétique Padier dans la maladie dont il mourut, alors, quand il les vit dans sa chambre) : Je le crois.

(Interrogé s'il a adoré ces parfaits ou mangé ou bu avec eux, ou leur a donné ou envoyé du sien, ou entendu leurs paroles et leurs sermons) : Non.

(Interrogé s'il a jamais vu d'autres parfaits ou commis quelque chose en matière d'hérésie) : Non.

(Interrogé s'il fut par ailleurs devant un inquisiteur) : Non, et je n'ai jamais abjuré l'hérésie, et n'en fus jamais requis.

Il reconnut néanmoins avoir mal agi en ne révélant pas cela à l'inquisiteur.

Il jura et abjura etc..., et fut réconcilié.

Il a déposé cela par devant Frères Ranulphe de Plassac et Pons de Parnac, inquisiteurs. Témoins Constantin d'Estelle et Raimond de Moulins, et moi Bernard Bonnet notaire public qui l'ai écrit.

Item, l'an que dessus, le dix des kalendes de juin¹ ledit Bernard Molinier ajouta à sa confession :

Tandis que ces parfaits étaient dans la maison de Bernardin Bordes, comme il a été dit, ce Bernardin dit, moi l'entendant, que messire Padier avait envoyé là deux boisseaux de vin de sa cave de Frontorgue. Ces boisseaux, je les vis, et reconnus qu'ils étaient audit Padier. Il y avait là quand ce Bernardin le dit les deux parfaits, Raimond Carbonnel et Raimond Mestre, le fils de Bernardin qui avait environ huit ans, et sa fille qui est maintenant mariée à un homme dont je ne sais pas le nom, à Cambounet d'en Canders².

Mais je n'ai pas bu de ce vin, ni ne sais qui l'apporta.

L'un de ces deux parfaits, Bernard Fabre, a donné de l'argent aux enfants dudit Raimond Cartère, et il le jeta par terre³.

Il a déposé cela par devant Frère Ranulphe, inquisiteur. Témoins Frères Ranulphe Guilhem et Arnaud Gervais, Jacquet, géôlier, et maître Bérenger du Vernet qui l'a écrit.

¹ 23 mai 1274.

² Peut-être Cambounet, canton de Puylaurens, Tarn.

³ Pour ne pas toucher la jeune fille.

Item, l'an que dessus, le deux des ides de juin¹ ledit Bernard ajouta :
J'ai entendu ledit Padier dire dans cette maladie dont il mourut: "Si je meurs
vendredi, *perdus so. Si passa lo di vendres, eu so sals*"².

Item ledit Raimond Carbonnel, quand je lui demandais qui avait amené ces parfaits, me dit
que ces parfaits qui étaient du Cabardès, connaissaient Guillaume Peyre, qui fut de Raissac³, qui est
le gendre de Julia et habite Lescout. Et à cause de cette relation ils vinrent à la maison de
Guillaume à Lescout. Et le même Guillaume Peyre les amena à Lempaut à la maison de Raimond
Jaurès, où ils couchèrent deux nuits. C'est ce
même Raimond Jaurès, je m'en souviens maintenant, qui tenait la chandelle allumée.

Ce Raimond Jaurès est baïle des fils de Padier, et fut baïle de Padier quand il vivait.

Il a déposé cela par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur. Témoins Frères Pierre Ferrand
et Hélie Manhan, Ath de Saint-Victor, notaire de l'Inquisition, et ma!tre Bérenger du Vernet qui l'a
écrit.

¹ 12 juin 1274.

² "Je suis perdu. Si le vendredi passe, je suis sauvé".

³ Raissac sur Lampy, canton d'Alzonne, Aude.

ISARN BONZOM, CHEVALIER D'HAUTPOUL

L'an que dessus, dix-sept des kalendes d'aoCt¹ le chevalier Isarn Bonzom d'Hautpoul², témoin ayant prêté serment...(comme di-dessus), dit :

J'ai avoué jadis aux inquisiteurs Frère Guillaume Arnaud et Frère Bernard de Caux³, et j'ai eu une penitence de Frère Algise, légat de monseigneur le Pape⁴. Et après je n'ai plus péché en hérésie. Ces aveux, je les tiens pour vrais et les ratifie. Et je ne sais rien de plus sur l'hérésie.

(Interrogé s'il sait que madame Bonafous, veuve du chevalier Ermengaud du Vintrou⁵ d'Hautpoul a été hérétiquée dans la maladie dont elle mourut, et s'il a assisté à cette hérétication) :
Non.

(Interrogé s'il a jamais assisté à une hérétication) : Non.
Ces confessions lui furent relues⁶.

Témoins Frère Elie Manhan, maître Pierre de Vaquiers, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public, qui l'ai écrit. Fait par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur.

¹ 16 juillet 1274.

² Commune de Mazamet, Tarn.

³ Il fut condamné le 20 octobre 1247 au Mur perpétuel (Douais, Oocuments, II, p. 62). Il avait nié, selon la sentence, alors qu'on possède une confession très détaillée de lui devant Ferrer du 23 aoCt 1244 (Ooat XXIII, ff. 226 r.-232 v.).

⁴ Pénitencier du Pape qui résidait alors à Lyon, qui commua largement les pénalités de l'Inquisition en pénitences n'entraînant pas la perte de la liberté et des biens.

⁵ Canton de Mazamet, Tarn. Il avait mangé, avec Isarn Bonzom, chez le diacre Arnaud Bos, qui tenait publiquement maison à Hautpoul, à une date douteuse (XXIII, f. 226 r.).

RIXENDE DE MIRAVAL DE GRAULHET

Les an et jour ci-dessus, Rixende de Miraval¹ de Graulhet², qu'on appelle encore de Laborie et habite st-Paul Cap de Joux, amenée prisonnière, témoin ayant prêté serment et requise comme ci-dessus, dit :

C'est feu Guillemette del Sot de St-Paul Cap de Joux qui me fit pour la première fois l'éloge des parfaits, de leur foi et de leur secte. Mais je n'ai jamais vu de parfaits avec elle.

Un jour, pensant que feu Pierre Cahorsin de St-Paul pourrait me faire voir des parfaits, je lui demandai de m'en faire voir, et il me répondit qu'il le ferait bien.

Quelques jours après il me dit de sortir à la bruguière³ de Lapalop, et que là, au-dessus de la source, je trouverais Guillaume Prunel et Bonnet de Saintes, les parfaits. J'y allai de jour, et les y trouvai. Et là j'entendis leurs paroles et leurs sermons pendant un moment, et je les adorai, poussé et instruite par eux, en fléchissant trois fois les genoux et en disant "Bénissez..." et les autres mots en usage parmi eux.

Il ya six ans ou environ.

Alors que madame Fays, veuve du chevalier Rainard de Palajac, était malade à Palajac de la maladie dont elle mourut, elle me demanda un jour (j'étais sa familière) d'aller trouver Bernard Cahorsin et de lui dire de la part de cette dame de lui amener ou de lui envoyer ce qu'elle lui avait demandé. (*Le témoin expliqua qu'elle disait cela des bons hommes, c'est-à-dire des parfaits*).

J'allai trouver ce Bernard Cahorsin, et lui dis ces mots de la part de cette dame. Il me répondit qu'il ferait bien son possible de ce que je lui transmettais de la part de cette dame.

Un ou deux jours après, par une nuit profonde, alors qu'on dormait déjà, à la porte de cette dame, Bernard Fournier, beau-frère dudit Bernard Cahorsin, amenant avec lui les parfaits Guillaume Prunel et son compagnon. Bernard Fournier, frappa à la porte de cette maison. J'ouvris la porte, et il entra. Mais les parfaits n'étaient pas alors à la porte avec lui, car il les avait laissé près de là sur une aire. à ce qu'il me dit par la suite. Etant entré, il parla à cette dame, et je crois qu'alors il lui rapporta qu'il avait amené les parfaits. Il ressortit aussitôt, alla à ces parfaits pour les ramener, et cette dame s'habilla pour sortir vers eux devant la maison. Ce Bernard ayant amené les parfaits devant la maison, il l'en prévint et le lui dit, elle sortit vers eux, et lui resta à l'intérieur avec moi. La porte étant ouverte, je vis Guillaume Prunel passer devant. Je ne vis pas son compagnon, mais Bernard Fournier me dit qu'il y avait là son compagnon Bernard de Tilhols.

Peu après, ladite dame rentra à la maison, prit une somme d'argent qu'elle avait dans son lit, revint à eux et la leur donna, ainsi qu'elle me le rapporta après. Cela fait elle rentra chez elle, ledit Bernard Fournier partant avec les parfaits.

Je demandai alors à cette dame ce que ces parfaits lui avaient fait. Elle me répondit qu'ils l'avaient reçue. Je lui demandai encore comment ils avaient fait, et elle répondit qu'ils avaient posé un livre sur sa tête et lu.

¹ Probablement sans rapport avec le Miraval du Cabardès.

² Canton du Tarn.

³ Lande où ne pousse que de la bruyère.

(*Sur interrogation*) : Je n'ai pas assisté à cette hérétication, ni Bernard Fournier, ni personne, que je sache. Cette dame, quand elle sortit auprès de ces parfaits pour qu'ils l'hérétiquent, apporta avec elle une chandelle allumée¹.

Cette dame resta, après avoir été hérétiquée, quinze jours environ sans manger ni boire que de l'eau. Et je la servis continuellement jusqu'à sa mort, sachant qu'elle avait été hérétiquée.

Il y a eu un an vers la dernière quadragésime².

(*Interrogée pourquoi elle n'avait pas mangé après avoir été hérétiquée*) : Parce qu'elle ne savait pas l'oraison³ à la manière des parfaits, et qu'elle n'avait personne pour la lui dire⁴.

Cette dame, avant de m'envoyer à Bernard Cahorsin, comme il a été dit, me demanda de l'aider pour qu'elle pût avoir de bons hommes, c'est-à-dire des parfaits, qui la reçoivent.

Après cela, ledit Bernard Cahorsin vit un jour auprès de cette dame, et cette dame lui demanda de lui procurer de bons hommes, c'est-à-dire des parfaits, pour l'hérétiquer.

Elle a déposé cela à Toulouse par devant Rrère Pons de Parnac, inquisiteur. Témoins Frère Hélie Manhan, maître Bérenger du Vernet, maître Pons de Vaquiers, et moi Ath de Saint-Victor notaire public qui l'ai écrit.

L'an que dessus, aux ides d'août⁵ ladite Rixende, interrogée sur la raison pour laquelle elle s'était enfuie jusqu'à Arles où elle fut arrêtée, répondit :

Parce que j'avais peur de l'Inquisition, et que je savais ce que j'ai avoué sur l'hérétication de madame Fays. (*Sur interrogation*) : C'est mon fils Pierre qui m'a amenée jusqu'à Arles à ma prière et sur mes instances.

Avant de vouloir partir, je demandai au damoiseau Guillaume de la Soulade⁶, dont j'avais été la nourrice, de me donner quelque chose pour l'amour de Dieu, et il m'a donné six sous Toulsas. (*Interrogée si elle s'enfuit aussitôt avoir reçu cet argent*) : Non, mais je retardai mon départ d'un mois environ.- (*Interrogée si elle confia son intention de partir à ce Guillaume*) : Non.

Item, j'ai entendu quand ledit Bernard Fournier dit à madame Fays qu'il avait amené des parfaits.

Elle a déposé cela par devant ledit Frère Pons de Parnac, inquisiteur. Témoins Frère Pierre Raimond-Baragnon, maître Pierre de Vaquiers, et moi Ath de Saint-Victor, notaire, qui l'ai écrit.

¹ Ce qui est bien naturel "par une nuit profonde". Mais (cf supra, p. 231) l'inquisiteur croyait peut-être y voir un élément rituel. Même quand, comme en l'occurrence, le parfait ne savait pas lire, il devait d'ailleurs faire semblant.

² 26 février 1273.

³ Dominicale.

⁴ Cf Duvernoy, Religion, pp. 164 et ss..

⁵ 8 août 1274.

⁶ Lieudit de St-Paul Cap de Joux.

L'an que dessus, le vendredi avant les Sts- Simon et Jude¹ ladite Rixence, interrogée, dit qu'elle a cru que ces parfaits étaient de bons hommes, disant la vérité et ayant une foi bonne, qu'ils étaient amis de Dieu et qu'on pouvait être sauvé par eux.

Et elle fut dans cette croyance pendant six ans ou environ.

Elle a déposé cela par devant les Frères OP Ranulphe de Plassac et Pons de Parnac, inquisiteurs. Témoins Frère Pierre Raimond-Baragnon et Frère Pierre d'Espas, DP, Pierre de Vaquiers, clerc, et moi Ath de saint-Victor qui l'ai écrit.

1. 26 octobre 1274. .

GUILLAUME OUSSET D'ESPINAS

Les an et jour susdits Guillaume Ousset d'Espinass¹, témoin ayant prêté serment et requis comme ci-dessus, dit qu'il n'a jamais vu sinon arrêtés, ni adoré etc...(généralités comme ci-dessus).

(Interrogé s'il a entendu une personne dire quelque chose contre la foi catholique): Non, excepté Durand de Ruffiac de laumière². J'ai dit ce que je savais là-dessus à Raimond de Lieuran, qui l'a envoyé par écrit à l'inquisiteur.

(Interrogé spécialement s'il a vu le parfait Pierre Raimond Magrette) : Je l'ai vu croyant des hérétiques, à ce qui se disait communément, habitant Espinas avec son neveu Guillaume Huc. Par la suite, j'ai entendu dire qu'il partit et alla auprès des parfaits à Najac³, et qu'il y mourut, ayant été fait parfait.

Mais je ne l'ai pa vu hérétique que je sache.
Pour l'époque, il y a quarante ans ou plus.

(Interrogé s'il a su que ce parfait fut, ou managea dans la maison de Grimaud de laumière ou de son feu père Guiraud, ou qu'ils lui aient donné à manger) : Non.

(Interrogé s'il a vu des parfaits et s'il a mangé avec eux à Penne d'Albigeois⁴ dans la maison de Pierre de Lacalm⁵) : Non.

Oui, et j'y ai bu, mais je n'ai pas mangé.

(Interrogé s'il a dit à quelqu'un qu'il y avait vu des parfaits et avait mangé avec eux) : Non, que je me rappelle. J'ai été à Penne d'Albigeois dans la maison de Bernard de Penne, mais je n'ai pas vu de parfaits ou de parfaites. Mais j'ai entendu dire à Guillaume Souque d'Espinass qu'il avait vu deux parfaites à Penne ou à Lagarde⁶ qui étaient les tantes de ce Bernard de Penne.

(Interrogé s'il a jamais dit que Dieu n'a jamais fait fleurir ou grener, ni fait de choses visibles, mais que "c'est la putasserie de la terre qui le faisait", et que "ce sont les hommes qui piochent et cultivent la terre") : Non.

(Interrogé s'il a jamais dit qu'il y avait deux dieux, l'un bon et l'autre mauvais): J'ai dit deux ou trois fois, ou davantage, en divers endroits, que Garnier de Cordes, juge de Rouergue, disait qu'il y avait deux dieux, l'un bienveillant et l'autre malin.

(Requis de dire s'il rapportait ces mots à des gens qui l'entendaient): Oui, mais je ne me rappelle plus à qui.

(Requis de dire s'il entendit ledit Garnier le dire) : Oui.

¹ Canton de Caylus, Tarn-et-Garonne.

² Cf *supra*, p.

³ Aveyron.

⁴ Canton de Vaour, Tarn.

⁵ Mas disparu de Penne, hanté par les parfaits La Bordarié (Cf Duvernoy, Cathares et faidits en Albigeois vers 1265-1275, *Heresis* n. 3, p. 14).

⁶ Peut-être Puylagarde, canton de Caylus, Tarn-et-Garonne.

(Interrogé si ledit Garnier disait ces mots affirmativement, ou en relatant qu les hérétiques le disaient) : Je ne l'ai pas entendu mentionner les hérétiques.

(Interrogé sur le lieu) : A Espinas, dans l'église où il tenait son assise.

(Interrogé sur les assistants) : Je ne me rappelle pas. (Puis, se souvenant) :

Il y avait Raimond Huc, seigneur d'Espinas, Pierre Massabou, curé, et feu Aimeric de Mayrières, chevalier de l'Hôpital. Ce fut vers l'heure de tierce.

Item, ce Garnier a reconnu pour moi devant le feu chevalier Aimeric de Mayrières de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem qu'il avait bien dit qu'il y avait deux dieux, l'un bon et l'autre malin, et il le reconnut à ma requête, parce que ce chevalier avait dit qu'il ne croyait pas que Garnier, qui était si savant, ait dit ces mots. Et cela ne plut pas à ce chevalier quand il entendit ce Garnier dire cela: il partit en hochant la tête.

(Interrogé sur l'endroit) : A Espinas dans l'église.

(Interrogé sur les personnes) : Il y avait moi, ce Garnier, et Aimeric, et personne d'autre que je sache.

(Interrogé s'il a cru ce que disait ce Garnier, savoir qu'il y avait deux dieux, l'un bon et l'autre malin, comme dit plus haut) : Non.

(Interrogé s'il a dit à quelqu'un que Dieu n'avait pas fait les Evangiles) Oui, mais je ne me rappelle pas à qui.

(Requis de dire pourquoi il disait cela) : J'ai dit que ce n'était pas Dieu qui avait fait les Evangiles, mais les quatre Evangélistes.

(Interrogé sur l'endroit) : A Espinas, sur la place.

(Interrogé sur l'époque) : Il ya trois ans ou environ.

(Interrogé sur les personnes présentes) : Je ne me rappelle pas.

Il a déposé cela par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur. Témoins Frère Hélie Manhan, OP, maître Bérenger du Vernet, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public, qui l'ai écrit.

Et il jura et abjura, etc...

GUIRAUDE, FEMME DE DURAND DE RUFFIAC

DE LAUMIÈRE

Les an et jour susdits Guiraude, femme de Durand de Ruffiac de Laumière, témoin ayant prêté serment et requise comme di-dessus, dit qu'elle n'a jamais vu de parfaits, ni n'en a adorés etc... (*généralités*).

(Interrogée si elle fut présente quand Frère Pierre Massabou, curé d'Espinac, voulut communier Guiraud de Laumière malade de la maladie dont il mourut) : Oui.

(Interrogée si ledit Guiraud ne voulut pas ou ne put pas le recevoir) : Je ne sais pas, mais je crois plutôt qu'il ne put pas parce qu'il était trop malade, et non par mauvaise volonté. Mais je l'ai vu assis, et quand on lui demandait s'il voulait le corps du Christ, il répondait que oui. Mais quand ce curé plaçait le corps du Christ entre les lèvres du malade, il le crachait et serrait les dents. Et j'ai entendu le curé dire qu'il l'avait presque mordu quand il lui mettait le corps du Christ dans la bouche.

(Requise de dire à qui elle l'avait entendu dire) : A Pierre Bordières, qui l'aentendit du curé.

(Interrogée si elle a entendu Grimaud de laumière dire qu'il y avait deux dieux): Oui. (A quel endroit ?) : A laumière, en dehors de la porte.- (A quelle époque ?) : Il y a cinq ans environ.- (Sur les assitants) : Ce même Grimaud, moi et ma fille Guillemette, femme de Pierre Faure, ce même Pierre Faure, Guiraud de Laumière, fils de ce Grimaud.

(Requise de dire quand elle a entendu ces mots de Grimaud, savor qu'il y avait deux dieux, dont on parlait avant: Je ne sais pas.

(Requise de dire si elle entendit les mots qui précédaient ou qui suivirent) : Non, mais moi j'ai dit que je n'avais entendu dire qu'une chose, qu'il y avait un seul Dieu.

Elle a déposé cela à Toulouse devant ledit inquisiteur et les témoins ci-dessus.
Et elle jura et abjura etc...

AMBLARD VASSAL DE LA ROQUE D'ARIFAT

L'an du Seigneur 1274, le mardi après la St-Mathieu apôtre et évangéliste¹ Amblard Vassal de la Roque d'Arifat², en fuite pour hérésie, amené prisonnier, témoin ayant prêté serment et requis etc., dit :

Dans le Mas-del-Pech³ qui était à moi, j'ai vu pour la première fois des parfaits, savoir Raimond Gautier et son compagnon que je ne reconnus pas. Et là, moi-même et ma femme Ayceline, poussés et instruits par ces parfaits, les adorâmes les genoux fléchis, en disant "Bénissez...", les parfaits répondant: "Dieu vous bénisse".

Ces parfaits mangèrent aussi là du pain et des fruits qu'ils portaient sur eux, et de l'eau qu'ils trouvèrent là. Ayant mangé, ils partirent. Il était nuit quand ils vinrent et qu'ils partirent de là.

Et il y a seize ans ou environ.

Item, huit jours environ après, ce même parfait Raimond Gautier revint chez moi, et avec lui neuf ou dix personnes, parmi lesquelles il y avait Raimond de Montredon⁴, Ermengaud de Roquemaure⁵ et Roque, des frères de Berlan⁶, et Pierre Aguilhon, de Lagriffoul⁷, faidits et fugitifs pour hérésie, portant des armes, savoir des arbalètes et des arcs, des épées et des couteaux "serrans"⁸.

Ils se préparèrent à manger dans ma maison, mais ils mangèrent dehors. Ni moi ni aucun autre n'adora alors ces parfaits.

Mais quand ils eurent mangé, ils partirent, tant les parfaits que les faidits. Il était nuit, de même, quand ils vinrent et quand ils partirent. Je ne sais pas où ils allèrent.

Cela, je l'ai avoué à Frère Guillaume Bernard, OP, et à son collègue, à l'époque inquisiteurs à Castres en Albigeois, mais je n'ai pas eu de pénitence pour ces faits.

(Interrogé si cet inquisiteur le réconcilia et lui fit abjurer l'hérésie) : Je ne me rappelle pas. Mais il me permit de repartir, et après il ne m'a pas convoqué.

Après quoi, sept ans étant passés, ou environ, je fus gravement malade chez moi d'une fièvre continue, et je fus hors de mon bon sens, au point qu'il fallut me tenir attaché. Puis, quand je me rétablis, ma femme Ayceline me raconta qu'étaient venus les parfaits Guillaume de la Bourdarié⁹ et son compagnon, amenés par Pierre de Roumégoux¹⁰ et Isarn Ferrand, mes voisins,

¹ 25 septembre 1274.

² Cne de St-Antonin de Lacalm, canton de Réalmont, Tarn.

³ Peut-être Mas-del-Pioch, Montredon-Labessonnié, Tarn.

⁴ *Supra*, p. 4 ?

⁵ Commune de Montredon.

⁶ Id..

⁷ Id..

⁸ Couteaux scies ?

⁹ Sa déposition et celle de son frère, entre 1266 et 1270, sont partiellement conservées (ms Mb 161 BibI. Mun. Carcassonne, ed. et trad. Duvernoy, Cathares et faidits en Albigeois, *op. cit.*, qui contient également la présente déposition et des précisions sur la famille de Vassal). Canton de Réalmont, Tarn.

¹⁰ Canton de Réalmont, Tarn.

pour qu'ils me reçoivent, mais ils ne m'ont pas reçu parce que j'étais hors de sens. Et cela me déplut quand j'appris que des parfaits étaient venus et avaient été là.

Il y a huit ans ou environ.

Item, alors que j'étais en convalescence de cette maladie, Frère Etienne de Gâtines, inquisiteur¹, me fit arrêter chez moi et amener prisonnier vers Lombers². J'avouai devant lui ce que j'avais entendu dire à ma femme de la venue de ces parfaits auprès de moi, et ledit inquisiteur me relâcha sous la caution de quarante livres et dans l'espoir de lui remettre des parfaits.

(Interrogé si cet inquisiteur lui fit abjurer l'hérésie) : Je ne me rappelle pas.

J'eus alors l'intention de prendre des parfaits, et de les remettre aux inquisiteurs, si je pouvais, mais je ne pus pas, car ils se méfiaient de moi.

Item, peu de jours après, Pierre de Roumégoux me fit savoir par Bernard Boyer de Roumégoux de venir auprès de lui, et j'y allai avec ledit Bernard Boyer. Nous trouvâmes ce Pierre de Roumégoux, Sicard de Roumégoux et Jacques, faidits, et avec eux Bernard de la Bourdarié et un compagnon qui avait l'un des deux yeux très renversé et déformé, dans un bois de la Roque-Embert près de Cabès, à côté de Sénégaz³. Bernard Boyer et moi les saluâmes. Et ledit Pierre de Roumégoux me fit des reproches, parce qu'à ce qu'ils avaient appris, lui, ses compagnons, et lesdits parfaits, je voulais les livrer. Je le niai, disant que je ne le voulais et ne le ferais en aucune manière.

Alors ledit Pierre de Roumégoux m'offrit, si je voulais partir avec lui et aller en Lombardie, de m'emmener et de pourvoir à mes dépenses. Je refusai, mais je mangeai là avec ces faidits, puis je rentrai chez moi.

(Sur interrogation) : Je n'ai pas adoré là ces parfaits, ni entendu leurs prêches et leurs sermons.

(Interrogé sur qui apporta à manger) : Je ne l'ai pas vu, mais j'ai entendu dire que c'est Ermengaud de Roucayrols⁴ du mas de Cabès.

J'avais alors la permission de voir des parfaits et de les attirer, pour pouvoir les prendre, à ce que m'avaient dit Pestilhac et Guillaume Teysseire, des sergents de l'Inquisition. Et comme je ne pus pas en arrêter et en livrer, je n'osai pas retourner auprès de l'inquisiteur, mais je m'enfuis. Et alors Frère Etienne, l'inquisiteur susdit, exigea et extorqua de les cautions cette pénalité. Et je fus alors en fuite jusqu'à maintenant.

Item étant fugitif pour hérésie, je vins souvent chez les frères Pierre et Bernard de Roset en Quercy près de Montalzat⁵, et j'y vis souvent ces frères Pierre, Bernard et Guillaume (ce Guillaume n'habitait pas avec eux) et leur mère dont je ne sais pas le nom. Ces frères Pierre et Bernard, et leur mère, me reçurent mainte fois, et me donnèrent mainte fois, à moi, et à mes compagnons faidits et fugitifs pour hérésie, à manger, sachant que mes compagnons et moi-même étions tels.

(Interrogé sur les compagnons qui s'y trouvèrent avec lui) : Pierre Bès, Sicard de Roumégoux, Jean Barrau et Jean de Roumégoux, tous faidits et fugitifs.

¹ Inquisiteur "dans la province de Narbonne dès juillet 1265, siégeait à Carcassonne à l'époque de ces enquêtes (Cf Douais, Documents, t. I, pp. CLXIX et ss.).

² Canton de Réalmont, Tarn.

³ Deux écarts de st-Pierre de Trivisy, canton de Vabres, Tarn. Sénégaz était alors le chef-lieu d'une petite région.

⁴ Commune de Montredon-Labessonnié, Tarn.

⁵ Commune de Montpezat, Tarn-et-Garonne.

Ce Pierre de Roset indiquait les endroits où elles pouvaient rester à Astrugue de Restier et Pétrone Rolland, également fugitives, et les y plaçait. Et je crois que ces frères et leur mère sont croyants et amis des parfaits et les reçoivent. C'est Pierre de Roumégoux qui m'a fait venir à cette maison.

Il y a quatre ans ou environ que je m'y trouvai.

Entre la Toussaint et la Noël, il y aura trois ans que Pierre Bès et moi sommes venus près de ces frères de Roset. Mais nous n'y entrâmes pas, ni n'y mangeâmes ni n'y bûmes, à cause d'un ouvrier employé aux remparts qui travaillait près de la maison. Mais nous recouvrâmes, moi vingt sous tournois, et ledit Pierre Bès vingt autres, que Pierre de Roset avait reçus de nous en dépôt. C'est son frère Bernard qui nous les rendit.

Guillaume de Combelles de la Roque d'Arifat, fugitif et faidit pour hérésie, se trouva là quelques fois avec moi à la même époque.

Alors que je cherchais ma femme, en fuite pur hérésie, ledit Bernard de Roset me dit d'aller à Monpezat¹ près de Montalzat auprès de Durand Dufour ou de sa femme Raimonde, parce qu'ils savaient et me diraient où était ma femme. J'y allai, trouvai cette Raimonde, femme dudit Durand, qui m'amena près de la ville de Mondoumerc², où étaient ma femme avec ses filles. Elles étaient là mendiant et demandant du pain.

Item j'ai entendu Bernard de Roset dire que Raimonde Pradier, qui habite le Soulié près de Puylaroque³ était croyante des parfaits, et qu'elle me donnerait volontiers à déjeuner si je passais par là. Je lui entendis dire la même chose de Raimonde de Lacombe qui habite la bastide de Septfonds⁴. Et par la suite Pierre Bès et moi fûmes deux fois dans la maison de cette Raimonde et y bûmes. Cette Raimonde m'envoya du vin ainsi qu'à Pierre Bès dans une maison de cette bastide.

Il y a six ans ou environ, à ce que je crois.

Item Arnaud, beau-frère de Jean Barrau, qui habitait alors dans la maison de la veuve Sibille dans la paroisse de Baraquine⁵ nous apporta, à moi et à Jean Barrau, faidits, une miche et une gourde pleine de vin, et un morceau de salaison, de chez cette Sibille, en haut du pré près de cette maison. Ce Jean Barrau entra dans la maison, et je crois qu'il parla à cette Sibille.

Même époque que ci-dessus.

Item, étant fugitif pour hérésie et faidit, je fus à Caussade⁶ dans la maison de Guillaume Jourdan et de sa femme Guiraude. C'est Pierre de Roumégoux qui m'y amena goûter, de pain, de vin et de fromage. Ladite Guiraude sut qui j'étais, mais je ne sais pas si ledit Guillaume le sut quand j'y étais.

Cette Guiraude s'était faite ma commère, et en mon absence avait relevé mon fils en bas âge des fonts sacrés. A ce que je crois, c'est Pierre de Roumégoux qui avait provoqué la chose.

Même époque que ci-dessus.

¹ Canton du Tarn-et-Garonne.

² Commune de Lalbenque, Lot.

³ Canton de Montalzat, Tarn-et-Garonne.

⁴ Canton de Caussade, Tarn-et-Garonne.

⁵ Commune de Montalzat.

⁶ Canton du Tarn-et-Garonne.

Item, à Figeac¹ nous fûmes une fois dans la maison de Pierre Guiriman, un tisserand, moi, Jean Barrau et Jean de Roumégoux. Nous y couchâmes et mangeâmes ce que nous donna ce Pierre Guiriman. C'est Jean de Roumégoux qui nous amena là. Il le connaissait et avait longtemps tissé avec lui.

Item une autre fois Pierre Bès et moi, en fuite, vtnmes à la maison dudit Pierre Guiriman et nous y goûtâmes. Nous fûmes vus par lui et par Bernard Vaissière, qui habite Figeac et nous donna du vin. J'entendis dire alors à Pierre Guiriman que ledit Bernard Vaissière était croyant et ami des parfaits.

Il y a eu deux ans entre la Toussaint et la Noël dernières.

Item, à Villefranche de Rouergue, nous fûmes, moi, Pierre de Roumégoux, Pierrr Bès et Isarn de Quié, faidits et fugitifs pour hérésie, dans la maison de Daïde de Bras pendant huit jours environ. C'est Isarn de Quié qui nous y amena; il y avait été longtemps. Nous mangions là à notre compte. Pétronille, la femme dudit Darde, savait que nous étions des faidits et ce que nous étions, mais je ne crois pas que ledit Daïde le sût. Il était marchand, et presque chaque jour hors de la maison, mais ladite Pétronille était là en permanence et nous rendait quelques services. Elle nous a donné quatre bonnets.

Même époque que ci-dessus.

Item, la soeur de Guiraud Bonnet qui s'enfuit en Lombardie, la femme d'un boucher, qui habite Villefranche, me dit qu'elle suivrait volontiers son frère en Lombardie, si je voulais l'y amener.

Ce fut à la même époque.

Item, un forgeron de Villefranche, qui a une petite forge en dehors de Villefranche, voulait partir, à ce qu'il disait, et aller en Lombardie, s'il récupérait ce qu'on lui devait pour sa forge.

Même époque que ci-dessus.

Item, Audiard Barrau de Val Engul² et son frère Bernard Barrau, Jeanne Capoul qui habite le Mas-del-Pech, Bernard Taravelle qui habite le mas de Camboures, Guillemette Escafide de la Escafavia³, ...⁴ frères de Guillaume et Raimond, faidits de Levensen⁵, nous ont mainte fois apporté et envoyé de la nourriture, à moi et à ces faidits mes compagnons, au bois de Fourestès⁶, à côté de l'église de St-Sigismond.

Item est venu mainte fois à nous, les faidits, dans le bois de Revel⁷ Bernard de Poret, cousin des Levensenc, dont le mas est au-dessus de Lescure au-delà du Tarn en Rouergue.

Item, Guillaume et Raimond Levensenc, les frères faidits, avaient deux soeurs, l'une à Albi et l'autre à Denat⁸. Et je crois qu'ils leur rendaient parfois visite, et en rapportaient des vivres pour eux-mêmes et leurs compagnons faidits. Je ne le sais pas autrement.

¹ Lot.

² Non identifié.

³ Id.

⁴ Lacune.

⁵ Commune de Roumégoux, canton de Réalmont, Tarn.

⁶ St-Salvy de Fourestiers, commune de la Terre-Clapier, canton de Réalmont.

⁷ Probablement commune de Teillet, canton d'Alban, Tarn.

⁸ Canton de Réalmont, Tarn.

Item nous fûmes à Montauban dans une auberge, moi,, Sicard de Roumégoux alias de Tresmézines¹, et Pierre Bès, faidits. Partant de là, nous allions en Albigeois, et j'entendis en chemin Sicard dire qu'à Montauban il avait des amis bons croyants, qui savaient faire des arbalètes. Il y avait le père et deux fils. A l'époque ils faisaient un moulin.

Et ledit Sicard, à ce qu'il me dit, déposa alors auprès d'eux une tunique verte et six deniers d'or.

Il y a quatre ans environ.

Ce Sicard me dit alors que ...le père avait une grande foi dans les parfaits.

Item, c'est la susdite Pétronille, femme de Daïde de Bras, qui a fait que ce forgeron et la soeur de Guiraud Bonnet de Villefranche m'ont parlé.

Item, j'ai entendu Raimond Molinier dire que Raimond et Pierre de Roumégoux, Albert de Tresmezines et Bernard Alige de Castres ont assassiné Pestilhac entre la Roque d'Arifat et le mas du Salhenc².

Item, lesdits Pierre de Roset et Jean Barrau m'ont montré, de la porte de la maison dudit Pierre de Roset, un mas proche de là, dans lequel habitaient quatre ou cinq frères, qui, à ce qu'ils disaient, étaient amis et croyants des parfaits. Ce mas était à côté de l'église de Baraquine.

Item, Pierre de Roset et Jean Barrau m'ont montré, depuis le même endroit, le mas d'Hugues, dont ce Jean Barrau avait épousé la soeur en Lombardie, ce pourquoi ils demandaient quelque chose à cet Hugues et à ses frères. Et je leur entendis dire que ce Hugues avait promis pour lui et ses frères de donner à ce Jean, pour sa soeur, cinquante sous.

Il a déposé cela à Toulouse par devant les Frères OP Ranulphe de Plassac et Pons de Parnac, inquisiteurs. Témoins Frère Pierre d'Espas et Frère Pierre Raimond-Baragnon, OP, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public de l'Inquisition qui l'ai écrit.

L'an que dessus, à la St-Michel³ ledit Amblard ajoura à sa confession, disant :

Guillaume Pagès de Falgairac⁴, qui habite Castres, m'a vu à Falgairac deux ou trois fois ou davantage, et chaque fois il me parlait. Cela eut lieu depuis la Pâque dernière, et il m'y a vu pour la dernière fois il y a un mois environ, et m'a parlé. Il me conseillait de partir.

Il a déposé cela à Toulouse par devant lesdits inquisiteurs. Témoins ci-dessus.

¹ Cf *supra*, p.

² Commune de Castres, Tarn.

³ 29 septembre 1274.

⁴ Lieudit de St-Paul-Cap de Joux.

ETIENNE VITAL DE BARAIGNE

Les an et jour ci-dessus¹, Etienne Vital de Baraigne², témoin ayant prêté serment et requis comme ci-dessus, dit :

J'ai avoué jadis d'abord à Caunes³ à Frère Ferrer, et en second lieu à Frère Bernard de Caux à Toulouse⁴ quelques actes commis dans le crime d'hérésie, et j'en ai sciemment dissimulé, en l'espèce ce qui suit :

Alors que madame Brunissende, mère des défunts chevaliers de Lasbordes⁵ Pons et Arnaud de Villeneuve, etait malade a Beauteville dans la maison de Pons-Ralmond, son défunt fils, elle m'envoya auprès de feu Guillaume de Cailhavel d'Avignonet, lui faisant dire d'envoyer ou de faire venir de bons hommes, c'est-à-dire des parfaits, à cette dame malade, pour qu'ils la reçoivent. Ce Guillaume de Cailhavel me répondit d'aller au bois de Las Lacas, et d'y attendre, car la nuit suivante il les ferait s'y trouver.

A l'approche de la nuit vint me trouver feu Bernard Azéma de Baraigne, et il m'amena au bois de Las Lacas, où nous trouvâmes Quidière⁶ et son compagnon, parfaits, que j'adorai en fléchissant les genoux trois fois et en disant "Bénissez...", comme je l'avais jadis avoué à ces inquisiteurs.

De là Bernard Azéma et moi les menâmes et accompagnâmes jusqu'à la serre de Baraigne en allant vers Baraigne, pour qu'ils y héréticassent cette malade.

Dans cette serre nous trouvâmes les chevaliers Pons et Arnaud de Villeneuve, frères, qui saluèrent les parfaits. De là, tandis que Bernard Azéma repartait, ces chevaliers prirent les devants, et les parfaits et moi, suivant de loin, entrâmes à Beauteville dans la susdite maison où la malade était couchée.

Moi, je sortis de la maison. En sortant, j'entendis crier madame Raimonde, femme de Bernard Pons de Beauteville et dire: "Las! Il y a des hérétiques avec ma belle-soeur !" A cette clameur, ces chevaliers et beaucoup d'autres que je ne connais pas s'armèrent pour défendre ces parfaits, et on lança force pierres et poutres sur le solier du curé. Je crois que cela se faisait pour que le curé, son clerc et sa suite n'osent pas sortir.

Et j'ai entendu dire qu'elle ne fut pas hérétiquée parce qu'elle ne pouvait pas parler.

(Interrogé si quelqu'un ou quelqu'une d'autre vit là ces parfaits à sa connaissance) : Non, car aussitôt que ces parfaits furent introduits, je partis de là et retournai chez moi à Baraigne.

Il y a trente ans environ⁷.

(Interrogé sur la raison pour laquelle il avait caché cela jadis à ces inquisiteurs): Par peur de la mort et de perdre la tête, parce que Pons-Raimond, le frère de ces chevaliers de Beauteville, était mon seigneur .

¹ 25 septembre 1274.

² Canton de Salles sur l'Hers, Aude.

³ Canton de Peyriac-Minervois, Aude.

⁴ Déposition du 25 novembre 1245, ms 609 f° 171 r°.

⁵ Canton de Castelnaudary-Sud, Aude. Il ne s'agit pas de Pons de Villeneuve, sénéchal de Raimond VII.

⁶ Guillaume de Quiders, d'Avignonet, actif de 1225 à 1242.

⁷ En réalité vers 1230.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frères Ranulphe de Plassac et Pons de Parnac, OP, inquisiteurs. Témoins Frère Ermengaud, prieur OP de Castres et Frère Bernard de Boussagues¹, et moi Ath de saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

Devant lesquels ledit témoin abjura toute hérésie, et jura etc...

Item ledit témoin, interrogé sur le départ de Pons-Raimond de Beuteville, répondit:

J'ai entendu dire qu'il est allé en Apulie chercher ses fils qui étaient avec le roi Charles, et qu'il mourut à Lucera².

Il a déposé cela les mêmes an et jour devant les mêmes inquisiteurs et témoins.

¹ Que Bernard Gui appelle "de Bociacis", entré dans l'Ordre en 1247, vicaire à la fondation du couvent d'Albi en 1259, prieur de Castres (1268-1270), d'Albi (1276). (Bernard Gui, *De fundatione*, pp. XIV, 132,143-146,149,152-153,197-19B).

² (Province de Foggia). Après sa victoire sur Conradin, Charles d'Anjou s'empara de toute l'Apulie, et notamment, après un siège, de la ville de Lucera, où Frédéric II avait installé une colonie de sarrasins de Sicile qui offrit une grande résistance. (Cf Guillaume de Puylaurens, *Chronique*, *op. cit.* , pp. 194-195).

BERNARD RAIMOND-BARAGNDN

Les an et jour que dessus¹ Bernard-Raimond Baragnon. fils de feu le marchand Guillaume-Jean², citoyen de Toulouse³, témoin ayant prêté serment et requis de dire la vérité sur le crime d'hérésie et de vaudoisie, sur lui et d'autres vivants et morts, dit qu'il n'a jamais vu de parfaits, ni n'en a adorés, ni n'a mangé ou bu avec eux, ne leur a rien envoyé ou donné en dépôt, n'a rien reçu d'eux et n'a eu avec eux aucune communication.

Sur les vaudois, il dit :

J'ai vu Raimond dels Pujols, qui était un ami et un familier des vaudois. C'est ce qu'on disait alors et ce que je croyais alors. Et je l'ai salué alors plusieurs fois.

Mon frère Guillaume-Raimond Baragnon et moi avons un jour accompagné Raimond dels Pujols pour aller à un vaudois qui habitait dans la rue de l'Orme sec⁴ dont j'ignore le nom. Et alors mon frère et moi, avec ce Raimond dels Pujols, avons entendu la prédication de ce vaudois.

(Interrogé sur les mots que dit alors ce vaudois) : Je ne m'en souviens pas, sauf que je lui entendis dire comment "Oieu allait par la terre".

(Interrogé sur l'époque où il vit cela) : Il y a cinquante ans environ .

(Interrogé s'il a jamais eu un livre de l'Ancien ou du Nouveau Testament en latin ou en roman) : J'ai eu de feu Horombel, citoyen de Toulouse, un livre à la fois en latin et en roman, dans lequel j'ai lu plusieurs fois. Y étaient écrits les Evangiles, les Epîtres et l'Apocalypse. Ce livre, je l'ai gardé trois ans environ, et je l'ai rendu après la mort dudit Horombel à Raimond de Muret⁵, citoyen de Toulouse.

(Interrogé sur l'époque où il eut ce livre pour la première fois) : Il y a huit ans environ. J'ai demandé par la suite plusieurs fois à ce Raimond de Muret de me remettre ce livre. Il me dit qu'il ne l'avait pas, parce que c'est Jean de Gros qui l'avait. Il en faisait copier des extraits.

Je crois qu'Adémar Farat a un livre qu'a fait extraire de ce livre feu Arnaud Farat, frère de cet Adémar.

Item j'ai un livre en latin où se trouve écrite la vie de saint Brandan⁶, livre dans lequel j'ai lu plusieurs fois, et que j'ai gardé pendant quinze ans et plus.

(Interrogé s'il a jamais dit que le Pape n'était pas la tête de la sainte Eglise):

Pas que je me le rappelle, et je ne crois pas l'avoir jamais dit. Je crois au contraire qu'il est la tête de la sainte Eglise.

¹ 25 septembre 1274.

² Un Bernard, fils de Pierre, revendiquait des terres de Bazus détenues par Alphonse de Poitiers (*Saisimentum, op cit.*, p. n. 4.

³ De la Cité et non du Bourg. La famille est à l'origine d'un lieudit, la Croix-Baragnon, proche de la cathédrale.

⁴ Actuelle rue Romiguières.

⁵ Un Hugues de Muret et sa femme évaient été poursuivis (Mundy, *op. cit.*, p. 91,100).

⁶ Littérature très répandue prêtée à des saints irlandais (saint Patrick ou saint Brandan, qui supposait des tribulations passagères avant l'envoi au "lieu du repos", ou paradis terrestre, dans l'attente du Jugement. Le dogme du Purgatoire était confirmé la même année 1274 au concile de Lyon.

(Interrogé s'il a dit que le Pape n'avait pas le pouvoir de délier et de lier):
Pas que je me le rappelle.

(Item interrogé s'il a jamais dit qu'on ne devait pas jurer) : Non, que je me le rappelle, et je ne crois pas avoir dit cela.

(Interrogé s'il a jamais dit que saint Pierre, à qui le Seigneur a donné le pouvoir de lier et de délier, n'a pas été pape) : Je crois que j'aie dit qu'il n'a pas été pape, car je l'avais entendu dire à certains.

(Interrogé à qui) : Je ne me rappelle pas, mais j'ai entendu dire que saint Silvestre fut le premier pape. Je ne me rappelle pas à qui.

(Interrogé s'il a ou a jamais eu ou tenu ou vu un livre qu'on appelle "Biblia", en roman, qui commence par "Roma trichairitz" : Non, mais j'ai entendu une cantilène ou des coblas faites, à ce que j'ai entendu dire, par un jongleur qui s'appelait Figueras, dont une commence, à ce que je crois, ainsi :

D'un sirventes far, en est so que magensa...
E sai ses doptar que n'aurai malvolensa...
Dels fals, mal apres
De Roma, que ez caps de la dechaensa
Que dechai tots bes¹

Cette cobla, je l'ai plusieurs fois récitée en public, et devant plusieurs personnes.

(Item interrogé s'il a dit que les âmes des défunts n'entreraient au paradis qu'au jour du Jugement) : J'ai dit, et je crois, que certaines n'entrent et n'entreront au paradis qu'au jour du Jugement, sauf sainte Marie et saint Jean l'Évangéliste². Je disais et croyais cela à cause de ces mots que j'ai trouvés et lus dans l'Évangile en traduction romane, qui sont les suivants: "*Que degus no poia el cel mas lo fil de la Verge qui del cel dechendec*"³. Mais je crois bien que les âmes vont au paradis, à cause de ces mots que dit le Seigneur au larron sur la croix : "*Hoi seras ab mi en Paradis*"⁴

J'ai dit plusieurs fois, et je crois, que le paradis est le lieu de Repos des âmes en ce monde, et que ce le sera jusqu'au jour du Jugement. Et je l'ai dit et le crois parce que je l'ai vu écrit dans la vie de saint Brandan que je me suis fait lire plusieurs fois.

Il a déposé cela par devant les Frères inquisiteurs Ranulphe de Plassac et Pons de Parnac. Témoins Frère Raimond d'Escalquens, gardien, et Frère Raimond Arry de l'Ordre des Mineurs⁵, et Frères Pierre Raimond-Baragnon et Pierre d'Espas de l'Ordre des Prêcheurs, et moi Pierre de Vaquiers, notaire public de Toulouse et de ces inquisiteurs, qui l'ai écrit.

¹ Sirventès de Guilhem Figuera, troubadour réfugié auprès de Frédéric II en Italie, entre 1225 et 1229. "De faire un sirventès, - Sur cette méoldie qui me convient... Et je sais, sans en douter, qu'il attirera sur moi la malveillance... Sur les fourbes, les malappris - De Rome qui est la tête de la décadence – Où tout bien décroît". (Trad. R. Nelli, Les Troubadours, Paris 1966, p. 805.

² Qui ne sont pas "morts". La Vierge s'est "endormie" et a été "assumée". Quant à saint Jean, il "reste", en attendant la Parousie.

³ Personne n'est monté au ciel que le fils de la vierge qui est descendu du ciel" (Jean 3,13 a "le Fils de l'homme").

⁴ "Aujourd'hui tu seras avec moi au paradis". Le verset était utilisé par la prédication vaudoise pour nier le purgatoire (Registre de Jacques Fournier, trad., p. 105.

⁵ La correction s'impose : les Mineurs sont seuls à avoir des Gardiens.

Item, l'an que dessus, le huit des ides de novembre¹, ledit Bernard Raimond-Baragnon ajouta à sa confession, disant :

J'ai entendu dire à feu Jean de Mercier, bourgeois de Bordeaux², qui m'a élevé, que feu Guillaume Arnaud de la Selve le vieux, bourgeois de Bordeaux, aimait les vaudois ou croyait ce qu'ils disaient.

Il y a trente ans et plus.

(*Interrogé si par la suite il a eu de la familiarité ou de l'amitié avec ce Guillaume Arnaud*) : Non, sauf que je l'ai salué.

Item, j'ai entendu dire à feu Bernard de Saint-Germain le vieux que saint Pierre, quand il vivait, ne fut pas élu pape, mais que plus tard, quand la chrétienté se fut multipliée, ses ossements furent placés par les chrétiens dans la Chaire, et c'est ainsi qu'ils firent un pape³.

Il y a trente-cinq ans passés que j'ai entendu cela.

(*Item interrogé pendant combien de temps il fut dans cette croyance qu'aucune âme ne montera au ciel jusqu'au jour du Jugement*) : Depuis l'époque où j'ai vu pour la première fois dans cet Evangile traduit en langue vulgaire, ce fut un an après, jusqu'à récemment au jour de ma confession faite devant vous, ce qui fait quatre ans et demi environ. (*Sur interrogation*) : Ces mots, je les

ai dits plusieurs fois en public devant beaucoup de personnes.

(*Interrogé s'il a entendu ledit Bernard de Saint-Germain dire d'autres mots pour les hérétiques ou les vaudois, ou contre la foi catholique*) : Non, si ce n'est qu'une fois, alors qu'on mentionnait le parfait Vigouroux de la Bouconne⁴, je l'entendis l'appeler ou le nommer monseigneur Vigouroux.

Il a déposé cela par devant lesdits inquisiteurs. Témoins Frère Pierre Raimond-Baragnon et Frère Pierre d'Espas, OP, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

Et il jura et abjura etc..., et reconnut, et s'obligea lui et ses biens à obéir aux ordres de l'Eglise et des inquisiteurs.

Et le même jour il rendit aux inquisiteurs deux livres, savoir la vie de saint Brandan en latin, et un autre en roman qui commence par: "*Del segle puent et terrible*"⁵.

L'an du Seigneur 1275, le mercredi après l'octave de la St-Martin⁶ ledit témoin, interrogé s'il a cru que les vaudois étaient de bons hommes, ou qu'on pût être sauvé dans leur secte, il dit que non, et qu'il n'y en a pas de bonne qui soit contre l'Eglise

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Pons de Parnac inquisiteur. Témoins Frère Guillaume Dupuy, prieur des Prêcheurs de Toulouse, Frère Pierre Vital, Frère Bernard Guiraud du même Ordre, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

¹ 8 novembre 1274.

² Il y avait encore des vaudois à Bordeaux à la veille de la Réforme (Procès du "barbe Martin", Francesco di Girundino, 1492, cf A. Molnar et G. Gonnet, Les Vaudois du moyen-âge, Turin 1974, p. 271).

³ Argument également cathare (Cf Duvernoy, Religion, p. 227).

⁴ Originaire de Castelmoron, Lot-et-Garonne; chef de l'Eglise de l'Agenais, attesté à partir de 1220 environ, prêchant à Toulouse pendant le siège, ordonné au concile de Montségur en 1232 Fils majeur de l'Agenais. Il aurait été brûlé à Toulouse vers la même époque d'après le chroniqueur Aubry de Trois-Fontaines.

⁵ Non identifié.

⁶ 20 novembre 1275, mais il faut probablement corriger : 1274, soit le 21 novembre.

AIMERIC DE CASTELNAU, CHEVALIER D'ISSEL

L'an du Seigneur 1274, le jeudi avant l'Annonciation¹ Aimeric de Castelnau d'Issel, chevalier², témoin ayant prêté serment et requis, dit qu'il n'a jamais vu de parfaits que prisonniers, n'a pas mangé ou bu avec eux, ni donné ou envoyé, ne leur a fait ni don ni dépôt, n'a rien reçu d'eux, n'a pas cru que c'étaient de bons hommes disant la vérité et ayant une foi bonne, n'a pas entendu leur prédication, et n'a jamais eu de relations avec eux.

Des vaudois il dit ne rien savoir.

Il a déposé cela par devant lesdits inquisiteurs Ranulphe de Plassac et Pons de Parnac, et moi, Pierre de Vaquiers, notaire de ces inquisiteurs, qui l'ai écrit.

¹ 14 mars 1275.

² Aucun membre de cette famille ne figure dans l'enquête de Bernard de Caux sur Issel et les paroisses voisines.

ADEMAR GALOFI DE MONTESQUIEU

L'an que dessus, le samedi après l'Ascension¹ Adémar Galofi, fils de Guillaume Galofi de Montesquieu près de Baziège au diocès de Toulouse, témoin ayant prêté serment et requis, dit qu'il n'a jamais vu de parfaits, n'en a pas adoré, n'a pas entendu leur prédication, ne leur a rien donné ou envoyé, n'a placé en eux ni espoir ni foi, et ne sait rien en matière d'hérésie ou de vaudoisie sur lui-même ou sur d'autres personnes vivantes ou mortes.

Interrogé sur les articles de foi, il répondit diligemment et fermement qu'il les croyait et les obdservait comme l'Eglise romaine les prêche et les observe.

Interrogé aussi s'il croit que Dieu a fait toutes choses visibles et invisibles, et spécialement si Dieu a fait nos corps et nos membres, tels que les mains, les pieds et les autres membres que nous avons, il dit que oui, et n'a jamais cru qutrement.

(Interrogé s'il a jamais dit quelque part qu'il ne croyait pas que Dieu avait fait les yeux, les mains et les membres que nous àvons) : Non. Mais j'ai cru et dit que Dieu n'avait pas donné à l'homme la vue, l'ouïe, le sens et le savoir, mais les avait prêtés.

Je disais cela parce que je ne croyais pas qu'on pût perdre ce que Dieu avait donné. Donc, comme on perdait tous les sens en mourant, je ne croyais pas qu'il les avait donnés mais qu'Il les avait prêtés. J'ai cru aussi parfois que Dieu, à la résurrection, rendrait à l'homme un nouveau corps et de nouveaux membres, pas ceux que nous avons, mais d'autres

Mais maintenant je crois que nous ressusciterons dans les mêmes corps, comme l'Eglise romaine le croit et le prêche.

(Interrogé d'où il avait appris que Dieu avait prêté les sens et ne les avait pas donnés) : Je l'avais entendu dire, mais je ne me rappelle pas à qui.

(Interrogé d'où il a tenu que Dieu rendrait à la résurrection un nouveau corps et de nouveaux membres) : De ma propre réflexion.

(Interrogé pendant combien de temps il fut dans cette croyance) : Six mois, mais par la suite Frère Nicolas, de l'Drdre des Frères Prêcheurs de Castres m'a ramené et dirigé (dans la bonne voie) et m'a enseigné que Dieu a donné à l'homme le corps, les membres et les sens, et que nous ressusciterons dans les mêmes corps. Et je crois ainsi.

Par la suite, il a dit aussi :

C'est de mon père que j'ai tenu ces premiers mots, sur le prêt des sens, mais je n'en suis pas sûr. J'ai parfois cru que Dieu n'avait donné à l'homme que trois choses, à savo~r l'âme, le paradis et les astres, parce que cela, on ne le perd pas, dès lors qu'on l'a, à ce que je croyais. Mais maintenant je crois en tout comme l'Eglise romaine le croit et l'enseigne.

Il a déposé cela par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur. Témoins Frère Pierre Raimond-Baragnon, OP, Pierre de Vaquiers, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public, qui l'ai écrit.

¹ 18 mai 1275, bien que le dernier *anno quo supra* soit 1274.

Il ajouta au même endroit et devant les mêmes :

J'ai dit en public à Vauré et à Lestap¹ que je croyais que Dieu n'avait pas donné à l'homme la vue, l'ouïe et les autres sens, mais qu'Il les avait prêtés, comme il a été dit.

Tout cela, les corrections et les passages entre les lignes sont...² et il le reconnut à nouveau devant ledit inquisiteur dans la maison des Frères Prêcheurs dans la chapelle de l'infirmier³.

Et il jura et abjura etc...

Témoins Frère Guillaume Dupuy, prieur, et Frère Bernard Guiraud, lecteur de ladite Maison, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

Il fut ajourné au prochain mardi après la Nativité de la Vierge⁴. Mais ledit inquisiteur remit ledit Adémar à Frère Raimond, OP, du couvent de Castres avec ses lettres sous la teneur qui suit :

"A religieux et cher Frère en Christ Raimond, OP du couvent de Castres, Frère Pons de Parnac, inquisiteur de l'hérésie dans le pays Toulousain, salut et sincère charité dans le Seigneur.

"Nous avons interrogé Adémar, porteur des présentes, que nous vous aviez transmis avec vos lettres, sur chaque article de la foi catholique, qu'il a confessé croire fermement comme l'Eglise romaine les prêche et observe. Mais interrogé sur ces mots au sujet desquels vous Nous avez écrit, à savoir qu'il avait dit, à Vauré et à Lestap qu'il ne croyait pas que Dieu eût fait les yeux, les mains et les autres membres que nous avons, il a répondu qu'il n'a jamais dit ou cru cela, mais qu'il croit et a toujours cru un Dieu tout-puissant, créateur de toutes les choses visibles et invisibles.

"Il a néanmoins reconnu qu'il avait dit dans ces localités que Dieu n'avait pas donné à l'homme la vue, l'ouïe et les autres sens, mais les avait prêtés, et que c'est ce que lui, Adémar, avait cru, jusqu'à ce qu'il fût ramené dans la bonne voie et corrigé par Frère Nicolas de notre Ordre, du couvent de Castres. Mais maintenant, il croit et se propose de toujours croire à l'avenir tout ce que l'Eglise romaine enseigne.

"Nous dont, après en avoir délibéré avec le Prieur et le Lecteur de notre Maison de Toulouse, vous renvoyons cet Adémar, en vous demandant de faire en sorte, avec votre Prieur de Castres, qu'il délègue au plus tôt qu'il le pourra commodément deux Frères, qui, dans ces localités et d'autres, s'il y en a, dans lesquelles ces mots ont causé un scandale, ils le fassent confesser publiquement dans les églises qu'il croit fermement et veut toujours croire et garder la foi catholique, telle que l'Eglise romaine la prêche et l'observe, et expressément que Dieu tout-puissant a fait les yeux, les mains et les membres que nous avons. Que s'il a jamais dit le contraire, il le révoque maintenant et ne croit pas ainsi.

"Sur ce qui aura été fait et sur la manière dont se sera comporté à cet égard ledit Adémar, répondez-Nous par lettre ou faites écrire par le Prieur.

"Quant à Nous, nous avons fixé audit Adémar le mardi après la prochaine Nativité de la Vierge, jour auquel il doit se présenter à Notre vue.

"Donnée à Toulouse le dimanche après l'Ascension⁵.

¹ Commune de St-Amans-Soult, Tarn.

² *Lacune.*

³ Ces précisions sont inhabituelles. On notera que les témoins ne sont pas les mêmes, mais le Prieur et le lecteur, seuls avec Pons de Parnac. Peut-être ne s'agit-il que d'un zèle excessif des confrères de Castres.

⁴ 10 septembre 1275

⁵ 16 mai

ISAMBARD DE SAINT-ANTDNIN

L'an que dessus, le jeudi avant la Pentecôte¹ Isambard de St-Antonin de Rouergue, témoin ayant prêté serment et requis, dit qu'il n'a jamais vu de parfaits si ce n'est prisonniers, n'en a pas adoré... ou morts².

Interrogé spécialement s'il a dit à l'église à un Frère de la Pénitence³ qui célébrait la messe et voulait prêcher, et qui disait qu'il allait dire quelques mots et parler de Dieu, que moins il en dirait, plus cela plairait, et qu'on voulait qu'il en dise le moins :

Je n'ai jamais dit ces mots, ni de semblables, que je me le rappelle. Mais je crois avoir été parfois lassé par un long sermon, et avoir dit en secret à ceux qui étaient autour de moi: "Ce Frère, ou ce prédicateur, fait un long sermon".

(Item interrogé s'il a jamais emp@ché de faire l'offrande à l'église, ou s'il a dit que c'était péché de faire offrande) : Non, mais j'ai entendu dire à des gens qu'ils avaient entendu un religieux dire que c'était péché et injustice de prier pour les petits enfants baptisés qui meurent dans l'innocence, ou de faire offrande pour eux, qu'ils étaient en gloire.

(Requis de dire à qui il l'a entendu dire) : Je crois que c'est à Pierre de Cahuzac ou à Etienne de Cahuzac de St-Antonin, qui disait l'avoir entendu dire à un frère Prêcher, fils d'Hugues Fabre de Montpellier, qui s'appelle, je crois, Frère Daïde.

(Interrogé s'il a dit cela en l'affirmant) : Non. *(Interrogé s'il l'a dit publiquement) :* Non, personne n'entendait.

(Item, s'il a fait venir une devineresse de Carcassès chez lui, s'il l'a hébergée et si elle a fait là de la divination par invocation des démons) : Sans doute, à la prière de ma femme Jeanne, qui croyait à tous les maléfices, parce qu'elle ne pouvait pas concevoir et avoir de la progéniture, j'ai fait venir une femme du Carcassès, du nom de Béatrice de Malbons⁴, je crois. Et elle est venue deux ou trois fois dans ma maison, et elle a donné des consultations à ma femme et à quelques autres, à ce que j'ai compris. Et elle a mangé et couché chaque fois dans ma maison.

Mais je me suis confessé de cela à Frère Pierre Augé de l'Ordre des Frères Mineurs, dont j'ai eu une pénitence que j'ai accomplie.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur. Témoins Frère Pterre Raimond-Baragnon, Pierre de Vaquiers, et moi Ath de Saint-Victor qui l'ai écrit⁵.

¹ 30 mai 1275.

² *Ut supra.*

³ Un des nombreux Ordres supprimés en 1274.

⁴ Probablement Malvès, canton de Conques, Aude.

⁵ Il semble qu'une abjuration n'ait pas été jugée nécessaire.

BERNARDE, FEMME DE GUILLAUME LAFONT

MEUNIER DE CAUCALIÈRES

L'an du Seigneur 1275, le samedi veille de Pentecôte¹ Bernarde, femme de Guillaume Lafont, meunier de Caucalières², amenée prisonnière, témoin ayant prêté serment et requise etc..., dit qu'elle n'a jamais vu de parfaits ni n'en a adoré...ou des vaudois³, sauf que :

Dans le temps, quand je restais comme servante chez Guillaume Auriol de St-Paul Cap de Joux, ledit Guillaume Auriol, qui était tombé dans la maladie dont il mourut, un soir, me demandait souvent quand viendrait Raimond Orfan de St-Paul, qui avait été son meunier. Comme je lui demandais avec empressement pourquoi il le demandait si souvent, il finit par me répondre qu'il espérait qu'il lui amènerait de bons hommes. Je compris des parfaits. Et le lendemain, entre tierce et midi ledit Guillaume mourut.

C'était le baile de Barthas, le chevalier de Palajac.

Ce malade m'avait auparavant envoyée auprès de ce Barthas à Palajac, pour lui dire de la part du malade qu'il le secoure à tout prix. (*Interrogée quel secours elle comprit*) : Je compris que ce Barthas ferait en sorte que des parfaits viennent l'hérétiquer.

(*Interrogée pourquoi elle le comprit ainsi*) : Parce que je les tenais pour amis et croyants des parfaits.(

(*Interrogée si elle a su que ce Guillaume avait été hérétique à sa mort*) : Je ne le sais ni ne le crois. J'ai en effet entendu dire à Raimond Orfan qu'il n'avait pas amené ces parfaits à ce malade.

(*Interrogée sur l'époque*) : Ce fut l'année où mourut monseigneur Raimond, comte de Toulouse⁴, ou bien il y avait alors un an que ce Guillaume était mort.

Après cela je fus placée comme servante chez Pierre de Villèle, mari de na Fresca.

A l'époque était chez Pierre de Villèle comme meunier Bernard du Bousquet, qui quittait de temps à autre la maison de nuit. Et il me demandait de laisser la porte ouverte, pour qu'il puisse entrer quand il reviendrait, ce que je faisais. Je crois qu'il allait alors vers les parfaits, car il partit peu de jours après, et j'ai entendu dire qu'il était allé auprès des parfaits en Lombardie.

Un jour ce Beranrd apporta du pain de seigle, et me dit que c'était le pain de Dieu. Comme je lui demandais comment c'était le pain de Dieu, il me dit que c'était le pain des bons hommes, ce que je compris des parfaits. Sur son invite, je pris de ce pain et le posai dans une fenêtre, mais je ne le mangeai pas, et je ne crus pas que ce pût être du pain de Dieu.

De cela, il ya vingt ans environ.

(*Interrogée si elle a donné à quelqu'un de ce pain*) : Non, et je ne l'eus pas par la suite, et je ne sais pas que quelqu'un en ait eu.

¹ 1^{er} juin 1275.

² Canton de Mazamet, Tarn.

³ *Ut supra.*

⁴ 1249.

Elle a déposé cela à Toulouse devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur. Témoins Frère Raimond Lafont et Frère Guillaume Desplas, OP, et moi Ath de Saint-Victor notaire susdit qui l'ai écrit.

Item, l'an que dessus, lendemain de la St-Michel de septembre¹ ledit témoin ayant prêté serment et requise comme ci-dessus, sortie de prison, ajouta à sa confession, disant :

Passé la nuit où j'avais mis ce pain dans la fenêtre, le lendemain matin, voulant quitter la maison et aller à la bouverie de Pierre de Villèle, ce Bernard du Bousquet me redemanda ce pain, disant: "Où est ce pain que je t'ai remis cette nuit ?" Je lui répondis: "Là, dans cette fenêtre", et cela dit je partis.

*(Interrogée sur qui se trouvait alors à la maison) : Ce Bernard Bousquet, Fresca, femme de Pierre de Villèle, et Antioche, femme de Guillaume Poulhier. Elles voulaient toutes les deux aller à l'église, et elles étaient dans la *foganha*². Pierre de Villèle le vieux était au lit dans la chambre.*

(Interrogée si ces femmes entendirent quand ce Bernard lui demanda ce pain, comme dit plus haut) : Elle pouvaient bien l'entendre, et ledit Pierre de Villèle s'il était éveillé.

(Interrogée si elle a vu ce Bernard reprendre ce pain ou le manger, ou le donner à manger aux autres susdits) : Non, car j'étais déjà dans l'escalier et partais quand ce Bernard me le redemanda, comme je l'ai dit. Mais je ne sais pas si ce Pierre était éveillé.

Elle a déposé cela à Toulouse par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur. Témoins Frère Guillaume de Montclar OP, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

¹ 30 septembre 1275.

² La cuisine.

PIERRE RAIMOND, FILS D'ISARN DE SAINT-PAUL

L'an du Seigneur 1275, samedi avant la St-Martin d'hiver¹ Pierre-Raimond, fils de messire Isarn de Saint-Paul Cap de Joux, damoiseau, témoin ayant prêté serment et requis, etc..., dit qu'il n'a jamais vu de parfaits... morts². Il dit pourtant :

Il y avait jadis didscorde entre moi, mes parents et mes frères d'une part, et Pierre de Villèle et les siens, d'autre part. Le chevalier Sicard de la Soulade de Saint-Paul, qui haïssait également Pierre de Villèle et les siens, me demanda: "Voudriez- vous avoir ce que possède Pierre de Villèle?" Je lui répondis que oui. Il ajouta : "Vous savez, j'ai entendu dire qu'il a été coupable d'hérésie dans la maison de Bernard Delpech de Prades. Et si maintenant il était coupable d'hérésie et que ce soit prouvé, est-ce qu'il ne pourrait pas perdre tout ce qu'il a ?" Je répondis qu'il pourrait bien les perdre. Il me dit de plus: "Je voudrais avoir donné quelque chose pour qu'il perde ses biens", et il me demanda: "Est-ce que vous ne voudriez pas avoir donné vingt ou trente ou quarante sous ?" Je répondis que je donnerais l'ordre au notaire Bernard Fortèse de lui remettre vingt, trente ou quarante sous quand il les demanderait.

J'ai donné cet ordre à Bernard Fortèse, ce qui me fait croire que si ce Sicard a fait quelque chose contre ce Pierre de Villèle, il l'a fait plutôt par haine que par zèle pour la foi. (*Interrogé sur l'endroit où cela fut dit*) : Dans la rue à Saint-Paul. (*Sur l'époque*) : Il ya un an et demi environ. (*Sur les personnes présentes*) : Personne.

Ce Sicard a reçu vingt sous de Bernard Fortèse, mais je lui devais beaucoup d'argent et je ne sais pas s'il entendit avoir reçu ces vingt sous pour ceci ou pour cela, c'est-à-dire en paiement ou à cause de cet ordre, car après je ne lui parlai plus de ce qui avait été dit, et Sicard ne m'en parla pas non plus.

(*Interrogé quand ce Sicard reçut ces vingt sous de Bernard Fortèse*) : Après l'ordre que j'avais donné de les remettre, un mois ou deux après.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur. Témoins Frère Pierre Raimond-Baragnon, et moi Ath de Saint-Victor...³

¹ 9 novembre 1275.

² *Ut supra.*

³ *Id.*

HUGUES, ARCHIPRETRE DE GARDDUCH

L'an que dessus, le mardi après l'octave de l'Epiphanie¹ messire Hugues, archiprêtre de Gardouch, témoin ayant prêté serment et requis etc..., dit :

Ayant entendu dire que Raimond Arnaud d'Antugnac avait dit publiquement à Gardouch que si le vrai corps du Christ qui est fait et que le prêtre prend à l'autel était Dieu, il y a cent ans que Dieu aurait été consommé², je convoquai ce Raimond Arnaud, et lui demandai s'il avait dit ces mots. Il répondit qu'il les avait dits, mais par plaisanterie

(Interrogé sur l'endroit) : A Gardouch dans ma maison.

(Interrogé sur les personnes présentes) : Moi-même, Isarn Peytavi mon frère, Guillaume Goudière, clerc marié, et Jeanne, ma servante.

(Interrogé sur l'époque) : Dans l'Avent, vers la Noël dernière.

Item, ce Raimond Arnaud, interrogé par moi, a reconnu avoir dit, le prêtre Ath Jaulé l'entendant, que la "messe" n'était rien d'autre, et qu'on ne la disait, que parce que c'était une chose "mise" et décidée par les prêtres et les clercs. Et il s'excusa de même qu'il l'avait dit par plaisanterie.

(Interrogé sur l'endroit et les personnes il dit la même chose que ci-dessus).

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur. Témoins Frère Bernard de Villèle OP, Michel, prieur d'Avignonet, et moi Ath de Saint-Victor, notaire susdit qui l'ai écrit.

¹ 13 janvier 1276.

² Argument de Bérenger de Tours au XIème siècle, partagé par les cathares (Cf Duvernoy, Religion, p. 214). Mais il pouvait être repris par des sceptiques sans qu'ils aient pour autant été croyants.

PIERRE PERRY DE PUYLAURENS

L'an que dessus, le jeudi après l'octave de l'Epiphanie¹ Pierre Perry de Puylaurens, témoin ayant prêté serment et requis etc..., dit ne rien savoir de l'hérésie ni de la vaudoisie sur lui-même et sur d'autres.

Interrogé spécialement s'il a jamais entendu dire à quelqu'un quelque chose contre la foi catholique, il dit :

Non, sauf que j'ai entendu Bernard de Lavaur, notaire de Soual² dire une fois que "la foudre et les orages ne tombaient pas aussi fréquenunent que maintenant, quand les parfaits restaient dans ce pays-ci. Mais depuis que nous sommes avec les Mineurs et les Prêcheurs, ils tombent plus souvent qu'ils ne le faisaient". Et il a dit cela parce que le temps s'obscurcissait, et qu'on avait peur d'un orage.

J'ai entendu Anglaise, veuve de Pierre Ratier, qui fut brûlée pour hérésie, dire que les parfaits avaient un livre qu'ils regardaient quand ils voyaient un temps de ce genre, et cela en Bulgarie³.

(Interrogé sur l'endroit où il a entendu ces mots) : A Soual dans l'atelier de Guillaume Sartre.

(Interrogé sur les personnes) : Il y avait là moi-même, Guillaume Sartre le vieux dans l'atelier, ce Bernard de Lavaur et Bernard Arsieu, les notaires, en dehors de l'atelier, et Guillaume Peyre le vieux assis sur la table de l'atelier⁴.

(Interrogé sur l'époque) : Entre la Pentecôte et la St-Michel dernières.

(Interrogé s'il a été devant d'autres inquisiteurs) : Oui, et j'ai abjuré l'hérésie devant eux.

(Interrogé pourquoi il n'était pas venu dénoncer ces mots aux inquisiteurs) : Je ne pouvais pas venir.

Il a déposé cela par devant Frère Pons de Parnac, inquisiiteur. Et il jura et abjura etc... Témoins Pierre Raimond-Baragnon, et moi Ath de Saint-Victor, notaire susdit qui l'ai écrit.

¹ 13 janvier 1276.

² Canton de Dourgne, Tarn.

³ Ou "en vulgaire", quoique la copie de Doat soit très nette. C'est la seule mention de la Bulgarie dans le corpus de l'Inquisition, mais la Bulgarie (ou la "bougrerie") figurait déjà dans la chanson de la Croisade.de Guillaume de Tudèle.

⁴ La table de pierre ménagée sous l'arcade, en bordure de la rue.

PIERRE EMBRY DE PUYDANIEL

L'an que dessus, le samedi après l'octave de l'Epiphanie¹, Pierre Embry de Puydaniel² au diocèse de Toulouse, témoin ayant prêté serment et requis etc..., dit ne rien savoir de l'hérésie ou de la vaudoisie.

(Interrogé sur beaucoup d'autres mots dénoncés contre lui) :

J'ai entendu dire à ma femme Sicarde qu'un homme qui lui apparaissait souvent sous l'aspect d'un pèlerin et disait être saint Jacques, disait que les âmes des morts n'entrent pas au paradis jusqu'au jour du Jugement, mais au Repos, à l'exception des petits enfants et des saints³.

¹ 15 janvier 1276 .

² Canton d'Auteville, Hte-Garonne.

³ Cf'Registre de Jacques Fournier, trad. p. 158 et ss..

PIERRE DE SELLA DU MONTFERRAT EN LOMBARDIE

L'an du Seigneur 1275, le dimanche après l'octave de l'Epiphanie¹ Pierre de Sella du Montferrat en Lombardie, qui se dit de l'Ordre des Apôtres², convoqué devant Nous Pons de Parnac inquisiteur de l'hérésie, requis de prêter serment de dire la vérité à ce sujet et sur sa foi, ne voulut pas jurer, ce pourquoi ledit inquisiteur le fit détenir en prison comme suspect d'hérésie.

Le mardi suivant, ledit Pierre, comparissant judiciairement devant l'inquisiteur susdit, requis par lui, jura de se tenir à ses ordres concernant ce sur quoi il avait refusé de jurer. Il jura également de dire la pleine et pure vérité sur tout ce qui lui serait demandé.

Requis de dire s'il a vu ou adoré des manichéens, des patarins³, des vaudois ou autres hérétiques quelconques, a entendu leur prédication ou a eu des relations quelconques avec des hérétiques, il dit que non, qu'il le sache.

Interrogé s'il croit qu'on puisse être sauvé en dehors de la foi catholique de la sainte Eglise romaine, il dit que non.

Interrogé sur tous et chacun des articles de la foi catholique, il répondit à tous qu'il croit et veut vivre dans la foi que tient et prêche l'Eglise.

Interrogé s'il a jamais prêché quelque part, en public ou en privé, il dit que non, pas par manière de prêcher, mais qu'il a dit souvent dans les maisons où il avait l'hospitalité et sur les routes de bonnes paroles de l'Evangile.

Et l'inquisiteur lui interdit de prêcher où que ce soit en public ou en privé.

Il lui fut assigné le vendredi suivant pour entendre les ordres de l'inquisiteur.

¹ 16 janvier 1276

² Ordre ou secte fondée par Gérard Ségarel de Parme vers 1280, qui se maintint dans la clandestinité après la fin tragique de Dulcin et de ses compagnons en 1407. Bernard Gui en condamna un membre, et il existait encore des apostoliques en 1388.

³ L'inquisiteur utilise le terme courant en Italie.

ARNAUD CIMORDAN DE GASCOGNE

Les an et jour ci-dessus Arnaud Cimordan de Gascogne¹, fugitif du Mur de Toulouse, revenu avec des assurances, témoin ayant prêté serment et requis etc..., dit :

J'ai avoué tout ce que je savais de l'hérésie d'abord à feu Frère Bernard de Caux, inquisiteur, duquel j'eus pour pénitence les croix et les pèlerinages, ensuite à Frère Guillaume Bernard, du fait que je lui dis qu'après-cette pénitence reçue de Frère Bernard j'avais accompagné le parfait Raimond Labège², bien que cet accompagnement ait eu lieu avant cette pénitence imposée par ledit Frère Bernard, et que je la lui aie tue par oubli.

Interrogé s'il sait quelque chose de plus sur l'hérésie que ce qu'il a avoué devant ces inquisiteurs, il dit que non.

(Interrogé sur la raison pour laquelle il s'est enfui du Mur) : Je n'y avais pas le nécessaire. En effet je n'étais pas pris en charge par le Roi, car ma confiscation n'était pas allée au Roi, mais à l'évêque, et je n'étais pas pris en charge sur les biens de l'évêque, parce que je n'avais pas de messenger que je pusse envoyer si souvent à la cour de l'évêque pour du pain. Et quand on m'envoyait du pain de la maison de l'évêque au Mur on me l'envoyait dur, et je ne pouvais pas le manger. Je manquais aussi de vêtements et autres choses nécessaires.

(Interrogé si après son évasion du Mur il a été coupable de quelque chose en matière d'hérésie, ou a su quelque chose sur lui-même ou sur d'autres) : Non. Cependant, quand j'étais au Mur, j'ai entendu Raimond Ricard, de la terre de Lavaur, dire qu'il y avait deux dieux qui avaient lutté l'un contre l'autre au ciel, et que le sang s'était élevé jusqu'à un mur de cité, et autres propos que je ne me rappelle pas³.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur. Témoins Frère Bernard de Villèle, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public, qui l'ai écrit.

Après quoi le même jour, il comparut en présence dudit inquisiteur et se soumit à la miséricorde et à la volonté des inquisiteurs et jura de se tenir à leurs ordres et de faire la pénitence qu'ils jugeraient bon de lui infliger, sous la peine de cinquante livres Tournois, pour lesquelles il obligea aux inquisiteurs tous ses biens présents et futurs, renonçant à toute défense et argument qu'il pourrait proposer à l'encontre⁴.

¹ Act.Montpitol (Montpitol de Gascogne Cassini), canton de Montastruc, Hte-Garonne.

² Raimond Amiel, de Labège, (canton de Castanet, Hte-Garonne). Associé à Guillaume de Belmont, qui avait consolé un noble de Lavaut dans les années 50 (Duvernoy, La vie deds prédicateurs..., *op. cit.*, 21, p. 32-33).

³ Exégèse cathare de l'Apocalypse.

⁴ Formule empruntée au compromis d'arbitrage de droit commun.

Et il fut absous de l'excommunication qu'il avait encourue pour sa désobéissance et sa fugue.

Témoins Frère Pierre Raimond-Baragnon OP, Pierre de Vaquiers, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public, qui l'ai écrit.

Et il lui fut assigné pour entendre les ordres de l'inquisiteur le jeudi après la St-Aubin prochaine¹.

Ce jour-là, il ne comparut pas, car il était détenu en prison à Verfeil, mais il comparut devant l'inquisiteur le lundi suivant, ayant été libéré, à ce qu'il disait, le dimanche avant. Il dit que le Sénéchal et le baïle de Verfeil avaient retenu son couteau, et l'avaient obligé sous serment à payer deux cent dix sous Tournois avant les Rameaux. Et ils l'ont ainsi gardé prisonnier huit jours après avoir su qu'il avait bénéficié de l'assurance de monseigneur l'inquisiteur, et ne lui permirent pas de venir au jeudi qui lui avait été fixé par l'inquisiteur, au préjudice de l'Inquisition.

Après quoi l'inquisiteur interrogea ledit Arnaud sous la foi du serment préalablement prêté par lui sur les noms des personnes qui l'ont reçu sciemment, lui fugitif du Mur. Il répondit qu'il ne se le rappelait pas. Il lui fut enjoint d'y repenser et de revenir répondre le lendemain.

Il revint donc le matin suivant, et répondit, disant :

Quand je me suis enfui du Mur, j'allai en Gascogne à la grange de Gimont² qui s'appelle Aiguebelle, et j'y trouvai Frère Pierre de Pradens qui me connaissait, mais ignorait ma situaion, à ce que je crois.

(Interrogé sur les personnes à qui il révéla sa situation, et qu'il était fugitif du Mur) : Pierre Binhac, prieur de Bénit³, avec lequel je suis resté de la St-Pierre à la Toussaint, servant pour récolter les moissons et les vendanges, et pour apporter les bois avec un mulet. Il ne me paya aucun salaire, c'est moi au contraire qui lui ai donné, en plus du service, dix sous Toulsas.

Je faisais tout cela parce que ce prieur m'avait donné l'espoir de me concilier la grâce de monseigneur l'évêque et de l'inquisiteur, ou du moins de faire son possible, ce dont il n'a rien fait, que je sache.

Item messire Augier, alors qu'il était abbé de Feuillance⁴, et Frère Sans de Palmiers et Frère Adam, le cellerier, m'ont alors connu et ont connu mon évasion du Mur, et néanmoins ils m'ont toléré dans les services de la Maison sept ans environ. J'ai promis et offert à l'abbé quinze sous de Morlaas s'il obtenait ma réconciliation. Il ne voulut pas les recevoir, mais me répondit finalement qu'il ne voyait pas d'autre solution pour moi que de retourner au Mur. J'ai également donné deux sous Morlaas à Frère Raimond Sans pour qu'il demande à l'abbé de me concilier les bonnes grâces de l'inquisiteur.

¹ 5 mars 1276.

² Gimont, canton du Gers, abbaye cistercienne. La grange d'Aiguebelle n'est pas identifiée.

³ Non identifié.

⁴ Couvent cistercien, Lab astide-Clermont, canton de Rieumes, Hte-Garonne. Augier est attesté en 1262 et 1266, mais a un successeur en 1269 (Gallia christiana XIII, 218).

Puis je fus dans la bastde de Guirnant¹ dans diverses maisons. J'avais pour compagnon Raimond Labbé de Merville², en fuite pour meurtre, qui se faisait appeler Raimond Reverse. Il savait bien mon évacion et sa cause.

Item je fus à Aubine³ deux ans environ, et là personne ne connut ma situation.

Item je fus en Astarac à Puylebon⁴ de la Toussaint au Carême, et je m'y mariaï.
Et personne n'y connut mon affaire.

Item je fus à Bagnères de Bigorre⁵ et dans la grange de Boulbonne qui s'appelle Tramesaigues⁶, et à Sabonnères en Savès⁷ et en maint autre endroit, mais inconnu de tous, excepté de ma femme Bernarde, maintenant décédée, et de mon fils Pierre.

Grâce à ma femme Bernarde, je vins de nuit près de Gascogne à un jardin qui avait été le mien, et j'y parlai à Arnaud Escoulan, le curé de Gascogne, qui reçut de moi quinze sous Toulsas pour qu'il me réconcilie avec les inquisiteurs. Que s'il le faisait, il devait avoir en plus dix sous et deux verges d'étoffe de lin pour des chemises.

Mais il n'en a rien fait.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur. Témoins Frère PierreRaimond-Baragnon, et moi Ath de Saint-Victor, notaire susdit, qui l'ai écrit.

Il fut enjoint audit Arnaud par l'inquisiteur sous la foi du serment qu'il avait prêté de retourner immédiatement au Mur d'où il s'était enfui, sous réserve de lui infliger une pénitence plus grande pour l'évacion susdite.

Témoins ci-dessus, et Pierre Bonnet, curé de Gascogne, et Vital Faure du même lieu.

Par la suite fut rendu audit Arnaud son couteau, et lui fut remise l'obligation sus-mentionnée, et le reste surabondant, savoir l'amende, par le Sénéchal et le baïle, parce qu'ils l'ont détenu au préjudice de l'Inquisition.

Et cela a été fait par respect de monseigneur l'évêque de Toulouse et sur les instances de maître Bernard de Ferrières⁸, son official .

¹ *Corr.*: Gimont .

² Canton de Grenade, Hte-Garonne.

³ Non identifié.

⁴ Canton de Montesquiou, Gers.

⁵ Htes-Pyrénées.

⁶ Commune de Cinttegabelle, Hte-Garonne.

⁷ Canton de Rieumes, Hte-Garonne.

⁸ Nom qu'on ne peut s'empêcher de rapprocher des grands juristes de l'époque, Guillaume et Pierre de Ferrières.

GUILLAUME LE GRAN

Les an et jours que dessus, Guillaume Le Gran, témoin ayant prêté serment et requis etc... dit ne rien savoir de l'hérésie ou de la vaudoisie, sur lui-même ou sur d'autres.

Il dit toutefois sur interrogation :

Dernièrement, savoir dimanche dernier, le soir, à St-Sulpice de Lézat¹, dans une auberge, alors qu'un clerc qui habite à Toulouse à la Portarie² disait qu'il avait assisté au sermon d'un Frère Mineur qui avait prêché dans l'église de St-Sulpice, et qu'il disait que ce Frère avait bien parlé, j'ai, moi qui étais présent, entendu Arnaud de Montiret de St-Lizier en Couserans³ répondre à ce clerc et lui demander s'il croyait que Dieu⁴ venait ou était de lui-même. Et le même Arnaud dit là qu'il n'avait pas été et n'était pas venu de Lui-même, mais de la farine du froment.

Item, cet Arnaud a dit qu'il y en avait eu sept⁵, dont six avaient élu et mis à leur tête le septième. Je lui ai aussi entendu dire que Pierre n'a jamais été "apostoliqué" ou pape à Rome, et que la foi ne venait pas de Rome.

(Interrogé sur les personnes présentes) : L'hôtesse et sa fille, dont je ne sais pas les noms, Pierre, fils de cette hôtesse, Guillaume, le clerc qui habite à la Portarie, un autre clerc qui habite au Bourguet-Nau⁶, du nom de Guillaume également, et un autre de la Portarie dont je ne sais pas le nom, moi-même et mon compagnon Jean Boutonnier.

¹ St-Sulpice sur Lèze, canton de Carbonne, Hte-Garonne.

² Quartier de l'ancienne porte romaine, à l'entrée de l'actuelle rue du Taur.

³ Ariège.

⁴ Le Christ, raccourci courant.

⁵ Apôtres.

⁶ "Bastide" construite sur le territoire de la Daurade à Toulouse.

RODRIGUE FERRAND, PRÊTRE DU PORTUGAL

L'an du Seigneur 1276, lundi après la St-Marc Evangéliste¹ Rodrigue Ferrand, prêtre originaire du Portugal², de la ville de..., témoin ayant prêté serment et interrogé, dit ne rien savoir de l'hérésie ou de la vaudoisie sur lui-même ou d'autres. Il dit toutefois :

Un jour, après la célébration de la messe, je voulais asperger d'eau bénite le cimetière de la ville de Lagarde³, où j'habitais alors. Pons de Mons⁴ de Lagarde dit que l'eau bénite ne valait rien, ni pour les vivants ni pour les morts.

Item il dit qu'un âne pourrait porter tout ce qu'on a fait pour les défunts, et que cela ne leur sert à rien. Comme je lui demandais si les messes et les prières profitent à un défunt, il dit que non, rien de ce qu'on fait pour lui. Par contre, ce qu'il fait de son vivant de sa propre main lui profite. Et s'il laisse à son fils ou à quelqu'un d'autre sa volonté ou un legs pour qu'on fasse quelque chose pour son âme quand il sera mort, cela ne lui sert qu'à peu de choses, ou à peu près à rien.

Si quelqu'un fait quelque chose pour lui sans sa volonté, cela ne lui sert à rien.

(Interrogé sur l'endroit) : A Lagarde, dans le cimetière et sur le chemin quand nous revenions du cimetière à l'église.

(Interrogé sur l'époque) : Entre la St-Nicolas et la Noël dernières.

(Sur les personnes présentes) : Moi-même et beaucoup d'autres de la ville de Lagarde que je ne connaissais pas, car j'étais nouvellement arrivé dans la ville. Mais j'ai entendu depuis dire à Pons Mathieu de Lagarde qu'il y avait assisté et avait entendu ledit Pons de Mons proférer ces mots.

Item j'ai entendu une autre fois Pons de Mons dire qu'il serait désormais toute sa vie contre l'Eglise. Il dit cela monté et troublé par le fait que le prêtre et les clercs de l'Eglise de Lagarde voulaient enterrer sans cierge une petite fille, sa nièce défunte.

(Interrogé sur le lieu) : A Lagarde devant la porte du curé.

(Interrogé sur l'époque) : Entre la Noël et le Carême derniers.

¹ 20 avril 1276.

² C'était un prêtre *conducticius*, "embauché" pour desservir la paroisse à la place du recteur, bénéficiaire des dîmes et souvent étranger à la paroisse, sinon à l'Eglise.

³ Lagarde-Lauragais.

⁴ Canton de Toulouse-Sud.

(Interrogé sur les personnes) : Moi-même, Bernard de Meretin, curé de Nailloux¹, maître Pierre de la Roque, Guiraud Colomb, prêtre, Raimond de Gibel², prêtre, et d'autres dont j'ignore les noms.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur. Témoins Frère Raimond Aimeric OP et moi Ath de Saint-Victor, notaire susdit qui l'ai écrit.

¹ Canton de la Htez-Garonne.

² Canton de Nailloux.

RAIMOND BASTIÉ DE CARAMAN

L'an que dessus, le douze des kalendes de juin¹ Raimond Bastié de Caraman², venant spontanément, témoin ayant prêté serment et interrogé comme ci-dessus, dit ne rien savoir de l'hérésie ou de la vaudoisie, sauf :

A Belava³ près de Caraman, où jre restais chez madame Nicolave, dame du lieu, j'ai vu dans une cassette de madame Navarre⁴, soeur de cette Nicolave, un morceau de pain sec et consumé de vieillesse. Je demandai à Lombarde, ma femme, nièce de ces dames, ce que c'était que ce pain. Elle me répondit qu'elle ne le savait pas, mais que madame Navarre lui avait fait dire depuis le Mur par ladite Nicolave de bien lui conserver ce pain comme l'oeil de sa tête , ou de le lui envoyer.

Par la suite, comme cette Navarre avait été élargie du Mur, elle vint à cette maison de Belaval et y habita. Et j'ai entendu dire à ma femme Lombarde que cette Navarre lui réclama ce pain, et lui dit que ce pain avait autant de valeur à quelqu'un qui voulait avoir de bons hommes à sa mort et qui ne pouvait en avoir, et que c'était le pain des bons hommes (je compris des parfaits).

(Interrogé pourquoi il ne vint pas immédiatement à l'inquisiteur quand il entendit cela) : Le damoiseau Raimond Guilhem de Francarville⁵ me dit qu'il n'était pas nécessaire que j'y aille, car il en ferait part à Frère Bernard de Villèle, OP, et que cela aurait le même effet. (Frère Bernard de Villèle le confirme).

Il a déposé cela par devant 'Frère Pons de Parnac et Frère Hugues de Bouniol⁶, inquisiteurs. Témoins Frère Bernard de Villèle et Frère Raimond Aimeric, OP, Bernard de Vaquiers, et moi Ath de Saint-Victor, notaire susdit, qui l'ai écrit.

¹ 21 mai 1276.

² Canton de la Hte-Garonne.

³ Non-identifié, sans doute distinct du Beval de Marzens, canton de Lavaur, Tarn.

⁴ Fille du chevalier Gaillard de Belav al de Caraman. La famille avait été dénoncée à Ferrer (Doat XXIII, f° 341) et sa mère avait déposé devant lui (*Ibid.*, f° 344 v°-348).

⁵ Canton de Caraman.

⁶ V. Introduction.

BERNARD DE SOUILLAC, DE MONTAUBAN

L'an du Seigneur 1276, le dimanche après la St-Denis¹ Frère Pons de Parnac, OFP, inquisiteur de l'hérésie dans le royaume de France délégué par l'autorité apostolique, adressa à Frère Raimond, prieur OP de Montauban des lettres scellées de son propre sceau dans les termes suivants :

"Frère Pons de Parnac OP, inquisiteur de l'hérésie dans le royaume de France délégué par l'autorité apostolique, à vénérable père Frère Raimond², prieur des Frères Prêcheurs de Montauban ou à son remplaçant, salut et sincère charité dans le Seigneur.

"Il est parvenu à notre connaissance un bruit selon lequel Bernard de Souillac de Montauban a vomi des choses graves contre la foi orthodoxe. Il a dit en effet, à ce qui nous a été rapporté, que l'hostie consacrée que le prêtre élève à l'autel n'est pas le vrai corps du Christ, mais de la pâte cuite.

"Item, que les prêtres, en portant le corps du Christ dans les rues, font errer ou abêtissent les gens, car ce n'est pas le corps du Christ, mais de la pâte cuite.

"Item il a dit qu'il avait de la pâte de ce genre dans sa huche.

"Item il a dit que l'usure n'est pas un péché.

"Item il a dit que la confession faite à un prêtre n'est pas pour le salut.

"Item il a dit qu'il faut se confesser à Dieu seul, et non au prêtre.

"Item il a dit qu'il ne confesse pas ses péchés au prêtre, mais à Dieu seul.

"Item il a dit que les Sarrasins et les Juifs ont une meilleure foi que les chrétiens.

"Et il a dit cela, à ce que Nous avons compris, en présence de plusieurs personnes, à savoir Martin le Bourguignon, Julien l'Angevin, Etienne le Breton, Jean Bouard, Jean Mouret, Perrin le Bourguignon, Jean le Bourguignon, Bernard Guinard et Guillaume Colomb.

"Tout cela, ledit Bernard, cité par Nous et requis sous serment, l'a nié en Notre présence, en comparution judiciaire.

"Ce pourquoi nous mandons à votre bon vouloir, par l'autorité qui Nous est confiée, de procéder à l'examen de tous ceux-là, et d'autres si on vous en nomme d'autres, en les interrogeant à Notre place sur ces articles, en ayant toujours avec vous deux des Frères de votre couvent en présence desquels vous fassiez ces examens, et un notaire public qui mette leurs dires par écrit devant vous; en interrogeant chacun d'eux sur le lieu, l'époque et les personnes présentes, comme il vous semblera bon; en les contraignant si nécessaire par la censure de l'Eglise à apporter le témoignage de la vérité.

"Vous Nous renverrez par le porteur des présentes leurs dépositions renfermées sous votre sceau.

Donnée à Toulouse, le dimanche après la St-Denis, l'an que dessus".

Le prieur susdit procéda dans cette affaire par l'autorité de cette lettre, et remit le procès audit inquisiteur, tel qu'il est contenu ci-après.

¹ 11 octo bre 1276.

² Raimond de Caubous.

Item: "L'an que dessus, le mardi après la St-Denis¹, Nous Frère Raimond, prieur des Frères Prêcheurs de la ville de Montauban, avons reçu de Frère Pons de Parnac, inquisiteur de l'hérésie, une lettre en ces termes "Frère Pons... l'an que dessus"².

" Par l'autorité de cette lettre, Nous, prieur susdit, avons procédé à la place dudit inquisiteur, ainsi qu'il suit, à l'examen de ces témoins, étant présents et Nous assistants les Frères de notre couvent Vital d'Anton et Vital Géraud".

Jules l'Angevin, témoin ayant prêté serment et interrogé sur ces articles, dit:

J'ai entendu Bernard de Souillac de Montauban dire qu'il ne s'abaisserait pas au point de se mettre entre les mains d'une fausse engeance comme les prêtres et les curés.

Item il a dit que l'hostie que le prêtre porte par la ville et tient entre ses mains n'est pas le vrai corps du Christ, mais de la pâte cuite, et: "Vous êtes sots, vous qui le croyez, et je vais vous dire pourquoi, parce que si c'était le corps du Christ, et qu'il était comme une grande montagne, il y a longtemps qu'il aurait été mangé et consommé.

Item il a dit qu~ les prêtres qui le portent par les rues rendaient les gens bêtes et les faisaient bader³.

Item j'ai entendu ce Bernard dire qu'il ne confessait pas ses péchés au prêtre, et que quand il était interrogé par les prêtres il niait tout, mais qu'il confessait ses péchés à Dieu le père. Il ajouta que les Sarrasins et les Juifs avaient une meilleure religion que nous les Chrétiens, parce qu'ils ne se confessent qu'à Dieu seul, et qu'ils ne se mangent pas l'un l'autre comme les curés nous mangent.

Item je l'ai entendu dire que l'usure n'est pas un péché, mais un gain bel et bon.

(Interrogé sur l'époque) : Au dernier carême, entre les Rameaux et Pâques, il y a eu cinq ans passés.

(Interrogé sur l'endroit) : Dans la vigne dudit Bernard qu'il a à Lescure, qui jouxte d'un côté le chemin del Castanher, près de Montauban, et il me semble que cette vigne est en fief du Roi.

(Interrogé sur les personnes) : Etienne Buron, Guillaume Lecoq, Jean Bouard, Jean Lecoq, Guillaume Marty et d'autres que je ne me rappelle pas.

Il a déposé cela par devant le prieur susdit, en présence des dits Frères Vital de Canton et Vital Géraud, d'Ath de Saint-Victor, et de moi Raimond de la Selve, notaire public de Montauban, qui l'ai écrit à Montauban dans la Maison des Frères Prêcheurs.

Etienne Buron, témoin ayant prêté serment et interrogé sur ces articles, dit:

J'ai vu et entendu Bernard de Souillac de Montauban me demander si je croyais que cette hostie que présentent les prêtres est le corps du Christ: "Ne croyez pas que ce soit le corps du Christ, mais de la pâte cuite", et que de ce pain il en mangeait tous les jours et en avait assez dans sa huche. Et qu'il ne croirait pas que Dieu permettrait de se laisser écraser dans les mains de traîtres comme le sont les prêtres, et que ces traîtres faisaient des morceaux de l'hostie pour pouvoir extorquer de l'argent aux gens. 1

¹ 13 octobre 1276

² *Ut supra.*

³ Béer d'admiration par bêtise.

Item, il a dit que si cette hostie était aussi grande que le mont Vinhar¹ ils auraient pu la manger depuis longtemps.

Item il a dit qu'il ne confessait pas ses péchés au prêtre, mais les cachait plutôt, mais qu'il confesse ses péchés à Dieu le père, ainsi, contre le mur², car il savait mieux ses péchés que le prêtre.

Item il a dit de lui-même qu'il n'était pas chrétien, mais que les chrétiens sont *digeit*³ ou lépreux.

(Interrogé sur l'époque) : Il y a eu six ans, je crois, vers les dernières Pâques.

(Interrogé sur le lieu) : Dans la vigne qu'il a à Lesquiers près de Montauban dans le fief du Roi, qui jouxte le chemin del Castanher.

(Interrogé sur les personnes) : Julien l'Angevin, Guillaume Lecoq, Jean Salomon, Guillaume Marty, Jean Lecoq, et pas d'autres.

Il a déposé cela par devant ledit Frère, en présence des Frères Vital de Cauton et Vital Guiraud, et de moi, Raimond de la Selve, notaire de Montauban qui l'ai écrit à Montauban dans la Maison des Frères Prêcheurs.

Jean Mouret, juré et interrogé, dit :

Alors que moi-même, Bernard Fradiu et un autre que je ne me rappelle pas, loués par Bernard de Souillac de Montauban, et travaillant dans sa vigne, entendions sonner les cloches à l'élévation du corps du Christ, et que pour cela nous étions en prière les mains jointes, ledit Bernard de Souillac nous demanda si nous croyions que l'hostie qu'élevait le prêtre était le corps du Christ, et il ajouta: "Ne croyez pas que ce soit le corps du Christ, car s'il était aussi grand que le mont Vinhar, il y a longtemps qu'il aurait été mangé. Si vous le croyez, vous êtes bêtes, et je ne veux pas avoir part à votre crédulité".

Item je l'ai entendu dire que si c'était le corps du Christ, avec le froment qu'il avait dans son coffre on pourrait faire beaucoup de ces corps du Christ.

(Interrogé sur l'époque) : Il y aura douze ans en mai prochain, à ce que je crois.

(Interrogé sur l'endroit) : Dans la vigne qu'il a au lieu dit Cavars.

(Interrogé sur les personnes) : Comme ci-dessus.

Item, j'ai entendu ce Bernard dire que s'il avait de quoi prêter à usure, il le prêterait, et ne croirait pas pécher pour cela.

(Interrogé sur le lieu) : A Montauban sur la voie publique près de la maison de Guillaume de Rive.

(Interrogé sur les personnes) : Il y en avait beaucoup, mais je ne me rappelle pas.

(Interrogé sur l'époque) : Il y a onze ans passés environ.

Toutes les fois que moi-même ou d'autres parlions de la foi dans d'autres endroits que je ne me rappelle pas, ce Bernard contredisait.

¹ Non identifié.

² Le personnage était probablement d'origine juive.

³ Lépreux (Levy).

Il a déposé cela par devant ledit prieur, en présence des dits Frères Vital de Cauton et Vital Guiraud, d'Ath de Saint-Victor, notaire de l'Inquisition, et de moi Raimond de la Selve, notaire public de Montauban qui l'ai écrit à Montauban dans la maison des Frères Prêcheurs.

Guillaume Colomb, témoin juré et interrogé, dit :

J'ai vu et entendu Bernard de Souillac dire que s'il avait connu charnellement toutes les femmes de toute une ville, il ne se confesserait pas.

(Interrogé sur l'époque) : Il ya quinze ans et plus.

(Interrogé sur le lieu) : A Farguettes près de Montauban dans la vigne de Gaillard Grimoard.

(Interrogé sur les personnes): Géraud Colomb, mon frère qui habite Narbonne, Vital Cousendier de Montauban, et pas d'autres.

Et il a déposé cela devant ledit prieur et lesdits Frères et lesdits notaires.
Fait comme ci-dessus.

Eernard Cunhard, témoin juré et interrogé sur ces articles, dit :

J'ai vu et entendu Bernard de Souillac de Souillac¹ dire que s'il avait amassé avec l'usure autant d'argent que n'en a l'homme le plus riche du monde, il ne se confesserait pas à un clerc ou à un curé ou à un quelconque religieux, car il ne croirait pas avoir péché. Et il ne confesserait aucun péché à un clerc ou à un curé, mais à Dieu seul.

(Interrogé sur l'époque) : Il y a quinze ans ou environ passés.- Pour les personnes, il y avait nous deux et personne d'autre.

Martin le Bourguignon, témoin juré et requis sur ces articles, dit :

J'ai vu et entendu Bernard de Souillac de Montauban dire qu'il voudrait plus avoir tué tous les Limousins et tous les Bourguignons que trois Juifs. Et il ajouta que les Sarrasins et les Juifs étaient de braves gens plus qu'eux.

Item il m'a dit, ainsi qu'à d'autres, à savoir Jean le Gourguignon et Gautier le Bourguignon et d'autres dont je ne me souviens pas, que ce que le prêtre porte pour la communion des malades n'est pas le corps du Christ, mais de la pâte cuite, et que de cette pâte il avait en suffisance dans sa huche; qu'ils étaient sots et moins que des bêtes s'ils croyaient que c'était le corps de Dieu.

(Interrogé sur le lieu) : Dans la vigne de Bernard de Souillac à Lesquiers, qui jouxte le chemin del Castanher;

(Interrogé sur l'époque) : Vers Pâques prochaines, il y aura six ans, à ce que je crois.

¹ Sic.

(Interrogé sur les personnes) : Jean et Gautier Bourguignon, et Perrin le Bourguignon.
Il a déposé cela en présence du prieur et desdits Frères et notaires.

Jean Bouard, témoin juré et interrogé sur ces articles, dit :

J'ai vu et entendu Bernard de Souillac de Montauban dire qu'il avait du blé dans son coffre dont il ferait un aussi beau corps de Dieu que celui que le curé portait par les rues.

(Interrogé sur l'endroit) : Dans la vigne qu'il a à Lesquiers, qui jouxte la voie publique del Castanher.

(Sur l'époque) : Il y a eu cinq ans à Pâques dernières.

(Sur les personnes) : Julien l'Angevin, Etienne le Breton, Guillaume Lecoq, Jean Lecoq, Jean Salomon, Guillaume Marty.

Il a déposé cela...notaires¹.

Perrin le Bourguignon, témoin juré et interrogé, dit :

J'ai vu et entendu Bernard de Souillac de Montauban me dire, ainsi qu'à mes compagnons : "Ne croyez pas que l'hostie que le prêtre présente et porte dans les rues soit le corps du Christ.

Item il a dit que de cela, il en avait assez dans sa huche.

Item il a dit qu'il croirait plus avoir péché s'il tuait un Juif ou un Sarrasin que s'il avait tué tous les Bourguignons et tous les Angevins.

(Interrogé sur l'endroit) : Dans la vigne qu'il a à Lesquiers, qui jouxte le chemin del Castanher.

(Sur l'époque) : Il y a eu six ans aux dernières Pâques.

(Sur les personnes) : Martin le Bourguignon et d'autres que je ne me rappelle pas.

Il a déposé cela...notaires².

Jean le Bourguignon, témoin juré et interrogé, dit :

J'ai vu et entendu Beranrd de Souillac dire à moi-même et à mes compagnons: "vous êtes des gens idiots, vous croyez tout ce que vous disent les clercs et les curés".

Item je l'ai entendu dire qu'il croirait plus avoir péché s'il avait tué un Juif et un Sarrasin que s'il avait tué tous les Bourguignons et Angevins.

(Sur l'endroit) : Dans la vigne qu'il a à Lesquiers, qui jouxte le chemin del Castanher.

(Sur l'époque) : Je ne me rappelle pas, mais je crois qu'il y a eu cinq ans au dernier carême.

(Sur les personnes) : Perrin le Bourguignon, Martin le Bourguignon, Gautier le Bourguignon, je ne me rappelle pas les autres.

Et il a déposé cela par devant ledit prieur et lesdits Frères et notaires.

¹ *Ut supra.*

² *Id.*

RAIMONDE FERRIER DE JUL

Les an et jour ci-dessus¹ Raimunde Ferrier de Jul², venant sur citation, ayant prêté serment et requise etc..., dit ne rien savoir de l'hérésie ou de la vaudoisie.

(Interrogée sur autre chose) : J'ai entendu plusieurs fois Frère Guillaume et Frère Simon de l'Ordre de la Sainte-Croix appeler saint Jean-Baptiste saint Jean lo Tinhos³.

(Interrogée sur l'endroit) : A Jul, sur le plan³, et pas ailleurs.

(Interrogée sur l'époque) : Depuis la St-Jean-Baptiste, mais pas depuis la Noël. Je ne me rappelle pas autrement.

(Interrogée sur les personnes) : Raimonde Rame, Guillemette Acier et moi, je ne m'en rappelle pas d'autres.

Item, à Jul, me trouvant dans mon jardin, j'ai entendu ces Frères Guillaume et Simon disputer contre les frères Faure de Jul et Barthélemy, parce qu'ils passaient par un sentier que ces Frères de la Sainte-Croix paraissaient vouloir éviter. Et j'ai vu que Frère Guillaume voulut faire tomber ce Barthélemy du roussin qu'il montait. Et j'ai entendu ce Frère Guillaume leur dire là qu'il y avait trois dieux.

(Interrogée sur l'endroit où ils étaient) : A Jul, au lieu dit Cantalop, dans le pré de Faure de Jul.

(Interrogée sur les personnes) : Il y avait ces Frères de la Saint-Croix, lesdi⁵ Faure et Barthélemy, et d'autres que je ne me rappelle pas, et moi dans le jardin, de loin.

(Interrogée si elle a entenQu ces Frères ou l'un d'eux dire quelque chose contre la foi ou blasphémer contre les saints) : Non.

Elle a déposé cela par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur, en présence de Frère Hugues Amiel, prieur de Toulouse, de Frère Pierre Arsieu et Frère Pierre Raimond, OP, et de moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai édit.

¹ 11 octobre 1276 ?

² Commune de Pratviel, canton de St-Paul Cap de Joux.

³ "Le teigneux". Cf Duvernoy, Religion, p. 87-88.

BERNARD DE LAMBRES, DAMOISEAU

Les an et jour ci-dessus¹ Bernard de Lambres², damoiseau de Lambres près d'Andeville², témoin ayant prêté serment et requis sur le pillage de l'église de Pampelonne³ s'il sait que quelqu'un ayant eu pénitence pour hérésie y aurait pris quelque chose⁴, dit :

Pierre-Guillaume de Roqueville, dans l'église de Pampelonne, m'a remis, comme à son compagnon, une chape de pourpre pour dire la messe, pliée, pour que je la porte à l'auberge. Quand j'y fus, la voyant dépliée et voyant que c'était une chape pour dire la messe, je la lui laissai et ne voulus pas être complice⁵.

Item j'ai entendu dire qu'il avait eu la couronne du crucifix de cette église.

Après cela, j'ai entendu dire que ce Pierre-Guillaume avait rendu cette chape à Aimeric de Castelnaud, pour qu'il la rende au Sénéchal, qui poursuivait la restitution de ce pillage et la recevait.

(Requis de dire s'il a vu ce Pierre-Guillaume prendre cette chape sur l'autel ou alentour) :
Non, mais je l'ai vu sortir des chancels avec elle⁶.

¹ 11 octobre 1276 ?

² Non identifié.

³ Chef-lieu de canton du Tarn.

⁴ Ce qui donnerait compétence à l'inquisiteur.

⁵ Texte douteux.

⁶ Affaire obscure. Aimeric de Castelnaud avait été cité le 26 avril 1274, Pierre-Guillaume de Roqueville avait comparu le 17 avril 1274 et était détenu (*supra*, pp. 80,122. Avaient-ils déjà été arrêtés pour brigandage ? Il serait étonnant que le sac d'une église n'ait pas été évoqué. Il faudrait donc admettre qu'après leur comparution ils s'étaient "faidits".

BERNARD ESCOULAN DE ST-PAUL CAP DE JDUX

L'an du Seigneur 1277, dix-huit des kalendes de mai¹ Bernard Escoulan, fils bâtard de Pierre Escoulan de St-Paul Cap de Joux et d'Astrugue de Prades, témoin ayant prêté serment et requis etc... dit qu'il n'a jamais vu de parfaits, ni adoré ni cru, ni envoyé, qu'il n'a pas mis en eux son espoir ou sa foi et ne sait rien de l'hérésie sur lui-même ou d'autres vivants ou morts.

Il dit cependant :

Je suis allé auprès de mon père, fugitif pour hérésie, en Lombardie, il y a cinq ans environ. C'est Pierre Maurel qui m'amena en Lombardie (il était d'Auriac à ce que j'ai entendu dire), pour quarante sous Tournois, que lui paya mon père. Mon père demeure en Lombardie dans la ville de Pavie, et je suis resté avec lui en Lombardie quatre ans environ.

L'an que dessus, le six des nones de mai² ce témoin, jusqu'ici détenu en prison, témoin ayant prêté serment et requis comme ci-dessus, ajouta à sa confession, disant :

A Pavie en Lombardie, j'ai vu les parfaits Raimond Lombard et Guillaume Pons³. dans la rue de Bruelh⁴ dans un soutoul, où mon père m'avait amené. Et là mon père, et moi instruits par ces parfaits, les avons adorés les genoux fléchis et les paumes mises à terre⁵, en disant "Bénissez...", et l'aîné des parfaits, Guillaume, répondant "Dieu vous bénisse". Et nous entendîmes leurs paroles et leurs sermons.

Ces parfaits, j'ai cru que c'étaient de bons hommes, disant la vérité, et amis de Dieu, et qu'ils avaient une foi bonne. Et je fus dans cette croyance huit jours environ. Il y a quatre ans environ.

Après cela je rentrai seul de Lombardie, et vins jusqu'au village d'Appelle⁶ près de Puylaurens. Je n'osai pas venir au chateau de St-Paul où habitait ma mère, mais je laissai là trente cinq Tournois gros à Guibert d'Appelle, pour qu'il les donne à ma mère de la part de mon père. Et je retournai aussitôt à Montpellier, où je restai un mois. Puis je revins en Lombardie auprès de mon père, avec lequel je demeurai trois ans à Pavie ou dans d'autres lieux, mais dans cet intervalle de temps je ne vis pas de parfaits.

¹ 14 avril 1277.

² 2 mai 1277.

³ Guillaume Pons pourrait être le parfait qu'avait caché Bernard-Oth de Niort (avant 1245, Doat XXI, f° 46 v°).

⁴ Sans doute *Broglio*.

⁵ Il s'agissait du premier *melioramentum*. Cette précision montre combien les formules répétitives des notaires sont conventionnelles.

⁶ Canton de Puylaurens, Tarn.

Je vis pourtant à Crémone Bérenger de Montégut¹ et à Pavie Pierre de Beauville et Raimond Papier d'Avignonet, Bertrand de Castres, Guillaume Belissen de Fanjeaux et son fils Raimond, et Pierre Marvade, du Queurcy, que j'ai vu à Alexandrie. Mais je n'ai vu aucun de ceux-là avec des parfaits.

Il y a maintenant un an passé que j'ai quitté mon père, mécontent de lui, et que je suis rentré au pays.

(*Sur interrogation*) : Je n'ai apporté ni lettre ni message de Lombardie à quiconque .

Il a déposé cela à Toulouse judiciairement par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur, en présence et au témoignage de Frère Pellegrini et de Frère Pierre Feltier, OP, et de moi Ath de Saint-Victor notaire public qui l'ai écrit.

L'an que dessus, ledit témoin, amené de prison, témoin ayant prêté serment, comparaisant judiciairement, dit :

Je fus au château de Sirmione, et là je demeurai avec les parfaits deux mois environ. Et là, je vis, qui y habitaient, Bernard Olive, l'évêque des hérétiques de Toulouse et Pons Olive son frère, Bernard Barbe, Raimond du Vaux et Bernard Prim, tous parfaits de ce pays-ci, demeurant tous dans le même hôtel.

Et moi je restais avec eux, et je les ai mainte fois adorés, j'ai entendu leurs paroles et leurs sermons, j'ai mainte fois mangé avec eux à la même table et du pain béni par eux.

Et ils m'apprirent le Pater noster, et la prière qu'ils font², et la confession qu'ils appellent le Service³, et tout cela je le dis comme ils me l'avaient appris, en disant dans la prière du Pater noster "Notre pain supersubstantiel", et en ajoutant à la fin de l'Evangile de saint Jean les mots que disent les parfaits⁴.

(*Sur interrogation*) : A l'époque, je croyais que les parfaits étaient de bons hommes, disant la vérité, qu'ils avaient une foi bonne et qu'on pouvait être sauvé par eux. Et je fus dans cette croyance quatre mois environ. Il y a quatre ans environ.

Item, j'ai vu à Sirmione beaucoup de parfaits de Lombardie qui y habitaient⁵

Item j'ai vu à Sirmione Guillaume del Pech⁶ et Bernard del Pech de St-Martin-Lalande adorant Bernard Olive et ses compagnons parfaits et écoutant leurs paroles et leurs sermons.

Item j'ai vu Arnaud, le compère des Fougassier, dont j'ignore le nom de famille, qui est de Toulouse, et Arnaud de Couiza⁷ adorer ces mêmes parfaits et entendre leurs sermons.

Ce fut à la même époque.

Item j'ai vu à Pavie en Lombardie chez Raimond Papier d'Avignonet Frère Bernard et Frère Pierre de l'Ordre de la Sainte-Croix, et Pons de Gomerville et sa femme Gourdone, mais je ne les ai pas vus avec des parfaits.

¹ Canton de Revel, Hte-Garonne.

² *Adoremus Patrem et Filium et Spiritum sanctum* trois fois, et cela plusieurs fois de jour et de nuit.

³ Coulepe collective (Duvernoy, Religion... , p. 204-205).

⁴ Le texte de Mathieu pour le Pater, et la doxologie finale récemment remise en usage.

⁵ Ils avaient été raflés en 1276 et étaient dans l'attente du bûcher de Vérone de février 1278.

⁶ Il avait déposé devant Bernard de Caux en 1245 (Ms 609, f° 40 v°).

⁷ Aude.

Item j'ai vu Arnaud Fugassier et Raimond Fougassier de Toulouse à Coni en Lombardie mais je les ai pas vus avec des parfaits. Ils me demandèrent si j'avais été à Sirmione, et je leur répondis que oui. Ils me demandèrent encore si j'avais vu leurs deux frères, et je leur dis que je les avais vus à Vérone en Lombardie, ce qui était vrai, mais je ne les ai pas vus avec des parfaits. Ils me demandèrent encore si j'avais vu le parfait Guillaume Prunel, et si je savais où il demeurait. Je répondis que non.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur, en présence et au témoignage des Frères OP Pierre Raimond-Baragnon, Arnaud Dejean, Aymeric Barrau, et de moi Ath de Saint-Victor, notaire public, qui l'ai écrit.

PIERRE PEVTAVI LE VIEUX, DE SOREZE

L'an que dessus, lendemain de la St-Georges¹ Pierre Peytavi le vieux, de Sorèze, témoin ayant pr~té serment et interrogé sur l'hérésie et la vaudoisie...de dire la vérité tant sur lui que sur d'autres vivants ou morts, dit :

Alors qu' Arnaud Bernard de Sorèze était une fois gravement mal1de, j'ai vu Raimond Bernard son frère amener à ce malade Guillaume Bernard d'Airoux le parfait, et, à ma vue, il l'introduisit dans la maison où ledit Arnaud Bernard était malade, à savoir près de la porte de Sorèze. J'entendais alors dire que ce parfait avait été amené pour soigner le malade, car c'était un bon médecin, disait-on.

(Interrogé combien de fois il a vu le parfait entrer chez le malade) : Deux fois seulement, et chaque fois il était conduit par le frère du malade. La dernière fois il y avait avec eux un compagnon du parfait dont je ne sais pas le nom.

Quand le malade fut guéri, je lui entendis dire que ce parfait l'avait guéri avec Dieu de cette maladie.

(Interrogé s'il connaissait ce parfait avant de le voir à cet endroit) : Non, mais je l'avais plusieurs fois entendu nommer par son nom, et entendu dire qu'il était parfait et s'appelait Guillaume Bernard d'Airoux.

Item, le frère de ce malade fit sortir ce parfait à ma vue de la maison d'une femme de Sorèze qui s'appelait Rixende Baussane², qui par la suite fut brûlée, chez laquelle ce parfait était hébergé. Et de là il l'amenait au malade.

(Interrogé si le malade mourut' dans cette maladie) : Non, il vécut au contraire après cela vingt ans et plus.

(Interrogé s'il entra une de ces deux fois avec ce parfait dans la maison du malade) : Non.

(Interrogé s'il sait ce que fit ce parfait au malade) : Je ne sais pas, mais il le guérit de cette maladie, ainsi que je l'ai entendu dire au malade par la suite.

(Interrogé sur l'époque où cela eut lieu) : Je crois qu'il y a quarante ans passés ou environ.

(Interrogé sur les personnes) : Je ne me rappelle pas.

(Interrogé s'il a vu par la suite ce parfait, autrement que comme il l'a dit): Non, et je ne lui ai pas parlé, ni alors, ni avant, ni après.

Une fois, vers le crépuscule, je revenais avec mon cheval que j'avais mené à l'eau, et rentrais chez moi à Sorèze. Je rencontrai un homme nommé Pons Raffre, mort depuis, et deux autres hommes qui allaient avec lui, que je ne connaissais pas. Comme je les dépassais sans les saluer, ce Pons me suivit, et me dit: "Messire, voudriez-vous voir ces gens cette nuit ?" Je lui demandai "Quel genre de gens est-ce ?" Il répondit que c'étaient des hommes bons, par quoi je compris que c'étaient des parfaits. Je répondis que je ne voulais pas les voir.

(Interrogé s'il les a vus par la suite) : Non, je ne les ai pas entendu nommer par d'autres, et je n'en ai pas parlé par la suite à ce Pons.

¹ 24 avril 1277.

² Déjà rencontrée. Voir la déposition de son neveu *infra*.

(Interrogé sur l'époque) : Ce fut deux mois environ après le meurtre des Frères Prêcheurs à Avignonet .

(Interrogé sur les personnes) : Personne d'autre que ce que j'ai dit.

Item j'ai entendu dire à Raimond Bernard de Sorèze, mort depuis, que lui-même, qui était alors baïle de Sorèze, avait vu un homme nommé Arnaud Daniel, malade à Sorèze dans sa maison, et avec lui Adam Barthe de Sorèze, mort depuis. Lui, Raimond Bernard, était caché derrière un tonneau. Ledit malade demanda à Adam s'il y avait quelqu'un d'autre que lui dans la maison. Il répondit que non. Le malade, montrant une poutre à Adam, lui dit: "Sur cette poutre vous trouverez trois cents sous. Donnez-les aux bons hommes, et amenez-les moi la nuit prochaine". En entendant cela, ledit Raimond le retint, et après le départ dudit Adam il prit cet argent et l'emporta, au vu dudit malade, lequel mourut aussitôt.

(Interrogé s'il a jamais abjuré l'hérésie) : Oui, une fois à Sorèze à Frère Guillaume Arnaud avec les autres hommes de Sorèze, et cela huit ou dix jours avant le meurtre de cet inquisiteur, et une autre fois par devant Frère Pons de Parnac au dernier carême.

Et il reconnut avoir mal agi en n'avouant pas tout ce qui figure ci-dessus à ce dernier inquisiteur.

Il a déposé cela par devant Frère Hugues Amiel, prieur des Frères Prêcheurs de Toulouse et de Frère Pierre Arsieu, suppléants de Frères Pons de Parnac et Hugues de Bouniols, inquisiteurs de l'hérésie, en présence et au témoignage de Frères Pierre Raimond-Baragnon, Arnaud Manhan, OP, et de moi Pierre de Vaquiers, notaire public de Toulouse, qui l'ai écrit.

L'an que dessus, le lundi après la St-Jean Porte latine¹ cette confession fut relue audit Pierre Peytavi devant Frère Pons de Parnac et Frère Hugues de Bouniols, inquisiteurs susdits. Il reconnut l'avoir faite judiciairement et qu'elle est vraie, en présence et au témoignage de Frères Pellegrini et Pierre Feltier, OP, et de moi Ath de Saint-Victor, notaire public, qui l'ai écrit.

Et là ledit témoin ajouta alors à sa confession, disant :

Alors que Raynaldet de Sorèze était malade à Sorèze dans sa maison de la maladie dont il mourut, j'allai, appelé par mon maître Raimond Peyre-Sartre à la maison du malade. Et je vis devant le malade le parfait Bonnet d'Auvezines et son compagnon dont je ne connaissais pas le nom, debout.

Et je vis avec eux Pierre de Dreuilhe², ledit Raimond Peyre, les frères Raimond Raynald et Adam Raynald, Raimond Roucinier, neveu et héritier du malade, Pons Engilran, Raimond Odon, savetier, Adam Barthe, de Sorèze, tous morts, et Ermengarde la servante de la maison, qui était de l'Auriagais. Et j'entendis ce parfait Bonnet demander là si le malade avait légué quelque chose à leur Eglise (c'est-à-dire des parfaits)³. Raimond Roucinier lui répondit que oui, et que lui Raimond paierait dans les quinze jours à lui Bonnet ou à son frère Ermengaud d'Auvezines pour le compte de

¹ 10 mai 1277.

² Le chevalier, que l'on retrouvera.

³ Cette question préalable est prévue par le Rituel de Lyon., qui ajoute toutefois que si le malade ne peut pas payer, il ne doit pas être repoussé.

ce malade trente sous Toulzas. Le parfait lui dit alors de remettre cet argent à cet Ermengaud ou à Adam Barthe. Après quoi ce parfait Bonnet dit aux assistants de céder la place à lui-même et à son compagnon, parce qu'il voulait parler au malade. Et je sortis alors¹.

(*Sur interrogation*) : Je n'ai pas adoré ces parfaits là, et ne les ai pas vu adorer par les autres, et on ne fit rien d'autre. Mais le lendemain j'entendis Raimond Peyre me rapporter que cette nuit-là les parfaits avaient hérétique le malade.

Pour l'époque, il y a quarante ans environ.

Item, alors que Raimond Durand jeune de Sorèze était malade à Sorèze dans sa maison de la maladie dont il mourut, mon maître Raymond Peyre, de m@me, et moi avec lui, rendîmes visite à ce malade, qui était mon condisciple. Raimond Peyre lui parla de se faire consoler, et le trouva consentant. Raimond demanda alors au malade s'il y avait de bons hommes (c'est-à-dire des parfaits) dans la ville de Sorèze. Il répondit que non, mais qu'il y avaient été, et avaient promis de revenir à lui la nuit prochaine.

Et au tout petit jour, Raimond Peyre, et moi qui couchais avec lui, revenant à la maison du malade, rencontrâmes Adam Barthe, qui menait avec lui Guillaume Bernard d'Airoux et un sien compagnon que je ne connaissais pas, les parfaits, venant de la maison du malade. Le parfait Guillaume Bernard lui répondit qu'il avait eu bien de la chance, et qu'il avait bien fait son affaire, ce qui me fit penser et comprendre qu'ils l'avaient hérétique.

Ensuite Adam Barthe l'amena chez lui, à ce qu'il dit, et Raimond Peyre et moi arrivâmes à la maison du malade, où, comme il était déjà mort, sa soeur Ermessinde se frappait les joues avec les paumes, n'osant pas crier jusqu'à ce que ces par[faits soient partis loin. Il y avait là Ermesinde et Pourcel, son frère, de Labécède², et Pierre Carpin et Raimond Pagès de Sorèze, morts depuis.

(*Sur interrogation*) : Je n'ai pas adoré ces parfaits ni vu qu'ils soient adorés par d'autres.

Pour l'époque, il y a quarante-cinq ans environ.

Item, alors que Pierre Bicat de Durfort³ mon beau frère était malade à Durfort de la maladie dont il mourut, dans sa maison, je lui rendis visite et trouvai là, dans la chambre où il était couché, quelqu'un qui s'appelait Meravilha⁴, originaire de Durfort, et son compagnon Raimond de Gaudels⁵, des parfaits, debout devant le malade. En dehors de la chambre étaient assis Pierre Lafont, les frères Guillaume et Arnaud Delpech, Guillaume Dupont, Guillaume Bernard de Durfort et Aymeric, frère du malade, tous de Durfort, morts depuis.

IEt j'entendis ce Guillaume Dupont dire que la nuit précédente ces parfaits avaient hérétique ce malade.

Mais je n'ai pas adoré là ces parfaits, ni vu d'autres les adorer.

Il ya quarante-cinq ans environ.

Item, alors que Guiraud Terrier le jeune, de Sorèze, était malade de la maladie dont il mourut, moi-même et Guillaume Pescadou, mon neveu, rendîmes visite à ce malade dans la maison de Raimond de Saint-Pierre, de Sorèze, qu'il louait, et nous le trouvâmes couché dans son lit, et devant lui Pans Raffre de Sorèze qui avait eu une pénitence pour hérésie. Ayant parlé au malade, et me trouvant en partant à la porte de la chambre, je rencontrai Pétrone, la femme du malade, qui me demanda comment je le trouvais. Quand elle disait cela, j'entendis le malade demander à Pans

¹ On retrouve le souci de ne pas avoir de témoins, déjà rencontré pour la simple *visio*. Cela enlève toute crédibilité aux récits du registre de Galand, où l'hérétique se déroule devant une fole.

² Canton de Castelnaudary-Nord, Aude.

³ Canton de Dourgne, Tarn.

⁴ Ce "Merveille" n'est cité qu'ici.

⁵ Commune de Garrevaques, canton de Dourgne, Tarn.

Raffre : "Aurai-je un ami qui me donne un conseil sur les bons hommes ?" Il lui répondit: "On ne peut pas plus vous donner un bon conseil sur eux que l'on ne peut se mettre le clocher du monastère de Sorèze¹ sur le cou! Mais votre père Guiraud Terrier devrait vous donner meilleur conseil qu'un autre". Le malade lui répondit: "Je suis mécontent de lui, il ne m'a pas rendu visite de toute ma maladie".

Après quoi je partis de là, et le lendemain matin j'entendis sonner les cloches pour ce mort. Le même jour je demandai à Pans Raffre s'il avait pu y avoir de ce que ce Guiraud avait demandé la veille, (j'entendais: s'il avait été hérétique). Il me répondit que non.

Il y a seize ans environ.

(Interrogé s'il a jamais cru que ces parfaits étaie~t de bons hommes) : Non.

(Interrogé sur son âge) : quarante-cinq ans environ².

Il a déposé cela par devant Frères Pans de Parnac et Hugues de Bouniols, inquisiteurs susdits, judiciairement, en présence et au témoignage de Frères Pellegrini et Pierre Feltrier, OP, et de moi Ath de saint-Victor, notaire susdit qui l'ai écrit.

L'an que dessus, mercredi avant la St-Sarnabé apôtre³, ledit témoin ayant prêté serment et requis comme ci-dessus, ajouta à sa confession, disant :

Alors que Guillaume Raimond Francès était malade à Sorèze de la maladie dont il mourut, étant venu avec mon maître Raimond Peyre pour donner la charité du pain pour lui⁴, je lui entendis dire à Raimond Peyre que, de cinq-cents sous qu'il avait après avoir fait le partage avec ses frères, il avait disposé de telle sorte qu'il donnait cent sous entre les charités, ses filleuls et sa sépulture, et qu'il avait donné quatre cents sous aux bons hommes (c'est-à-dire aux parfaits).

Il y avait là, présents, qui l'entendirent aussi, feu Raimond Ric de Sorèze et Arnaud Durand, qui étaient alors mes condisciples, de Sorèze.

Ce malade dit aussi, en notre présence et nous l'entendant, qu'Arnaud Huc⁵, qui était à l'époque diacre des parfaits du Vielmurois et son compagnon l'avaient reçu dans leur secte, et que c'est eux qui avaient eu cet argent. Ils devaient revenir auprès de lui la nuit suivante, et il ne mangeait pas sans eux.

Mais je n'ai vu ces parfaits ni là ni ailleurs, que je le sache.

Item, alors qu'Arnaud de Caune, frère de Guillemette Peytavi, ma mère, était malade à Sorèze de la maladie dont il mourut, dans la maison de Pierre Bonnet qu'il avait en location, ma mère et moi vînmes auprès de lui. Et, moi l'entendant, ma mère demanda au malade qui étaient les

¹ Abbaye bénédictine, attestée dès 877.

² Sic. Bien que la lecture des chiffres romains par le scribe de Doat soit souvent fautive, le fait que l'inquisiteur ait posé la question montre que l'anomalie venait des époques avancées par le déposant.

³ 9 juin 1277.

⁴ Faire une distribution aux pauvres devant sa porte, pour lui acquérir des mérites.

⁵ Il avait été prêtre. Il était installé à Durfort dans sa maison en 1220. Prêche à Laurac vers 1223. Il prêche à Sorèze en 1227, et exerce son ministère dans la région de Montgey de 1228 à 1235. Il réclame à Auriac en 1244 les biens d'une parfaite qui vient d'être arrêtée. En 1251, avec Pierre Doat, diacre de Caraman, il préside au départ, d'un bois situé entre Lanta et Caraman, d'un groupe de personnes pour la Lombardie.

Il était revenu au catholicisme en 1256 (Registre de Ferrer et ms 609, passim).

deux hommes que Pons Raffre avait emmenés de là, et quel argent ils avaient sorti du coffre, car elle l'avait vu. Le malade répondit que c'étaient de ceux qu'on appelle les hérétiques, et que Pons Raffre lui avait donné à entendre qu'il ne pourrait pas être sauvé autrement que par eux. C'est pourquoi il avait promis de se donner à eux, et il leur avait donné soixante sous Toulsas qu'il avait dans le coffre. S'il en avait plus il le leur donnerait. Ils devaient revenir auprès de lui le lendemain et le recevoir dans leur secte.

Quand ces parfaits furent avec lui, en passant dans la rue je vis ma mère au pied de l'escalier, de l'autre côté de la porte, qui me dit que Pons Raffre était en haut avec le malade, et avec lui deux étrangers, et que ce Pons Raffre lui avait dit de ne pas partir de là et de ne laisser monter personne auprès du malade. Mais que s'il venait quelqu'un, de dire que le malade dormait. Ce malade mourut le lendemain avant tierce¹.

(Interrogé s'il sait que ce malade fut hérétique) : Non, mais j'ai entendu ma mère dire que Pons Raffre avait amené ces parfaits dans sa maison, qui était proche de celle où la malade était couché, avec seulement deux maisons intermédiaires.

Il y a trente-huit ans environ.

Item, j'allai un jour me promener dans les jardins de Sorèze avec ledit Raimond Peyre. Il me dit alors que quand Pierre Raimond de Dreuilhe, chevalier de Sorèze², était malade à Sorèze de la maladie dont il mourut, le même Raimond Peyre et Adam Olier de Sorèze lui amenèrent du terroir du moulin de Guiraud Terré de Sorèze Bonnet d'Auvezines et son compagnon, les parfaits. A l'entrée de la ville, au ruisseau dit de Villeneuve, ledit Bonnet demanda à son compagnon s'il avait le Livre. Il répondit que non, mais qu'il l'avait laissé au chevet du lit. Adam Olier dit alors à Raimond Peyre de retourner chercher ce livre, et qu'il les ferait entrer (en ville) et qu'il les trouverait dans la maison d'Hugues Gaillard, qui était contiguë à la maison du malade. Il alla chercher le livre, le rapporta, et le rendit à ces parfaits, qu'il trouva à la maison d'Hugues Gaillard, et qu'il laissa là.

Il ya trente-huit ans environ que mourut ce chevalier, et il y a huit ans environ que Raimond Peyre me le rapporta.

(Interrogé s'il a su que ce chevaleir avait été hérétique) : Non.

(Interrogé s'il croit qu'il fut hérétique) : Oui, car je l'ai entendu dire.

(Interrogé à qui il l'a entendu dire) : Audit Raymond Peyre, non qu'il y ait assisté, mais qu'il l'avait entendu dire audit Adam Olier, (à savoir que ce chevalier avait été hérétique. Et il y a huit ans environ que Raymond Peyre m'a rapporté cela.

(Interrogé si Adam Olier et Guiraud Terré étaient vivants qund Raimond Peyre lui a rapporté cela) : Oui.

Item alors que feu Bernard Coste, mon beau-frère, était une fois malade à Sorèze d'une maladie dont il guérit, Raimond Roucinier de Sorèze, le boucher, moi présent et l'entendant, l'exhorta à pourvoir au salut de son âme, et (lui rappela) qu'il lui avait dit la même chose il y avait bien quatre jours, savoir qu'il eût de bons hommes pour le recevoir. A quoi le malade répondit que cela ne pouvait pas se faire. Raimond Roucinier lui dit qu'il avait un ami à Dreuilhe qui lui donnerait conseil sur les bons hommes, c'est-à-dire les parfaits, s'il les voulait. Je dis alors à ce Raimond qu'il donnait un mauvais conseil, et que je ne voulais ni voir ni entendre cela. A quoi ce Raimond Roucinier répondit qu'il lui donnait un meilleur conseil que ce que j'avais jamais donné.

La nuit suivante il sua et entra en convalescence, et il vécut par la suite douze ans environ.

Il ya dix-huit ans environ que cela eut lieu.

¹ Neuf heures du matin à l'équinoxe.

² Sur la famille, *infra*, déposition de Jean Clerc.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur, en présence et au témoignage des Frères Pellegrini, Arnaud Talharic, Pierre Feltrier, Pierre Raimond-8aragon, Raimond Aymeric DP, et de moi Ath de Saint-Victor notaire susdit qui l'ai écrit.

L'an du Seigneur 1278, dix-sept des kalendes de juin¹ ledit Pierre Peytavi le vieux de Sorèze, ayant reçu la veille une pénitence, ayant obtenu la grâce de pouvoir encore avouer jusqu'au présent jeudi dix-huit des kalendes de mai² avec immunité de sa personne et de ses biens, et sans que sa pénitence fat aggrabée, s'il avouait pleinement et purement tout ce qu'il sait de l'hérésie, tant sur lui que sur d'autres vivants et morts, témoin ayant prêté serment et requis, dit :

Guillaume de Corneille, chevalier de las Touzeilles³ m'a amené un jour de Sorèze à las Touzeilles à sa maison, puis de là à un sien bois ou batut, près du village de las Touzeilles. Quand nous y fûmes ce Guillaume siffla trois fois, et vinrent aussitôt à nous Raimond du Mas, alors diacre du Vielmurois, et son compagnon Guillaume Carrière⁴, les parfaits. Et là moi-même et ledit chevalier Guillaume de Corneille avons entendu les paroles et les sermons de ce Raimond du Mas, diacre des parfaits, et les avons adorés trois fois les genoux fléchis en disant "8énissez...".

Après quoi, comme nous voulions partir, ledit Guillaume de Corneille, en présence de ces parfaits, me dit: "Vous resterez cette nuit à la maison, et là vous l'entendrez (à savoir ce diacre) plus à loisir". Je répondis que je ne pouvais pas rester. Prenant congé des parfaits et les laissant là, nous rentrâmes, Guillaume de Corneille et moi, à la maison du chevalier, où je déjeûnai avec ce Guillaume de Corneille.

Il y avait alors avec lui Arnaud et Isarn de Corneille, fils de ce chevalier⁵. Dans sa maison ce Guillaume de Corneille parla à l'écart à ses fils quand il voulut m'amener dans ce bois voir ces parfaits. Et aussitôt après cette conversation il m'y amena comme il a été dit.

Cela me fait soupçonner que ces fils de Guillaume de Corneille savaient que ces parfaits étaient là.

Il y a trente-six ans environ que cela eut lieu.

Item, à Sorèze, dans la maison de Bernard Trille, alors qu'il était malade de la maladie dont il mourut, j'ai vu les parfaits Bonnet d'Auvezines et son compagnon du nom de Nadal⁶ debout devant le malade, et tenant un livre ouvert sur sa tête et l'hérétiquant selon la manière des parfaits.

A cette hérétication assistèrent moi-même, Fausse la fille du malade, ma femme depuis, Raimond Boyer, femme du malade qui abandonna son mari à Dieu et aux parfaits, Guillaume Trille, cousin du malade, et Raimond Trille, neveu du malade, Guillaume Bernard Sartre et Pons Raffre, tous de Sorèze.

¹ *Corr.*: mai, 15 avril 1278.

² 14 avril 1278.

³ Neveu d'Arnaud-Raimond et de Bec de Roquefort, tous deux parfaits dès la Croisade. Il déposa le 14 novembre 1243 devant Ferrer (Doat XXIII, f° 78 r°-79 r°). Déposition de son frère Pierre, *ibid.* XXIV, 18 v°-23 v°).

⁴ Converti, déposa en 1254. Son association avec Raimond du Mas remontait à sept ans environ, soit vers 1247 (Duvernoy, *La vie des prédicateurs...*, n° 121, p. 49).

⁵ Arnaud, chevalier, et Isarn prètent serment parmi les nobles de la baïlie de St-Félix en octobre 1271. Leur mère Aiceline, fille de Pons Saquet, condamné pour hérésie, réclamait en 1268 la restitution de sa dot (*Saisimentum*, p. 94 et n. 1).

⁶ Bernard-Nadal Raimond, de Vaudreuille, actif de 1233 à 1235 dans la région. Encore amené de nuit, blessé, à un médecin de Vaudreuille vers 1249 (ms 609, ff. 126 v., 232.- Ferrer, Doat XXIV, f. 34 r.).

Tous ainsi que moi adorèrent là ces parfaits l'hérétication faite, et reçurent la paix à la manière des parfaits.

Et ce malade légua aux parfaits trente sous Toulsas, que sa femme Raimonde Boyer leur paya aussitôt.

Item, à Sorèze dans la maison de Guillaume Espanhol, dans le solier, j'ai vu Bonnet d'Auvezines et son compagnon Nadal, les parfaits, qui y prêchèrent. Assistèrent à cette prédication ledit Guillaume Espanhol, sa femme Raimonde, Guillaume Raimond Sartre, Raimond de Mazers son frère, Raimond Peyre Sartre qui m'y amena, Raimond Roucinier, Guiraud Terré, Adam Raynald, Adam Olier, Arnaud Cote, Fort Sabatier, Adam Barthe, Pierre de Besaucèle¹, Hugues den Galhard.

Et là moi-même et tous les susdits, de Sorèze, avons adoré ces parfaits et entendu leur prédication. Il y eut là aussi Raimond de la Sourde de Sorèze qui de même adora ces parfaits et entendit leur prédication.

C'est Guiraud Terré le vieux qui amena là ces parfaits et les emmena avec lui. Il les gardait alors dans sa maison à Sorèze.

Il y a quarante ans environ.

Item, alors que Berard Coste de Sorèze était malade d'une autre maladie dont il guérit, il demanda, sur la suggestion de Raimond Roucinier, qu'on lui amène des parfaits.

Ce même Raimond Roucinier lui amena lesdits parfaits Bonnet d'Auvezines et Nadal, de nuit. Et là le malade fit la révérence depuis le lit à ces parfaits en joignant les mains et en disant "Bénissez...", en faisant avec eux le pacte de se faire hérétiquer s'il lui arrivait de mourir de cette maladie, et en demandant à ces parfaits, s'ils le trouvaient dans un état si grave qu'il ne pût parler, de le recevoir comme s'il parlait².

A tout cela assistèrent moi-même, ma soeuf Fauresse, femme du malade, qui l'abandonna à ces parfaits pour le cas où il mourrait, ledit Raimond Roucinier et Pons Raffre de Sorèze qui amenèrent les parfaits.

Et là moi-même et tous les autres avons adoré ces parfaits. Il y eut aussi Bernard Arabarel de Sorèze, jadis de Durfort, gendre du malade, qui les adora de même. Ce Bernard, et Raimond, le fils bâtard de Raimond Roucinier, amenèrent ces parfaits de Dreuilhe, mais ce furent Raimond Roucinier et Pons Raffre qui les introduisirent auprès du malade, comme il a été dit.

Ce malade légua aussi à ces parfaits cinquante sous Melgoriens, qu'il dit de leur payer aussitôt, quoi qu'il lui arrivât.

Il y a quarante ans environ.

Item, alors que ledit Bernard Coste était malade de la maladie dont il mourut, à Sorèze dans sa maison, il me demanda ainsi qu'à Raimond Roucinier de lui donner conseil sur de bons hommes (c'est-à-dire des parfaits) qui le reçussent. Raimond Roucinier lui répondit qu'il le disait trop tard, car il n'en connaissait pas alors, mais qu'il ferait volontiers tout ce qu'il pourrait s'il pouvait le savoir. Le malade me dit, en présence du seul Raimond Roucinier, de donner aux parfaits cent sous Toulsas pour qu'ils prient le Seigneur pour lui.

Mais je n'ai pas payé cet argent. Le malade me dit aussi (il me faisait héritier de ses biens), de donner avec mon frère Guillaume Peytavi à nous deux aux pauvres pour son âme trente tuniques de drap blanc, chacun de nous quinze. Mais je n'en ai encore donné que deux, que j'ai remises à Grazide, femme de Pierre de Saint-Michel des Touzeilles, et lui disant de les donner aux deux premiers bons hommes, c'est-à-dire parfaits, qui seraient chez elle. Elle m'en demandait deux pour

¹ Un Arnaud de Besaucèle prête serment parmi les nobles de la ballie de st-Félix en décembre 1271. L'équivalent Besaucela = Bauzelle, Damiatte, Tarn (Dossat, *Saisimentum* à l'index) n'est pas probable.

² Bon exemple de *convenenza*.

ses fils, mais je ne voulus pas les lui donner, que les parfaits les leur donnent s'ils le voulaient. Mais j'ai entendu par la suite Grazide dire que son fils Raimond en avait eu une et les parfaits l'autre. Pour les quinze autres, j'ai entendu mon frère Guillaume Peytavi dire qu'il les leur avait toutes données, mais il ne m'a pas dit à quelles personnes.

Il y a quatorze ans environ que ce Bernard Coste est mort, et dix ans environ que j'ai remis ces tuniques à Grazide. Et il ya douze ans environ que Guillaume Peytavi m'a rapporté qu'il avait donné toutes ces quinze tuniques.

Item, quand j'ai vu le parfait Raimond du Mas aux Touzeilles dans le bois de Guillaume de Corneille, le même Raimond du Mas me demanda de lui changer pour des Esterlins les trois cent vingt sous Toulzas qu'il m'enverrait par Pierre de Corneille des Touzeilles, car, dit-il, il voulait les envoyer en Lombardie. Et le lendemain ledit Pierre de Saint-Michel m'apporta à Sorèze cet argent en Toulzas, et je remis au parfait dix marcs Esterlins par l'intermédiaire du même Pierre de Saint-Michel.

Item, quand Arnaud Bernard de Sorèze était malade, comme je l'ai dit au début de cette confession, j'allai avec son frère Raimond Bernard à Durfort à la maison d'Arnaud Gauti le chevalier pour ramener Guillaume Bernard d'Airoux et son compagnon, les parfaits, à ce malade. Nous les trouvâmes dans la maison de ce chevalier, et avec eux Arnaud Raimond¹, qui par la suite fut parfait, brûlé à Montségur, et Brune, sa servante, qui depuis fut la femme de Guillaume de Bieules de Sorèze.

Et là moi-même et tous les susdits ont adoré ces parfaits. Le même jour ces parfaits vinrent le soir auprès du malade, et Raimond Bernard et moi sortirent au-devant d'eux hors de la ville dans les taillis, et les fîmes entrer dans Sorèze et dans la maison du malade et jusqu'à son lit. Joignant les mains, le malade leur fit la révérence qu'il put.

Item j'ai plusieurs fois entendu Guiraud Sartre et sa femme Aladaïs, de Puylaurens, faire l'éloge des parfaits et de leur secte, même après avoir eu une pénitence pour hérésie.

Item, j'ai parfois entendu ma femme Fauresse dire qu'elle tenait les parfaits pour de bons hommes. Et il y a vingt ans ou plus.

Ces parfaits, j'ai cru que c'étaient des hommes bons et véridiques, qu'ils avaient une foi bonne et qu'on pouvait être sauvé par eux. Et je fus dans cette croyance depuis le temps où je les ai connus jusqu'à l'époque du meurtre des Frères inquisiteurs perpétré à Avignonet, mais depuis lors j'ai abandonné cette croyance, il y a de cela trente ans ou environ.

Interrogé, il dit ne rien savoir de plus.

Il a déposé cela par devant Frère Hugues de Bouniols et Frère Pierre Arsieu, inquisiteurs, en présence et au témoignage de Frères Bernard de l'Isle, Jean Falgous², Jean d'Aspremont, Bernard de Mont-Chaire³, OP, maître Bérenger du Vernet, Pierre de Vaquiers, et de moi Ath de Saint-Victor notaire susdit qui l'ai écrit.

¹ Oncle de Pierre de Corneille, (Doat XXIV, f° 22 v°).

² Correction possible, bien que Jean de Falgous ait été du couvent de Carcassonne.

³ Non identifié.

Le lendemain¹ ledit témoin ajouta à sa vonfession, disant :

Pierre Estève-Trulhier de Puylaurens m'a dit à Puylaurens dans sa maison qu'il voudrait voir de bons hommes, c'est-à-dire des parfaits, s'il le pouvait, ou leur envoyer cinquante sous Toulsas ou leur valeur. Et il me parla deux fois de la chose.

Il y a deux ans ou environ.

Item Arnaud Terré de Sorèze m'a dit que si je voulais envoyer quelque chose aux parfaits en Lombardie, que j'y sois prêt, car lui, Arnaud Terré et Jean Bru de Durfort, son beau-frère, avaient vu quinze jours auparavant des hommes qui venaient d'arriver de Lombardie, et que je pourrais les voir si je voulais, et envoyer par leur intermédiaire si je voulais envoyer quelque chose.

Je répondis que je n'avais pas alors de disponible et je refusai de voir ces hommes. Ces mots furent échangés à Font Audier au-dessus du moulin de Terré.

Il y eut deux ans après les dernières vendanges.

Item Guillaume den Ath de Sorèze m'a dit qu'il verrait volontiers des parfaits.

Adam Olier m'a dit que ce Guillaume den Ath les avait vus dans la maison d'Adam Barthe avec lui. Ce Guillaume den Ath m'en parla une fois en chemin en venant de Puylaurens, à nouveau dans l'atelier² dudit Guillaume den Ath, et une troisième fois sur la table de son atelier.

Il y a vingt ans environ.

Item, Raimond Ribière de Sorèze, fils de Pierre Ribière, me parla des parfaits, faisant l'éloge d'eux et de leur secte, et cela dans l'atelier de son père.

Il y a trois ans environ.

Item, Raimond de Saint-Pierre de Candeil³ m'a parlé plusieurs fois des parfaits dans sa maison qu'il a à Sorèze, en dedans du ruisseau du Sor, me faisant leur éloge et disant que les bons hommes étaient vraiment bons, et que le pays n'était plus le même depuis qu'ils n'osaient plus y rester.

Ce fut il y a cinq ans environ.

Item, le chevalier Guilabert de Foissac⁴ m'a demandé si je savais qu'on pût trouver de bons hommes dans le voisinage de Sorèze si c'était nécessaire. Je lui répondis que non.

Item l'an que dessus, le quinze des kalendes de juin⁵ ledit témoin, ajoutant à sa confession, dit :

J'ai entendu Pierre Mans de Sorèze parler parfois des parfaits, et dire que c'étaient de bons hommes...⁶ s'ils osaient rester.

Depuis dix ans.

¹ 16 avril 1278.

² Ou le bureau ou l'étude, selon la profession.

³ Siège d'une abbaye, Labessière-Candail, canton de Cadalen, Tarn.

⁴ Sa déposition *infra* Il avait prêté serment en décembre 1271 (*Saisimentum*, p. 217).

⁵ *Corr.*: mai, 17 avril 1278.

⁶ *Lacune*.

Item, j'ai entendu Pons Raffré de sorèze raconter que Guiraud Terré le vieux lui avait raconté que Pierre Guiraud le vieux a eu tout ce qu'il lui fallait à sa fin (c'est-à-dire des parfaits), et que Pierre Bouche, de Sorèze devait bien le savoir, car il en avait eu "le poing ferré", c'est-à-dire beaucoup d'argent.

Il y a dix-huit ans environ.

Item j'ai entendu Raimond de Camis de Montgey me dire: "Messire, à quoi nous sert ce que nous faisons, ce que nous gagnons, si nous ne pouvons faire ce dont nous avons besoin quand c'est nécessaire, et avoir sur notre fin notre nécessaire ? Tout ce qui était bon dans le pays a été chassé et banni". Il m'a dit cela à Sorèze devant ma maison.

Il y a douze ans environ.

Item, j'ai dit une fois à Raimond Teysseire de Montgey, croisé pour hérésie, que les inquisiteurs lui déposeraient les croix. Il me répondit: "Je voudrais que ceux pour lesquels le les porte (c'est-à-dire les parfaits) osent rester dans le pays, et qu'on ne me les dépose jamais". Il l'a dit à Sorèze dans le portique de ma maison.

Je l'ai entendu dire depuis vingt ans.

Alors que Pierre de Dreuilhe, le défunt chevalier de Sorèze, oncle de l'actuel Pierre de Dreuilhe, était malade de la maladie dont il mourut, il entra au monastère de Sorèze dans sa maladie, et y prit l'habit monacal. Après quoi je lui rendis visite, et lui entendis dire qu'il était entré au monastère et avait pris l'habit parce qu'il ne pouvait pas, en dehors, avoir la paix avec ses neveux, les frères Arnaud et Isarn de Corneille, tant ils l'importunaient en lui demandant de faire ce qu'il fallait à son âme, car, s'il le voulait, ils lui amèneraient de bons hommes (c'est-à-dire des parfaits), et qu'il ne voulut pas y consentir.

Il y a trente ans environ.

Item, un jour à Sorèze dans mon cabinet de travail Castelnou de Dreuilhe me demanda: "Messire, cette persécution des bons hommes durera-t-elle toujours ? Cela nous fait grand tort, car nous pourrions faire grand bien à nos âmes avec eux s'ils osaient".

Il y a vingt-deux ans.

Item, à Auriac dans la maison de Philippe d'Auriac, je l'ai entendu me dire qu'il était bien affligé, que les bons hommes (c'est-à-dire les parfaits) soient ainsi chassés du pays, car il ne pouvait arriver de mal à qui pouvait les avoir à sa fin, et que c'était grand dommage pour les braves gens qu'ils n'osent pas rester. Il m'a dit aussi des mots semblables dans le bureau de Pierre Ratier¹ d'Auriac.

Il y a vingt ans ou environ.

Tous ceux-là qui me disaient ces mots étaient mes amis et mes familiers.

Il a déposé cela par devant Frère Pierre Arsieu, inquisiteur. Témoins Frère Arnaud Gasc, Frère Pierre Vital, Frère Raimond Aymeric et moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

¹ Un Pierre Ratier, écuyer, pr@te serment parmi les nobles de la ballie d'Auriac (*Saisimentum*, p. 96). Son "ouvroir" paraît indiquer que, comme le déposant dont la condition était voisine de la noblesse, il exerçait une profession libérale.

L'an que dessus, aux kalendes de juin¹ ce témoin ajouta à sa confession, disant:

A Sorèze dans la maison d'Adam Barthe, j'ai vu Arnaud Huc, le diacre des parfaits du Vielmurois, qui, à ce qu'on disait, avait été prêtre dans le siècle, et son compagnon, qui, je crois, s'appelait Caylar ou Pierre Aymeric².des parfaits aussi. Et cet Arnaud Huc prêcha là.

Assistèrent à ce prêche ledit Adam Barthe, sa femme Fizas, à ce que je crois, Rixende Baussan la parfaite et sa compagne Autier, Pierre Baussan, trère de cette parfaite Rixende, qui était alors baïle de l'endroit pour les Français³, moi-même, Raimond Peyre-Sartre mon maître d'alors qui m'y amena (j'étais alors un jeune de douze ans environ), Arnaud Guiraud et Arnaud Mitre, les parfaits, Pierre Larche, Pons Raffré qui rassembait là les croyants, Guillaume Raffré son frère, Bernard de Sainte-Foy, alias Tarabel, Raimond Roucinier, Pierre Carpin, Etienne Carpin, châtelain, Guillaume Bernard, savetier, Guillaume Bernard Sartre, Adam Raynald, le clerc, qui lisait dans le livre des parfaits (cela parlait du veau gras), Bernard Chabert, tous de Sorèze.

Tous comme moi ont entendu le prêche des parfaits et les ont adorés à ma vue.

Cela eut lieu il y a cinquante ans environ.

Item, à Sorèze, alors qu'Arnaud de Caune de Sorèze était malade, comme dit plus haut, de la maladie dont il mourut, la nuit précédant sa mort Pons Raffré de Sorèze lui amena les parfaits Bonnet d'Auvezines et son compagnon Nadal, qui l'hérétiquèrent et le reçurent dans leur secte, lui le voulant et y consentant expressément, en pausant le livre et les mains sur sa tête.

Assistèrent à cette hérétication lesdits Pons Raffré et Raimond Peyre Sartre, Adam Olier, Guillemette Peytavi ma mère, soeur du malade, Fauresse, ma soeur, alors petite fille de sept ans environ, qui épousa ensuite Bernard Coste, tous de Sorèze.

Et l'hérétication faite, moi-même et tous les susdits, à ma vue, avons adoré ces parfaits, sauf la petite fille qui n'avait pas l'âge de discrétion.

Il y a quarante-cinq ans environ.

Item, une autre fois, de nuit, Arnaud Huc et, je crois, Caylar son compagnon, les parfaits, prêchèrent dans la maison d'Adam Barthe.

Assistèrent à ce prêche moi-même, Adam Barthe, sa femme Fizas, Guiraud Terré, Pierre de Bieules, Adam Raynal, Adam Olier, Bernard Miège, Bernard de Saint-Pierre, Pierre Sartre, Raimond Roucinier, Pierre Raffré, Raimond Rainal, Pierre Chabert, tous de Sorèze.

Et là moi-même et tous les autres à ma vue avons adoré ces parfaits et entendu leur prédication.

Ce fut vers la même époque.

(Interrogé pourquoi il a d'abord dissimulé la vérité sur ces faits⁴) : Par peur de mon frère et de ma femme j'avais dissimulé ce que je viens d'avouer sur eux, et le reste par oubli

Il a déposé cela par devant Frère Pierre Arsieu, inquisiteur. Témoins Frère Raimond Mas, Frère Pierre Vital, Frère Bernard de l'Isle, et moi Ath de Saint-Victor, notaire susdit qui l'ai écrit.

¹ 1^{er} juin 1278.

² Ne sont mentionnés qu'ici.

³ Ui faisait la collecte des droits détenus par la Couronne au titre d'un condamné possédant des biens dans les terres toulousaines;

⁴ Il est possible que l'inquisiteur les ait connus par la confession d'Arnaud Huc.

L'an du Seigneur 1279...¹ ledit Pierre Peytavi, témoin ayant prêté serment et requis etc... ajouta à sa confession, disant :

La première fois que cet Arnaud Huc, diacre des parfaits, prêcha à Sorèze dans la maison d'Adam Barthe, comme il a été dit, assista à ce prêche Guillaume Peytavi mon frère avec les autres assistants, et il les adora.

Et il y a cinquante ans environ comme il a été dit.

(Interrogé sur l'âge qu'avait ce Guillaume Peytavi) : Huit ans environ.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Hugues Amiel et Frère Jean Galand, inquisiteurs. Témoins Frère Arnaud Archambaud² et Frère Bernard de l'Isle OP, et moi Ath de Saint-Victor, notaire susdit, qui l'ai écrit.

¹ *Lacune.*

² Du couvent de Carcassonne, témoin fréquent des enquêtes de Galand.

RAIMOND DUPUIS DE SDREZE

L'an du Seigneur 1277, le samedi après les saints Marcellin et Pierre¹, Raimond Dupuis de sorèze, comparaisant judiciairement, témoin ayant prêté serment etc..., reconnaît qu'il a juré devant Frères Jean et Réginald de Chartres, jadis inquisiteurs, de ne plus désormais utiliser les augures, ni donner conseil à quiconque, ni faire en aucune manière le métier de devin.

(Interrogé si depuis il a utilisé les augures) : Oui. *(Interrogé sur le nombre de fois)* : Je ne me rappelle pas.- *(Interrogé sur les personnes qu'il a conseillées depuis)* : Beaucoup de clercs, de religieux et de laïcs.

(Interrogé sur les personnes) : Monseigneur Guillaume-Arnaud, ancien évêque de Carcassonne², monseigneur Pierre Raimond, ancien abbé de Sorèze³, monseigneur Uzalguier, ancien abbé d'Alet⁴, et plusieurs autres, tant clercs et religieux que laïcs, dont je ne me souviens pas maintenant.

Item requis de dire combien de fois il a conseillé monseigneur l'évêque : Une fois seulement.- *(Sur quoi)* : Sur une maladie.- *(En quel endroit lui ~t-il parlé ?)* Entre Saissac et Sorèze, à l'endroit qui s'appelle Al Fau del Portel⁵, et il était venu là d'un sien château qui s'appelle la Loubatière⁶. Le messenger de l'évêque auprès de moi fut Pierre de Pexiora de Saissac, mort depuis.

Pour l'époque, il y a douze ans passés environ.- Pour les personnes, il y en avait plusieurs avec l'évêque, qui le virent me parler en cet endroit, mais je crois qu'ils ignoraient de quoi nous parlions.

Item requis de dire combien de fois il conseilla ledit abbé de Sorèze : Quatre fois et davantage.- *(Sur quoi)* : Sur son élection à l'abbaye de Lagrasse⁷. Je lui dis qu'il l'obtiendrait, et il l'a obtenue.

Pour l'époque, il y a dix ans ou davantage.- Pour l'endroit, ce fut à Sorèze.-

(Interrogé sur les personnes) : Personne d'autre ne l'entendit.

Item requis de dire combien de fois il conseilla l'abbé d'Alet : Deux fois.- *Sur quelle affaire* : Sur le litige qu'il avait avec Olivier de Termes⁸. Je lui ai conseillé de composer dans ce litige.- *Sur*

¹ 6 juin 1277.

² Guillaume-Arnaud Morlane, 1240-1255.

³ Pierre "de Grosso", (de Goust ?) attesté en 1252, nommé à Lagrasse en 1262.

⁴ Uzalguier de Niort, fils de Guillaume de Niort et d'Esclarmonde de Laurac.

⁵ Nonidentifié.

⁶ Commune de Laprade, canton du Mas Cabardès, Aude, siège aussi d'une chartreuse.

⁷ Chef-lieu de canton, Aude.

⁸ Descendant de la famille de Termes dépossédée par la Croisade, sa participation à la croisade de s. Louis lui avait valu sa faveur, et il avait recouvré des terres en Razès.

le lieu: A Brugairoles en Razès¹.- *Sur l'époque :* Il y a douze ans ou environ.- *Sur les personnes:* Personne d'autre n'entendait.

Item interrogé s'il a un livre de divination: Je n'en ai qu'un, qui commence par "*Si vols saber que es coffres.*"²." Ce livre est couvert d'une couverture de veau rouge velu, et à la fin du livre il est parlé de l'observation des vents.

Il a déposé cela par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur, en présence et au témoignage de Frère Pierre Raimond-Baragnon, de Jacques de Saumier, gardien du Mur, et de moi Ath de Saint-Victor, notaire susdit, qui l'ai écrit.

L'an que dessus, le deux des nones de septembre³ ledit Raimond Dupuis de Sorèze, témoin ayant prêté serment et requis comme ci-dessus, ajouta à sa confession, disant:

J'ai parfois utilisé les augures pour monseigneur Raimond, ancien évêque de Toulouse pour l'affaire qu'il avait en dernier lieu à la Curie⁴.

Item j'ai utilisé les augures pour feu monseigneur Gui Foulcoi⁵, la première fois sur son cardinalat, la seconde sur la papauté. Mais monseigneur Gui ne m'en a jamais parlé, mais ledit Pierre Raimond, qui fut par la suite abbé de Lagrasse, m'en parlait.

(Interrogé si monseigneur Raimond, évêque de Toulouse, lui parla d'observer les augures sur son affaire en personne: Oui, à Toulouse, et à Balma⁶, mais personne d'autre n'entendait. Pierre Peytavi de Sorèze servit deux ou trois fois d'intermédiaire.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Pons de Parnac, inquisiteur, en présence et au témoignage de Frère Hugues Amiel, prieur OP de Toulouse, Frère Ermengaud Leutier, Jacques de Saumier gardien du Mur, et de moi Ath de Saint-Victor notaire susdit qui l'ai écrit.

¹ Canton d'Alaigne, Aude.

² "Si tu veux savoir ce qui est caché".

³ 4 septembre 1277.

⁴ Raimond du Fauga, ancien prieur dominicain de Toulouse, accusé devant la Curie à la fin de son épiscopat par l'archevêque de Narbonne de divers méfaits peu vraisemblables (1232-1270). Cf Douais, Documents, I, pp. 77-79, qui donne le texte de la déposition.

⁵ Clément IV (1285-1289), ancien archevêque de Narbonne.

⁶ Canton de Toulouse-Sud, résidence d'été des évêques de Toulouse.

RAIMOND ARQUIER, DIT BAUSSAN

L'an que dessus, le dix des kalendes d'octobre¹ Raimond Arquier, dit Baussan, convoqué par l'inquisiteur, témoin ayant prêté serment et requis etc..., dit :

Je me suis confessé sur l'hérésie à maître Arnaud, chancelier², et à Amiel, curé de St-Etienne de Toulouse, jadis inquisiteurs, et j'ai eu d'eux une pénitence pour ce que j'avais avoué devant eux. Et depuis je n'ai pas été coupable d'hérésie.

Mais, en plus de ce que j'ai avoué à ces inquisiteurs, j'ai commis ce qui suit :

A Sorèze, j'ai vu les parfaites Rixende Baussane et sa compagne demeurant dans la propre maison de Rixende, quinze ans environ. J'étais alors enfant et demeurais avec ladite Rixende qui était ma tante. Et j'ai alors mainte fois mangé et bu avec elles, et les ai mainte fois accompagnées.

Il y a soixante ans environ.

Item, j'ai vu demeurer avec ces parfaites Rixende et sa compagne longtemps dans la même maison, mangeant et buvant avec elles Guillaume Espanhol, Raimond de la Sourde, et les soeurs dudit Raimond de la Sourde, Guillemette, Bernarde et Rixende.

Ce fut à la même époque.

A l'époque, ces parfaites demeuraient dans la ville de Sorèze, restaient en public dans la rue, à l'église ou au four, et faisaient publiquement leurs affaires, comme les autres femmes de Sorèze, avec n'importe qui de la population, et n'importe qui avec elles.

Item, instruit et endoctriné par cette hérétique ma tante Rixende, et avec moi toutes les personnes susnommés à ma vue (à savoir Raimond de la Sourde et ses sœurs Guillemette, Bernarde et Rixende) avons mainte fois adoré ces parfaites en fléchissant trois fois les genoux, en disant "Bénissez..." à la manière des parfaits.

Item Pierre Carpin et sa femme Barrave, de Sorèze, ont rendu visite mainte fois à ces parfaites, leur apportant et leur donnant du pain, du vin et autres victuailles. Mais je ne les ai pas vu adorer.

Ce fut à la même époque.

Item j'ai vu à Toulouse Arnaud Raimond Gayet, chevalier de Durfort et Paulin de Labécède, les faidits, habitant, mangeant et buvant avec ces parfaites. Mais je ne les ai pas vu adorer, que je me le rappelle.

¹ 22 septembre 1277.

² Arnaud Pelhisson, chanoine, précenteur et finalement chancelier de l'Eglise cathédrale de Toulouse. Mais l'inquisiteur diocésain délégué habituel dans la période 1250-1256 avec le curé Amiel est maître Arnaud de Gouzens.

Item j'ai vu à Sorèze Alpaïs, femme de Pierre de Reuilhe, et Nigra, soeur de cette Alpaïs et femme de Gaillard de Dreuilhe, rendant visite à ces parfaites dans leur maison et leur parlant.

Ce fut à la même époque.

Item j'ai vu Guilabert Alzieu et Bernard Gairald, moines de Sorèze, Orbria, mère de Pierre de Corneille moine de Sorèze, et Alzèva, mère dudit Guillaume Alzieu, moniales de Sorèze, parler mainte fois familièrement à ces parfaites.

Ce fut à la même époque.

Item, j'en ai vu beaucoup, que je ne me rappelle pas maintenant, rendre visite à ces parfaites et leur parler à cette époque.

Item j'ai vu mainte fois Raimond Peyre de Sorèze parler à ces parfaites dans leur maison ou dans la rue.

Ce fut à la ~me époque.

Item, à Sorèze, dans la maison des frères Arnaud et Raimond Bernard, j'ai vu une fois le médecin Guillaume Bernard d'Airoux et son compagnon, les parfaits. Ledit Arnaud Bernard était alors malade dans la maison. J'y suis venu avec ladite Rixende Baussane, mais je n'y ai rien vu faire d'autre.

Ce fut à la même époque.

Item, dans la maison d'Adam Barthe de Sorèze, j'ai vu les parfaits Arnaud Huc et son compagnon. Et j'ai vu là avec eux ledit Adam et sa femme Fina. Mais je ne les ai pas vu adorer.

Ce fut à la même époque.

Item, à Sorèze, dans la maison des frères Pons et Guillaume Raffré, j'ai vu Pons Pinel¹ qui fut de Puylaurens, et son compagnon, les parfaits. Et j'ai vu avec eux ces frères, Bonne, leur mère, Rixende Baussane, ma tante, avec laquelle je suis venu là, et beaucoup d'autres personnes dont je ne me souviens pas. On y entendit la prédication de ces parfaits, mais on ne les adora pas.

Ce fut à la même époque.

Item, à Sorèze, dans la maison de ladite parfaite Rixende Baussane, j'ai vu mainte fois les parfaits Guillaume Bernard d'Airoux et son compagnon, qui rendaient visite à Rixende et à sa compagne, les parfaites. Et là ces parfaites et moi avons adoré mainte fois ces parfaits.

Ce fut à la même époque.

Item à Sorèze, dans la maison d'Adam Barthe, j'ai vu une seconde fois avec les parfaits Arnaud Huc et son compagnon les parfaites Rixende Baussane et sa compagne, ledit Adam et sa femme Fina, Guillaume de Belleserre², clerc, Adam Raynald, clerc, Bernard Miège, et jusqu'à quinze ou vingt personnes dont je ne me souviens pas maintenant. Ils parlèrent là avec ces parfaits, mais je ne sais pas ce qu'ils dirent, car j'étais enfant.

Ce fut à la même époque.

Item, à Sorèze dans la maison de Guillaume Pescadou, qui avait été de Durfort, j'ai vu ces parfaits Arnaud Huc et son compagnon, et les parfaites Rixende Baussane et sa compagne. Et j'ai vu avec eux Guillaume Pescadou et sa femme Guinhouse, et jusqu'à quinze ou vingt personnes,

¹ Seule mention de ce parfait.

² Canton de Dourgne, Tarn. Peut-être l'homonyme Guillaume de Belleserre, curé de Saint-Germain (canton de Puylaurens, témoin occasionnel du registre de Ferrer.

parmi lesquelles il y avait, je crois, Pons ou Guillaume Raffré, ou les deux. Mais j'étais enfant, et je ne sais pas ce qu'ils firent là.

Ce fut à la même époque.

Item, ensuite ces parfaits et parfaites commencèrent à avoir peur et à se cacher à cause de la venue du comte de Montfort et des Français, et cette Rixende Baussane la parfaite quitta sa maison.

Guillaume Espanhol fit sortir de Sorèze Rixende Baussane et sa compagne et les emmena, à ce que j'ai entendu dire, à Lempaut à la maison de Guillaume-Maffré¹ où elles restèrent un an ou environ. Mais je ne les ai pas vues dans cette maison.

Il ya quarante-six ans environ.

Item, par la suite Guillaume Espanhol ramena ces parfaites à sa maison, et je demeurai avec elles. Et je vis ledit Guillaume Espanhol habitant et mangeant avec elles.

Item, à Vauré, chez Ermengaud d'Auvezines, j'ai vu demeurer longtemps, à diverses et nombreuses reprises, les parfaites Rixende Baussane et Bernarde d'Auvezines, sœur dudit Ermengaud. Et j'ai vu là avec ces parfaites Ermengaud, son frère Guillaume Pons et leur père, qui gardaient là ces parfaites, mais je ne les ai pas vus les adorer.

Il y a cinquante ans environ.

Item, j'ai vu à Sorèze ces parfaites habiter dans la maison de Raimond de la Sourde. Et j'ai vu la ce Raimond qui habitait, mangeait et buvait avec elles.

Il y a cinquante sept ans environ.

Item j'ai vu ces parfaites dans la maison de Guillaume Bernard le savetier, et avec elles ledit Guillaume Bernard et son neveu Guillaume Pons, mais je n'ai pas vu adorer.

Il y a cinquante ans ou davantage.

Item j'ai vu les parfaites Rixende et Bernarde habiter et se cacher à Sorèze dans la maison de Castel. et j'ai vu avec elles ledit Castel et sa femme Fauresse, qui les entretenaient et les cachaient là. Mais je ne les ai pas vus adorer.

Il y a quarante-cinq ans environ.

Item j'ai vu ledit Ermengaud de Vauré rendre visite à Sorèze à ces parfaites et manger avec elles.

Ce fut à la même époque.

Item, par la suite, je quittait la ville de Sorèze à cause d'un méfait, et je n'y ai plus habité depuis, mais à Blan² et à Lamothe³.

A côté de la barthe *del Espanhol* près du mas de Brugal⁴ dans la paroisse de Blan, j'allai voir une nuit les parfaits Raimond du Mas et son compagnon dont je ne sais pas le nom, que je trouvai là. Vinrent de même les voir ma femme Ricarde, Ermengarde, femme de feu Isarn Pagès, Raimonde de Brugalènes de Blan, Raimond le forgeron de Lamothe, et Arnaud ou Bernard Lassalle de Roumens, neveu de ladite Raimonde de Brugalènes, qui nous fit réunir là. Et là moi-même et tous les autres avons adoré ces parfaits et entendu leur prédication.

Il y a vingt-neuf ans environ.

¹ Sans doute le père de Padiès.

² Canton de Puylaurens, Tarn.

³ Commune de Blan.

⁴ Non identifié.

Item, à Blan dans la maison de feu Jean Franc, j'ai vu les parfaits Raimond du Mas et son compagnon, de jour. Et j'ai vu là avec eux Jean Franc et sa femme Guillemette et Andrée, femme de feu Guibert de Blan. Je n'ai pas adoré là ces parfaits, ni ne les ai vu adorer par les autres.

Ce fut à la même époque.

Item, feu Bernard Trille, beau-père de Pierre Peytavi, fut hérétique dans la maladie dont il mourut, en présence des parfaits qui l'hérétiquèrent, savoir Guillaume Bernard d'Airoux et son compagnon, les parfaites Rixende Baussane et sa compagne, moi-même qui étais venu avec Rixende Baussane, (et qui ai vu ces parfaits imposer les mains sur la tête du malade), et en présence de Raimond Trille, neveu du malade. Etaient également présents et allant par la maison Pierre Peytavi et sa femme Fauresse, fille du malade, mais ils n'assistaient pas à l'hérétication. Je n'ai pas adoré là ces parfaits, ni vu qu'on les adore. Ni moi ni Pierre Peytavi ni cette Fauresse ne sommes restés dans la chambre pendant l'hérétication.

Il y a cinquante ans ou environ¹.

Item, feu Pierre Delaire de Sorèze fut hérétique à Sorèze dans sa maison dans la maladie dont il mourut, en présence et à la vue de moi-même, qui étais alors enfant, les parfaites Rixende Baussane et sa compagne, avec lesquelles j'étais venu, Bernard Delaire, frère, et Raimonde femme du malade, par la suite femme de Guillaume Espanhol, et Pierre Prous, alors enfant, cousin du malade. Je n'ai pas adoré là ces parfaits ni vu les autres adorer.

Il y a cinquante ans environ.

Item, j'ai vu Adam Barthe de Sorèze et sa femme garder dans leur maison Guillaume Bernard d'Airoux et son compagnon, parfaits.

Il y a cinquante ans environ.

Item, à Sorèze dans la maison de Pierre Carpin, j'ai vu demeurer les parfaites Rixende Baussane et sa compagne. Et j'ai vu là avec elles ce Pierre Carpin et sa femme Barrave, mangeant et buvant avec elles. Ce fut à la même époque.

Item à Sorèze, dans la maison de Tarabel, qu'on appelle encore Bernard de Sainte-Foy, j'ai vu demeurer ces parfaites. Et j'ai vu avec elles ce Tarabel et sa femme Ava, et leur fils alors enfant Raimond de Sainte-Foy. Je les ai vu demeurer et converser avec ces parfaites, mais je ne les ai pas vus adorer. Ce fut à la même époque.

Item, à l'époque où la parfaite Rixende Baussane habitait sa maison à Sorèze, Boyère, la femme de Bernard Trille, dont la maison était contiguë à celle de cette parfaite, lui rendait visite, à elle et sa compagne, à ma vue.

Il y a soixante ans environ.

Interrogé, il dit ne pas se souvenir davantage.- Interrogé pourquoi il n'a pas dit la vérité sur tout cela aux inquisiteurs, il dit que ce fut par peur, et par amour pour sa femme qu'il avait caché ce qu'il savait d'elle; Et il reconnut avoir mal agi en le cachant aux autres inquisiteurs.

Ces parfaits, il a cru que c'étaient des hommes bons et qu'on pouvait être sauvé dans leur secte dès qu'il les connut, jusqu'à l'époque où il avoua l'hérésie à maître Arnaud Pelhisson¹ et à Amiel, curé de St-Etienne de Toulouse, jadis inquisiteurs, dont il eut une pénitence. Mais des lors il n'a plus cru ni eu foi en eux.

¹ Ce retour en arrière vient de ce que le notaire passe des "visions" aux "hérétications". Pour l'époque, et l'identité des parfaits, voir plus haut le témoignage différent de Pierre Peytavi.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Hugues Amiel, prieur OP de Toulouse, faisant fonction d'inquisiteur, en présence et au témoignage de Frère Pons de Parnac, de Frère Amiel de Blan, et de moi Ath de Saint-Victor notaire susdit qui l'ai écrit.

L'an que dessus, le sept des ides de mars¹, ledit Raimond Arquier, témoin ayant prêté serment et requis comme ci-dessus, ajouta à sa confession, disant :

A Sorèze, dans la chambre de Pierre Raimond de Dreuilhe qui était alors malade de la maladie dont il mourut, j'ai vu Raimond de Carlipa² et un compagnon que je ne reconnus pas, les parfaits, qui hérétiquèrent là le malade, en présence et au vu de moi-même et de la parfaite Rixende, ma tante, avec laquelle j'étais venu, d'Orpais, femme du malade, des frères Pans et Guillaume Raffré, et d'Hugues den Galhard, tous de Sorèze. Et tous les susdits et moi avons adoré là ces parfaits.

Il y a cinquante ans ou environ.

Item, à Sorèze, dans la maison de ma tante la parfaite Rixende, j'ai vu ma mère Raimonde den Ath, Arnaud Baussan, devin de Sorèze, Arnaud Baussan qui habite Loubens³, mes frères, qui rendaient visite à Rixende et à sa compagne, les parfaites, mangeant et buvant avec elles.

Il y a quarante ans environ.

Item, j'ai entendu Arnaud Lassalle de Roumens et Raimonde de Brugalènes dire que le chevalier Guilabert de Foissac avait donné des vêtements noirs aux parfaits Raimond du Mas et son compagnon.

Il y a vingt-neuf ans environ que je l'ai entendu dire.

Item j'ai entendu Pierre Bisbe de Blan en parler et dire qu'ils avaient été à Roque...⁴ et à St-Paul Cap de Joux.

Je l'ai entendu depuis dix ans.

(Interrogé pourquoi il avait caché cela, il dit: en partie par peur et en partie par oubli).

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Pierre Arsieu, inquisiteur, en présence et au témoignage de Frère Bernard de l'Isle, de Frère Raimond Guilabert, de Frère Guillaume Aymeric, et de moi Ath de Saint-Victor qui l'ai écrit.

¹ 9 mars 1278.

² Canton de Castelnaudary-Nord, Aude. Raimond, attesté de 1223 (à St-Paul Cap de Joux jusqu'en 1236-1238 surtout à Puylaurens où il était vu par toute la noblesse. Il était diacre en 1238. Son livre, qu'il avait dû abandonner en fuyant, fut remis par Gaucelin de Miraval au chroniqueur Guillaume de Puylaurens. (Registres de Ferrer et de Bernard de Caux, passim.

³ Canton de Caraman, Hte-Garonne.

⁴ *Lacune?*

⁴

L'an que dessus, le trois des ides de mars¹ ledit témoin ajouta à sa confession, disant :

A Sorèze, dans la maison de cette parfaite Rixende Baussane, j'ai vu Raimonde Espanhol adorer cette parfaite.

Item j'y ai vu Raimonde Cerrade adorer cette parfaite.

Item j'ai vu cette parfaite habiter dans la maison de Guillaume Espanhol, et Raimonde Espanholl'y adorer.

Item j'ai vu cette parfaite habiter dans la maison de Tarabel, et j'y ai vu avec elle Raimond-Arnaud le fils dudit Tarabel, mais je ne l'ai pas vu adorer.

Item dans la maison de la parfaite Rixende Baussane j'ai vu Bernard Barthe et Jean Clerc de Sorèze lui parler.

Il y a quarante-cinq ans environ que cela eut lieu.

Item, il se corrigea, et dit :

Pierre Peytavi et sa femme Fauresse assistèrent à l'hérétication de Bernard Trille, père de cette Fauresse, dont j'ai parlé plus haut, et de même y assista la femme de Bernard Raynald dont je ne me rappelle pas le prénom. Moi-même et tous les autres qui étions là avons adoré ces parfaits.

Quand j'ai vu les parfaits Raimond du Mas et son compagnon près de la barthe del Espanhol près du mas de Brugalènes, comme il a été dit plus haut, j'y ai vu avec eux le chevalier Guilabert de Foissac et Pierre Olive de Blan, adorant ces parfaits.

Item, quand j'ai vu ces parfaits dans la maison de Jean Franc de Blan, comme il est dit plus haut, j'ai vu avec les susdites personnes qui y étaient Isarn de Foissac², fils dudit Guilabert de Foissac, adorer ces parfaits.

(Interrogé pourquoi il a caché cela) : Par peur.

Item j'ai entendu Pierre Bisbe de Blan dire que Prunel avait été à Arzile³ dans la maison de son père. Je l'ai entendu il y a dix ans environ.

Item j'ai entendu feu madame Rica, femme de Loubens, actuel seigneur de Lamothe⁴, dire que deux parfaits qui étaient sortis de la maison de Pons Faure de Lamothe, allaient vers Auriac, et qu'en chemin, près du moulin d'Espère, ou à côté d'un taillis, le damoiseau Guillaume Oalric, qui habite avec messire Loubens, parla à ces parfaits, que ce Loubens le vit, mais ne leur parla pas. J'entendis ausssi cette dame raconter que c Guillaume Oalric avait parlé à ces parfaits dans la maison de Pons Faure. Devraient le savoir ce Pons, sa femme Guillemette, leur fils aîné et leur fille mariée depuis à Foissac⁵.

Il y a eu un an l'été dernier que j'ai entendu cette dame le rapporter.

Item j'ai entendu messire Amanieu de Loubens, le défunt chevalier, dire que Bernard Audebaud d'Algans fut hérétique dans la maladie dont il mourut. Pons Audebaud, son fils bâtard, devrait le savoir.

(Interrogé pourquoi il l'a caché, il dit que c'est par peur).

¹ 13 marq 1278.

² Cf *supra*, p. Il avait prêté serment en 1270 (*Saisimentum*, p. 97).

³ Non identifié.

⁴ Commune de Blan. Loubens de Pulaurens prête serment en 1271 avec son frère Frésoul (p. 97).

⁵ Non identifié.

Item, il ajouta à sa confession, disant :

Vergé de Sorèze fut hérétique à Sorèze dans sa maison dans la maladie dont il mourut par les parfaits Guillaume Bernard d'Airoux et Raimond de Carlipa. Assistèrent à cette hérétication Guillaume Bernard le savetier et sa femme, soeur de Pierre Bouche, ce même Pierre Bouche, et la parfaite Rixende Baussane avec laquelle je vins jusqu'à la porte de cette maison. Mais je n'entrai pas et n'assistai pas à cette hérétication, et ne la vis pas se dérouler. Mais je l'ai entendu dire à Guillaume Bernard et à Espanhol.

Il y a quarante ans environ.

Item, à Sorèze, dans la maison de Raimond de Tréville¹, le défunt curé de Sorèze, j'ai vu deux parfaites, soeurs de ce curé. Et à l'époque Jean Clerc, fils de ce curé², habitait dans cette maison.

Il y a quarante-sept ans environ.

Item, à Villeneuve près de Loubens³ dans la maison de Guillaume Boyer, au solier, j'ai vu deux fois les parfaits Raimond du Mas et son compagnon. Et j'y ai vu la première fois avec eux ce Guillaume Boyer et sa femme, Pierre de Moussoulens⁴ et sa soeur, femme d'Albégès qui habite maintenant Lavour, Pons des Pujols, tous de Villeneuve, et Barrau, Pons Aicard, Pons Cavaillé et Pierre Fougé, tous de Lamothe, qui portaient alors avec des ânes du blé à Toulouse. Et là moi-même et tous les susdits avons adoré ces parfaits

Il y a trente ans environ.

Item, la seconde fois, j'ai vu là ces mêmes parfaits, et avec eux Guillaume Boyer et sa femme, Pierre de Moussoulens et sa soeur susdite, Albégès son mari, et mon frère Arnaud Baussan de Loubens. Tous à ma vue et moi avec eux avons adoré ces parfaits.

Ce fut à la même époque.

Item, à Blan dans la maison de feu messire Loubens j'ai vu Raimonde, soeur de Pierre de Moussoulens, parfaite, habiter là et apporter de l'eau. Ce Pierre était alors baïle de ce messire Loubens, mais je crois que personne ne savait que cette femme était parfaite, si ce n'est son frère Pierre, moi-même et Raimond Escarantel de Blan. Et cette parfaite resta là huit jours environ.

Ce fut à la même époque.

Item, un jour, alors que je commandais des boeufs pour mon maître⁵, je vis au mas de Catmort près de la maison d'Ermengarde Pagès les parfaits Raimond du Mas et son compagnon, debout. Et je vis avec eux, leur parlant, Ermengarde Pagès, Michel Pagès, et Raimond Faure de Catmort. Mais je n'ai pas adoré ces parfaits et n'ai pas vu les autres les adorer.

Il y a trente ans environ.

Item, à Sorèze, dans la maison de Rixende Baussane, j'ai vu plusieurs fois Pierre Bouche et sa soeur, femme de Pierre Mas de Sorèze, restant et parlant à cette parfaite, pas ensemble, mais séparément.

Il y a quarante ans environ.

¹ Canton de Castelnaudary-Nord, Aude.

² V. sa déposition *infra*, p. .

³ Villeneuve les Lavour, canton de Lavour, Tarn.

⁴ Canton d'Alzonne, Aude.

⁵ Au bouvier, entrepreneur de labours.

Item, ledit Raimond de Tréville, curé de Sorèze, invité un jour par cette parfaite Rixende Baussane, a mangé avec elle dans sa maison. Et je crois qu'il y eut avec ce curé son fils Jean Clerc, mais je ne me souviens pas bien.

Ce fut à la même époque.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Pierre Arsieu, inquisiteur, en présence et au témoignage de Frère Barthélemy d'Arcagne, Frère Amiel de Blan, Frère Bernard de l'Isle, OP, et de moi Ath de Saint-Victor, notaire susdit, qui l'ai écrit.

ERMENGARDE PAGÈS DE BLAN

L'an que dessus, le cinq des kalendes d'octobre¹ Ermengarde, veuve d'Isarn Pagès de Blan, amenée prisonnière, témoin ayant prêté serment et requise, etc..., dit :

A Blan, dans la borde² des frères Isarn et Guillaume Pagès, j'ai vu Guillaume Bernard d'Airoux et Bernard Gibert, les parfaits, et les parfaites Bernarde, soeur dudit Guillaume Bernard, et Giberte, sour dudit Bernard. Ils restèrent là quatre jours. Ces frères les gardaient là sur l'ordre de feu messire Loubens leur seigneur et de madame Bérengère sa femme. Et je vis là avec ces parfaits et ces parfaites mon mair Isarn Pagès et son frère Guillaume Pagès, et Jean Franc de Blan qui les conduisait.

Demeurait là aussi avec ces parfaits la parfaite Mozoissa, qui les servait. Moi, j'étais alors jeune, et je n'ai pas adoré les parfaits ni les parfaites, ni vu les autres les adorer.

Et je n'ai rien fait d'autre ni rien vu faire d'autre avec eux.

Il y a quarante ans environ.

Item j'ai vu les mêmes parfaits et parfaites à Blan dans la maison de Bernard Faure...³ Pierre Olive de Blan, Jean Franc et Guillaume Fougé de Lamothe. Mais je ne me trouvai pas à l'intérieur de la maison, et je n'ai pas adoré ces parfatis, ni ne les ai vu adorer, ni n'ai entendu leur prédication. Mais les autres l'entendaient.

Moi, je me suis retirée. Mais j'ai entendu dire que Terry de Nlan fut là avec ces parfaits et les autres susdits.

Il y a cinquante ans environ.

Ailleurs je n'ai pas vu de parfaits, je n'en ai pas adoré, n'ai pas entendu leur prédication; je ne leur ai rien donné ou envoyé; je n'ai pas mis d'esmoir ni de foi en eux, et ne sais rien d'autre sur l'hérésie.

Elle a déposé cela à Toulouse par devant Frère Hugues Amiel, prieur des Frères Prêcheurs de Toulouse, faisant fonction d'inquisiteur, en prsence et au témoignage de Frère Amiel de Blan, de Jacques, gardien du Mur, et de moi, Ath de Saint-Victor, notaire susdit, qui l'ai écrit.

L'an que dessus, le cinq des kalendes de décembre⁴, le témoin, sortie de prison, ajouta à sa confession disant :

J'ai vu Jean Franc et Pierre Olive apporter des victuailles aux parfaits et aux parfaites quand ils habitaient dans cette borde à Catmort.

¹ 27 novembre 1277.

² La ferme.

³ *Lacune.*

⁴ 27 novembre 1277.

Interrogée plusieurs fois, elle dit ne rien savoir de plus sur l'hérésie.

Item interrogée pourquoi cette année, à Blan, dans l'abjuration générale devant Frère Pons de Parnac, elle n'avait pas dit la vérité là-dessus, elle dit que c'était par folie et sottise de sa part.

Elle a déposé cela par devant Frère Pierre Arsieu à Toulouse. Et elle jura et abjura et fut réconciliée, en présence et au témoignage de Frère Pierre Gasc, Frère Bernard cE l'Isle, Frère Amiel de Blan, et de moi Ath de Saint-Victor notaire susdit qui l'ai écrit.

GUILLAUME D'EN ATH DE SORÈZE

L'an du Seigneur 1277, le quatorze des kalendes de décembre¹ Guillaume d'en Ath, fils de feu Guillaume den Ath de Sorèze, témoin ayant prêté serment et requis etc..., dit :

J'ai vu un jour Rixende Baussane de Sorèze seule dans la rue de Sorrèze, entrant dans la maison de son frère Raimond Baussan.

Et trois ou quatre jours après, on murmura dans la population de Sorèze que cette Rixende, qui avait longtemps disparu, était revenue et qu'elle était dans cette maison.

Alors monseigneur Pierre Raimond de Missècle², abbé de Sorèze, vint à cette maison et arrêta cette parfaite, et l'amena à Toulouse où elle fut brûlée, à ce que j'ai entendu dire.

(Interrogé pourquoi il n'a pas arrêté cette parfaite quand il la vit entrer dans la maison, ou du moins ne cria pas pour qu'on l'arrête) : J'étais enfant, et j'ai cru, et l'on disait, qu'elle était venue en sécurité avec l'accord de l'Eglise.

Il ya trente ans et davantage.

(Sur interrogation) : Je n'ai jamais parlé à cette paraite, ni à d'autres parfaits ou parfaites, je ne les ai pas adorés, n'ai pas entendu leur prédication, ne leur ai rien donné ou envoyé, n'ai pas mis en eux mon espoir ou ma foi, et ne sais rien de plus sur l'hérésie.

Il a déposé cela par devant Frère Pierre Arsieu, inquisiteur, en présence et au témoignage de Frère Bernard de l'Isle, OP, et de moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

¹ 18 novembre 1277.

² Canton de Graulhet, Tarn.

BERNARD BARRE DE SORÈZE

L'an que dessus, le quatre des nones de décembre¹ Bernard Barre de Sorèze, témoin ayant prêté serment et requis etc..., dit :

Je fus le valet de Guillaume de Belleserre, curé de Sorèze, qui fut chasseur de parfaits. Une nuit, ce Guillaume de Belleserre et moi avec lui, Pierre Allègry, Raimond de Belleserre, frère de ce Guillaume, Etienne, bouvier dudit Guillaume, et un autre dont je ne sais pas le nom (tous deux de Lauzerville²), et un ...³ du nom de Doumenc, qui était alors aussi chez ce Guillaume Bernard de Belleserre, et par la suite habita Montpellier, nous nous mîmes à l'affut à la porte de la maison de Pierre Raimond de Dreuilhe, le chevalier, parce qu'on avait dit à Guillaume de Belleserre qu'il y avait là Arnaud Huc, le diacre des parfaits, et son compagnon, et que Pierre de Juzes⁴ et Hugues den Galhard de Sorèze les avaient amenés là pour hérétiquer ce chevalier, malade de la maladie dont il mourut.

Mais nous ne prîmes pas ces parfaits, et n'entrâmes pas dans la maison, parce qu'ils avaient été sortis d'un autre côté par le mur fortifié. De cette maison, ils vinrent à la maison de Bernard de Sainte-Foy, et de là ils furent sortis par une corde, à ce que nous entendîmes dire par la suite. Et le lendemain nous trouvâmes les traces.

J'ai entendu dire aussi que ce chevalier fut hérétiqué par ce parfait.

Il y a trente-cinq ans environ.

Item j'ai vu Rixende Baussane de Sorèze habiter là dans sa propre maison. On disait d'elle publiquement qu'elle était parfaite. Elle éleva à l'époque Raimond Baussan, qui habite maintenant Lamothe, et Arnaud Baussan son frère qui habite Loubens.

Il y a quarante-cinq ans environ.

Item j'ai entendu dire à l'époque que les frères Pons et Guillaume Raffré, Adam Barthe, Guillaume Espanhol et Guillaume Bernard Sabatier de Sorèze étaient recéleurs, croyants et amis des parfaits.

Pour moi, je n'ai jamais adoré de parfaits, ni entendu leur prédication, ne leur ai rien donné ou envoyé, ni n'ai mis en eux mon espoir ou ma foi.

Item, à Sorèze, dans un vallon de la plaine de Reve⁵, au coin d'un pré qui était alors à moi, qui est maintenant à Pierre Bonnafous, j'ai vu les parfaits Arnaud Huc, diacre des parfaits du Vielmurois, et son compagnon Arnaud Mirre⁶, et avec eux Guiraud Raffré le vieux, Adam Olier, PONS Raffré et Guillaume Raffré de Sorèze, debout là et parlant à ces parfaits. Moi, je restais avec mon bétail, et ne restai pas là et je ne leur parlai pas, sauf que je demandai à Pons Raffré : "Que faites-vous ici ?" Il répondit: "Nous y sommes".

¹ 4 décembre 1277.

² Canton de Lanta, Hte-Garonne.

³ *Inintelligible.*

⁴ Canton de Revel, Hte-Garonne.

⁵ Non identifié.

⁶ Attesté à Issel et à Verdun vers 1225-1229 (Ms 609).

Il y a cinquante ans.

Item j'ai vu à Sorèze Fauresse, femme de Pierre Peytavi, Raimonde den Espanhol, et Raimonde den Ath, assise souvent à la porte de Rixende Baussane, et parlant et étant familières avec elle après qu'on dît qu'elle était hérétique revêtue¹.

Item, quand Arnaud de Caucer était malade de la maladie dont il mourut, il était visité et soigné par Guillaume Bernard d'Airoux le médecin parfait et son compagnon Bouville². Ils étaient amenés et accompagnés à la maison de ce malade par les frères Guillaume et Pierre Peytavi, neveux du malade, Raimond Roucinier, Guillaume Bernard Sartre, Guillaume Bernard Sabatier et Bernard Goud, tantôt ensemble, tantôt séparément, et Guillaume Espanhol, tous de Sorèze. L'on dit à Sorèze, et je l'ai entendu dire, que cet Arnaud de Caucer fut hérétique par ces parfaits, et qu'ils en eurent cent sous Toulsas.

Il y a quarante ans environ.

Item, dans la maison de Bernard Trille, alors malade de la maladie dont il mourut, j'ai vu devant le malade qui était couché dans son lit dans sa chambre les parfaits Guillaume Bernard d'Airoux et son compagnon Bouville, assis devant le malade, et avec eux son gendre Pierre Peytavi, Fauresse, femme de ce Pierre, fille du malade, Raimond Trille neveu du malade, Guillaume Peytavi, Bernard Goud de Sorèze, Boyère, femme du malade et Guillemette sa fille, tous de Sorèze, attendant près du lit du malade.

Moi, j'étais venu là pour le voir, et je n'y fis rien d'autre, et n'ai rien vu faire aux autres. Mais j'ai entendu dire que ce malade fut hérétique par ces parfaits. Je ne le sais pas autrement, mais je crois qu'il l'a été.

Il y a quarante-six ans environ.

Item, alors que Pierre de Caucer, frère dudit Arnaud, était malade à Sorèze de la maladie dont il mourut, il était soigné par Guillaume Bernard d'Airoux, et lui et son compagnon parfait le fréquentaient. Y assistaient les frères Pierre et Guillaume Peytavi, Guillaume Bernard Sartre, Guillaume Bernard Sabatier, Guillaume Espanhol, Raimond Roucinier, les chevaliers Pierre de Dreuilhe et Guilabert de Roussilles³, Pierre de Corneille moine de Soreze, et Guillaume de Corneille son frère, également moine de Sorèze, qui espéraient avoir son héritage (c'est-à-dire les chevaliers et les moines).

J'ai entendu dire, et je crois, que ce malade fut hérétique par ces parfaits.

Il y a cinquante ans environ.

Item, un jour, passant dans la rue devant la maison de la parfaite Rixende Baussane, je vis dans la maison madame Orpaïs, femme de Pierre Raimond de Dreuilhe, Fauresse, femme de Pierre Peytavi, et Raimonde, femme de Bernard Raynald de sorèze. Comme je les regardais, cette Orpaïs me menaça en disant: "Qu'est-ce que tu regardes, *arlot*⁴? Tu vas perdre un pied pour cela"

Il y a quarante ans ou environ.

Item, j'ai vu Pons et Guillaume Raffré accompagner avec d'autres lesdits parfaits Guillaume Bernard d'Airoux et Bouville, allant trouver Guillaume Bernard d'Airoux et Arnaud Huc et leurs

¹ Terme catholique. Aucun des rituels connus ne fait allusion à une vêtue.

² Bernard, compagnon du diacre Boffil vers 1215, aux Cassès. Ne fait sans doute qu'un avec un Raimond homonyme, de Vauré, compagnon d'Arnaud Huc. (ms 609, Ferrer).

³ Chevalier de Saissac, entra dans la résistance avec Sicard de Puylaurens ~ l'arrivée de la croisade de 1226, mais dut être réconcilié avec lui. Il déposa devant Ferrer sur la bonne société cathare de Puylaurens (XXIV, ff. 103-108).

⁴ Voyou.

compagnons, entrant et sortant et fréquentant la maison des frères Pons et Guillaume Raffré de Sorèze, qui à l'époque vivaient ensemble dans cette maison. :

Il y a c~nquante ans environ.

Item, dernièrement, quand je fus cité par l'inquisiteur, Guillaume Peytavi de Sorèze, le frère de Pierre Peytavi, me dit: "Pros hom, nos a votz dias: ne fassatz mal a vostres besins¹!" .A quoi je répondis: "Que pourrais-je savoir ou dire sur l'hérésie, moi qui ai toujours pourchassé les parfaits ?" Après quoi Guillaume Peytav m'interrogea: "M'avez-vous jamais vu avec des parfaits ?" Je lui répondis que non.

(Interrogé sur l'endroit) : Sur le pont du moulin à Sorèze, sur la voie publique.-

(Sur les personnes) : Il n'y avait personne d'autre.

Item, avant-hier, dans la galerie de la Maison de l'inquisiteur de Toulouse, avant que je vinsse devant l'inquisiteur, Roger Pascal, Bernard Goud et Raimonde Arnaud de Soreze, qui avaient été cités avec moi, me dirent de ne pas leur faire...², et Roger Pascal me dit qu'on attrape le boeuf par la corne, et le vilain par la langue.

Item j'ai vu plusieurs fois Guillaume Bernard d'Airoux et Arnaud Huc et leurs compagnons entrer dans la maison de feu Bernard de Sainte-Foy, père de ladite Raimonde Arnaud, qui pouvait alors avoir quatorze ans ou environ.

Il y a cinquante ans environ.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Pierre Arsieu, inquisiteur. Et il jura et abjura et fut réconcilié, en présence et au témoignage de maître Raimond de Bante, moine de Sorèze, de Frère Bernard de l'Isle, OP, et de moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

¹ "Brave homme, que je vous dise : ne faites pas de mal à vos voisins".

² Lacune.

PIERRE DE BEAUVILLE D'AVIGNONET

L'an que dessus, le quatre des ides de janvier¹ Pierre de Beauville d'Abignonet, qui est resté longtemps en fuite en Lombardie, et, de retour, a été maintenant retrouvé à Avignonet, et de là amené prisonnier à Toulouse, témoin ayant prêté serment et requis etc..., dit :

Je me suis d'abord confessé sur l'hérésie à feu Frère Guillaume Arnaud, inquisiteur, à Avignonet, et j'ai alors avoué sous serment tout ce que je savais sur l'hérésie, à sçavoir qu'à Montgaillard, dans la cabane des frères Etienne et Guillaume Donat de Montgaillard, j'ai vu le parfait Bernard Bonnafous² avec un compagnon, et que j'ai vu avec eux lesdits Etienne et Guillaume, qui m'avaient amené là et qui adorèrent ces parfaits. Mais je ne les ai pas adorés alors, et n'ai pas entendu leur prédication.

Il y a quarante ans environ.

J'ai alors juré de me tenir aux ordres de l'Eglise, et fus réconcilié par les Frères. J'abjurai l'hérésie, mais je n'eus pas de pénitence.

Après cela les Frères furent assassinés à Avignonet, et à cause de ce meurtre beaucoup de personnes d'Avignonet furent arrêtées. Alors je me cachai sur l'ordre de Guillaume Huc, alors baïle d'Avignonet.

A l'époque Raimond d'Alfaro³, sergent de monseigneur le comte de Toulouse, alors que je me trouvais à Clermont au-dessus de Toulouse⁴, me dit de ne pas rester là, mais de partir. Je quittai alors le pays toutlousain et allai en France aux foires de Lagny⁵, puis de là avec des marchandises vers Gênes.

J'allai ensuite en Lombardie, d'abord à Coni où je retai sept ans ou davantage.

Je vis là à l'époque, résidant publiquement et faisant des courroies dans l'atelier loué par Arnaud Guillaume Perrier⁶, qui fut de Toulouse, du Bourguet-Nau, et de sa femme Béatrice de Montouty, des croyants, les parfaits Raimond du Vaux, de Toulouse, et Raimond Imbert⁷, de Moissac. Je les vis et adorai mainte fois, niai'nte fois mangeai avec eux, et du pain béni par eux, mainte fois entendis leurs paroles et leurs sermons.

J'ai souvent vu avec ces partaits Arnaud Guillaume Perrier et sa femme Béatrice, les adorer et entendre leur prédication, manger avec eux et du pain béni par eux.

Il y a trente-huit ans environ.

¹ 12 janvier 1278.

² Originaire de la région de Baziège, diacre de Lanta, attesté depuis 1215 et jusque vers 1238 à Toulouse et tout le Lauragais. Il avait été nommé diacre à Montségur en 1232. Sa fin est inconnue. (Ferrer et ms 609, *passim*).

³ Fils d'Hugues d'Alfaro, chef de routiers navarraïns, et d'une fille naturelle de Raymond VI, alors baïle d'Avignonet, qui fut complice de l'attentat.

⁴ Clermont-le-Fort, canton de Castanet, Hte-Garonne.

⁵ Seine-et-Marne, la célèbre foire de Champagne.

⁶ Condamné avec sa femme au Mur perpétuel en 1237. Cf Mndy, p. 88.

⁷ Attesté dès 1210, il eut une dispute avec le dominicain Pierre Sellan à Toulouse en 1215. Il fit de nombreuses tournées depuis Montségur, où il avait une maison, en Lauragais et dans la haute Ariège jusqu'en 1242. Il sera encore vu à Asti en 1253.

Item, j'ai vu alors à Coni le drapier Arnaud de Fuzons¹ de Toulouse et Barthélemy de la rue des Afachadors² de Toulouse, en fuite, je crois, pour hérésie. Mais je ne les ai pas vus avec des parfaits.

Item, j'ai résider là Raimond Barthe de Lauragais³, un noble, en fuite, je crois, pour hérésie, mais je ne l'ai pas vu avec des parfaits à cette époque.

Puis je vins à Plaisance, où je passai cinq ans environ. Je ne vis pas de parfaits, mais j'y vis résider Pierre Escoulan, qui fut de St-Paul Cap de Joux, et Guillaume de la Prioressa, de St-Paul Cap de Joux, en fuite pour hérésie.

Mais je ne les vis pas avec des parfaits.

Puis je vins à Crémone, où je restai deux ans. Je vis là résider publiquement Pierre de Sauzet de Lanta, Pons Brezeit des Cassès, Bernard Colomb de Goderville, Bernard Robert du Lantarès, Raimond du Vaux, Raimond Peyre de Dreuilhe et beaucoup d'autres, tous hérétiques revêtus. Et je leur parlai mainte fois. J'ai adoré Raimond du Vaux et Raimond de Sauzet.

Il y a vingt ans environ.

Item, j'ai vu là, croyants et amis des parfaits, Guillaume Mercadier, fils de Pierre Arnaud Mercadier des Banquets⁴ de Toulouse, et son neveu Michel qui habite Vérone, mais je ne les ai pas vus avec des parfaits.

Item j'y ai vu Paulin d'Issel.

(Sur interrogation) : Je fus sept ans environ croyant des parfaits.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Pierre Arsieu, inquisiteur, en présence et au témoignage de Frère Pons de Parnac, Frère Hugues Amiel, prieur OP, Frère Bernard de l'Isle, et de moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

L'an que dessus, aux ides de janvier⁵ ledit témoin ajouta à sa confession, disant :

J ai vu à Crémone Bibent, défunt évêque des parfaits de Toulouse et beaucoup de ses co~pagnons parfaits qui résidaient là publiquement. Et j'ai vu ave~ eux Isarn de Rennes⁶, Guillaume de Cordes, Bernard Teysseire, Pons Durand de Cailhavel⁷ et Bernard son neveu, Pierre Griffé, tous de Fanjeaux, pas ensemble, mais séparément, adorant des parfaits, mangeant avec eux et les fréquentant par ailleurs souvent.

Il y a vingt ans environ.

Item, j'ai vu là mainte fois Etienne Donat et Raimond et Bernard de Roqueville des Cassès, parfaits, résidant là à la même époque.

¹ Nominconnu, sans doute mal transcrit.

² Des Tanneurs ou des corroyeurs, près de la place Mage.

³ Cf *supra*, p.

⁴ Actuellement rue des Trois-Banquets.

⁵ 16 janvier 1278.

⁶ Rennes le Château, canton de Couiza, Aude

⁷ Canton d'Alaigne, ou commune de Baraigne, Aude.

Item j'ai vu à Crémone Pierre Gaillard et son fils Pierre de St-Martin-Lalande adorer ce Bibent, évêque des parfaits et ses compagnons, mangeant avec eux et leur donnant à manger.
Ce fut à la même époque.

Item, j'ai vu là avec les parfaits Etienne Noubel et son neveu Bernard Noubel de St-Paulet¹ les adorer et manger avec eux.
Ce fut à la même époque.

Item, j'ai vu à Crémone Guillaume Baussan de Lagarde adorer les parfatis Pierre du Prat² et Pierre de Sauzet. J'ai entendu dire qu'il a été hérétique à sa mort.

Item, dans les cinq ans que j'ai habité Plaisnce, j'y ai vu résider publiquement ledit Bibent évêque de Toulouse, Guillaume Delpech³, Fils majeur, Athon Arnaud de Chateaufort⁴, Raimond Bonnet de Lauragais, tous parfaits, que j'ai adorés. Il y avait avec eux Raimond Peyre de Dreuilhe, également parfait.

Item, quand je quittai Crémone, je retournai habiter Plaisance, où je restai deux ans environ, dans la maison que louaient Etienne Donat, mon cousin, Jean de Lauzeral de St-Rome⁵, tous parfaits. J'habitais avec eux, mais je mangeais à part avec ma femme Guillemette. Elle et moi avons mainte fois adoré ces parfaits et entendu leurs paroles et leurs sermons, et avons mainte fois mangé avec eux et du pain béni par eux.

Il y avait là avec ces parfaits le parfait Raimond Boyer, qui fut de l'Andorre. Il habitait avec les frères Bernard et Arnaud Fournier, des Bareilles au diocèse de Toulouse⁶.

Item, à l'époque resta avec moi mon fils Arnaud de Mailhorgues, un an environ, qui vit mainte fois ces parfaits, et, instruit par moi et sa mère, ma femme Guillemette, il a mangé avec ces parfaits à la même table, les a mainte fois servi, et a pris du pain béni par eux, mais il n'en a jamais mangé et ne les a jamais adorés, que je l'aie su. Mais si j'avais pu, je l'aurais volontiers poussé à les adorer et à manger de leur pain béni.

Il y a seize ans environ.

Item, j'ai reçu du parfait Etienne Donat, mon cousin, cent livres d'Impériaux pour faire du commerce, et je les ai gardées quelque temps, en lui rendant la moitié du bénéfice. Finalement je les confiai à mondit fils Arnaud, avec d'autre argent, savoir cent cinquante livres au total. Cet Arnaud emporta et gaspilla le tout.

Item j'ai vu que rendaient visite à ces parfaits Guiraud Hunaud de Lanta, Guillaume de Gomerville de Montgaillard, Raimond Baussan de Lagarde, Raimond Papier d'Avignonet et son frère Pons, Raimond Bertrand et Guillaume Bertrand de Castres en Albigeois⁷, Pierre Peytavi de Toulouse, Fournier le catalan. Tous, pas ensemble, mais séparément, ont à ma vue adoré ces parfaits et entendu leurs paroles et leurs sermons.

Il y a seize ans environ.

¹ Etienne dépose en janvier 1246, sans rien avouer (Ms 509, f° 338 v°).

² Compagnon du diacre Pons de Sainte-Foy vers 1241, et plus tard vers 1251. Passé à Crémone en 1243, encore vu à Gênes vers 1265.

³ On connaît trois parfaits du même nom.

⁴ Canton des Cabannes, Ariège. Une des premières familles du comté de Foix, dans laquelle chaque génération comptait des parfaits ou parfaites et des émigrés.

⁵ Canton de Villefranche de Lauragais, Hte-Garonne.

⁶ Commune de Villefranche de Lauragais. Leur déposition devant Bernard de Caux, en 1246, Ms 609, f° 184.

⁷ Un Pierre Bertrand, de Castres, servait d'escorte au Fils majeur Aimery du Collet (Ferrer, XXIV, f° 143 r°).

Je vins ensuite à Pavie, où je restai quatorze ans environ. Et je vis résider là les parfaits Bernard Olive et Pierre Bon, dans la maison que louait Pierre Olive, son frère. Il y avait aussi avec eux Guillaume Bousquière, un parfait de st-Paul Cap de Joux. Je vis avec ces parfaits ledit Pierre Olive et sa femme Raimonde qui fut de Fanjeaux. J'ai bien adoré ces parfaits, mais je n'ai pas vu alors les autres adorer.

Il y a quatorze ans environ.

Item j'ai vu les mêmes parfaits à Pavie dans la maison que louait Pierre de Montégut qui se fait appeler Bérenger, et avec eux Raimond du Vaux et Bernar% Barbe de Fanjeaux, parfaits, et Philippe Cathala, diacre des parfaits de Catalogne¹ dont le frère habite Plaisance corrmme sergent chez Pierre Peytavi, et s'appelle Ferrer. Et je vis là avec ces parfaits ledit Pierre Olive, Pierre Escoulan de St-Paul Cap de Joux, Guillaume de Fanjeaux, qui tous avec moi, pas ensemble, mais séparément, adorèrent là ces parfaits.

Ce fut à la même époque.

Item, tenant maison à Pavie, je parcourais la Lombardie pour mon corrmmerce. Je fus à Alexandrie, où je vis dans la maison de Jean de Na Arnalda Bernard Olive et Pierre Boué, les parfaits. Et j'ai vu avec eux ce Jean et sa femme Thomase, de Laurac. Tous ainsi que moi avons adoré ces parfaits.

Il y a dix ans ou environ.

Item, j'ai vu dans la même ville, dans la maison d'Arnaud Lombard du Sabartès² ces mêmes parfaits, et j'ai vu avec eux Arnaud Lombard. Lui et moi avons adoré ces parfaits. Il y avait aussi dans cette maison Sibille, femme de cet Arnaud Lombard et sa soeur Gaillarde, les filles de feu Bernard Pellicier de Chateaufort, mais elles n'entrèrent pas avec nous dans la chambre, et je ne les ai pas vues adorer.

Il y a dix ans environ.

Item j'ai vu à Alexandrie, dans l'hôtel des frères Guiraud et Guillaume Sédacier, qui furent de Laurac³, les parfaits Pons Boyer et Jean de Lauzeral, qui furent de St-Rome. Et j'ai vu avec eux ces frères Sédacier, Aymeric Sirven⁴ de Fanjeaux et ledit Jean de Na Arnalda. Eux tous, à ma vue, et moi avons adoré là ces parfaits.

Ce fut à la même époque.

Item j'ai vu résider dans la même ville Pierre Baussan de Montauriol⁵, tisserand. Mais je ne l'ai pas vu avec des parfaits.

Item j'ai vu là Guillaume Cambiaire, du Razès, mais pas avec des parfaits.

Il y a huit ans.

Item, à Pavie, chez moi, restèrent trois mois environ les parfaits Pons Boyer e Guillaume Raffard de Roquefort⁶. Ce Pons Boyer était malade de la maladie dont il mourut. Il fut enterré par les susdits Raimond Papier et Raimond Baussan, dans l'hôtel de Raimond Papier, je crois, mais je n'ai pas assisté à l'enterrement.

¹ Sur cette Eglise, v. Duvernoy, Histoire, p. 153-154.

² Famille importante de Tarascon d'Ariège, qui a laissé son nom à un quartier, le Pré Lombard.

³ Leurs dépositions devant Bernard de Caux, ms 609, ff. 73 r., et 73 v°.

⁴ Largement dénoncé, ainsi que son frère Isarn, dans le ms 609 (ff. 149 v°-162 r°).

⁵ Canton de Salles sur l'Hers, Aude.

⁶ V. sa déposition *infra*, p.

J'ai vu rendre visite là à ces parfaits Pierre Olive, Bertrand de Castres, l'apothicaire, Pierre Escoulan, Guillaume Belissen, Pierre de Montégut (ou Bérenger), pas ensemble, mais séparément, et adorer ces parfaits. Et moi et ma femme les avons adorés souvent, et avons mangé avec eux à la même table, et du pain béni par eux

J'ai vu là mainte fois Finas, la veuve de Canalar¹ des Cassès, qui habitait ma maison, adorer ces parfaits et les servir.

Il y a quatre ans environ.

Mais après la mort de Pons Boyer, le parfait Guillaume Raffard partit seul de chez moi. Je crois et j'ai entendu dire qu'il est rentré dans son pays dans le Toulousain.

Ce Pons Boyer avait habité Pise avec le parfait Jean de Lauzeral, son compagnon, qui y mourut. Après sa mort, ce Pons vint à Gênes où il demeura avec Pierre Faziende, de l'Agenais, un ancien parfait, dans un palais, à l'extérieur, dans les vignes, qu'ils louèrent un an pour quinze livres gênoises.

J'ai vu dans ce palais ledit parfait Pons Boyer, et avec lui ledit Pierre Fazende, qui me montra l'endroit. J'ai adoré là ce parfait.

Arnaud Coupe, qui fut de Toulouse, qui réside habituellement à Gênes (il est des Humiliés²), m'a amené à ce palais et à ce parfait, et l'a adoré avec moi.

Il y a quatre ans environ.

Item j'ai vu, à San Siro de Gênes ledit Pons Boyer, et avec lui Pierre Pélissier de Plaisance qui habite Gênes dans la rue de la Peausserie. Ledit parfait Pons Boyer lui dit de me payer cinquante livres gênoises qu'il lui devait, pour que je les reçoive en son nom, ce qu'il fit. Mais je n'ai pas adoré là ce parfait ni vu l'adorer.

Il y a quatre ans environ.

Item, après la mort de Pons Boer et le départ de Guillaume Raffard de chez moi Frere Guillaume Corrighia de Berlga³ et son adjoint de l'Ordre des Prêcheurs, Inquisiteurs, me citèrent devant le Podestat du Commune de Pavie, en m'accusant d'avoir enterré ou fait enterrer le parfait Pons Boyer, ce que je niai. Et le lendemain ils me relâchèrent.

Il y a deux ans et neuf mois environ.

Item, huit jours environ avant la Toussaint dernière, partant de Pavie je vins petit à petit dans ce pays-ci. Mais je fus malade et affaibli cinq semaines à Coni.

Je n'y vis pas de parfait, mais j'ai vu, qui y résidaient, Jean Raols, qui fut de Lavour, Pierre Mulatier, Guillaume de Saint-Laurent, de la terre de Lavour, Guillaume Gros de Montmaur et son neveu Arnaud, Arnaud Carrière, qui fut de Toulouse, Pierre de Cahors, Jean Talagra et Pons de Bar, qui furent parfaits, à ce que j'ai entendu dire, Molinier d'Albigeois, Arnaud Gout, fils de la femme de Pons Gout des Cassès, Pierre Gaillard de St-Martin-Lalande, Adalais, dont j'ignore le nom de famille, du même endroit, Arnaude St-Paul Cap de Joux qui me demanda des nouvelles de Pierre Escoulan de St-Paul, et Ermengarde, veuve d'Etienne Gros de Montmaur. Mais je n'ai vu aucun d'eux avec des parfaits.

J'ai toutefois entendu dire audit Guillaume Gros de Montmaur que Pierre Mathieu de Montmaur, le parfait, et son compagnon, étaient à Aisone dans la vallée de la Stura⁴.

Item j'ai entendu dire au même Guillaume Gros et à Arnaud Gout que Bernard Olive, l'évêque des hérétiques de Toulouse et un jeune compagnon, qu'on venait

¹ Nom peu vraisemblable. Il y avait un del Castlar aux Cassès, et des "Cavaerii", ce qui amènerait à corriger "Cavalier".

² Cf *supra*, p. 88, n. 7.

³ Sic.

⁴ A l'est de Coni sur la route du col de Larche.

de faire diacre, parce que l'évêque ne doit pas être sans diacre¹, Raimond du Vaux, Guillaume Audouy de la terre de St-Félix² et Pierre Maurel qui s'est enfui de la prison des inquisiteurs et s'est mis aux abstinences des parfaits, résident à Gênes.

Item j'ai entendu dire à ce Guillaume Gros que ces parfaits avaient envoyé leur messenger à Coni au tisserand Pierre Rey, pour qu'il vînt à Gênes avec sa femme louer une maison où ils pussent habiter avec lui.

Item, de Coni je vins en poursuivant mes étapes comme je pus jusqu'à Avignon de Provence, où je vendis des marchandises que j'emportais. De là je vins, en poursuivant mes étapes jusqu'à Avignonet au diocèse de Toulouse, où je me rendis chez Guillemette, la veuve de Pons Faure, ma cousine. J'y vis Aurenque, sa fille, mais elle ne me reconnut pas. A ma demande, ladite Guillemette m'amena ches ma fille Emengarde, femme de Paul, qui me reçut avec joie et avec crainte, me prit dans ses bras et m'embrassa comme son père. Et elle dit à Paul, son mari, que j'étais son père. Entendant cela, il eut peur, et me demanda si j'étais parfait. Je lui répondis que je ne l'étais pas plus que lui, et qu'il n'aie pas peur, parce que si je pouvais voir mes fils, je me proposais de faire mon possible pour rester en sécurité parmi mes amis. Alors il me procura ce dont j'avais besoin.

Le lendemain Raimonde, ma fille aînée, vint à moi toute atterrée, et je la rassurai de la même manière.

Ladite Aurenque, fille de Guillemette, vint me voir par la suite dans la maison de ma fille, en s'excusant de ne m'avoir pas reçu avec plus de joie quand j'étais arrivé chez sa mère Guillemette, parce qu'elle ne me connaissait pas. Et elle me demanda des nouvelles de ses oncles Raipond et Pons Papier en Lombardie, et sa mère Guillemette m'avait posé la même question.

Item, je fis dire par ma nièce Bernarde Daugy d'Avignonet à mon fils Arnaud de Mailhorgues, à Toulouse, que j'étais arrivé de Lombardie, et étais à Avignonet, et qu'il fît savoir à mon fils Frère Pons de Mailhorgues, moine de Feuillance, et qu'ils vinssent tous deux auprès de moi, car je voulais beaucoup leur parler, et dans leur intérêt.

Et avant que le messenger revînt, je fus arrêté par les gens des inquisiteurs dans la maison de ma fille Ermengarde et de son mari Paul, lundi dernier³.

Item, j'ai vu résider à Coni Bertrand de Quiders d'Avignonet, fugitif en raison du meurtre de l'inquisiteur perpétré à Avignonet⁴. Et je l'ai entendu se vanter et dire que monseigneur Raymond, comte de Toulouse, et Sicard Alaman⁵ de sa part lui avaient donné l'argent pour son départ du Toulousain, et lui avaient envoyé par la suite pour ses dépenses en exil. D'où je lui dis en plaisantant que je voulais vivre à son écot.

¹ Faute de recoupements, on ne peut savoir si l'évêque devait toujours avoir auprès de lui un parfait ayant l'ordre de diacre, ou si l'Eglise de Toulouse n'en comportait plus aucun, ce qui rendait la hiérarchie incomplète. Les faits se situent après le coup de filet sur Sirmione, auquel l'évêque avait échappé.

² De Roumens, dénoncé dans le registre de Bernard de Caux (ms 6D9, f° 219 r°-220r°). Des Audouy du même terroir devaient jouer un grand rôle dans le sursaut cathare de la fin du siècle.

³ 10 janvize 1278.

⁴ On a de lui sa déposition du 8 février 1246 devant Bernard de Caux, dans laquelle il fait le récit de l'expédition. Cette déposition fut confirmée par lui devant Réginald de Chartres et Jean de saint-Pierre le 1er juillet 1256 (Ms 609, ff. 139 v°-140 v°). Son sort est inconnu.

⁵ Sénéchal de Raymond VII, puis agent d'Alphonse de Poitiers, qui avait acquis un patrimoine foncier considérable. Jointe à l'attitude de Raimond d'Alfaro, cette précision laisse peu de doutes sur la connivance du comte dans l'affaire. Il avait besoin de la noblesse cathare pour engager les hostilités dans les mois suivants.

J'ai vu aussi ce Bertrand avec les parfaits Raimond Imbert et Raimond du Vaux â Coni dans la maison du parfait .del Abat¹, mais je ne l'ai pas vu adorer. Il habitait alors dans la même maison qu'eux.

Il ya trente-huit ans environ.

Item, j'ai vu à Milan en Italie Guillaume Pélicier de Figeac, que Bernard Gasc de Gontaud d'Agenais² me confia, ainsi qu'â Bertrand de Castres (qui habite Pavie), pour que nous l'amenions tous deux â Pavie, ce que nous fîmes. En chemin, il nous raconta que les inquisiteurs l'avaient recherché. Et comme il comprit qu'ils voulaient l'arrêter, il s'enfuit lâ-bas.

Il nous dit qu'il cherchait le parfait Bernard de la Garrigue³, qu'il le connaissait et que s'il le tsouvait il voulait être avec eux, dès lors qu'il avait échappé aux mains des inquisiteurs. Ce Bernard Gasc, qui est le gendre du parfait Bernard ge la Garrigue, me dit que ce Bernard de la Garrigue et d'autres parfaits étaient â Rocca⁴ dans ce pays-lâ.

J'ai entendu dire également â Bertrand de Castres que ce Guillaume Pélicier était allé auprès des parfaits à Rocca, et qu'il y avait été conduit par Guiraudet, qui habite avec Bertrand comme gardien de sa pharmacie, et est de Figeac.

J'ai entendu dire à ce Guillaume Pélicier qu'il avait un frère â Montpellier, auquel il avait laissé le prix d'un palefroi qu'il avait vendu lâ en venant. Je lui entendis dire aussi que dès qu'il serait dans la situation fixe qu'il cherchait, il se proposait d'envoyer un messenger à son frère et de lui faire part de son état. Par la suite, j'ai entendu dire à Bertrand que ledit Guiraudet avait été envoyé â Montpellier pour faire part de l'état de ce Guillaume Pélicier à son frère. Je me suis bien rendu compte de l'absence dudit Guiraudet. A son retour, je lui demandai où il avait été, et il me répondit que c'était dans un bon endroit, et qu'il avait vu du pays.

Cela se passa au mois de mai dernier, à ce que je crois.

L'an que dessus, ledit Pierre de Beauville ajouta à sa confession, disant

Alors que j'étais pour la première fois en Lombardie, je revins en cachette à Avignonet, dans mon hôtel que tenait ma femme Guillemette pour sa dot⁵ (elle ne m'avait pas encore suivi). Elle m'y garda et m'y cacha pendant quinze jours environ. Artigat et sa femme Gaillarde, Etienne Roque et sa femme Guillemette surent que j'y étais, me virent et me parlèrent. De là j'annonçai mon arrivée par ma femme Guillemette à mon cousin Etienne Donat de Montgaillard, qui sur mon ordre vint à Toulouse et acheta pour moi une charge de marchandises à porter en Lombardie. Il me les apporta à Avignonet chez moi.

Une nuit vint à moi Guillaum Dauzet d'Avignonet, avec lequel je quittai la maison avec les marchandises, après avoir pris congé de ma femme. Nous allâmes tous deux à un bois entre les Cassès et Folcarde⁶, où nous trouvâmes les parfaits Hugues Doumenc, Pons Arnaud, Arnaud Ainard, Bernard de Couiza, Raimond et Guillaume-Raimond, fils de Pons Faure d'Avignonet, et Raimond Marty, et avec eux Pierre du Verdier, un nommé de Cumiès⁷, et Guillaume et Bernard Ricard d'Avignonet. Tous, ainsi que moi, restèrent là avec ces parfaits cette nui-lâ et le lendemain.

¹ Sic.

² Canton de Marmande, Lot-et-Garonne.

³ Cf *infra*, p.

⁴ Probablement Roccavione, près de Coni.

⁵ La confiscation n'atteignait pas les biens garants de la dot d'une épouse innocente.

⁶ Canton de Villefranche de Lauragais, Hte-Garonne.

⁷ Canton de Salles sur l'Hers, Aude.

Il y avait avec eux Bernard de Roqueville, alors junior, des Cassès, fils du chevalier Raimond de Roqueville. Tous avec moi adorèrent là ces parfaits et mangèrent avec eux à la même table et du pain béni par eux.

La nuit suivante lesdits Raimond de Mirepoix¹ et Raimond Marty, et avec eux moi-même, le dénommé de Cumiès et Pierre du Verdier d'Avignonet, ayant laissé tous les autres dans ce bois et ayant pris congé d'eux, partîmes, allant ensemble vers la Lombardie jusqu'à Coni. Et chaque jour nous adorions une fois les parfaits et mangions avec eux à la même table et du pain béni par eux.

Il y a vingt-huit ou vingt-neuf ans environ.

Je suis revenu cinq ou six fois à Avignonet dans madite maison, il peut y avoir vingt-quatre ans environ. Une de ces fois, passant de nuit près du mas de Bernard Bertier de Pech Bertan près de Villefranche², ce Bernard, en sortant, me vit, et me retint cette nuit-là à manger et à coucher, et me donna à déjeuner le lendemain matin. Après cela, il m'amena à une barthe près de la sienne, où se trouvaient les frères parfaits Pons et Arnaud Ainard. Vint là Pons Marty de Pech Bertan, le beau-frère de ce Bernard. Tous deux avec moi adorèrent ces parfaits.

Puis ces parfaits m'interrogèrent sur la situation des parfaits en Lombardie.

Il y a vingt ans environ.

Quand je partis de Pech Bertan, j'allai à Montgaillard à la borde d'Etienne Donat, où cet Etienne me vit et me parla.

Même époque.

Item, une autre fois je vins jusqu'à Narbonne, et de là je demandai par lettre à ma femme de venir à moi, parce que je voulais l'emmener avec moi en Lombardie. Et alors le chevalier Bec de Roqueville et les frères Etienne Donat et Donat m'amènèrent ma femme à Narbonne, après quoi ils mangèrent là, invités par moi. Puis ledit Bec, avec son écuyer Pierre de Laurac³, rentra chez lui. Et moi je retournai en Lombardie avec ma femme et les Donat.

Il y a dix-neuf ans environ.

Une de ces fois, quand je vins de nuit à ma maison d'Avignonet, venant de Lombardie, j'y trouvai ma femme Guillemette, et avec elle Arnaud Pradier, Hugues Doumenc., et les frères Pons et Arnaud Ainard, tous parfaits, qui étaient venus là la nuit précédente.

Et ils furent là, moi présent, deux jours et deux nuits. Et là ma femme les entretint, les cacha et leur donna à manger, à eux et à moi⁴. Tous deux nous adorâmes ces parfaits et mangeâmes du pain béni par eux, mais pas à la même table.

Il y a vingt-cinq ans environ.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Pierre Arsieu, inquisiteur, en présence et au témoignage de Frère Hugues Amiel, de Frère Pons de Parnac et de Frère Bernard de l'Isle, OP, et de moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

¹ D'Avignonet. Actif à Montmaur, St-Julia et Montégut, les Cassès, Bram, entre 1233 et 1245. Il était peut-être diacre. (Ms 609 et Ferrer, passim).

² Non identifié.

³ Voir sa déposition, *infra*, p. . Le *guidagium*, la protection sur les routes moyennant finance, était la principale occupation des chevaliers.

⁴ Ce n'est pas par zèle qu'il dénonce sa femme, mais parce que tout cela est connu par les aveux du converti Arnaud Pradier.

L'an que dessus, le dix-sept des kalendes d'octobre¹ ledit témoin ajouta à son témoignage, disant :

A Avignonet, dans le mas des Paier qui s'appelle Las Tapias, j'ai vu plusieurs fois les parfaits Hugues de Caraman et Arnaud Ainard son compagnon. Et j'ai vu avec eux Arnaud Papier et sa femme Brunissende, son frère Raimond Papier, leur frère Guillaume Papier, et leur servante Guillemette, qui était des Cassès. Et là moi-même et tous les susdits avons adoré plusieurs fois. A l'époque, j'étais fugitif, et venais de Lombardie.

Il ya trente deux ans environ, quand fut pris le chateau de Montségur².

Item je vis une autre fois dans la même maison les parfaits Pons de Sainte-Foy, diacre du Lantarès et Pierre du Prat, et avec eux toutes lesdites personnes de la maison.

Et moi et tous les autres, à ma vue, avons adoré ces parfaits et entendu leur prédication.

Il y a vingt-cinq ans environ.

Item, j'ai vu là avec ces parfaits Raimonde de Renneville³ de Toulouse, qui est maintenant la femme de Guillaume Faure Capela, l'armurier, et habite devant la maison de la Milice du Temple⁴. Elle adora de même là ces parfaits et entendit leur prédication.

Ce diacre prêcha alors sur Marie-Madeleine et sa soeur Marie⁵, comment, à leur exemple, les femmes doivent avoir bon espoir.

Ce fut à la même époque et la même fois.

Item, au Marès près d'Avignonet⁶, dans le mas d'Etienne Roques, mon beau-père, j'ai mainte fois vu, tantôt Hugues Doumenc et son compagnon, tantôt Arnaud Ainard et son compagnon, et une fois Pons de Sainte-Foy et Pierre du Prat, tous parfaits.

Et j'ai vu là avec eux ledit Etienne Roques, sa femme Guillemette, leur fille Guillemette, Pierre Roques, leur fils, jeune homme de quinze ans environ.

Et là moi et tous les autres, sauf ce jeune homme pour lequel je ne me souviens pas, avons adoré plusieurs fois ces parfaits, et plusieurs fois entendu leur prédication, et mangé avec eux et du pain béni par eux.

Il y a vingt-cinq ans environ.

Une de ces fois, quand, alors en fuite, je vins à ce mas, je trouvai, mangeant sur l'aire, ledit Etienne et sa femme et leur fille, qui est mon épouse, et avec eux le clerc Arnaud de Villeneuve, fils d'Etienne de Villeneuve d'Avignonet⁷, beau-frère dudit Pierre Roques.

Il y avait alors là dans cette borde Hugues Doumenc et Arnaud ou Pons Ainard, les parfaits, que j'allai voir et que j'adorai, mais je ne vis personne d'autre avec eux.

Ce parfait, Hugues, me demanda si j'avais vu Arnaud de Villeneuve. Je lui répondis que oui, et que j'aurais voulu ne pas le voir. Cet Hugues me dit alors qu'Arnaud les avait mainte fois tourmentés en disputant avec eux. Je lui demandai qui avait été vaincu. Il me répondit que ni l'un ni l'autre, mais qu'ils avaient un peu radouci cet Arnaud.

¹ 15 septembre 1278.

² Mars 1244.

³ Canton de Villefranche de Lauragais, Hte-Garonne.

⁴ Plus tard Hôtel de Malte, rue de la Dalbade.

⁵ Lire Marthe (Luc 11, 19-27).

⁶ Au nord et sur la commune d'Avignonet.

⁷ Déposition d'Etienne devant Bernard de Caux. Il avait reçu chez lui avec des parfaits de marque des membres de la haute noblesse locale (Ms 609, f° 122 v°-133 r°).

Je couchai cette nuit-là avec ledit Arnaud de Villeneuve dans le même lit, sans matelas, sur la paille. Je lui demandai s'il avait vu ces parfaits. Il me répondit qu'il les avait vus et avait disputé avec eux, et que ces manants qui se faisaient adorer n'avaient pas su lui répondre. Mais je n'ai pas vu cet Arnaud de Villeneuve avec ces parfaits. Je ne sais pas et ne crois pas qu'il les ait adorés.

Il y a vingt-cinq ans environ.

Item Pierre de Toulouse, viguier de Toulouse¹, a arrêté Raimond Sans, le diacre de la terre de st-Félix et deux ou trois compagnons, parfaits, sortant de la maison d'Etienne de Villeneuve d'Avignonet, le père dudit Arnaud. Et ce viguier trouva dans la maison d'Etienne des livres des parfaits. J'ai entendu par la suite Etienne dire et reprocher à ses amis que cette affaire lui avait coûté mille sous Toulsas².

Il y a quarante ans environ.

Item, ledit Pierre de Toulouse a arrêté des parfaits à Avignonet dans la maison de Toulze de Lassalle³ et dans celle de Guillaume de Cailhavel⁴. Ce fut à la même époque et le même jour.

Mais je n'ai jamais vu de parfaits ou de parfaites dans ces maisons.

Item, au Marès près d'Avignonet, dans la maison de Guillaume-Raimond Golairan⁵, j'ai vu deux ou trois fois Hugues Doumenc avec tantôt Pons, tantôt Arnaud Ainard comme compagnon.

Et j'ai vu avec eux ledit Guillaume-Raimond, sa femme Vierna, leurs fils Guillaume-Raimond et Raimond, Guiraude, Pierre de Mazerolles⁶ et Barthas, les faidits, Pierre Raimond l'aveugle et Arnaud Raimond, frères dudit Guillaume-Raimond, et Arnaud, femme d'Arnaud Raimond. Et là moi-m@me et tous les autres avons adoré plusieurs fois ces parfaits et entendu leur prédication.

Il y a vingt-sept ans environ.

Item, aux Barelles dans la maison des frères Bernard et Arnaud Fournier, j'ai vu plusieurs fois les parfaits Pons de Sainte-Foy, Bernard Colomb et Pierre du Prat, et avec eux ces frères, Ermessinde, femme de Bernard et Raimonde, femme d'Arnaud, et leur bouvier Raimond Boué, qui mourut par la suite parfait en Lombardie.

Et là moi-m@me et tous les autres avons adoré ces parfaits et entendu leur prédication.

Ce fut a la m~me epoque.

Item, à Montgaillard, dans la maison du chevalier Bertrand de Roqueville, j'ai vu trois fois les parfaits Pons de Sainte-Foy, diacre, et Pierre du Prat, et avec eux ledit Bertrand et sa femme India (il était alors en fuite et on le cachait), Bec de Roqueville, frère dudit Bertrand et Ayceline leur mère qui mourut parfaite en Lombardie par la suite, Vital de Na Savenera, un domestique (une fois), Laurac, écuyer de Bec, le damoiseau Gaillard Rouch, les frères Etienne Donat et Donat, de Montgaillard, mes cousins.

¹ Entré en charge au milieu de 1235, moins zélé au service de l'Inquisition que son prédécesseur Durand de Saint-Bart, du moins à Toulouse.

² De composition pécuniaire avec le viguier ou l'inquisiteur.

³ Item confirmé par sa déposition devant Bernard de Caux (Ms 609, f° 132 v°).

⁴ Plusieurs fois cité dans l'enquête de 1245, mais n'ayant pas déposé.

⁵ Il avait aidé de l'intérieur l'expédition qui aboutit au massacre des inquisiteurs et était en prison en 1245. Sa femme Vierna, est indiquée par des notes en marge de sa déposition (ms 609, f° 137 v°) comme dame de Cailhavel (Baraigne) et soeur de la femme de "Saint-Michel" et de Fays, femme de Bernard de Montesquieu.

⁶ Seigneur de Gaja, tirant sans doute son nom de Mazerollette (même commune) et non Mazerolles, Aude. On possède les dépositions de toute la famille, dont la sienne, dans le registre de Ferrer et celui de Bernard de Caux (ms 609, f° 125 r°-125 v°).

Et là moi-même et tous les autres à ma vue avons adoré ces parfaits et entendu leur prédication plusieurs fois, sauf pour Vital de Na Savenera, pour lequel je ne l'ai vu qu'une fois.

Il y a vingt-sept ans environ.

Cela avait lieu dans la chambre du solier. J'y ai vu plusieurs fois aussi Na Vidal, la servante de la maison, qui était de Gascogne, adorant là ces parfaits et entendant leur prédication avec les autres personnes susdites.

Même époque.

Item, un soir, je trouvai à Avignonet, dans la rue, devant la maison de Pons Faure, les parfaits Hugues de Caraman et Guillaume Raimond, et avec eux Hugues Durand, boucher d'Avignonet, qui leur parlait. Voulant sortir de la ville par la porte Lombard et voyant des hommes qui parlaient dans cette porte à Guillaume Baudry d'Avignonet, ils me demandèrent de dire à Guillaume Baudry de les faire partir. J'allai en avant et le dit à ce Guillaume Baudry, qui aussitôt fit sortir et partir ces hommes. Les parfaits sortirent alors, en laissant en ville ledit Hugues. Et je les accompagnai jusqu'aux moulins à vent au-dessus d'Avignonet¹.

Ce Guillaume Baudry, dès que ces hommes eurent été écartés, revint vers les parfaits et les accompagna de même jusqu'à ces moulins. Là, moi-même et ce Guillaume Baudry les avons adorés, et il leur parla à part. Cela fait, ces parfaits allèrent je ne sais où, et ledit Guillaume Baudry et moi rentrâmes chez nous.

Il y a vingt-sept ans environ.

Il a déposé cela à Youlouse par devant Frère Hugues, prieur, et Frère Pons de Parnac, remplaçant l'inquisiteur. Témoins Frère Pons de Mouriès et Frère Amiel de Blan, et Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'a écrit.

L'an que dessus, le dix-sept des kalendes de décembre² ledit témoin ajouta à son témoignage, disant :

Dans le fief d'Avignonet, au lieu dit Fontegrive sur la rive du Favayrol³ vinrent une nuit Guillaume Monnier de Montgaillard et moi-même, pour y voir les parfaits Hugues Doumenc et son compagnon, et les parfaites Pétrone de Renneville et Stéphanie de Châteauverdun⁴. Nous les y trouvâmes, et avec eux Michel Bénézet d'Avignonet, qui le premier avait amené Guillaume Monnier à parler à la parfaite Pétrone, sa cousine. Et je crois que Guillaume Monnier donna ou rendit à Pétrone vingt ou trente sous Toulsas.

Et là, moi-même et lesdits Guillaume Monnier et Michel Bénézet à ma vue avons adoré ces parfaits.

Il y a trente ans ou davantage.

¹ Ils sont censés avoir été rapportés de la croisade par Alphonse de Poitiers. Mais la chronologie de ces items a certainement été mal lue au XVII^e s., car le déposant est libre de ses mouvements (donc avant 1242).

² 15 novembre 1278.

³ Non identifié.

⁴ Dame de la famille des barons du Comté de Foix, par naissance ou par alliance. Baptisée par l'évêque Arnaud Roger après Montségur. Après le séjour en Lauragais que nous fait connaître le registre, elle se convertit (déposition tronquée dans A.D. Hte-Garonne, ms 124, ed. A. Cazenave, *Les cathares en Catalogne et en Sabarthès...*, dans *Bulletin philologique et historique...* 1969, Paris 1972, pp. 387-436).. puis épousa le converti Arnaud Pradier.

Item j'ai vu Mathieu de Cupserviès¹ et Guillaume de Rouvenac² (qui est maintenant au Mur de Carcassonne) plusieurs fois à Pavie, et une fois chez moi, adorant Bernard Barbe de Fanjeaux, Pons Boyer de St-Rome et Philippe Cathala, Fils majeur des hérétiques.

J'ai vu ces mêmes chevaliers à Pavie dans la maison de Bérenger alias Pierre de Montégut, adorer ce Philippe, Raimond du Vaux et Bernard Barbe, et manger avec eux à la même table.

Item je les ai vu à Pavie, dans la maison de Pierre Olive, adorer les parfaits Philippe et Bernard Barbe.

De tout cela il y a huit ans environ.

Item, à Coni en Lombardie, j'ai vu dans mon hôtel Gaillard, boucher de Rabastens, adorant les parfaits Raimond Clauzet et Pons Brezeit. Ma femme Guillemette le vit aussi.

Ce Gaillard avait alors une concubine, de Rabastens, du nom de Raimonde, mais je ne l'ai pas vue avec des parfaits. J'ai entendu dire qu'il l'a épousée.

Il y a dix-huit ou vingt ans environ.

L'an que dessus, le dix des kalendes de décembre³ ledit Pierre de Beauville, venant spontanément, ajouta à sa confession, disant :

Une nuit, Etienne Donat de Montgaillard vint chez feu mon père Pierre de Beauville, d'Avignonet, qui était déjà allé au lit, et vinrent avec lui quatre hommes du Lantarès que je ne connaissais pas. Etienne dit à mon père de se lever et de leur faire préparer à manger, car ils avaient faim. Pendant ce temps, on irait avec eux, car, disait-il, ils avaient amené chez Pons Rangy d'Avignonet des parfaits pour consoler Baziège, seigneur de Gardouch⁴, que des gens d'Avignonet avaient apporté. Mon père se leva et dit de préparer à manger. Puis il alla à la maison de Pons Rangy avec ledit Etienne et j'y allai avec eux. Je vis là les parfaits Bernard Gibert et son compagnon que je ne connaissais pas, qu'on avait amenés du Lantarès, et avec eux Guillaume Quidière, également parfait, et Bernard de Mayreville⁵, diacre des hérétiques.

Je vis aussi dans cette maison avec ces parfaits et les autres susnommés ledit Pons Rangy et sa femme Pétrone, d'Avignonet. Tous, sauf ladite Pétrone, sortirent avec les parfaits vers la maison dudit Baziège, dans laquelle il était couché, malade. Je n'allai pas à cette maison avec eux, mais rentrai chez nous.

Après un long moment mon père et Etienne Donat vinrent chez mon père et j'entendis alors Etienne Donat dire: "Maintenant nous pouvons manger, car nous avons fait un bon homme de mon seigneur Baziège". Et j'entendis alors dire que ce Baziège fut alors hérétique par ces parfaits.

Il y a trente-huit ans environ.

¹ Commune de Labastide-Esparbairénque, canton du Mas-Cabardès, Aude.

² Canton de Quillan, Aude. Il avait séjourné dans la garnison de Montségur (Ferrer).

³ 22 novembre 1278.

⁴ Guillaume de Baziège, (ms 609, f° 132 r°). Il y avait à Gardouch une dame Condors, femme de Bernard de Baziège, et soeur de Bomacip Mauran de Toulouse. (Déposition de 1245 *ibid.*, f. 111 r°).

⁵ Canton de Belpech, Aude.- Seigneur de la "force" de Mayreville, faidit, devenu parfait après 1229. Il avait consolé vers 1238 Fizas de Saint-Michel, dame d'honneur de la comtesse Eléonor de Toulouse. Il console encore à Avignonet le notaire Azéma, et rachète pour 8 deniers un livre des inquisiteurs après le massacre. Bien qu'il ait eu une maison à Montségur, il ne paraît pas y avoir été brûlé.

Item, une fois Raimond Estève de Lanta, le chevalier¹, Guillaume-Raimond Golairan, Adémar de Baraigne et Bertrand de Quiders d'Avignonet m'empruntèrent vingt-cinq sous Toulsas, pour les donner, à ce qu'ils me dirent, à Jean Descaves, parce qu'il leur avait remis pour la libérer une parfaite qu'il avait arrêtée, de telle sorte qu'on mit en détention à sa place Guillemette Cauzergue de Folcarde, qui était consentante, afin que cette parfaite fût libérée. Ensuite on dit que ce Jean avait arrêté cette Guillemette par erreur, croyant avoir pris une parfaite.

J'entendis aussi ceux qui avaient fait cet emprunt dire, quand ils me rendirent cet argent, qu'ils l'avaient collecté auprès des croyants d'Avignonet. Ils voulurent que je cotise pour ma part douze deniers Toulsas, qu'ils retinrent sur le paiement, et je les laissai faire.

Il y a trente-sept ans environ.

Item, à Avignonet, dans la maison des Ricard, j'ai vu Bernard de Gardouch d'Avignonet adorer les parfaits Hugues Doumenc et Pons Ainard, et leur donner deux sous Toulsas, en présence de ces Ricard et de leur soeur Raimonde, l'épouse de Gibert.

Il y a vingt-huit ans.

Item, dans la maison de Bertrand de Roqueville de Montgaillard, j'ai vu les parfaits Pons de Sainte-Foy et Pons du Prat, et avec eux ce même Bertrand de Roqueville de Montgaillard, madame Ayceline sa mère, madame India sa femme, et Guillaume², chevalier de Montgaillard. Et là moi-même et tous les autres avons adoré ces parfaits.

Il y a vingt-six ans environ.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Hugues Amiel, inquisiteur. Témoins Frère Pierre Vidal, Frère Pierre Escribe, OP, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

L'an du Seigneur 127B, cinq des ides de dfecembre³ ledit Pierre de Beauville ajouta à son témoignage, disant :

J'ai vu et entendu que Bernard de Lava¹, de Lantarès, agent des parfaits, a remis cent sous Toulsas ou leur valeur en Tournois⁴ aux parfaits Pierre du Prat et Etienne Donat à Crémone en Lombardie, de la part d'Aladaïs, soeur de Bertrand de Roqueville de Montgaillard, pour qu'ils gardent cet argent pour ladite Aladas, qui se proposait de venir là auprès des parfaits.

Par la suite cette Aladaïs, abandonnant son intention d'aller en Lombardie, demanda par le même agent qui retournait à nouveau dans ce pays-là, que cet argent soit remis à madame Ayceline, sa mère, qui était hérétique revêtue en Lombardie. Mais elle mourut avant d'avoir cet argent.

Il y a vingt-quatre ans environ.

Item j'ai vu à Plaisance dans mon hôtel Pierre-Guillaume de Roqueville et Guillaume du Capela de Montgaillard, qui est maintenant curé de Trébons, parlant à Etienne Donat et Jean de Lauzeral. Ma femme Guillemette l'a vu aussi. Ce fut quand lesdits Pierre-Guillaume et Guillaume du Capela allaient à la Curie romaine, il y a seize ans environ.

¹ Un des douze coseigneurs de Lanta, il réclame aux parfaits un de ses serfs qu'ils ont baptisé (ms 609, f° 201 r°).

² Guillaume d'Issus (canton de Montgiscard, Hte-Garonne), coseigneur de Montgaillard, par la suite parfait et brOlé à Montségur.

³ 11 décembre 1278.

⁴ Environ le double.

Ce Guillaume du Capela poussait alors ces parfaits à quitter la secte et à rentrer dans leur pays, car ils trouveraient bien grâce auprès des inquisiteurs.

Item, me trouvant dans une grave maladie, je demandai aux parfaits Bernard Barbe et Arnaud d'Aguts de me recevoir et consoler, si ma maladie empirait au point qu'on désespère de ma survie. Puis, comme ma maladie empirait au point que j'étais entièrement inconscient, je fus reçu et consolé par ces parfaits, selon ce qu'ils me rapportèrent.

L'ayant appris, je suivis la secte et m'abstins de viande cinq ou six jours, puis je l'abandonnai. Ladite Guillemette, et Raimond Papier qui est d'Avignonet et habitait Pavie dans mon hÔtel assistèrent à mon hérétication, selon ce qu'ils me rapportèrent.

Cela eut lieu à Pavie dans mon hÔtel il y a eu un an en juin dernier.

Finas, la femme dudit Cabalar *del's Cassers*, qui habiait mon hôtel à Pavie, a assisté de même à mon hérétication, et a adoré plusieurs fois des parfaits à ma vue, savoir Bernard Barbe, Pierre Bonnet, Philippe Cathala, Arnaud d'Aguts et Gullaume Raffard.

Item, quand Pierre-Guillaume de Roqueville parla aux parfaits à Pavie dans mon hôtel comme dit ci-dessus, ces parfaits, et particulièrement Etienne Donat, lui rendirent un anneau d'or et un sceau de feu Bec de Roqueville.

Item une nuit, alors que j'accompagnais Hugues Doumenc et Arnaud Ainard, les parfaits, qui allaient vers Pech Bertan, nous rencontrâmes Guillaume Pastre d'Avignonet près de l'église de Souplensens¹, qui adora là ces parfaits à ma vue, et leur montra son jardin en leur disant d'y prendre ce qu'ils voulaient.

Il a déposé cela par devant Frère Hugues Amiel, inquisiteur. Témoins Frère Bernard de l'Isle et Frère Pons de Parnac, OP, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

L'an que dessus, aux nones de décembre² ledit témoin ajouta à sa confession, disant:

J'ai accompagné une fois le parfait Raimond Marty d'Avignonet du vallon de Las Tapias jusqu'au jardin de la maison de Raimond du Verdier. Il entra dans cette maison, et je retournai à ce vallon où étaient les parfaits Hugues Doumenc et Arnaud Ainard.

Et le lendemain matin ledit Raimond Marty rapporta qu'il avait tant fait cette nuit-là avec son oncle Raimond du Verdier qu'il avait eu les frais de son voyage en Lombardie.

(Interrogé s'il a jamais vu ce Raimond du Verdier avec ces parfaits ou d'autres, chez lui ou ailleurs) : Non.

Il ya trente ans environ.

Item, une fois, alors que j'étais venu de Lombardie et me cachais dans la borde d'Etienne Donat de Montgaillard, je vins une nuit à la maison du chevalier Gardouch de Montgaillard qui voulait me parler, à ce que m'avait dit Etienne. Il y avait alors dans la maison ce chevalier, madame Matilde sa mère, Pierre Gary, Guillaume de Gomerville³ et Pierre Maire de

¹ Non identifié.

² Il faut corriger "ides", 15 décembre 1278.

³ Déposition de Pierre Gary, neveu du parfait Raimond du Verdier (compagnon du parfait converti en 1229 Guillaume del Saler), devant Bernard de Caux, le 1er juillet 1245, ms 6D9, ff. 44 v.-45 r..- De Guillaume de Gomerville, fils du parfait brûlé Pons, du 19 décembre 1245, *ibid.*, ff. 46 v.-47 r..

Montgaillard. Je dînai là avec eux. Après le dîner, Gardouch et sa mère m'interrogèrent sur la situation de la Lombardie et sur les parfaits, s'ils y résidaient publiquement. Et ce Gardouch me demanda s'il pourrait y rester à son honneur, et s'il y trouverait un mattre avec lequel il pourrait avoir le nécessaire, le marquis de Montferrat ou un autre. Ces mots furent entendus par Pierre Maire et les autres qui étaient là.

Gardouch me dit aussi que si je retournais en Lombardie, je salue de sa part ses amis.- (*Interrogé de quels amis il voulait parler*) : Je compris qu'il l'entendait des parfaits.

Il y a vingt-quatre ans environ.

Item, à Las Tapias près d'Avignonet, dans la maison des Papier, dans laquelle, comme il est dit ci-dessus, j'ai vu plusieurs fois les parfaits Hugues Doumenc et son compagnon, et Pons de Sainte-Foy et son compagnon, et avec eux les personnes susdites de cette maison, j'ai vu plusieurs fois Pierre Castel, fils naturel de feu Vital, qui habite maintenant Limoux, adorer ces parfaits avec les autres personnes de la maison et entendre leurs sermons.

Il y a trente ans.

Ce Pierre Castela avait alors quinze ans ou plus.

Item, une nuit les parfaits Hugues Doumenc et Pons Ainard, sortant de la maison des Germain de Mont Calve¹ près d'Avignonet, vinrent sur l'aire de feu Guillaume Baudry le vieux, et je crois qu'ils couchèrent cette nuit-là dans le mas dudit Guillaume Baudry à Grand val, où je couchai de même.

Le lendemain je vis dans le batut près de ce mas les mêmes parfaits, et avec eux Bernard Raseire, gendre dudit Guillaume Baudry le vieux, lequel Bernard habite maintenant à Avignonet aux Vieilles Aires, Raimond Baudry, et à ce que je crois Guillaume Baudry, frères, fils dudit Guillaume. Et là moi-même et tous les autres à ma vue avons adoré ces parfaits.

Il y a vingt-sept ans environ, soit l'année où cet Hugues fut pris.

Item, ledit Guillaume Baudry le vieux et sa défunte femme Guillemette, et ses fils Raimond et Guillaume me confièrent Bertrand de Quidiers, fugitif à cause de la mort de l'inquisiteur, pour que je l'emmène en Lombardie. Je l'emmenai jusqu'à St-Antoine de Viennois². La première journée nous vînmes à Pexiora à la borde de Pierre Estève, qui nous donna à manger, et nous coucha tout le lendemain dans cette borde.

Raimond Baudry nous accompagna jusqu'à ce que nous quittions cette borde.

Il y a trente-deux ans environ.

Au mois d'août dernier³ ledit Raimond Baudry eut une conversation avec moi à Villefranche dans la borde de Pierre Donat, et il me dit, de la part, à ce qu'il disait, de son frère Guillaume Baudry, que ce Guillaume avait avoué aux inquisiteurs qu'il avait vu les parfaits Hugues Doumenc et son compagnon aux moulins à vent d'Avignonet, et avec eux moi-même et Raimond Couton de St-Rome, et que je le confesse. Je lui dis que je ne dirais rien de Raimond Couton, car je ne l'ai pas vu avec des parfaits.

Item, dans ladite maison des Ricard d'Avignonet, j'ai vu Valence, femme d'Arnaud d'Alborens adorer plusieurs fois les parfaits Hugues Doumenc et son compagnon.

Il y a trente ans environ.

¹ Non identifié.

² Isère, pèlerinage très fréquenté, ce qui permettait, en se mêlant à des fidèles, d'éviter les suspicions. Le voyage devait se poursuivre par le Mont Cenis ou le Mont Genève.

³ Il avait donc été laissé en liberté. La bastide de Villefranche de Lauragais avait été créée en 1271.

Item, dans la susdite maison des frères Bernard et Arnaud Fournier de Barelles, j'ai vu avec les autres personnes qui y étaient Guillaume Barrau de Villefranche, adorer les parfaits Pons de Sainte-Foy, Bernard Colomb et Pierre du Prat, et écouter leur prédication.

Il y a vingt-sept ans environ.

Il a déposé cela par devant Frère Hugues Amiel, inquisiteur. Témoins Frère Pons de Parnac, Frère Raimond Aymeric et Frère Bernard de l'Isle, OP, et moi Ath de Saint-Victor notaire public qui l'ai écrit.

Le lendemain ledit témoin ajouta à son témoignage, disant :

A Toulouse, dans la maison de Pierre de Renneville¹, je vis les parfaits Pons de Sainte-Foy et Pierre du Prat, qui restèrent deux jours et deux nuits. Et j'y vis avec eux ce Pierre de Renneville, sa fille Raimonde et Bernard de Narbonne, de Toulouse. Là, moi-m@me et tous les autres avons adoré ces parfaits et entendu leurs paroles et leurs exhortations.

Il y a vingt-cinq ans environ.

(Interrogé si, quand il accompagna avec Guillaume Baudry d'Avignonet les parfaits Hugues Doumenc et Guillaume Raimond de la porte Leubard² d'Avignonet aux moulins à vent, il y en eut un autre pour accompagner avec eux ces parfaits) : Personne d'autre.

Item, à Gênes, dans la maison d'Henri de Milan, j'ai vu les parfaits Raimond du Vaux, Pons Boyer, Jean de Lauzeral, et Pierre du Prat. Et j'ai vu avec eux Bonelle del Ase³ de Florence, Jacques de Martesuna de Coni, Henri de Milan et sa femme, et leur fils Jean. Et là moi-même et tous les autres avons adoré ces parfaits.

Il y a sept ans environ.

Item à Gênes, sur la place St-Laurent, dans une voûte que louait Bonnet de Coni avec son frère Creiss, j'ai vu les parfaits Raimond du Vaux et Pons Boyer. Et j'y ai vu avec eux ces frères Brunet et Creiss, et Jacques de Martesana. Et moi-même et tous les autres avons adoré là ces parfaits.

Il y a sept ans environ.

Item j'ai vu à Gênes, dans la maison de Pierre Pellicier de Plaisance Raimond du Vaux et Guillaume Audouy. Et j'ai vu avec eux Jacques de Martesana, Ric de Ribaura de la Seu⁴, Roger Arzent le jeune, Oberto Castanh et Ambroise Consar, tous de Milan, et ledit Pierre Pellicier. Et là moi-même et tous les autres avons adoré ces parfaits.

Il y a six ans environ.

Item, à Pavie, dans la maison de Bérenger de Montégut, sur la rive du Ticin, j'ai vu les parfaits Philippe Cathala, Raimond du Vaux, Pons Boyer et Bernard Barbe, et avec eux Pierre Escoulan, Pierre Olive, Guillaume Belissen et ledit Bérenger de Montégut. Et là moi-même et tous les autres avons adoré ces parfaits.

Il y a sept ans environ.

¹ Dénoncé par Etienne Masse de Toulouse devant Ferrer (Doat XXIII, f° 288 r°) (Lu par erreur *Ranciula*).

² *Sic.*

³ De l'âne.

⁴ D'Urgel ?

Item, à Pavie, chez moi, j'ai vu les parfaits Bernard Barbe et Pierre Doumenc et avec eux Bérenger de Montégut, Pierre Escoulan, Pierre Olive, qui apporta des poissons, Guillaume Bélissen qui était de Fanjeaux, Raimond Papier d'Avignonet, Bertrand Mercier de Castres et ma femme Guillemette. Et là moi-même et tous les autres avons adoré ces parfaits.

Il y a deux ans environ.

Item, j'ai vu à Pavie Raimond du Vaux et Guillaume de Seilh¹ de Toulouse et plusieurs autres parfaits que je ne connaissais pas. Et j'ai vu là avec eux Arnaud Guerrier de Toulouse² qui habite maintenant Coni. Lui et moi avons adoré là ces parfaits.

Il y a trente ans environ.

A Alexandtje, dans la maison d'Arnaud Lombard, j'ai vu les parfaits Pons Boyer et Pierre Gasc. Et j'y ai vu avec eux Aymeric Sirven et Guillaume Ferrand, qui ont adoré ces parfaits avec moi.

Il y a dix ans environ.

Item, à Alexandrie, dans la maison des Sédacier, j'ai vu les parfaits Bernard Barbe et Pons Boyer. Et j'ai vu là avec eux Guiraud Sédacier et ses frères, qui étaient de Laurac, Aymeric Sirven, Arnaud Lombard de Sabartès, qui y habitaient, Pierre de Cahors, Jean Talagre, Arnaud Gros de Montmaur, Guillaume Gros du même endroit, Jean Raols et Pierre Mulatier de Lavaur, Pierre Gaillard, Arnaud des Cassès³ et son fils Bertrand Jeunier, et Bernard Gouzy d'Albigeois.

Et tous ceux-là sont fauteurs, croyants et recéleurs de parfaits.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Hugues Amiel, inquisiteur. Témoins Frère Bernard de Caubous, prieur, Frère Arnaud Dejean et Frère Bernard de l'Isle, OP, et moi Ath de saint-Victor notaire public qui l'ai écrit.

L'an que dessus, le six des ides de mars⁴ ledit témoin a:jouta à sa confession, disant :

A Avignonet, dans la maison d'Etienne de Villeneuve⁵ j'ai vu une nuit Guillaume Cambiaire⁶ et son compagnon qui venaient de Montségur. Ils prêchèrent. Assistèrent à cette prédication Adémar de Baraigne qui lisait dans le livre des parfaits, son frère Isarn, Etienne de Villeneuve, maître de maison, Raimond de Villeneuve, Pierre Vital, mon père Pierre de Beauville, Ath del Artigat, Bernard de Gardouch, Durand le boucher, Raimond Gros, Guillaume de Batigne, Pons Faure et Bernard Isarn, tous d'Avignonet. Et là moi-même et tous les autres avons adoré ces parfaits à l'arrivée et au départ et avons entendu leur prédication.

Il y a quarante ans ou environ.

J'ai aussi entendu dire que la nuit suivante ces mêmes parfaits prêchèrent à Avignonet dans la maison de Guillaume de Baraigne et qu'il y eut là un grand rassemblement des hommes de ce château, et qu'à l'arrivée de Bertrand de Quidiers on éteignit la chandelle⁷.

¹ Selh, canton de Grenade, Hte-Garonne. Famille consulaire de Toulouse.

² Condamné en mars 1246, puis par contumace en mars 1248, cité dans le Diplôme de 1279 (Mundy, op. cit., p. 108).

³ Peut-être le fils de l'homonyme Arnaud, chevalier des Cassès, puis parfait et brûlé à Montségur (ms 609, F. 216 r°).

⁴ 10 mars 1279.

⁵ Sa déposition devant Bernard de Caux, Ms 609; f° 132 v°-133 r°.

⁶ Il faut corriger Jean Cambiaire, Fils majeur du Toulousain, arrêté à Montségur et brûlé à Toulouse.

⁷ Il ne faut pas songer à une orgie nocturne, totalement étrangère au contexte des documents de l'Inquisition méridionale. Sans doute ne voulait-on pas que Bertrand reconnaisse certaines personnes.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Hugues Amiel, inquisiteur. Témoins Frère Raimond de Caubous, prieur, Frère Arnaud Dejean et Frère Bernard de l'Isle OFP, et moi Ath de Saint-Victor notaire public qui l'ai écrit.

L'an du Seigneur 1279, le quatre des ides de mai¹ ledit témoin ajouta à sa confession, disant :

A Montgaillard, dans la maison des frères Bertrand et Bec de Roqueville, les chevaliers, j'ai vu dans le vestibule les parfaits Pierre du Prat et Pons de Sainte-Foy, qui y prêchèrent. Assistèrent à cette prédication moi-même, les frères Bertrand et Bec de Roqueville, chevaliers, leur mère Ayceline et India, femme de Bertrand, Laurac leur domestique, Bernard Donadiou, Etienne Donat et son frère Guillaume, de Montgaillard. Et là moi-même et tous les autres à ma vue avons adoré ces parfaits.

Il y a vingt-trois ans environ.

Item, un matin, alors que les parfaits Pierre du Prat et Bernard Colomb étaient dans la chambre des frères Bertrand et Bec de Roqueville, et moi avec eux qui étais alors en fuite pour hérésie, ce Bertrand me dit qu'il avait entendu dire que le baïle de St-Rome voulait venir chercher les parfaits, ce qui fit que Bertrand conseilla qu'ils partent de là. Ils sortirent par un trou dans le mur, et je les précédai. Après moi vinrent ces parfaits, et avec eux les deux susdits, Bertrand et Bec, chacun d'eux avec un parfait. Nous nous réunîmes pour fuir au maillol de ces Bertrand et Bec de Roqueville. Et les parfaits et moi y restâmes jusqu'au soir.

Et ce jour-là Bernard Donadiou de Montgaillard vint voir ces parfaits, et les adora, en présence de moi-même et de ces chevaliers. Il s'assit un moment, puis retourna à son travail. Le soir tombant ils allèrent je ne sais où, et je retournai chez ces chevaliers.

Il y a vingt-six ans environ.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Hugues Amiel, inquisiteur. Témoins Frère Bernard de l'Isle, Frère Guillaume Aymeric OP et moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

L'an que dessus, le deux des nones d'août² ledit témoin, ayant prêté serment et requis comme ci-dessus, dit se rappeler que quand il vit, comme il est dit plus haut, les parfaits Hugues Doumenc et Pons Ainard à Grand val dans le batut près du mas de Guillaume Baudry, et avec eux Bernard Vizès, Raimond Baudry, et, à ce qu'il croyait, Guillaume Baudry junior (mais il a des doutes sur lui), il vit là de même avec ces parfaits et les autres personnes Bertrand de Quidiers, qui adora de même avec eux ces parfaits à la vue du témoin.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frères Hugues Amiel et Jean Galand, OFP, inquisiteurs. Témoins Frère Arnaud Archambaud et Frère Pierre de Laures, OP, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

¹ 12 mai 1279.

² 6 août 1279.

JEAN CLERC

L'an que dessus, le six des nones de mars¹ Jean Cler, cité, témoin ayant prêté serment et requis, dit :

J'ai vu à Sorèze les parfaites Rixende Baussane et Bernarde d'Auvezines résider publiquement. Habitaient en permanence avec elles au même endroit Raimond Arquier, Guillame Espanhol et Arnaud Baussan, frère dudit Raimond Arquier.

Cela se passait il y a cinquante ans.

Item, j'ai vu mainte fois, entrant et sortant de la maison de ladite Rixende Baussane, et dans le jardin de la maison, lui parlant, Fauresse, femme de Pierre Peytavi et sa mère, Bernard Trille, père de cette Fauresse, Raimond den Ath, Bernard Roussel et sa fille Bernarde, de Sorèze.

Ce fut à la m@me époque.

Item j'ai vu OrpaIs, veuve du chevalier Pierre-Raimond de Dreuilhe, Negra, sœur d'OrpaIs, femme du chevalier Gaillard de Dreuilhe, Adalmurs, soeur de ces chevaliers, femme de feu Pons Brenger, aller à l'église de Sorèze et en revenir avec elle et lui parler. Et il se disait alors publiquement et on savait à Sorèze que cette Rixende et sa compagne étaient des hérétiques revêtues.

Ce fut à la même époque.

Cette Rixende entendait les messes et offrait au curé pour l'autel à l'église de Sorèze.

Item j'ai vu un jour Guillaume Bernard Sabatier mener et accompagner les parfaits Arnaud Huc et un compagnon dont j'ignore le nom de sa maison à celle d'Adam Barthe de Sorèze, où ce parfait prêcha, à ce que j'ai entendu dire. J'ai aussi entendu dire que Guillaume de Cailhau², jadis moine prieur de Serres³, disputa là avec ces parfaits.

(Sur interrogation) : Je ne sais rien de plus sur l'hérésie.

Il a déposé cela par devant Frère Pierre Arsieu, inquisiteur, en présence et au témoignage ge Frère Pons du Prat, Frère Bernard de l'Isle, Frère Raimond de la Roque d'Agenais⁴, et de moi Ath de saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

¹ 9 mars 1278.

² Canton d'Alaigne, Aude.

³

⁴ Laroque-Timbaut, Lot-et-Garonne.

L'an que dessus, le six des kalendes d'avril¹ ledit Jean, détenu en prison, témoin ayant prêté serment et requis etc... rectifia, disant :

Raimond de Tréville, mon père, alors curé de Sorèze, invité un jour par la parfaite Rixende Baussane, vint un jour à la maison de cette parfaite. Et moi, qui apprenais alors le Psautier, enfant de neuf à dix ans, j'allai avec lui.

Nous mangeâmes là avec cette parfaite et sa compagne Bernarde d'Auvezines, également parfaite. Il y avait là aussi Raimond Sourde, Guillaume Espanhol, Raimond Baussan, à ce que je crois, frère de cette parfaite, et Raimond Arquier ou Baussan, fils naturel dudit Raimond Baussan. Tous mangèrent de même là avec ces parfaites à la même table de la nourriture de carême. A l'époque les parfaits résidaient (publiquement).

Il y a cinquante ans environ.

Item, un soir Guiraud Terré le vieux de Sorèze amena à la maison de ce curé à Sorèze deux parfaites qu'on appelait *las Raynaldas*², de Dreuilhe, que ce curé reçut et garda là pendant huit jour, mangeant sur ses biens ce qui leur était préparé et servi par Rixende Cibrand, sa servante. Mais elles couchaient dans la maison de ladite Rixende. Je reçu des pommes et des noix de leur table et en mangeai, et bu du vin sur leur invitation.

Guillaume de Montmaur de Sorèze fit sortir de là ces parfaites et les amena, je crois, dans sa maison, mais je ne les y ai pas vues.

Il y a cinquante ans environ.

(*Sur interrogation*) : Je ne sais rien de plus sur l'hérésie.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Bernard de l'Isle, remplaçant l'inquisiteur, en présence- et au témoignage de Frère Arnaud de Valcabrère³, Frère Amiel de Blan, Frère Adémar de Saint-Paul, OP, et de moi, Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

¹ 27 mars 1278.

² Des parfaites appelées *Las Raynardas* avaient leur maison à St-Félix vers 1228 (Ferrer, XXIV, f° 24 v°).

³ Canton de St-Bertrand ded Comminges, Hte-Garonne.

ISARN DE CORNEILLE DES TOUZEILLES, DAMOISEAU

L'an du Seigneur 1278, le dix des kalendes d'avri¹ Isarn de Corneille des Touzeilles au diocèse de Toulouse, arrêté et détenu en prison, témoin ayant prêté serment et requis etc..., dit :

Jadis, étant enfant, je vins dans le bois de Corneille pour ...² Et je trouvai dans ce bois Grazide, la veuve de Pierre de Saint-Michel des Touzeilles, qui m'amena à deux parfaits qui étaient dans ce bois. Je ne me rappelle pas leur nom. Alors que nous y étions restés un moment, arriva Isarn de Foissac, damoiseau de Blan, et avec lui quelqu'un de Roumens nommé de Lassalle, et Sicard de Saint-Michel des Touzeilles.

Et là, moi-même, un peu instruit par ces parfaits, Grazide et tous les autres à ma vue avons adoré ces parfaits et entendu leur prédication.

Il y a trente-six ans et davantage que cela eut lieu.

(Interrogé s'il a vu plusieurs fois ces parfaits à cet endroit) : Non, et je ne sais rien de plus sur l'hérésie.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Bernard de l'Isle, remplaçant Frère Pierre Arsieu, inquisiteur, en présence et au témoignage de Frère Bernard de Villèle, de Frère Vital de Valsérou, de Frère Amiel de Blan, OP, et de moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

¹ 28 mars 1278

² Textuellement "prendre à gage". Peut-être mauvaise lecture pour "pinhonar", ramasser des pignons ?

ARNAUD DE CORNEILLE DES TOUZEILLES

L'an que dessus, le trois des kalendes de juin¹ Arnaud de Corneille des Touzeilles au diocèse de Toulouse, venant sur citation, ayant prêté serment et requis, etc...

dit qu'il a fait jadis des aveux sur l'hérésie à Frère Guillaume Bernard de Dax, dont il eut une pénitence.

Et depuis il ne s'est pas rendu coupable de ce crime, et ne sait rien de plus sur l'hérésie.

¹ 29 mai 1278.

GUILABERT DE FOISSAC, CHEVALIER DE PUYLAURENS

Les an et jour ci-dessus Guilabert de Foissac, chevalier de Puylaurens¹, venant sur citation, témoin ayant prêté serment et requis etc., dit qu'il a avoué à Frère Jean de Saint-Pierre, inquisiteur, tout ce qu'il savait sur l'hérésie, et qu'il en a eu une pénitence.

Et depuis il ne s'est pas rendu coupable de ce crime, et ne sait rien de plus sur l'hérésie.

¹ Il avait prêté serment en 1273 (*Saisimentum*, p. 247).

PIERRE GUIRAUD DE MONTGEY

L'an que dessus, le dix des kalendes de juillet¹ Pierre Géraud de Montgey, venant spontanément à Montgey par devant Frère Pierre Arsieu, inquisiteur, ayant demandé la grâce et l'assurance par rapport au Mur, à la perte des biens et à la pénitence publique et infamante, et l'ayant obtenue, témoin ayant prêté serment et requis etc... dit qu'il s'est jadis confessé à maître Arnaud², chancelier, et à messire Amiel, autrefois inquisiteurs et qu'il a eu une pénitence des croix et des pèlerinages qu'il accomplit.

Et il a alors omis de dire ce qui suit, en partie par peur et en partie par oubli, à savoir :

A Montgey, dans un endroit nommé la Garrigue, j'ai vu une nuit Guillaume Carrière qui fut de Montgey et Bonnet d'Auvezines qui fut de Lavaur, les parfaits. Et je vis là avec eux Bernard Guiraud, mon père et Raimond de Camis de Montgey. Et là, moi-même et les autres à ma vue avons adoré ces parfaits et leur avons parlé familièrement.

Il y a quarante ans environ.

Item, alors qu'Arnaud-Raimond, chevalier de Ourfort³ était hérétique revêtu et se cachait, je vis ledit Raimond de Camis remettre à Pierre Grimaud de Montgey trois setiers de froment sous couleur de vente, dans le susdit lieu de la Garrigue, sur l'aire de Guillaume de Corneille, à qui ce parfait Arnaud Raimond avait laissé une part de son héritage. Je demandai à Raimond de Camis comment il se faisait que Pierre Grimaud achetât déjà du blé. Il me répondit qu'il ne l'achetait pas, mais que lui Raimond, sur l'ordre dudit Guillaume de Corneille, lui remettait ce blé, pour qu'il le donne à Arnaud-Raimond. Raimond de Camis ajouta: "Maintenant, que Pierre de Corneille donne trois autres setiers s'il le veut".

Il y a quarante ans environ.

Item, j'ai entendu ledit Raimond de Camis me dire que Pierre de Saint-Michel des Touzeilles et lui avaient amené deux parfaits à Lescure⁴ au mas des Alaman. Mais lui ne se montra pas aux Alaman, mais resta à la fontaine près du mas, et Pierre de Saint-Michel les fit entrer. Ce fut à l'époque où ces Alaman furent arrêtés. Raimond de Camis me demandait s'ils savaient quelque chose sur moi qu'ils puissent révéler.

Il y a vingt-cinq ans environ.

Item, j'ai entendu ledit Raimond de Camis me dire qu'on lui avait demandé (mais il ne me dit pas qui) de garder chez lui la parfaite Guillemette Gibert, mais qu'il n'avait pas voulu le faire.

Il y a trente ans environ.

¹ 22 juin 1278.

² Pelhisson.

³ Oncle de Pierre de Corneille, parfait, il avait quitté la secte à l'arrivée des Croisés. Faidit avec Paulin de Labécède en 1217, il redevint parfait et fut brûlé à Montségur (Ferrer, XXIII, f° 78 v°).

⁴ Localité disparue, sur le territoire actuel de Montgey.

Item, j'ai vu Pons Rougé, aveugle et faible, demeurer avec les parfaites Rixende de Vuciassac et Ermengarde Malou dans une cabane de branchages dans le bois de Lescure à l'endroit appelé l'Essart *den Pelissa*. Je vis un jour, arrivant pour ainsi dire à cette cabane les chevaliers Guillaume de Corneille et Guilabert de Roussilles¹, et Pierre de Lugan², notaire de Lavour. Mais je ne les ai pas vus avec ces parfaits ou parfaites. Je n'ai pas adoré ni vu adorer.

Il y a quarante ans environ.

Item, j'ai vu et entendu Pierre Arnaud, le tisserand, couché dans une maladie dont il guérit, et criant: "Saint Esprit, aide-moi !", et répétant fréquemment ces mots, jusqu'à ce que son frère Bernard lui dise: "Taisez-vous, mon frère, *gent von capdelatz*³". Je crois qu'il était hérétique.

Il y a vingt-cinq ans.

Item, à Montgey, dans une combe qui s'appelle *A las Cunas*, j'ai vu une nuit les parfaits Pierre Boutier et Villemagne. Et je vis avec eux ledit Pierre Grimaud qui les conduisait, et Raimond de *las Conquas* de Montgey, mais je ne me rappelle pas s'ils les ont adorés.

Item, près de Lescure, dans l'endroit qui s'appelle *Las Bartas Malduinat*, j'ai vu les parfaits Pons Grimaud et Guillaume Carrière. Et j'ai vu avec eux mon frère Bernard Guiraud, Arnaud de Saint-Quirc le vieux et sa femme Guillemette.

Et là moi-même et tous les autres à ma vue avons adoré ces parfaits et entendu leurs paroles et leurs sermons.

Ce fut à la même époque.

Il a déposé cela à Montgey dans la maison du curé. Et il jura etc... par devant ledit inquisiteur. Témoins Frère Bernard de l'Isle OP, Pierre Aymes, curé, et (moi Ath) de Saint-Victor notaire public qui l'ai écrit.

¹ Cf *supra*, p.

² Canton de Lavour, Tarn.

³ *Corr: vos*. "Comportez-vous convenablement".

GUILLAUME RAFARD DE ROQUEFORT

L'an que dessus, aux ides d'août¹ Guillaume Rafard de Roquefort², qui était hérétique rev~tu, se convertit à la foi catholique. Et, abjurant en premier lieu et détestant toute secte d'hérétiques se dressant contre la foi catholique et la sainte Eglise romaine, quel qu'en soit le nom, il promet et jura sur les saints Evangiles de Dieu touchés de sa main que désormais il gardera fidèlement et observera à jmais la foi catholique que la sainte Eglise prêche et observe, et qu'il ne s'en séparera jamais, et que, sur tout ce qu'il sait pour l'avoir vu ou entendu ou de tout autre manière sur le crime d'hérésie, il dira et révélera la pure et entière vérité aux inquisiteurs.

Commençant donc par lui-m~me, il dit :

Alors que j'étais un enfant de six à dix ans environ, j'ai vu à Roquefort dans la maison de feu Bernard Rafard, mon père, Raimonde Autier et Beldona de Verdun³, et deux autres parfaites dont j'ignore le nom, amenées là par le tisserand Bernarr Faure de Verdun, qui était le beau-frère de ladite parfaite Beldona (et Raimonde Autier, la parfaite, était la soeur des frères Guillaume et Bernard Autier de Villepinte, qui la confièrent à mon père Bernard Rafard).

Et je vis là plusieurs fois avec ces parfaites ledit Bernard Rafard mon père, sa femme Raimonde ma mère, mon frère alors enfant Raimond Rafard, Raimond et Guillaume Arimand, frères, Roger Maire, Augier Mercadier, qui avait d'abord gardé ces parfaites dans sa maison, ses frères Bernard-Pierre et Pierre Mercadier, Ermengarde, femme de Raimond Mercadier, Aladaïs, femme de Guillaume Arimand, Aladaïs, femme d'Etienne Arland, tous de Roquefort, Raimond Bassens de Lasbordes, et Guillaume et Bernard Autier de Villepinte.

Tous adorèrent là ces parfaites à ma vue.

Il y a quarante-cinq ans environ.

Item, à Roquefort dans la maison dudit Bernard Rafard mon père, fut hérétiquée ma mère Raimonde dans la maladie dont elle mourut, moi le voyant, qui étais alors un enfant. Je crois qu'elle fut hérétiquée par les parfaits Roger et Villacilhon⁴, qui résidaient alors dans la maison des frères Guillaume et Raimond Arimand de Roquefort. Assistèrent à cette hérétication mon père Bernard Rafard, Pons Mercadier, sa femme Ermengarde, Aladaïs, mère de cette Ermengarde, femme d'Etienne Arnaud, tous de Roquefort. Et je ne suis pas sûr que mon frère Raimond Rafard ait été présent, mais lesdites parfaites y assistèrent.

(*Sur interrogation*) : Je n'ai pas adoré ces parfaits alors, ni mon frère Raimond, car il était très jeune, mais j'ai vu les autres adorer. Mais mon frère et moi avons mainte fois mangé avec ces parfaites à la même table et du pain béni par elles. Elles nous apprirent à dire le Pater noster, et comment avant de prendre de la nourriture, dire "Bénissez...".

¹ 15 août 1278.

² Château en ruines, commune de Sorèze, à l'époque siège d'une seigneurie.

³ Sur Raimonde Autier de Villepinte (canton de Castelnaudary-Sud), *cf supra* p. et infra.- Verdun, (canton de Castelnaudary-Nord, Aude).

⁴ N'est connu que par cette déposition. Roger, de Lasbordes, est le frère des parfaites désignées par *Las Rogerias*.

Item, à Verdun près de Labécède¹ dans le bois de Migrone, j'ai vu ces parfaites Beldona et Raimonde Autier avec deux autres parfaites, et le parfait Saix Brostailhou²

Et je vis là avec eux Bernarde, la femme de Pierre André qui alors habitait Ferrals³ et habite maintenant Verdun. Elle apporta avec moi à ces parfaits du pain sur l'ordre de son mari et de Pons André, frère dudit Pierre, avec lesquels je restais comme valet et gardais les vaches. Et tant moi-même que ladite Bernarde avons adoré là ce parfait et ces parfaites, que ces frères gardaient là. Et Dias, la femme dudit Pons André.

Il y a trente ans environ.

Et ces parfaites furent arrêtées par Guillaume Pons, le curé de Verdun, et brûlées à Castelnaudary.

Item, à Palleville⁴ dans la maison de Jean de Bugairal, j'ai vu les parfaits Guillaume Prunel et Bonnet de Saintes. Et j'ai vu avec eux ledit Jean Bugaralh, sa femme Aladaïs, Grazide des Touzeilles, mère de cette Aladaïs, et Bonnet Faure de Condrast⁵ qui était venu là avec moi. Lui et moi avons adoré ces parfaits, mais je n'ai pas vu les autres adorer.

Il y a vingt ans environo

Item, avant cela, ledit parfait Bonnet de Saintes alla en Lombardie pour être hérétique, et il me le fit savoir. Il me demanda d'aller avec lui pour en faire autant Je lui répondis que je ne pouvais pas encore, parce que je n'aurais l'argent que quand j'aurais vendu mes vaches.

Item, quand je voulus aller en Lombardie pour être hérétique, j'allai à Montpellier avec mes vaches et je les y vendis. Et de là, avec mon argent et avec Pierre Maurel d'Auriac, ou de Toulouse, l'agent des parfaits, qui était mon passeur, j'allai en Lombardie. Quand nous fûmes dans la ville de Pavie, nous descendmes dans la maison de Pierre de Montégut, qui se fait appeler Bérenger, dans laquelle nous fûmes trois mois environ.

Puis nous vînmes au château de Sirmione dans le comté de Vérone, où Bernard Olive, évêque, Guillaume Pierre⁶, de Vérone, évêque des parfaits de France, et Henri, évêque des parfaits de Lombardie, hététiquèrent moi-même, Pons Olive, frère dudit Bernard, Guillaume Bonnet, de la terre de Mirepoix, et Bernard Scaupont, ancien seigneur de Scaupont⁷. Le consolement fait, ledit Bernard Olive, évêque des parfaits de Toulouse, exigea et eut tout mon argent, sauf trente tournois blancs.

Il y a six ou sept ans environ.

¹ Deux points forts du catharisme. A la prise de Labécède en 1227, les habitants furent égorgés ou empalés, femmes et enfants compris (G. de Puylaurens, Chronique, pp. 124-127). A Verdun, en 1246, aucun des 35 déposants devant Bernard de Caux n'avoua quoi que ce soit. En 1309, Geoffroy d'Ablis fit arrêter tous les habitants.

² Seule mention. C'est un nom porté à Albi.

³ Canton de St-Papoul, Aude.

⁴ Canton de Dourgne, Tarn.

⁵ Commune de Verdalle, canton de Dourgne, Tarn.

⁶ Guillaume Pierre était arrêté, entre les mains de l'inquisiteur de la Marche de Trévis Philippe (OFM) en février 1289. Nicolas IV lui écrivit de l'envoyer, à la demande de Pierre Arsieu et Hugues de Bouniols, en France, à leurs frais (Doat XXXI, f. 155).

⁷ Maurens-Scopont, canton de Cuq-Toulza, Tarn. -Bien que défenseur de Montségur jusqu'au 15 mars, puis réfugié dans la haute Ariège avec le nouvel évêque Arnaud Roger, il était rentré à Scopont et déposait devant Bernard de Caux le 2 mars 1246 (ms 609, f. 246) avant de passer en Italie.

Item, quand je partis de Sirmione, en y laissant beaucoup de parfaits et de parfaites, je retournai à Pavie avec le parfait Pons Boyer. Et j'allai dans la maison de Pierre de Beauville d'Avignonet, où je restai près d'un an. Là mourut ledit parfait Pons Boyer, et il fut enterré dans une cave de la maison.

Il y a six ans environ.

(Requis de dire qui les vit là, lui et son compagnon parfait) : Guillaume Bélissen de Fanjeaux, Pierre Escoulan de Toulouse, Raimond Papier d'Avignonet et Raimond Baussan de Lagarde, qui avec ledit Raimond Papier enterra ce parfait Pons Boyer, et avec eux Pons de Beauville et sa femme Guillemette, Bérenger de Montégut, alias Pierre, et le chevalier Mathieu de Cupserviès. Et là tous adorèrent mainte fois les parfaits à cette époque.

Vers le même temps, vers le Carême, je quittai Pavie seul avec quelques marchandises, et je vins, monté, jusqu'à Gênes, où je couchai deux nuits. Et partant de là je vins par étapes, monté, car j'étais malade, à Fraisse en Carcassès¹, où je restai de Pâques à la Pentecôte suivante dans la maison de Raimond Nauze et de sa femme Aladaïs, qui est ma soeur, mangeant et buvant sur leurs biens ce qu'ils me servaient.

Et me virent là mainte fois tant eux-mêmes que leurs fils, savoir Guillaume Bernard et Raimond de la Nauze, sachant que j'étais parfait. Mais ils ne m'ont jamais adoré. Ils ont entendu toutefois mes paroles et mes sermons, et reçu du pain béni par moi. Je leur apprenais à dire "Bénissez... à table avant de prendre de la nourriture.

Item j'envoyai ensuite ledit Guillaume de la Nauze mon neveu au château de Roquefort auprès de mon frère Raimond Rafard, pour qu'il lui dise de venir vers moi. Et il est venu, mais il ne m'a pas adoré.

A cette époque là, à la Pentecôte, je partis de Fraisse avec mon frère Raimond et mon neveu Guillaume de la Nauze, qui m'amènèrent de nuit jusqu'à un cours d'eau qui s'appelle le Lampy entre Saissac et Roquefort. De là mon neveu Guillaume de la Nauze rentra chez lui, et je vins avec mon frère Raimond jusqu'à un bois qui s'appelle le Batut près de Roquefort, où il me laissa, et il entra dans le château de Roquefort.

Il annonça mon arrivée à Bernard Céré de Roquefort, qui m'apporta un baril de vin dans ce bois. Puis, de nuit, mon frère Raimond Rafard m'introduisit dans ce chateau, dans la maison de Pierre Arimand, le cousin dudit Bernard Céré, chez lequel ce Bernard habitait.

Et je restai dans cette maison, par intervalles, de la Pentecôte aux vendanges suivantes, mangeant et buvant sur les biens de la maison, tels que Bernard Céré et Arnaude, mère de Pierre Arimand, me servaient. Et je fus vu là plusieurs fois par Bernard Céré, Arnaude Arimand, et Pierre Arimand son fils, pas ensemble, et par Jean Clerc de Roquefort, qui me rasa plusieurs fois la barbe et m'envoya mainte fois des poissons et des fruits. Mais personne ne m'a adoré là. *(Ledit Bernard Céré dénie toutefois cette adoration, mais avoue qu'il l'a adoré dans ce batut)*².

Il y a quatre ans environ.

Raimonde Arimand de Saissac, alias la Céré, qui épousa Arnaud ou Bernard Céré de Montolieu, mais qui habitait Saissac, soeur de cette Arnaude, m'y a vu là plusieurs fois. Et tous savaient que j'étais parfait.

¹ Fraisse-Cabardès, canton de Saissac, Aude.

² Note marginale de l'inquisiteur, mal placée par le copiste du xvme siècle, qui doit être replacée à la fin de l'Item suivant..

Item, je sortis ensuite de nuit de cette maison de Pierre Arimand, et entrai dans la maison de mon frère Raimond Rafard à Roquefort. J'y fus un mois environ, mangeant et buvant ce que mon frère et sa femme Ricarde me servaient. Et me virent là mon frère et sa femme, leurs fils Bernard, Guillaume et Pons Rafard et leur fille Pétronille, Jean Clerc, Arnaude Arimand et Bernard Céré de Roquefort, qui m'apportaient parfois des fruits. Mais nul, sauf Bernard Céré, ne m'a adoré.

Il y a quatre ans environ.

Item, ledit Jean Clerc, sur mon ordre, avertit de mon arrivé de Lombardie Pétrone, femme de Jean Bru de Durfort, qui se réjouit fort de cette arrivée, à ce que me rapporta ledit Jean. Et cette Pétrone dit qu'elle me verrait volontiers si elle pouvait. Jean lui dit qu'il m'amènerait à elle. Elle répondit qu'elle ne voulait pas que son mari me voie, et c'est pourquoi elle n'accepta pas qu'il m'amène à la maison où elle habitait avec son mari en dehors du Castel vieil, mais dit de me faire entrer dans une autre maison qu'ils avaient dans le Castel vieil de Durfort, dans laquelle personne n'habitait, mais où ils gardaient le foin, et qu'elle me verrait là. Elle dit à Jean où il trouverait la clef de cette maison, pour m'y introduire de nuit. C'est ce qu'il fit avec Pierre Arimand, qui était venu là avec nous.

Mais cette Pétrone ne vint pas comme elle l'avait convenu avec Jean. Voyant qu'elle ne venait pas, Jean et Pierre Arimand me firent sortir de cette maison, et me ramenèrent à Roquefort dans la maison de Pierre Arimand, où je restai ensuite un mois environ, mangeant et buvant sur les biens de la maison, tels que ce Pierre et Bernard Céré me servaient.

Quans je sortis de là, je retournai chez mon frère Raimond Rafard, qui me garda un mois environ.

En partant de là, j'allai de nuit vers Labécède, Saverdun¹ et Calmont² et beaucoup de châteaux du comté de Toulouse, mais sans être connu, en mendiant, pendant un an et plus. Finalement je vins à Latrape³, où je retai chez une pauvre femme qui me reçut pour l'amour de Dieu pendant deux ans, savoir jusqu'au dimanche avant la dernière St-Laurent⁴, jour où je fus dévouvert et arrêté.

(Il dit aussi sur interrogation qu'il n'a jamais été jusqu'ici devant un inquisiteur, et qu'il n'a pas avoué ou abjuré l'hérésie jusqu'à maintenant).

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Pons de Parnac, remplaçant l'inquisiteur, qui l'a absous de la sentence d'excommunication selon la forme de l'Eglise, en présence et au témoignage de Frère Bernard de l'Isle, Frère Arnaud de Valcabrière, et de Pierre Vital, notaire de l'inquisiteur.

L'an que dessus, le dix-sept des kalendes de septembre⁵ ledit Guillaume Rafard converti de l'hérésie ajouta à son témoignage, disant :

A Roquefort, dans la maison de mon frère, à savoir au soutoul, vint me voir, alors que j'étais parfait, Pons Faure de Lamothe⁶, cousin de la femme de mon frère, Ricarde, par l'entremise de

¹ Ariège.

² Canton de Nailloux, Hte-Garonne.

³ Canton de Rieux, Ht-Garonne.

⁴ 7 août 1278.

⁵ 16 août 1278.

⁶ Commune de Blan.

celle-ci. Il fut introduit auprès de moi par Pétronille, fille de Ricarde, qui nous laissa tous les deux immédiatement. Ce Pons Faure m'apporta et me donna des noix, des poires et des pommes, et il m'adora trois fois les genoux fléchis, en disant "Bénissez..." ainsi que je le lui appris. Il disait qu'il n'avait jamais vu un bon homme jusque là. Et il entendit ma prédication jusqu'à la nuit.

Cette Ricarde survint, et nous vit ensemble. En outre ledit Pons Faure m'offrit, si je le voulais, de me garder dans sa maison à Lamothe toute une nuit. Je lui demandai s'il savait où était Guillaume Prunel, car je désirais fort être avec lui. Il me répondit qu'il le rechercherait et me le ferait voir chez lui. Il me dit qu'un homme qui habite la Madière¹ entre Puylaurens et St-Paul lui avait parlé de ce parfait Guillaume Prunel peu de temps avant, et qu'il espérait s'en assurer auprès de lui.

Après tout cela ledit Pons Faure rentra chez lui de nuit, et il ne me procura pas cette entrevue. Je ne l'espérais d'ailleurs pas.

Il y eut quatre ans vers la Noël dernière.

Item, Bernard Céré me rendit visite une fois dans la maison de Raimond Rafard. Ce Bernard m'a adoré dans ce batut hors du château de Roquefort, et aussi dans la maison de Pierre Arimand de Roquefort à l'époque sus-indiquée. (*Il conteste cette adoration-ci*)².

Item, à la même époque Arnaude Arimand de Roquefort me rendit visite dans la maison dudit Raimond Rafard. Elle m'adora une fois et m'apporta et donna une fougassette et des noix.

Item, quand Pierre Maurel, l'agent des parfaits, m'amena en Lombardie, il emmena de même Pons Mercadier de Roquefort mon cousin, qui mourut à Pavie hérétique par les parfaits Philippe Cathala et Bernard Barbe, à ce que me rapporta par la suite Bérenger, ou Pierre de Montégut, qui y avait assisté, et dit qu'il fut hérétique dans l'hôtel de ces parfaits. Je crois aussi que Pierre de Beauville assista également à cette hérétication à Pavie.

Ledit Pierre Maurel amena alors aussi en Lombardie Bernard Isarn de St-Martin-Lalande.

Item, quand je voulus aller en Lombardie, voulut aussi aller avec moi auprès des parfaits Bernard Vedel de Lamothe, mon cousin, fils de feu Bernard Vedel, à qui j'avais prêché qu'il n'y avait de salut qu'avec les parfaits. Il m'avait promis, avec un baiser, d'y aller avec moi. Mais je réfléchis par la suite qu'il avait des enfants petits, et par compassion je ne voulus pas l'emmener.

Item, avant que Pierre Maurel ne m'amène en Lombardie auprès des parfaits, Guillaume Garrigue le jeune de Dreuilhe me fit savoir l'arrivée de Pierre Maurel de Lombardie. Il se faisait appeler Pierre Raimond, et je le trouverais à la léproserie de Laurac³, maison dont était directeur Guillaume, de St-Paul Cap de Joux, croyant et ami des parfaits, à ce que j'entendis dire par la suite à Guillaume Prunel à Vérone. J'allai à Laurac à cette léproserie et y trouvai ledit Pierre Maurel. Je lui parlai de la préparation de mon départ et de mon projet d'aller en Lombardie.

Je crois que ce Guillaume avait reçu par ailleurs des agents des parfaits et connaissait leurs secrets.

¹ Lieudit de Puylaurens.

² Cf *supra*, p. 205, n. 2. Bernard Céré a donc été interrogé entre le 12 et le 18 août, comme les autres personnes dénoncées le 12.

³ Cette léproserie avait hébergé en 1243 le chevalier faidit Raimond Sarthe dont la concubine était malade. Le déposant donne d'autres exemples de tolérance de l'hérésie dans les léproseries (ms 609, f° 75 r°).

Item, Bernarde, veuve de Pierre Dolsan¹ de Dourgne, a envoyé par mon intermédiaire de l'étoffe de lin pour des chemises aux parfaits Guillaume Prunel et Bonnet de Saintes, étoffe que reçut de moi Grazide des Touzeilles, et qu'elle donna à ces parfaits, qui m'en remercièrent par la suite.

Il y a treize ans environ.

Item, Raimond de Saint-Michel, fugitif pour hérésie, mon cousin, et moi-même vîmes un jour à Dourgne dans la maison de Guillemette Guitard, ma cousine, avec laquelle nous avons déjeûné. Ce Raimond voulait alors demander à maître Arnaud de Besaucèle, recteur de l'Eglise de Dourgne, de parler de son affaire aux inquisiteurs et d'intercéder pour lui. Mais nous n'y trouvâmes pas ce maître Arnaud. Mais nous y trouvâmes Arnaude, la mère de ce recteur, qui nous envoya du pain et du vin pour ce déjeûner avec cette Guillemette Guitard.

Il y a dix-huit ans environ.

Je crois que cette Guillemette Guitard est croyante des parfaits. Et je lui ai entendu dire que Guillemette, femme de Pierre Aurus de Dourgne, soeur de Guillaume Barthe de Puylaurens, est croyante des parfaits.

Item, quand, parfait, je restais à Roquefort dans la maison dudit Pierre Arimand, j'ai entendu sa mère Arnaude Arimand dire que quand les parfaits Guillaume Prunel et son compagnon Bernard Tilhol arrivèrent de Lombardie et furent près de Roquefort, ils envoyèrent un messenger à Arnaude Arimand, qui lui dit que ces parfaits, venant de Lombardie, voulaient venir là se reposer, et qu'alors, étant au lit, elle lui répondit qu'elle était malade, et n'était pas prête à les recevoir. C'est pourquoi ils n'y vinrent pas, et elle me dit qu'elle avait du remords de ne pas les avoir reçus.

Elle me rapporta aussi qu'ensuite les mêmes parfaits envoyèrent leur messenger à Pétrone, femme de Jean Bru de Roquefort, et qu'elle apporta à déjeûner à ces parfaits au-dessus du château de Durfort, au lieu dit Peyre Fixade dans les genêts, à savoir du pain, du vin et des noix. C'est ce que cette Pétrone avait rapporté à Arnaude.

Item, quand j'étais enfant, j'ai vu à Roquefort dans la maison des frères Guillaume et Raimond Arimand de Roquefort Roger de Lasbordes en Lauragais et son compagnon Villacilhon, parfaits, et deux parfaites qu'on appelait *las Rogerias*, soeurs dudit Roger.

Et je vis avec eux lesdits Guillaume et Raimond Arimand, Aladaïs, femme de Guillaume, Arnaude, femme de Raimond Arimand, Raimon de Bassens et Guillaume de Bassens², frères de cette Aladaïs, qui habitaient alors avec les Arimand, leurs beaux-frères. Mais je ne les ai pas vu adorer.

Il y a quarante ans environ.

Item quand Pierre Maurel, l'agent des parfaits, amena en Lombardie Bernarde Isarn, veuve d'Arnaud Isarn de St-Martin-Lalande, en même temps que moi, je l'entendis dire qu'un clerc, fils de cette Bernarde, était au courant du départ de sa mère, et avait promis de lui envoyer le nécessaire, et que par la suite il envoya de l'argent à sa mère par ledit Pierre Maurel.

Item, j'ai entendu dire à Pierre Maurel que Bérengère, femme de Guillaume Robert de Sorèze, était croyante des parfaits, et qu'elle voulait envoyer par lui à son prochain retour a fille

¹ Nom douteux.

² Lieudit de St-Martin-Lalande, actuellement le Fort.- Les deux frères déposèrent devant Bernard de Caux. L'un donne les prénoms des trois "Rougières" : Pétrone, Dias et Guillemette (ms 609, f° 115 r°-115 v°).

Guirauade auprès des parfaits, et qu'elle avait promis à cet agent de lui donner dix livres Tournois pour qu'il l'em:mène.

Item, quand Grazide des Touzeilles fut arrêtée par les inquisiteurs, son fils Raimond de Saint-Michel m'envoya au devin Raimond Dupuis de Sorèze pour qu'il regarde les augures et réponde si cette Grazide échapperait aux mains des inquisiteurs. Ce devin répondit qu'elle n'y échapperait pas. Je dis alors que tous les croyants et amis de l'Eglise des parfaits était en mauvais point, parce q'à l'avenir ils ne pourraient pas avoir de renseignements sur les bons hommes (c'est-à-dire les parfaits). Et ce devin me répondit qu'en d'autant plus mauvais point que tous sont promis au diable.

J'ai aussi entendu Raimond de Saint-Michel dire que ce Raimond Dupuis était croyant des parfaits, et regardait les augures pour les croyants.

Il y a dix ans environ que cela eut lieu.

Ladite Grazide des Touzeilles m'a raconté que Fauresse, la femme de Pierre Peytavi le vieux de Sorèze, envoyait souvent par son intermédiaire aux parfaits beaucoup de nourriture, et qu'elle leur faisait plus de bien que toute autre croyante de son pays, et qu'à la Noël elle leur avait envoyé du miel qu'ils ne pouvaient pas avoir ailleurs.

Item j'ai entendu Guillaume de Bailh de Saissac, qui avait une cabane dans les montagnes à la Souline¹ des ânes, dire que lui et sa femme Guillemette, qui était de Cailhavel, étaient amis et croyants des parfaits, et que si de bons hommes (c'est-à-dire des parfaits) passaient par cette montagne, ils pourraient venir en sécurité à cette cabane et s'y reposer un ou deux jours.

Item, j'ai entendu Raimond de Saint-Michel rapporter que Guillaume de Corneille, chevalier des Touzeilles, avait été hérétique dans sa maison, dans la maladie dont il mourut, par les parfaits Guillaume Roussel, Pierre de Lassur, Raimond de Couiza et Arnaud de Couiza². Je lui entendis dire aussi que vers la même époqu~ fut hérétique dans la même maison par les mêmes parfaits Guillaume-Pierre de Roquefère³, le chevalier de Carcassonne dont les biens avaient été confisqués, dans la maladie dont il mourut.

Item, quand j'étais enfant, j'ai vu à Roquefort dans la maison de mon père Bernard Rafard Guillaume Vital⁴, qui faisait fonction de diacre des parfaits du Vielmurois, qui prêcha, et son compagnon dont je ne me rappelle pas le nom.

Et je vis là avec eux mondit père, mon frère Raimond Rafard qui était également un enfant, Pons Mercadier, Pierre Mercadier, Raimond Mercadier et avec lui son fils Pierre-Raimond Mercadier, Ermengarde, femme dudit Raimond, mère dudit Pierre-Raimond, Arnaud de Dourgne le jeune, Raimond Arimand père de Pierre Arimand, Pons Clerc père de Jean, Raimond Clerc père de Pierre, Arnaude Arimand, mère de Pierre Arimand, Aladaïs mère de Guillaume Mercadier, Ermengarde femme de Pons Mercadier.

Et là moi-même et tous les autres à ma vue avons adoré ces parfaits et entendu leur prédication.

Il y a quarante ans environ.

¹ *Corr.*: Soulane ?

² Guillaume Roussel n'est pas autrement connu.

³ Frère des chevaliers Raimond Aiffe et Bernard-Pons de Laure. Ce dernier avait été consolé chez lui à Roquefère vers 1228 (Ferrer XXIII, f° 82 v°-83 v°)

⁴ Diacre de Labécède en 1231, il avait sa maison à Montségur vers 1241 (Ferrer, passim, et infra).

C'est Durand de Taixières, fils de Michel de Taixières de Durfort qui a amené là ces parfaits. Ils avaient prêché dans sa maison la veille, à ce que j'entendis dire.

Ce Durand était alors jeune homme. c'était le soir quand ils arrivèrent.

Item, j'ai entendu par la suite Guillaume Raseire de Sorèze parler à mon père Bernard Rafard de ce parfait Guillaume Vital, dont ils faisaeint grand éloge, disant qu'il faisait bien ses visites et prêchait bien, et qu'il s'acquittait bien de la fonction qu'on lui avait confiée.

Et ce Guillaume Raseire racontait qu'un autre jour, quand il quitta la maison de mon père Bernard Rafard, ce parfait était allé à Sorèze dans la maison de Pierre-Raimond de Dreuilhe, où il avait prêché de même. Et à cette prédication Guillaume Raseire, lui-même, avait été présent, et avait vu là ledit Pierre-Raimond et sa femme Orpaïs, leur fils Raimond Sicre, Raimond Baussan, père d'Arquier, Bernard Mège père de l'actuel Bernard Mège, Pierre Peytavi, Arnaud Pescadou son beau-frère, de Sorèze, Pierre Carpin et Etienne Carpin, de Durfort.

Guillaume Raseire me disait que cela avait beaucoup déplu à Pierre Raimond, le maître de maison, de le voir, et qu'il lui recommanda de garder le secret.

Ce Guillaume Raseire disait aussi que beaucoup d'autres, parmi les plus grands de Sorèze, avaient assisté à cette prédication.

Item, quand je restais caché, comme il a été dit, et parfait revêtu, dans la cave de mon frère Raimond Rafard, à Roquefort, ledit Raimond m'apporta une quartère de noix, et me dit que c'était madame Mathelio, la femme de Jourdain de Roquefort¹ qui les envoyait. Elle habitait alors Cahuzac².

Item, Guillemette Arimand de Cahuzac m'apporta une canne et deux palms de blanquet³ en me disant que ladite dame Mathelio m'envoyait cette étoffe pour faire une tunique.

Et cela, mon frère Raimond Rafard l'a su .

Il y a cinq ans environ.

(Par la suite il rectifia, disant que ce n'est pas Guillemette Aimand, mais son frère Raimond Rafard qui lui apporta cette étoffe, et lui dit que c'était cette dame Mathelio qui la lui envoyait pour faire une tunique).

Idem, ladite dame Mathelio et madame Pomme, veuve de Guillaume de Moismoren⁴, ont voulu aller en Lombardie auprès des parfaits et laisser leurs maris. Et elles attendaient le retour de Pierre Maurel, l'agent des parfaits, qui leur avait promis de les y conduire, à ce que me rapporta Guillemette Faure de Lamothe.

Item, Richarde, femme de Raimond Raffard, m'a rapporté qu'elle avait parlé à Ermengarde Faure (*il rectifia, qu'elle s'appelait Jourdane, soeur de Pons Faure de Lamothe*) au marché, de trouver le parfait Guillaume Prunel, parce que, arrivant parfait de Lombardie, je voulais le voir. Et cette Ermengarde avait répondu à Richarde qu'elle poserait la question à son gendre, dont elle croyait qu'il savait où il était. Et j'ai entendu dire à Richarde que cette Ermengarde et son gendre, qui était français, étaient amis et croyants des parfaits, et en savaient long sur l'affaire des parfaits dans la terre de Puylaurens. Cette Ermengarde et son gendre habitaient un mas entre Lempaut et Puylaurens.

¹ Mathelio. prénom anormal, est peut-être un surnom (Matalion, "Tue lion"). La mère de Jourdain, Béatrice, femme de Jourdain, avait failli être consolée (Ferrer, XXIII, f° 17 r+ 18 r°) et avait été oondamnée au Mur perpétuel en 1247.

² Canton de Dourgne, Tarn.

³ Drap blanc (Lévy).

⁴ Lecture douteuse. Montmaur ?

Il y a quatre ans environ.

Item, j'ai entendu le parfait Guillaume Prunel me dire en Lombardie qu'Adam, son oncle, Cabanier et Pierre de Rivière, de St-Paul, étaient croyants et amis des parfaits.

Il y a cinq ans environ.

Item, Bernard Ricard et Arnaud Ricard de Missècle sont amis et croyants des parfaits. Et je crois qu'un d'eux, ou Arnaud, fils dudit Pierre de Rivière, sait où se trouve Guillaume Prunel s'il est dans ce pays-ci.

Item, ledit Guillaume Vital et son compagnon prêchèrent une autre fois à Roquefort chez mon père Bernard Rafard.

Assistèrent à cette prédication tous les chevaliers et toutes les dames du pays, car ils demeuraient là sur l'ordre de messire Jourdain de Roquefort au titre de la chatellenie¹, savoir: ledit messire Jourdain, sa femme Béatrice, le chevalier Arnaud-Raimond de Durfort et son baïle Maury, qui habite maintenant Sorèze, le chevalier Guillaume de Corneille et sa femme madame Bernarde de Camis², le chevalier Raimond de Vauré et madame Raimonde, sa femme, de Dreuilhe, Pierre de Dreuilhe, Quirier de Roumens et sa femme, Pierre de Corneille, madame Baia del Falgar de Saissac, son gendre Raimond de Roqueville, le chevalier Bernard-Raimond de St-Martin-le-vieil³, madame Aude sa fermte, Guiraud Terré le vieux de Sorèze, et son gendre Jean Bru de Durfort, qui amenèrent là ces parfaits, et Bernarde Bosc de Verdun, alors servante et concubine de mon père, qui est maintenant la femme de Perrin le Bourguignon, et habite St-Paul.

Et tous, sauf moi qui étais enfant, adorèrent là ces parfaits à ma vue, et entendirent leur prédication.

Il y a quarante-cinq ans environ.

Item, à la demande d'Aladaïs dels Estreits de Durfort, j'allai chercher Guillaume Prunel et Bonnet de Saintes, les parfaits, à Palleville, où je les reçus de Raimond de Saint-Michel des Touzeilles et de Jean de Bugairal de Palleville une nuit, et je les amenai à Durfort chez cette Aladaïs, qui les reçut avec beaucoup de joie. Il y avait avec elle sa nièce Guillemette Basque.

Ces parfaits y restèrent deux jours. Et par la sute j'entendis cette Aladaïs rapporter que Bérengère, femme de Guillaume Robert, Arnaude de Bésaucèle, Pétrone Bauraire, Senglara ou Aude, Guillaume Espes et d'autres croyants de Sorèze vinrent voir là ces parfaits.

Il y a quinze ans environ.

Item, Bernard Céré et moi avons fait sortir ces parfaits de cette maison de ladite Aladaïs, et les avons fait entrer dans celle de Pierre Arimand de Roquefort, où ils restèrent huit jours.

Item, Bernard Céré et moi les fîmes sortir de cette maison de Pierre Arimand et les amenâmes au matin à la maison de Bonnet Faure de Condrast, cousin dudit Bernard Céré, où ils trouvèrent ledit Bonnet et sa femme dont je ne me rappelle pas le nom, qui les reçurent et les gardèrent là huit jours environ. Mais je ne les ai pas vus adorer.

(Interrogé s'il a vu quelqu'un avec ces parfaits dans la maison de Pierre Arimand): J'ai vu là avec eux Arnaude Arimand, mère dudit Pierre Arimand, et Bernard Céré de Roquefort. J'ai entendu aussi ces parfaits dire que ledit Pierre Arimand les avait vus, et avait su qu'ils' étaient là. Mais ils n'étaient pas satisfaits de lui, semble-t-il, à les entendre parler.

¹ Les chevqliers étaient des "hommes" du seigneur, qu'il pouvait convoquer à son gré. La présence des dames montre que l'occasion était plus courtoise que militaire.

² Famille noble, alias "de Caminis". Un damoiseau, Pierre de Camis, prête serment en 1273 (*Saisimentum*, p. 213).

³ Canton d'Alzonne, Aude.

Item j'ai entendu Fauresse, la femme de Pierre-Raimond Mercadier, rapporter qu'elle avait donné à Guillaume Garrigue de Dreuilhe douze deniers Toulsas, pour qu'il les donne à Pierre Maurel, l'agent des parfaits, pour qu'il les apporte aux parfaits en Lombardie.

Item, Pons Durand de Saissac est croyant des parfaits. Quand je vins de Lombardie, hérétique revêtu, je fis dire à ce Pons par mon frère Raimond Rafard qu'il vienne me parler, mais il n'est pas venu. Les parfaits m'avaient demandé, en Lombardie, de faire en sorte que ce Pons et son frère vinssent en Lombardie avec leurs biens.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Hugues, prieur des Frères Prêcheurs de Tfulouse. Témoins Frère Pons de Parnac, Frère Pierre Gasc, Frère Jacques de Cunfavier¹, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

L'an que dessus, le quinze des kalendes de septembre² ledit témoin ajouta à sa confession, disant :

Aux Touzeilles, dans la maison de Grazide, j'ai vu Guillaume Prunel, Pierre de Lassur, Raimond Vital de Saintes, les parfaits, et avec eux cette même Grazide, son fils Raimond de Saint-Michel, et Jean de Bugairal, gendre de cette Grazide. Et là, moi-même et tous les autres avons adoré ces parfaits et entendu leur prédication.

Il y a quatre ans environ.

Item, quand je voulus aller en Lombardie auprès des parfaits, je le fis savoir à madame Marquèse, veuve d'Aimery de Roquefort³ à Sorèze, dans la chambre de son baïle Sanician, où je vins la trouver. Il y avait là avec elle madame Mathelio, veuve de Jourdain de Roquefort. J'invitai alors cette dame Marquèse à envoyer une somme d'argent à l'Eglise des parfaits en Lombardie ou à son oncle, le parfait Guiraud Hunaud. Elle me demanda: "Et qui donnera cet argent ?" Je lui répondis que ce serait l'agent de l'Eglise, c'est-à-dire Pierre Maurel. Elle me dit qu'elle ne l'avait pas disponible. Je la contredis alors, disant qu'elle l'avait bien disponible pour son fils Guillaume Hunaud quand il voulait faire une vaine dépense, et qu'elle n'avait rien pour l'Eglise de Dieu. Et elle se mit à sortir.

Tout cela fut entendu par madame Mathelio, qui me dit que j'étais plus heureux, moi qui étais un pauvre homme, qu'elles, ces da~es qui étaient riches. Et elle me dit cela, a ce que Je crois, parce qu'elle se préparait à aller en Lombardie.

Il y a dix ans environ.

Item, étant rentré de Lombardie hérétique revêtu, j'entendis Jean Clerc me raconter que Pétrone, la femme de Jean Bru, était allée trouver cette dame Marquèse et lui avait fait savoir que des bons horrmes (c'est-à-dire des parfaits), étaient venus dans la montagne dans les environs de Roquefort. Elle lui demanda si elle voulait les voir, et ladite dame lui demanda qui c'était. Elle répondit qu'il y en avait un tout seul dans un endroit. Ladite dame répondit que si cela était, elle le verrait volontiers seul.

Il y a quatre ans environ.

¹ Non identifié.

² 18 août 1278.

³ Cf *supra*, p.

Item, quand je restais à Roquefort dans la maison de Pierre Arimand, comme il a été dit, sa mère Arnaude faisait en sorte que j'hérétique Ermengarde, mère de Pierre Raimond Mercadier, qui était malade d'une maladie dont elle se rétablit. Et j'entendis ladite Arnaude me dire que cette malade était consentante, mais son fils Pierre-Raimond et sa femme Fauresse ne voulaient pas tolérer cette hérétication.

Ce fut à la même époque.

Item, quand j'allai en Lombardie auprès des parfaits avec ledit Pierre Maurel, agent des parfaits, Bernard *del Cirer*¹ de Roquefort vint avec nous dans la même intention, à ce qu'il disait, jusqu'à Montpellier, et là il changea d'avis, en apprenant que les parfaits souffraient scandale et persécution en Lombardie de la même manière que dans ce pays-ci. C'est pourquoi il n'alla pas plus loin, mais rentra chez lui.

Item, quand j'étais enfant, j'apportai sur l'ordre de mon père des poissons et des fruits à Roger et à Villacilhon à Roquefort dans la maison de Guillaume Arimand et de sa femme Aladaïs. Je les trouvai en train de manger, et avec eux Raimond de Bassens et Guillaume de Bassens, de Lasbordes, les frères de cette Aladaïs, qui à l'époque habitaient avec eux.

Il y a quarante ans environ.

Item, quand Guillaume², qui faisait fonction de diacre des parfaits du Vielmurois, prêcha la première fois dans la maison de mon père Bernard Rafard, comme dit plus haut, assistèrent à ce prêche et adorèrent ces parfaits à ma vue Sicard Arland et son neveu Raimond Estève, de Roquefort.

Item Raimonde Arland, veuve de Pons Arland, forgeron de Roquefort, qui habite maintenant Labécède, vint voir deux ou trois fois Alamande, Beldone et Raimonde Autier, les parfaites, qui restaient alors dans la maison de mon père, et elle apporta des fruits et les adora à ma vue.

Il y a quarante-cinq ans environ.

Item, je demurai autrefois, parfait, à Pavie dans l'hôtel de Raimond de Caraman³ qui avait été parfait et était encore croyant. Et là ce Raimond de Caraman, sa femme Raimonde, Bernard Fisse de Caraman et Antigone, qui était de l'Auriacais, me virent, parfait, et tous m'adorèrent .

J'entendis dire alors à ce Bernard Fisse qu'il avait été hérétique revêtu, mais qu'il ne put pas supporter l'abstinence des parfaits, et qu'il quitta son compagnon parfait Raimond Vital, et rentra à Caraman auprès de sa femme et de ses frères, qui lui firent beaucoup de reproches, et le reçurent mal, au point qu'ils le forcèrent à repartir et aller en Lombardie. Et ils promirent de lui envoyer, disait-il, trois marcs d'argent, mais ils n'en avaient envoyé qu'un, que lui apporta Pierre Maurel, à ce qu'il disait.

Je crois fermement que ce Bernard Fisse retourna en personne à Caraman et auprès de ses frères par la suite pour avoir cet argent. Et il quitta la Lombardie avant moi.

Ladite Antigone et morte à Pavie consolée par les parfaits.

Il y a cinq ou six ans environ.

Item, ladite Raimonde Arland, qui habite Labécède, m'a raconté qu'Arnaude Arimand de Roquefort lui avait montré des bons hommes, savoir les parfaits Guillaume Prunel et Bonnet de

¹ "du cirier", c'est-à-dire Céré.

² Vital.

³ Seule mention.

Saintes quand cette Arnaude les avait dans sa maison comme il a été dit, mais elle ne me les a pas nommés.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Hugues Amiel, prieur OP de Toulouse. Témoins Frère Pons de Parnac, Frère Pierre Gasc, Frère de Cunfavier, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

L'an que dessus, le deux des kalendes de septembre¹ ledit témoin ajouta à so

J'ai amené un jour Grazide des Touzeilles qui quêta de la laine pour faire une couverture destinée aux parfaits à des croyantes ou supposées telles, et d'abord à Raimonde Arnaud, qui habitait alors un mas en dehors du chateau de Roquefort. Et cette Raimonde a donné de sa laine à Grazide à ma vue.

Puis je l'amenai à Fauresse, la femme de Pierre-Raimond Mercadier de Roquefort, qui donna de même de sa laine à Grazide, en ma présence et celle de Raimond Arland ou d'Arnaude Arimand, qui poussa Fauresse à donner, en lui suggérant et en lui disant qu'elle pourrait se trouver dans une situation ou un cas où ladite Grazide pourrait la secourir, ce qui ne serait peut-être pas le cas d'aucune autre personne du Vielmurois .

Ensuite, j'amenai Grazide à la maison de mon frère Raimond Rafard. Et là Ricarde, sa femme, donna de même de sa laine à Grazide, à ma vue. Et j'ai entendu dire à Grazide qu'Arnaude Arimand de Roquefort, chez laquelle elle était allée alors, lui avait donné aussi de la laine, mais peu, car elle avait peu de brebis.

Pour l'époque, il y a onze ans environ.

Item, alors qu'AladaIs, la veuve d'Etienne Arland de Roquefort, était malade à Durfort, j'ai vu, étant enfant de dix à douze ans, les parfaits Estieu et Ferrand² debout devant le lit de cette AladaIs, qui l'hérétiquaient.

Et je vis là avec eux Pons Mercadier, gendre d'AladaIs, qui amena là ces parfaits qu'il gardait chez lui, Ermengarde, sa femme, qui amena là deux parfaites qu'elle et son mari gardaient chez eux, Arnaud, veuve de Raimond Arimand de Roquefort, Aladaïs, veuve de Guillaume Arimand, qui habite Lasbordes, et à ce que je crois, Raimonde, femme de Pons Arland, qui habite à Villemagne, AladaIs, veuve de Raimond Fouguet de Roquefort, soeur de Pierre Moïs de Garvevaques³ qui par la suite habita Buzet⁴ avec son fils Guillaume Fouguet.

Et toutes ces personnes assistèrent à cette hérétication et adorèrent ces parfaits, sauf moi qui étais enfant.

Et cette AladaIs légua à ces parfaits du blé.

Il y a cinquante ans environ.

Item, à Roquefort, dans la maison de mon père Bernard Rafard, j'ai vu ladite Raimonde Arland qui habite Villemagne adorer les parfaites qui restaient chez mon père et leur apporter et donner des fruits.

¹ 31 août 1278.

² Estieu tenait publiquement maison à laure-Minervois en 1224-1226, et refusait de rendre des terres léguées par un consolé à son fils, le chevalier Raimond-Huc d'Aigues-Vives, ayant toute confiance dans la justice des seigneurs de Laure en cas de procès (Ferrer, XXIII, f^o 117 v^o-118 r^o).- Ferrand n'est pas autrement connu.

³ Canton de Dourgne, Tarn.

⁴ Canton de Montastruc, Hte-Garonne.

Il y a cinquante ans environ.

Item, j'ai vu dans la même maison un jour les parfaits Arnaud Mirre¹ et son compagnon dont j'ignore le nom, qui prêchèrent et mangèrent là ce jour-là. Et j'y ai vu avec eux Bernarde Bosc, de St-Paul, qui avait été de Verdun, amie et familière de ces parfaits,

C'était la servante et la concubine de mon père. Mais je n'ai pas adoré ces parfaits alors, ni vu ladite Bernarde les adorer.

Il y a trente ans environ.

tem, j'ai vu une autre fois dans la même maison un parfait boîteux, et avec lui cette Bernarde qui le connaissait. Et je la vis adorer ce parfait, mais moi je ne l'ai pas adoré.

Ce fut à la même époque.

Item, Bernard Arbourel, sa femme dont je ne sais pas le nom et leur fils, de Sorèze, ont gardé et caché dans leur maison Raimond de Saint-Michel des Touzeilles, qui se cachait et était en fuite pour hérésie, deux jours et deux nuits. Je le savais, et accompagnais ce Raimond.

Pierre Berthoumieu et sa mère dont je ne sais pas le nom, de Sorèze, voisins dudit Bernard Arbourel, ont gardé et caché dans leur maison deux jours et deux nuits ledit Raimond de Saint-Michel, alors en fuite pour hérésie.

J'étais présent et accompagnais ce Raimond. Nous venions alors de Carcassonne, Raimond et moi, où il avait parlé à Pierre de Lassar, qui était alors au Mur, pour qu'il dissimule quelques croyants dans l'affaire d'hérésie.

Il y a neuf ans environ.

Item, feu Sicard Arland, frère d'Etienne Arland de Roquefort, fut hérétique dans la maladie dont il mourut par des parfaits que son neveu Sicard Arland, mari de Raimonde Arland qui habite maintenant Labécède, lui amena de Durfort.

Furent à cette hérétication moi-m[^]rme, alors enfant, Raimond de Bassens de Lasbordes, et Arnaud Bel de Puginier² qui habitaient alors Roquefort, ledit Sicard Arland, Rica, femme de Roger Maire, qui habite maintenant Cabrespine en Cabardès³, Ermengarde, femme de Raimond Mercadier, Arnaud Arimand, femme de Roger Arimand, Aladaïs Fouguet, qui depuis habite Garvevaques, et beaucoup d'autres de Roquefort qui depuis sont morts, et Pierre de Garris qui habite un mas près de St-Félix, et Ricarde Bourrel, qui habite Dreuilhe.

Tous adorèrent ces parfaits, mais pas moi, parce que j'étais enfant. Et j'ai entendu que ce malade légua aux parfaits deux ruches d'abeilles.

Il y a cinquante ans environ.

Item, un jour, comme Pierre Baisse, l'agent de feu monseigneur Pierre, abbé de Sorèze, passant par Roquefort, avait arrêté les parfaites Raimande Autier, qui avait été de Villepinte, et sa compagne, et voulait les emmener prisonnières vers Sorèze, les femmes de Sorèze se réunirent, et se jetant sur cet agent avec des bâtons et des pierres, elles lui arrachèrent ces parfaites et les firent partir libres.

Cela fait ledit agent retourna aussitôt auprès de l'abbé à Sorèze, à qui il se plaignit de ces femmes en raison de cette violence. Quand il l'eut entendu, l'abbé, et avec lui Jourdain, le seigneur de Roquefort, se rendirent au chateau de Roquefort, emmenant avec eux l'agent susdit, et convoquèrent les femmes du chateau, car les hommes étaient au dehors à leurs travaux. Ils demandèrent à ces femmes s'il était vrai qu'elles aient enlevé les parfaites à l'agent. Elles

¹ Cf *supra*, p.

² Canton de Castelnaudary-Nord, Aude.

³ Canton de Peyriac-Minervois, Aude.

répondirent qu'il n'avait pas trouvé ni pris des parfaites, mais qu'il avait pris deux bonnes femmes mariées du chateau, qu'il accusait sottement d'être des parfaites, et que c'étaient elles qu'elles lui avaient enlevées, et pas les autres. Et elles leur montrèrent ces femmes mariées du chateau, disant que c'étaient elles qu'il avait arrêtées. Ces deux femmes affirmaient la même chose. Lui, de son côté, disait que ce n'étaient pas ces femmes qu'il avait prises et qu'elles lui avaient enlevées, mais qu'il était hors de doute qu'il avait arrêté des parfaites, et qu'elles les lui avaient enlevées. Il ne les voyait pas là, et il les aurait bien reconnues.

Comme il ne pouvait pas prouver son fait autrement, il fut tourné en ridicule.

(Interrogé sur celles qui firent cette violence) : Je ne me rappelle pas bien, mais devraient le savoir Arnaude Arimand, mère de Pierre Arimand, Ermangarde Arland, femme de Pierre Mercadier, Raimande Arland, veuve de Sicard Arland, et Rica, la veuve de Roger Maire, de Cabrespine en Cabardès, qu'on exhiba devant l'abbé comme l'une des femmes arrêtées, à la place de Raimonde Autier, et Guillemette Aiberne pour l'autre.

Il y a quarante-cinq ans environ.

Item j'ai entendu dire à Grazide des Touzeilles que Pétrone Bru de Durfort lui avait dit au marché de Sorèze d'envoyer chercher des figues chez elle, et qu'elle lui avait envoyé Brune de Palajac sa servante, qui était de la parenté du parfait Guillaume Prunel. Et ladite Pétrone avait envoyé cette Brune avec son fils Guiraud Bru dans sa vigne y cueillir des figues, pour que Brune les apporte aux parfaits dans la maison de Grazide.

Il y a huit ans environ.

Item, il me semble que j'ai entendu Guiraud Unaud ou Bernard Olive dire en Lombardie, à Sirmione, que le chevalier Padier avait été hérétiqué par Guillaume Prunel et son compagnon dans la maladie dont il mourut.

Item j'ai vu, je crois, Raimond Amiel de Villepinte, et Pons et Guillaume Autier de Villepinte, qui étaient venus à Roquefort chez mon père Bernard Rafard avec une jument chargée de froment et de fèves écossées¹, qu'ils déposèrent dans la maison, où étaient alors Raimonde Autier, Beldone et Alamande, les parfaites. Et je crois que tous ceux-là de Villepinte allèrent voir Roger et Villacilhon, les parfaits qui restaient alors à Roquefort chez Guillaume Arimand.

Il y a cinquante ans environ.

Item, moi-même, feu mon père Bernard Rafard, Pons Verrier et Pierre Guiraud de Sorèze, allant aux pâturages de Fournes pour voir une vache, rencontrâmes entre la source de Roset et la tour de Fournes² Pierre Arrouard de Vaudreuille et Pierre Gui de Sorèze, qui amenaient le parfait Nadal, alors blessé, chez le médecin Hélie à Sorèze. Bernard Rafard, mon père, Pons et Pierre Verrier et Pierre Guiraud adorèrent là ce parfait. Je crois aussi que ce parfait blessé et ceux qui l'emmenaient se reposèrent dans la tour de Guiraud Terré jusqu'à la tombée de la nuit, où ils entrèrent dans Sorèze, parce qu'ils n'osaient pas entrer de jour.

Et ce fut l'année où mourut monseigneur Raimond, comte de Toulouse, ce qui peut faire vingt-neuf ans environ³.

Item, Raimond Berthoumieu de Verdun restait comme bouvier chez son oncle Guillaume Arimand de Roquefort son oncle, quand ce Guillaume gardait chez lui les parfaits Villacilhon et Roger et les parfaites les Rougières. Ce Raimond avait quatorze ou quinze ans ou environ.

¹ Cf "frezar" (Lévy).

² Canton du Mas-Cabardès, Aude.

³ Calcul exact.

Item Pierre Bourrel de Verdun et Pierre de Mires son valet restaient à Roquefort avec Bernard Pierre Mercadier quand celui-ci gardait trois ou quatre parfaites qui faisaient le pain et cuisinaient pour lui, parce qu'il n'était pas marié. Et ledit Pierre de Mires avait parmi elles une tante ou deux.

Il y a cinquante ans environ.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Hugues Amiel et Frère Jean Galand¹, inquisiteurs. Témoins Bernard de l'Isle et Frère Arnaud Archambaud, OP, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

L'an du Seigneur 1279, dix-sept des kalendes de juin², ledit témoin ajouta à sa confession, disant :

J'ai entendu une fois Raimond de Saint-Michel dire qu'il avait été à Montauban, et y avait trouvé une croyante, qui avait envoyé douze deniers Toulsas à sa mère Grazide. Cette croyante avait dit à Raimond que s'il pouvait lui amener deux bons hommes, c'est-à-dire des parfaits, secrètement, elle les entretiendrait et garderait dans une bonne tour qu'elle avait un an si nécessaire.

Il y a quatorze ans environ.

Item, j'ai entendu une fois Pierre Arimand de Roquefort dire qu'Hélie, le médecin et Raimond Peyre, le tailleur, de Sorèze, avaient demandé des parfaits dans la maladie dont ils moururent, mais qu'ils ne purent pas en avoir parce qu'il n'y en avait pas dans le pays. Et cela a été entendu, je crois, par mon frère Raimond et Jean Clerc de Roquefort. Ce fut quand je revins de Lombardie et cherchais des croyants. Pour l'endroit, ce fut dans la maison de Pierre Arimand à Roquefort.

Item, j'ai entendu ledit Hélie dire que son frère Jean Hélie a demandé de même des parfaits dans la maladie dont il mourut. Et il en aurait eu, si un clerc, fils de maître Pierre Peyrier de Sorèze, dont le malade avait épousé la soeur, n'était pas resté aussi continuellement auprès du malade. Il ne put donc les avoir par l'empêchement de ce clerc, ce qui faisait dire à Hélie qu'il avait volé l'âme de son frère.

Ces mots ne furent entendus par personne d'autre.

Il y a douze ans environ.

Item Marquèse, femme dudit Hélie, fut jadis suivante de Grazide des Touzeilles, et Grazide lui procura le mariage avec Hélie. Je crois qu'elle est au courant de l'hérésie.

Il a déposé cela par devant Frère Hugues Amiel, inquisiteur. Témoins Frère Pons de Parnac, Frère Pierre de Laurie et Frère Bernard de l'Isle, et moi Ath de Saint-Victor notaire public qui l'ai écrit.

¹ Il venait sans doute d'arriver de France après sa nomination d'inquisiteur de Carcassonne, et assistait à un interrogatoire pour s'initier au métier.

² 18 mai 1279.

L'an du Seigneur 1281, le lundi lendemain de la Conversion de saint Paul¹ ledit Guillaume Rafard, converti, ajouta à sa confession, disant :

J'ai entendu Grazide des Touzeilles me dire que quand Jean d'Hélie de Sorèze était malade de la maladie dont il mourut, il voulait être hérétique s'il en avait la possibilité. Mais il ne put pas, parce qu'un clerc, son beau-frère, fils de feu Pierre Peyrier, garda ce malade très attentivement jusqu'à sa mort. Et j'ai entendu dire à Grazide que Miracla, la veuve d'Arnaud de Sabartès, maintenant la femme de Bernard Raffré, reçut alors les parfaits Guillaume Prunel et Bonnet de Saintes, et les garda deux jours et deux nuits à attendre là une chance de recevoir ce malade.

Il y a quatorze ans environ que je l'ai entendu dire à ladite Grazide.

J'ai entendu dire la même chose en Italie à Vérone au parfait Guillaume Prunel, étant présent et l'entendant son compagnon Bernard de Tilhols.

Il y a douze ans ou environ.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Jean Galand, inquisiteur. Témoins Frère Arnaud Archambaud et Frère Arnaud del Gras, OP, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

¹ 29 janvier 1282.

JOURDAIN DE SAISSAC, CHEVALIER

L'an que dessus, le seize des kalendes de mai¹ monseigneur Jourdain de Saissac, chevalier, venant spontanément dans l'espoir de la grâce que Frère Hugues de Bouniols a promise en sermon public dans l'église de Lagardiolle², lui étant présent et l'entendant, à savoir que quiconque viendrait confesser l'hérésie, qu'il l'ait fait par ailleurs ou non, qu'il l'ait cachée sciemment ou par ignorance, serait reçu par lui à grâce sans pénitence infamante,

reçu à cette grâce par ledit inquisiteur, c'est-à-dire sans peine du Mur ou pénitence infamante, témoin ayant prêté serment, ajouta à sa confession disant :

Dans le Bourg de Carcassonne, dans la maison d'une femme de Saissac, à l'époque où le Vicomte faisait le siège de Carcassonne³, j'ai vu deux parfaits dont j'ignore le nom. Et j'ai vu là avec ces parfaits Barthas de Palajac⁴, Pierre du Moulin de Saissac et Raimond de Pexiora, qui tous ainsi que moi entendirent les paroles et les sermons de ces parfaits et les ont adorés les genoux fléchis en disant "Bénissez...", sauf cette femme dont je ne me souviens pas.

Auparavant moi-même, Pierre du Moulin et Rainard de Palajac avons vu à Carcassonne deux parfaits comme il est dit dans ma première confession. Moi-même et tous les autres avons adoré ces autres parfaits.

Quand j'ai vu ces parfaits à Carcassonne dans la maison de cette femme, je leur ai promis de les aider autant que je pourrais et de leur faire du bien.

Item, à Montréal, dans la maison d'Isarn de Villetravier⁵ et de Bernard d'Azille⁶, les chevaliers, moi-même, Bernard d'Azille, Barthas, Guillaume Peyre de Villèle, Raimond Peirole de Boissézon⁷, Pierre du Moulin et Preboides de Miraval⁸, chevaliers, et Guillaume Loubet qui était malade, sommes venus voir et avons vu deux parfaits, avons entendu leurs paroles et leurs sermons et les avons adoré de ladite façon.

Pour l'époque, quand Montréal était assiégé.

Item, à Montréal dans la maison de Brice Sudre, Bernard d'Azille, le chevalier, Pierre du Moulin, Raimond de Peirole, ce Brice et moi avons vu les parfaits Pierre Poullain⁹ et son compagnon. Et là nous avons entendu les paroles et le sermons de ces parfaits et les avons adorés de la manière susdite.

¹ 28 avril 1279.

² Canton de Dourgne, Tarn, une des résidences de Jourdain.

³ Été 1240, comme le siège de Montréal, *infra*.

⁴ Son frère Rainard avait déposé sur le même incident devant Ferrer (XXIV, f° 158 v°-159 r°).

⁵ Sa soeur Ermengarde, veuve de Gaillard de Corneille de Puylaurens, raconte devant Bernard de Caux le concours héroïque des dames à la défense du château (ms 609, f° 183 r°).

⁶ Canton de Peyriac-Minervois, Aude.

⁷ Canton de Mazamet, Tarn.

⁸ Canton du Mas-Cabardès, Aude. Chevalier d'Hautpoul (Mazamet), largement dénoncé devant Ferrer.

⁹ Evêque du Carcassès, attesté de 1240 à 1258, sans doute le dernier de cette Eglise. La déposition de Jourdain devant Ferrer (Doat XXIII, ff. 50 v.-57 r.) ne parle pas du siège de Montréal.

Item, dans la maison d'En Vilotte de Puylaurens quand j'ai vu des parfaits comme il est dit dans ma première confession; ma femme Sibille et moi avons adoré ces parfaits de la manière susdite.

Pour l'époque, comme dans cette déposition¹.

Item, dans une maladie, j'étais soigné par Guillaume Bernard d'Airoux, et il me rendit visite plusieurs fois dans cette maladie, car il était médecin.

Pour l'époque, il y a quarante-sept ans environ.

Item, j'ai vu à Palajac les parfaits Sicard de Lunel et son compagnon. Et j'ai vu avec eux Barthas, Préboide de Miraval, Raimond Peyrole, Rainard et Pierre-Guillaume, les frères de Barthas, et Guilabert de Cabanes, qui tous ainsi que moi, dans la maison de Barthas, entendirent les paroles et les sermons de ces parfaits et les adorèrent comme ci-dessus.

Pour l'époque, il y a trente-six ans environ.

Item, dans ma tour de Caucalières² j'ai reçu Pierre Capella, Aimery du Collet et Sicard de Lunel, diacres des parfaits, et le parfait Sicard Guilabert . Ils furent dans cette tour quelques jours, mais je ne sais pas combien. Ils mangeaient là sur mes biens. Je suis allé les voir plusieurs fois, ai entendu leurs paroles et leurs sermons, et les ai adorés plusieurs fois.

Virent là ces parfaits moi-même, mon baïle Adémar, Raimond Peyrole, Bonnet Engilbert et Fura, qui tous adorèrent ces parfaits de la manière ci-dessus.

Pour l'époque, il y a quarante ans.

Item, auparavant j'ai vu des parfaits dans la maison de Bonnet Engilbert de Caucalières, ainsi qu'il est dit. Moi-même et tous ceux qui sont nommés dans cette déposition avons adoré les parfaits de la manière ci-dessus.

Pour l'époque comme dans cette déposition³.

Item, quanc j'ai vu le parfait Aimery, du Collet à la roche de Sémalens⁴, Raimond Peyrole, moi-même et Guillaume Pëyre de Vilette, qui avait amené ce parfait, l'avons adoré de la manière ci-dessus.

Item, quand Pierre de Rabiac et moi avons amené et accompagné les parfaits Arnaud Bos⁵ et son compagnon de la vallée d'Hautpoul jusqu'à Palajac, et fait entrer chez Barthas, ce Pierre et moi avons adoré ces parfaits comme ci-dessus. Pierre Serny et le sergent Pourtel ont amené ces parfaits à cet endroit, où ce Pierre et moi les avons reçus.

Pour l'époque, comme dans la déposition

Item, quand je vis Arnaud Bos et son compagnon parfaits près d'Hautpoul, je les ai adorés comme ci-dessus.

Dans tous les endroits où j'ai vu des parfaits, je les ai adorés quand je le pouvais.

¹ "Il y a trois ans", déposition du 28 mai 1244. La date de la déposition de Barthas, lue 1237 par Doat, est fausse.

² Canton de Mazamet, Tarn. Sur ce groupe, voir la déposition de Guillaume Donadieu d'Elves, *Cahiers de Fanjeaux* n° 3, p. 290-297).

³ Vers la fin de 1241.

⁴ Canton de Vielmur, Tarn.

⁵ Du Vintrou, diacre d'Hautpoul, mort vers 1241 (Ferrer, *passim*).

Item, alors que Pons Caus, chevalier d'Albi, était malade de la maladie dont il mourut dans la maison de Sibeude¹ à Puylaurens deux parfaits dont j'ignore les noms hérétiquèrent et reçurent ledit Pons dans leur secte selon le mode des parfaits.

Assistèrent à cette hérétication moi-même et madame Sibille, ma femme, Guillaume Peyre de Vilotte, Fura, et d'autres dont je ne me rappelle pas les noms. L'hérétication faite, moi-même et les autres susdits avons adoré ces parfaits de la manière ci-dessus.

Pour l'époque, il y a trente-cinq ou trente-six ans.

Item, quand le chevalier Isarn de Dourgne² était malade de la maladie dont il mourut, j'ai bien su que les parfaits Sicard de Lunel et son compagnon furent amenés à Puylaurens pour l'hérétiquer. Mais ils n'entrèrent pas dans la ville, et le malade ne les avait pas demandés. C'est Rainard, le frère de Barthas, qui les amena, à ma connaissance et avec mon accord.

Pour l'époque, il y a quarante ans environ.

Par ailleurs, à ce qu'il dit, il n'a pas vu de parfaits, et n'a rien fait en matière d'hérésie que comme il a été dit, qu'il se le rappelle.- Interrogé pourquoi il n'a pas dit cela dès le début, il dit que ce fut par vergogne et par peur.

Il a déposé cela à Carcassonne par devant Frère Hugues de Bouniols, inquisiteur. Témoins Frère Raimond Sicre, prieur des Frères Prêcheurs de Castres, Frère Jean de Falgous³, Frère Paul, OP, et Jean d'Essey, notaire, qui l'a écrit.

Il jura et abjura et fut réconcilié .

¹ Demoiselle de compagnie chez Sicard de Puylaurens, puis de Sibille, femme de Jourdain. Il ne l'avait pas nommée dans sa déposition.

² Fils aîné de Sicard. Jourdain devait redonner le nom d'Isarn de Dourgne à un de ses fils.

³ Commune de Saissac, Aude. Cheville ouvrière de l'Inquisition de Carcassonne de Galand à Geoffroy d'Ablis.

GAILLARD ROUCH, CHEVALIER DE MONTGAILLARD

L'an que dessus, le dix des kalendes de juillet¹ Gaillard Rouch², chevalier de Montgailard, venant sur citation, témoin ayant prêté serment et requis de dire l'entière vérité sur le crime d'hérésie, tant sur lui que sur d'autres, dit

J'ai fait jadis des aveux sur ce crime aux inquisiteurs Jean de Saint-Pierre et Réginald de Chartres, mais pas complètement.

Je leur ai dit seulement que j'ai vu Arnaud Pradier, Hugues Doumenc et quatre autres parfaits dont je ne me rappelle pas les noms à Montgailard, dans la maison de mon frère le chevalier Bertrand de Roqueville. Et je n'ai pas dit alors combien de fois je les ai vus.

J'ai dit aussi alors que j'ai vu dans cette maison avec ces parfaits Etienne Donat et son frère Donat, de Montgailard, et je n'ai pas dit alors que j'avais vu d'autres personnes avec ces parfaits.

J'ai dit de plus, alors, que j'ai adoré ces parfaits et entendu leurs paroles et leurs sermons, mais que je n'ai pas vu d'autres personnes adorer, que je m'en souviens, et qu'il y avait dix ans environ.

J'ai avoué aussi que j'avais été croyant des parfaits.

(Mais maintenant il rectifia, et ajouta à ses aveux, disant) :

A Montgailard, dans la maison de mon frère Bertrand de Roqueville, j'ai vu plusieurs fois les susdits parfaits. Et j'ai vu là avec eux en diverses occasions, pas ensemble, mais séparément et un à un, ledit Bertrand de Roqueville mon frère, madame Ayceline ma mère, madame India, femme de Bertrand, et, ensemble, na Vésiade, servante, Pierre de Laurac et Vital de Na Savenera, de Montgailard, domestiques de la maison, Bernard Donnadiu de Montgailard, les frères Raimond et Pierre de Roquevilate du Castlar³ près de Montgailard, Pierre de Beauville d'Avignonet.

Ce fut à cette époque-là, ce qui peut faire maintenant trente-trois ans environ.

(Interrogé pourquoi il a caché cela) : En raison des prières et des objurgations de mes frères, qui me dirent de dissimuler, et de ne pas faire de mal, à eux ou à d'autres.

Il a déposé cela dans la maison des Frères Prêcheurs de Toulouse, par devant Frère Hugues Amiel, inquisiteur. Et il jura ezt abjura etc... Témoins Frère Pons de Parnac, Frère Bernard de l'Isle, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

¹ 22 juin 1279.

² Ecrit Rog dans le registre de Bernard de Caux, où il ne comparait pas. Ses biens avaient été confisqués, wauf homonymie (*Saisimentum*, p. 220, n. 4).

³ Non identifié. C'étaient des laboureurs. Raimond dépose devant Bernard de Caux sans rien dire (ms 609, f° 47 r°).

PONS DE BAGNOLS DE PRÉSERVILLE

L'an que dessus, aux nones d'août¹ Pons de Bagnols de Préserville², venant sur citation, témoin ayant prêté serment et requis etc..., dit ne rien savoir de l'hérésie ou de la vaudoisie

L'an que dessus, aux nones de mars³. ledit Pons de Bagnols, tiré de prison, rectifia, disant :

Une nuit, alors que le chvalier Guillaume de Saintes⁴, seigneur de préserville⁵, était malade à Préserville de la maladie dont il mourut, dans sa maison sous le solier, j'ai vu près du malade deux hommes que je ne connaissais pas. Je demandai à Guillaume Robert ce que c'étaient que ces hommes, et il me répondit qu'ils étaient de ces bons hommes, ce que je pris pour des parfaits. Je les ai vu parler et faire des genuflexions et le plus vieux poser la main sur la tête du malade. Et je crois fermement que ces parfaits ont hérété ce malade. Et ce Guillaume Robert me dit qu'ils l'hérétiquaient.

Etaient prése~ts moi-même, ce Guillaume Robert, son frère Pons Robert, Guillaume Garnier de Calmont, Raimond d'Auterive, fils du malade, Arnaud de Castelnaud, baïle de la maison, Raynard de Villèle.

L'hérétication faite, moi-même et tous les autres avons fléchi les genoux trois fois devant les parfaits.- (*Interrogé s'ils disaient quelque chose*) : Je ne disais rien. Ponr les autres, je ne sais pas.

Il y a eu dix-huit ou dix-neuf ans environ à la Toussaint.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Hugues Amiel, inquisiteur. Tèmoin Frère Raimond de Caubous, prieur, Frère Bernard Guiraud de Mbntauban, Frère Arnaud de Gras, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

Et il jura et abjura etc. ..

L'an que dessus , le cinq des ides de mars⁶ ledit tèmoin, amenè de prison, ayant prêté serrent et requis comme ci-dessus, ajouta à ses aveux, disant :

A cette hère~tication assistèrent Fons de Gautians⁷ et Guillaume Ayniè de Prèserville, et ils fléchirent de même les genoux devant ces parfaits.

(*Et il affirma comme certain que cette hère~tication avait ètè faite*).

Il a déposé cela à Toulouse devant Frère Hugues Amiel inquisiteur. Tèmoin Frère Bernard de l'Isle, Arnaud de Gras, Frère Jean de Saint-Germier , et moi Ath de Saintt-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

¹ 4 août 1279.

² Canton de Lanta, Hte-Garonne.

³ 7 mars 1279.

⁴ Commune de Lagrâce-Dieu, canton d'Auterive, Hte-Garonne.

⁵ Sa femme Guillemette avait déposé sans rien avouer en 1246 (ms 609, f° 206 v°). Ses biens furent confisqués, mais ses petits-fils Germain d'Auterive et Guillaume de Saintes, fils d'Adémar d'Auterive, seigneur de Chaussas, obtinrent une restitution en 1293 (*Saisimentum*, p. 106, n. 8).

⁶ 11 mars 1279.

⁷ Non identifié

FAYDIDE, FEMME DU CHEVALIER

BERNARD DE MONTEGUT

L'an que dessus, le treize des kalendes de mars¹ Faydide, femme du chevalier Bernard de Montègut de Belfort² au diocèse de Cahors, venant spontanément, témoin ayant prêté serment et requise etc..., dit :

Jadis, étant petite fille de douze à quinze ans, restant chez madame Pètronille de Penne, veuve de messire Bernard de Penne³, chevalier d'Albigeois, comme demoisellz, et amenée par cette dame à la maison de Maffrè-Amiel, chevalier de Penne d'Albigeois⁴, j'ai vu deux fois Aymeri du Collet et ses deux compagnons, parfaits. Et j'ai vu avec eux ladite dame Pètronille dans un solier où ces parfaits restaient cachés.

Et cette dame Pètronille, et moi-même, poussée et instruite par elle, avons adoré ces parfaits les genoux fièchis trois fois, en disant Bénissez...".

La première fois, nous trouvâmes en bas, dans le vestibule de la maison, madame Bèrèngère, mère dudit Maffrè et une servante de cette dame dont je ne me rappelle pas le nom, mais je ne les ai pas vues avec les parfaits.

il y a quarante ans environ.

Ces parfaits, elle a cru que c'étaient de bo hommes, disant la vèritè, mais elle a abandonné cette croyance il y a trente ans. Elie n'a pas vu de parfaits ailleurs ni n'en a adoré. Elle ne leur a rien donné ni envoyé, mais sur l'ordre de cette dame elle a plusieurs fois apporté à ces parfaits du paln, du vin et des poissons. Elie ne venait pas alors en présence de ces parfaits, mais Raimond, qui les servait et les escortait, dont j'ignore le nom de famille, recevait ces victuailles .

Elle a déposé cela à Toulouse par devant Frère Hugues Amiel, inquisiteur. Et elle jura et abjura etc ...Tèmoin Frère Raimond de Caubous, prieur de Toulouse, Frère Arnaud Talharic et Frère Arnaud de Cras, OFF, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

¹ 11 février 1279.

² Canton de Lalbenque, Lot.

³ Mari et femme avaient été dénoncés par Sicard de Lunel (La vie des prédicateurs.... *Op. cit.*, p. 50 et 506, n. 21).

⁴ *Cf ibid.*, p. 500 et 506, n. 38).

**IRLANDE, FEMME DE GUILLAUME DE VILLÈLE,
CHEVALIER DE MONTE5QUIEU**

L'an que dessus, le trois des ides de février¹ madame Irlande, veuve du chevalier Guillaume de Villèle de Montesquieu², venant sans citation, témoin ayant prêté serment etc..., dit :

Je me suis confessée jadis une première fois à Frère Guillaume Arnaud et une seconde fois à Frère Bernard de Caux, ancien inquisiteur, de tout ce que j'avais commis dans l'hérésie, ce pourquoi j'ai eu une pénitence que j'ai accomplie.

Après avoir reçu pénitence et abjuré l'hérésie, jadis, alors que mon mari et moi habitions Lagarde³, Raimond Baussan de Lagarde⁴ vint me trouver, et me dit que de bons hommes, c'est-à-dire des parfaits, étaient à Lagarde dans la maison de Bernard Bertier, qui y habitait alors, et que, si je voulais, je pourrais les voir. Je lui répondis que je voulais bien les voir.

Et le soir ce Raimond Baussan et son frère Guillaume vinrent à moi. Raimond alla immédiatement autre part, et Guillaume Baussan m'accompagna de chez lui à la maison dudit Bernard Bertier, où nous trouvâmes dans une chambre les parfaits Bernard Bonafous et son compagnon dont j'ignore le nom, et avec eux ledit Bernard Bertier, sa mère Ermengarde, Ermengarde Marty et Guillemette,

la soeur de Bertrand, qui n'était pas avec les parfaits, mais hors de la chambre.

Et là tous, sauf cette Guillemette, adorèrent ces parfaits et entendirent leur prédication.

Cela fait Guillaume Baussan et moi-même sortîmes de là, et à la sortie de la chambre nous rencontrâmes Taimond Baussan et un autre qu'il amenait. Je crois que c'était Jean de la Terrasse.

Il ya trente-trois ans environ.

Item, ce Raimond Baussan me demanda une autre fois si je voulais voir ces mêmes parfaits. Je lui demandai où ils étaient, et il répondit qu'ils étaient à la Terrasse chez Jean de la Terrasse. Je lui dis que cela ne m'amusait pas d'y aller, que c'était comme cela, et je n'y allai donc pas. Ce fut à la même époque, six mois après environ.

(Elle dit qu'elle se repend et se désole d'avoir commis cela après avoir abjuré l'hérésie et eu pénitence)

¹ 11 février 1279.

² Fils de Bernard "Balandran" de Montesquieu, seigneur châtelain du lieu, enterré publiquement dans le cimetière cathare avant la Croisade, frère de Bernard de Montesquieu (sans rapport connu avec son homonyme de Puylaurens). Il avait déposé devant Bernard de Caux, ainsi qu'Irlande, pour laquelle le registre donne aussi la teneur de ses aveux devant Guillaume Arnaud (ms 609, f° 101 r°, 107 v°-109 r°).

³ Lagarde-Lauragais, dont le seigneur, Raimond était frère de Guillaume.

³ Cf *supra*, p. . Sa conversion explique la démarche d'Irlande.

Elle a déposé cela par devant Frère Hugues Amiel, inquisiteur. Témoins Frère Pons de Mouriès, Frère Bernard de Villèle, OP, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

Le lendemain1 ledit témoin ajouta à sa confession, disant :

A Lagarde, dans la maison d'Ermengarde Marty, j'ai rendu visite, avertie par Raimond Baussan, aux parfaits Pons de Sainte-Foy et à son compagnon dont j'ignore le nom.

Et j'ai vu là avec eux Ermengarde, Pons Faure son frère et ledit Raimond Baussan, qui y vint avec moi. Et là moi-même et tous les susdits avons adoré ces parfaits et entendu leur prédication.

Il y a trente-cinq ans environ.

(Interrogée, elle dit ne rien savoir de plus sur l'hérésie ou la vaudoisie).

Elle a déposé cela par devant ledit inquisiteur. Et elle jura et abjura etc... Témoins Frère Bernard de Villèle, Frère Arnaud de Cras, OP, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

GUIRAUD D'AVERRER

L'an que dessus, le six des ides de mars¹ Guiraud d'Averre² au diocèse de Cahors, venant sur citation, témoin ayant prêté serment, requis comme ci-dessus, dit qu'il n'a jamais vu de parfaits ni eu foi en eux, et n'a rien su de l'hérésie sur lui-même ou sur d'autres.

Interrogé s'il a jamais fait une confession d'hérésie à un inquisiteur, il dit que non.

Interrogé s'il a jamais eu une pénitence pour hérésie, il dit que non, et qu'il n'a pas été cité à venir confesser l'hérésie jusqu'à maintenant.

Et lui fut montrée une lettre de Frère Guillaume Arnaud, jadis inquisiteur, ainsi qu'il apparaissait à première vue, contenant que Frère Guillaume Arnaud, inquisiteur, a ratifié la pénitence enjointe au damoiseau Guiraud d'Averre, qu'il donne cent livres de Cahors aux pauvres pour ce qu'il avait commis dans l'hérésie, qui était exprimé dans cette lettre. Item il était contenu dans cette lettre qu'il fasse un carême à Rome.

Il répondit qu'il n'a jamais vu Frère Guillaume Arnaud l'inquisiteur, ni Frère Pierre Sillan³, et qu'il n'a pas un si grand âge. Et il dit qu'il tient cette lettre pour fausse, ou que c'est par erreur qu'on y a mis son nom.

¹ 10 mars 1279.

² Non identifié.

³ Un des premiers compagnons de saint Dominique, donateur de la première maison de l'Ordre. Il fut écarté de l'Inquisition à Toulouse par une démarche de Raymond IV, et envoyé en Quercy, avant septembre 1237, date où il était prieur de Toulouse. Les pénitences publiées en 1241 devaient faire suite aux renseignements recueillis lors de cette campagne. Partielles, elles sont conservées au fonds Doat, t. XXI, f° 185-323 (ed. Duvernoy, Inquisition en Quercy, L'Hydre, Castelnau-La Chapelle, 2001).. On voit que ces pénitences devaient être ratifiées par Guillaume Arnaud et Etienne de Saint-Thibéry.

PIERRE FERROL DE TREBONS

L'an que dessus, le cinq des kalendes de mai¹ Pierre Ferrol de Trébons, venant sur citation, témoin ayant prêté serment et requis etc..., dit qu'il s'est jadis confessé de l'hérésie à Frère Réginald et à son associé, jadis inquisiteurs, dont il eut une pénitence arbitraire², et depuis il ne s'est plus rendu coupable de ce crime.

Mais maintenant, se souvenant, il ajoute à sa confession :

A Saint-Germier, dans la maison du chevalier Pons de Saint-Germier³ j'ai vu un soir Pierre de Rouch, beau-frère dudit Pons, et son compagnon Bernard Jauféré, parfaits.

Et j'ai vu là avec eux Pons de Saint-Germier, Dias, sa femme ou sa concubine, Garsende la servante, Arnaud, ou Raimond, Bernard, domestique de la maison, et Raimond Baudry d'Avignonet⁴, filleul de Pons et Dias, jeune homme de douze ans environ, qui était élevé dans la maison.

Et là, moi-même et ledit Raimond Baudry, poussés et instruits par Pons de Saint-Germier, avons adoré ces parfaits en fléchissant trois fois les genoux et en disant "Bénssez...", mais je n'ai pas vu les autres adorer.

Il y a quarante ans environ.

Item, à St-Germier dans la maison dudit parfait Pierre de Rouch, j'ai vu ces parfaits demeurer publiquement, mais je ne les ai pas adorés là.

Item à St-Germier dans la maison d'Adémar de Rouch, j'ai vu ces mêmes parfaits, mais je ne les ai pas adorés ni vu adorer.

Ce fut à la même époque.

Item j'ai vu à St-Germier le chevalier Guiraud de Gourdon, seigneur de Caraman⁵, parfait, et son compagnon parfait, demeurant publiquement dans la maison de ce chevalier, mais je ne les ai pas adorés ni vu adorer par d'autres, car j'étais très jeune.

Ce fut à l'époque de la guerre, avant cette époque.

Cela, j'ai omis de le dire par oubli, (à ce qu'il dit) dans ma première confession, et parce que le notaire qui reçut ma confession ne se soucia pas d'écrire ce que j'avouais avoir oommis avant la Paix.

¹ 17 avril 1279.

² Sans le port des croix jaunes.

³ Canton de Vilefranche de Lauragais, Hte-Garonne. Pons mourut hérétique. Sa femme Dias fut parfaite et reconsolée à Montségur, mais était convertie en 1244, date à laquelle elle dépose devant Ferrer (Doat XXIII, 57 v°-64 v°), puis Bernard de Caux (ms 609, f° 124). Rouch était le nom de son père, mais elle avait un frère nommé Adémar de Caraman.

⁴ Fils de Guillaume Baudry le vieux (*supra*, p.).

⁵ Seigneur de Caraman (dont Gourdon est un quartier), diacre, attesté de 1205 à 1239. Il avait quitté momentanément les ordres pour participer à la défense de Toulouse (Chanson de la Croisade).

Item, à St-Germier, dans la maison de Martin Audrand, j'ai vu son frère Raimond, parfait, résidant publiquement à l'époque de la guerre, et il y a cinquante ans passés, mais je n'ai pas adoré ni vu adorer.

Item, à St-Germier, dans la maison de Raimond de Caraman, alias Mon¹, j'ai vu deux parfaits que je ne connaissais pas, mais je ne les ai pas adorés ni vu adorer.
Ce fut à la même époque.

Item.à St-Germier dans la maison de dame Audry², j'ai vu résider publiquement Boscquizon et son compagnon que je ne connaissais pas, parfaits, mais je n'ai pas adoré ni vu adorer.
Ce fut à la même époque.

Cela, j'ai omis de même de le dire pour la raison susdite.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Hugues Amiel, inquisiteur. Témoins Frère Bernard de l'Isle, Frère Barthélemy d'Arcanhe, et Frère Bernard Raimond, OP, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

Item, l'an que dessus, le trois des nones de mai³ ledit témoin, ayant juré et requis comme ci-dessus, ayant reçu l'assurance qu'il n'aura pas de pénitence entraînant perte du corps et des biens, si avant le mardi suivant il avait pleinement avoué la vérité en matière d'hérésie, ajouta à ses aveux, disant :

Dans le bois de Vingons entre St-Germier et les Varennes j'ai vu Raimond Lager et son compagnon Borzes, parfaits. Et j'ai vu avec eux Guillaume Delpech des Varennes et Raimond de N'Arnauda de St-Germier, avec lequel moi-même et les autres susdits avons adoré là ces parfaits.
Il ya quarante-cinq ans environ.

Item, une nuit, Raimond de N'Arnauda, Pierre Estève, écuyer de Bertrand Alaman de Lescue et moi, allant vers Caragoudes, trouvâmes en chemin les parfaites na Bonassias⁴ et ses compagnes que je ne connaissais pas, et avec elles Guillaume Isarn des Varennes, Guillaume Delpech du même lieu, Peirote dels Fourtanens et Pagès de Falgayrac, menant et accompagnant ces parfaites de près du mas *dels Cedals* vers Saune⁵.

Ils les laissèrent près de Saune dans une barthe. Et en les quittant, tous les susdits, à ma vue, et moi, avons adoré ces parfaites.

Il y a quarante-cinq ans environ.

Item, une nuit ledit Raimond de N'Arnauda m'amena au bois de Peyrecave entre St-Germier et Cedals, où restaient les parfaites Dias de Saint-Germier, Algée de Loubens et Stéphanie de Sègreville⁶, et deux autres dont je ne sus pas le nom, toutes parfaites.

¹ Autre frère de Dias de Saint-Germier.

² Guillemette, citée dans le registre de Bernard de Caux.

³ 5 mai 1279.

⁴ Encore vue à Fanjeaux, appareillée avec Saurine Rigaud, vers 1254 (La vie des prédicateurs..., p. 257 et ss.).

⁵ Commune de Caragoudes.

⁶ Algée était la femme de François de Loubens, peut-être fils de Loubens, seigneur de Blan, résidant à Puylaurens. - Sègreville, canton de Caraman, Hte-Garonne. Les trois parfaites furent arrêtées dans ce bois en 1244.

Nous les y vîmes, et avec elles Guillaume Faure de Toutens¹, Pierre Brugat de St-Germier, qui depuis habita Baziège. Raimond de N'Arnauda et moi adorâmes ces parfaites, mais nous ne vîmes pas les autres adorer. Je crois toutefois qu'avant notre arrivée ils les avaient adorées. Ils restaient là comme pour les garder.

Raimond de N'Arnauda et moi amenâmes et accompagnâmes alors les parfaites Dias et Algée de cet endroit jusqu'au bois ou batut des Baudry au-dessus de Grand val. De là Raimond de N'Arnauda alla au mas des Baudry de Grand val annoncer à Raimond Baudry l'arrivée de ces parfaites. Il vint aussitôt à elles avec celui qui l'avait prévenu, mais ne les adora pas à ma vue. Mais il les salua et les reçut dans ce bois, à l'orée du bois.

Raimond de N'Arnauda et moi adorâmes là ces parfaites, puis les laissâmes là avec ledit Raimond Baudry et rentrâmes chez nous.

Il y a trente-cinq ans environ.

Item, à St-Germier dans la maison de Guillaume Tarabel² je vis un soir les parfaits Pierre de Rouch et Bernard Jaufre. Et je vis avec eux Guillaume Tarabel et sa femme Blanche, leurs fils Bernard et Guillaume, et leur fille Covinent. J'ai adoré là ces parfaites, mais je n'ai pas vu les autres adorer.

Ce fut à l'époque de la guerre. Il y a cinquante ans environ.

Interrogé, il dit ne pas se rappeler davantage.- Interrogé sur la raison pour laquelle il l'avait tu, il dit que c'est par oubli.

Il a déposé cela à Toulouse par devant Frère Hugues Amiel, inquisiteur. Témoins Frère Bernard de l'Isle, Frère Pons de Parnac et Frère Pierre de Laures, OFP, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

L'an que dessus, le sept des ides de mai³, ledit témoin revint, à savoir dans le temps de grâce qui lui avait été promis ci-dessus, et ajouta à sa confession, disant:

A Caragoudes, dans la chambre de Bertrand des Alaman⁴, j'ai vu un jour les parfaites Aigrefeuille⁵ et sa compagne. Il y avait alors dans cette chambre Bertrand, qui était couché parce qu'il s'était cassé une côte au siège de Penne d'Agenais⁶, son frère Raimond des Alaman, Pagès de Falgayrac⁷ et Austorge de Rozengues⁸, mais je n'y fis rien et ne vis rien faire avec ces parfaites.

Il y a quarante ans environ.

¹ Canton de Caraman.

² *Corr.*: de Tarabel. Canton de Lanta, Hte-Garonne. Raimonde, sœur de Dias, était mariée à un Arnaud de Tarabel. L'un et l'autre déposent en 1246.

³ 9 mai 1279.

⁴ Sa déposition, substantielle, devant Ferrer, Doat XXIII, f° 65-70 r°)

⁵ N'est pas autrement connue.

⁶ Dans l'été 1242, dans l'armée de Raymond VII.

⁷ Commune de Caragoudes.

⁸ Femme de Pierre de Rozengues (plus tard Rozergues, Roziès) du Mas-Saintes Puelles, baïle de Raimond VII. Retirée à Falgayrac avec deux fils et une fille, elle fut une croyante particulièrement active. Elle était fille de Bertrand Alaman. Après avoir déposé devant Ferrer (Doat XXIV, ff. 1-7 v°), elle fut condamnée à la prison perpétuelle. le 25 mars 1246 (Douais, Documents, II, p. ~).

Item, à St-Germier, dans la maison d'Arnaud Bru, j'ai vu Bérengère, mère de Sicard de Gabarret¹ et sa compagne, parfaites, résidant publiquement.
Même époque.

Item, à Peyrecave, dans la cabane susdite, dans laquelle habitaient Dias de Saint-Germier et ses compagnes parfaites, j'ai vu avec elles Guillaume et Arnaud Faure, frères, de Toutens, mais je n'ai pas vu qu'ils les adorent.

Item, alors que je chassais des écureuils avec Guiraud de Gailleville de Trébons et Raimond de n'Arnauda² de St-Germier, nous rencontrâmes par hasard (*à ce qu'il dit*) les parfaits Guillaume de Lamothe³ et son compagnon dont je ne connais pas le nom.

Et j'ai vu avec ces parfaits quelqu'un qui s'appelait Gasc, et était chez Raimond Boyer des Varennes, et Guillaume Delpech ou Guillaume Isarn des Varennes, je ne suis pas sûr duquel.

Guiraud de Gailleville, Raimond de N'Arnauda et moi avons adoré ces parfaits, mais je ne me rappelle pas si les autres l'ont fait.

¹ Née Sègreville (cf. supra). Rel-chée la première fois eu égard à son rang, elle fut arr@tée une seconde fois à Avignonet et brûlée à Toulouse (floruit de 1221 à 1235 environ). Déposition de Sicard de Gabaret, chevalier de Montgiscard, ms 609, f° 67.

² Il était chevalier. Gailleville n'est pas identifié.

³ N'est connu que se cachant dans les bois des environs (cf *La vie des prédicateurs...*, p. 37 et 63 n. 16).

PIERRE DE LAURAC DE MONTGAILLARD

L'an que dessus, six des nones de mai¹ Pierre de Laurac de Montgaillard, venant sur citation, témoin ayant prêté serment et requis etc... dit qu'il a jadis confessé à Frère Pons du Pouget, inquisiteur, tout ce qu'il savait de l'hérésie, qu'il a abjuré toute hérésie devant lui et fut emmuré par lui. Et par la suite il ne s'est plus rendu coupable dans ce crime, et ne sait rien de plus sur l'hérésie ou la vaudoisie.

L'an que dessus, le quatre des ides de mai² ledit Pierre de Laurac, venant sur citation et détenu quelques jous en prison parce qu'il ne voulait pas avouer, témoin ayant prêté serment, dit qu'il a avoué quelques faits d'hérésie à Frère Pons du Pouget, jadis inquisiteur, dont il eut la pénitence des croix, qu'il porte encore, et de pèlerinages qu'il n'a jamais faits. Et depuis il n'a plus été coupable de ce crime.

Et maintenant il ajouta à ces aveux ce qui suit, qu'il avait déjà commis, mais avait omis d'avouer, à savoir :

Alors que Pierre de Beauville, jadis en fuite pour hérésie, voulait amener sa femme en Lombardie, Bec de Roqueville, chevalier de Montgaillard, lui prêta un roussin pour porter sa femme, du nom de Guillemette. Et moi, sur l'ordre dudit Bec, j'allai de même que ce Pierre avec cette Guillemette jusqu'à Montréal, d'où je ramenai ce roussin. Et quand je partis Pierre de Beauville me donna douze deniers Toulsas.

Il ya vingt-trois ans environ.

Item, à Montgaillard, dans la salle des frères Bertrand et Bec de Roqueville, les chevaliers, j'ai vu une nuit les parfaits Pons de Sainte-Foy et son compagnon que je ne connaissais pas (mais je crois que c'était Pierre du Prat), qui prêchèrent.

Assistèrent à cette prédication ces chevaliers, madame India, femme de Bertrand, madame Aiceline, mère de Bertrand, les Frères Etienne et Guillaume Donat, Bernard Donadiou de Montgaillard. Et tous ainsi que moi ont entendu la prédication de ces parfaits et les ont adorés à ma vue.

Il y a vingt-quatre ans environ.

Item, dans le solier de la même maison, j'ai vu deux ou trois fois dans la chambre Bernard Colomb et un jeune compagnon dont je ne sais pas le nom. Et j'ai vu là avec eux lesdites dames Aiceline et India, et Etienne et Guillaume Donat de Montgaillard, qui avec moi adorèrent là ces parfaits.

Il y a vingt-trois ans environ.

¹ 2 mai 1279.

² 12 mai 1279.

Item, à Montgaillard, dans cette chambre de ces chevaliers, j'ai vu les parfaits Pierre du Prat et Pons de Sainte-Foy, et avec eux lesdits Etienne et Guillaume Donat de Montgaillard; Mais je ne les ai pas adorés ni vu adorer.

Ce fut environ la même époque.

Item, une autre fois je vis dans la même chambre ledit Pierre du Prat et un autre jeune compagnon que je ne connaissais pas. Je n'ai vu personne avec eux et ne les ai pas adorés.

Ce fut à la même époque.

Item, dans la même chambre j'ai vu mainte fois Raimond Vital et son compagnon, dont je ne me rappelle plus qui il était, parfaits. Et j'ai vu là avec eux lesdites dames et Etienne et Guillaume Donat de Montgaillard. Et là moi-même et ces Etienne et Guillaume Donat avons adoré ces parfaits.

Ce fut à la même époque.

Ces parfaits, il a cru que c'étaient de bons hommes, disant la vérité et amis de Dieu, qu'ils avaient une bonne foi et qu'on pouvait se sauver par eux. Et il fut dans cette croyance depuis qu'il vit des parfaits et les entendit prêcher, jusqu'à l'époque de la confession qu'il fit à Frère Pons du Pouget.

Mais alors il abandonna cette croyance, cela peut faire onze¹ ans environ .

-Interrogé sur la raison pour laquelle il a d'abord caché la vérité sur ces faits, il répondit qu'il ne croyait pas y être tenu, car cela avait lieu dans la maison de ses maîtres, et qu'ils étaient les principaux responsables.

Il a déposé cela par devant Frère Hugues Amiel, inquisiteur. Témoins Frère Jacques Leutier et Frère Guillaume Aymeric, DP, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

¹ Il faut corriger "onze" : le copiste aura pris XV pour XI.

BERNARD DE VILLENEUVE DE PECH-LUNA

L'an que dessus, le deux des ides de janvier¹ Bernard de Villeneuve de Pech-Luna², amené prisonnier et requis etc..., dit :

Quand le chevalier Pons de Villeneuve était malade à Villeneuve-la-Comptal³ dans sa maison de la maladie dont il mourut, Adémar de Lasbordes, son baïle, m'envoya auprès de Pons Magrefort⁴, chevalier de Gudanes⁵ pour que s'il avait des bons hommes, c'est-à-dire des parfaits, il les lui envoie. Pons Magrefort m'envoya à Pierre du Mas de Fajac à Molandier⁶, où il habitait avec Bernard Peyre de Molandier, pour que ce Pierre me donne une indication. Il le fit, me disant de venir le soir au barrage du moulin de Bélesta⁷ et d'y attendre Pierre du Mas, ce que je fis. Et ce soir-là vinrent Pierre du Mas et son frère Pons, amenant avec eux les parfaits Guillaume Raimond et Guillaume Alboara⁸. Ils me les laissèrent, et repartirent.

(Requis de dire si ces frères adorèrent là ces parfaits) : Non, et Pons du Mas ne s'approcha pas. Il resta à l'écart, ce qui fait que je ne l'aurais pas reconnu, car il faisait nuit. Mais, le voyant grand, j'interrogeai Pierre du Mas, qui me répondit: "Vous n'avez pas à avoir peur, c'est mon frère".

Après le départ de ces frères, j'adorai les parfaits et les emmenai vers Villeneuve à la maison de mes père et mère, où ma mère Anglaise les reçut. Ils y couchèrent.

Le lendemain matin, je fis savoir à Adémar que j'avais amené là ces parfaits. Il vint, entra dans le soutoul de la maison, et y vit ces parfaits. Je n'entrai pas avec lui. Peu après, Adémar ressortit. Ces parfaits restèrent là huit jours environ, et cet Adémar leur rendit visite deux ou trois fois, et entendit leur prédication, mais il ne les adora pas à ma vue.

Moi, j'ai adoré là mainte fois ces parfaits et ai mangé avec eux et du pain béni par eux, à la même époque.

Item j'ai vu plusieurs fois ma mère et mon frère Guillaume Pierre, la femme Conhate⁹ et ses filles Michèle et Conhadette, de Villeneuve, adorer ces parfaits.

Ce fut à la même époque.

Item, j'ai vu là Pomelle, qui d'un autre nom s'appelait Raimonde Doutré, et était la mère de Guillaume Raimond, et Pétrone, veuve de Guillaume Inard, entrer et sortir, mais je ne les ai pas vues avec les parfaits.

¹ 14 janvier 1280.

² Canton de Belpech, Aude.

³ Canton de Castelnaudary-Sud. – Pons Faure de Villeneuve, gendre de Braïda de Fanjeaux et d'Hugues de Roumégoux, largement dénoncé dans le registre de Ferrer, devant lequel il fit des aveux illimités (Doat XXIV, f° 117 r°-122 v°).

⁴ Seigneur de Pech-Luna. Malgré des aveux devant Ferrer, ses biens furent confisqués (Fouais, Documents... I, p. 231, n. 1).

⁵ Non identifié. Il se qualifiait de chevalier de St-Michel de Lanès.

⁶ Fajac-la-Rellenque, canton de Salles.- Molandier, canton de Belpech, Aude.

⁷ A l'est de la Bastide de Couloumat, commune et canton de Belpech, Aude.

⁸ Cf *supra*, p. – Alboara était actif dans la région dès 1228.

⁹ "Cousine".

Je fis sortir ces parfaits de là et les accompagnai jusqu'à Agassens¹ où je les laissai. Je crois qu'ils repartirent vers la Bastide de Raimond de Candène ou Gudane.

Il y a vingt-neuf ans environ.

(*Interrogé si ce Pons de Villeneuve fut hérétique*) : Non, que je sache.

Item, j'ai vu une nuit à Dreuilhe dans un maillol deux parfaits dont l'un s'appelait Crastous. Et je vis là avec eux Guillaume Bermond de Salles qui habitait alors chez son oncle Bernard Guilhem de Dreuilhe, et cinq ou six hommes de Vaudreuille que je ne connaissais pas.

Et là tous adorèrent ces parfaits, sauf moi qui me tenait à l'écart, et dont ils se méfiaient. Mais après leur départ je les ai adorés, les pris à ce Guillaume Bermond, et les menai à Puginier, où je les laissai.

Il y a vingt-sept ans environ.

Item, à Villeneuve, dans ce soutoul de la maison paternelle, j'ai vu Arnaud de Chavard le jeune avec ces parfaits Guillaume Raimond et Guillaume Alboara, qui tenait leur livre. Mais je ne l'ai pas vu adorer.

Il y a vingt-neuf ans environ.

Item cet Arnaud Chavard me demanda de dissimuler ce fait, il y a trois ans environ et récemment quand je fus cité.

Item, ledit Pons du Mas de Fajac me demanda une fois à Pech-Luna et une seconde fois à Belpech de ne pas le dénoncer sur ce qui précède, me suggérant de le dire d'autres personnes de Fajac qui avaient été brûlées, et que si je dépensais quelque chose pour aller à l'inquisiteur, qu'il me rendrait mes dépenses.

Ce fut cette année vers la St-Martin.

Item, ledit Guillaume Bermond me demanda de même de ne pas le dénoncer sur ce qui précède, et Gausbert Olry, son beau-frère, me demanda de même de ne pas dénoncer Guillaume Bermond. Et comme je ne voulais pas le leur accorder, ils me menacèrent de meurtre et d'incendie. Et par la suite ce Gausbert me remit quarante sous Tournois, pour que je ne dénonce pas son beau-frère, devant ce dernier. Je les pris, et promis de ne pas le dénoncer, mais je l'ai fait (*à ce qu'il dit*) plus par peur que pour l'argent.

Ce fut entre Montauriol¹ et Sainte-Camelle², il y a un an environ.

Item, dans ce soutoul de la maison paternelle, j'ai vu Raimond du Mas, diacre des parfaits, et son compagnon dont j'ignore le nom. Et j'ai vu là avec eux Pons Barrau et Bernard Barrau du Mas-Stes-Puelles³, Pontia, femme d'Arnaud Chavard le vieux, ma mère Guillemette et mon frère Guillaume Pons. Et tous, sauf moi et mon frère Guillaume Pons et Bernard Barrau (dont je doute qu'il ait adoré parce qu'il était jeune), adorèrent ces parfaits et entendirent leur prédication.

Il y a vingt-neuf ans environ.

Item j'ai vu Pierre Gautan et son oompagnon...⁴ cette Pontia adora ces parfaits et entendit leur prédication.

Ce fut à la même époque.

¹ Commune de Payra, canton de Salles sur l'Hers, Aude.

² Canton de Salles sur l'Hers.

³ Cf *supra*, p.

⁴ Lacune.

Item, j'ai vu là Pierre Andorran, alors de Verdun, maintenant de Carcassonne, domestique de Pons de Villeneuve, qui adora ces parfaits et entendit leur prédication.
Ce fut à la même époque.

Item. à Pech-Luna, dans la maison de Pons Magrefort, j'ai vu Raimonde Céjart, la servante, qui habite maintenant Belpech, qui adorait mainte fois Arnaud Pradier et Guillaume Alboara, les parfaits, et entendait leur prédication.
Il y a trente-quatre ans environ.

Interrogé, il dit ne rien savoir de plus sur l'hérésie.- Interrogé sur la raison pour laquelle il avait dissimulé, il dit que ce fut par peur de ces personnes.

Il a déposé cela par devant Frère Hugues Amiel, inquisiteur. Témoins Frère Pons de Parnac, Frère Bernard de l'Isle, Frère Raimond Guilhem de Saint-Félix, OP, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

L'an du Seigneur 1279, aux kalendes de février¹, ledit témoin corrigea sa confession sur la déposition dans laquelle il avait dit ci-dessus qu'il avait vu dans le maison paternelle Raimond du Mas, diacre des parfaits et son compagnon, et avec eux les frères Pons et Bernard Sarrau, leur soeur Pontia, Guillaume Pons frère du témoin, et Anglèse leur mère, disant :

Je ne les ai pas vus avec les parfaits, je ne les ai pas adorés et n'ai pas entendu leur prédication, car alors je ne suis pas entré dans ce soutoul auprès des parfaits qui y étaient. J'ai bien entendu ma mère rapporter que tous les susdits avaient alors adoré ces parfaits et entendu leur prédication. Et je crois bien que c'était la vérité.

Il a déposé cela et s'est corrigé ainsi par devant Frère Hugues Amiel, inquisiteur. Témoins Frère Pons de Parnac, Frère Bernard de l'Isle, Frère Raimond Guilhem, OP, et moi Ath de Saint-Victor, notaire public qui l'ai écrit.

¹ 1^{er} février 1280.

TABLE DES DEPOSITIONS

Guillaume de Molières, prêtre	2
Pétronille, femme de Daïde de Bras de Villefranche	4
Pétronille, femme de Gaillard de Castanet de Verfeil	6
Miquel de Pech-Rodil, Aymes bourguignon d'Alzonne, Jean Leroux d'Alzonne, Pierre de Pech Rodil, Pierre d'Alzonne, Garin d'Alzonne, Jean Blancard, Géraud du Verdier	8
Bernard du Rival	10
Guillaume Fournier de Toulouse	13
.?.	14
Aldric, fils de Raimond Sans de Caraman	15
Durand de Ruffiac de Laumière	17
Gausberet d'Aula de Benas	19
Etienne Rougé de Roumens	21
Guilabert de Saint-Michel des Touzeilles	23
Barthélemy Jourda de Rabastens	27
Guillaume de Rozergue	28
Guillemette, femme de Thomas de Saint-Flour	29
Fauresse, femme de Pierre Vital, charpentier	32
Philippa, femme de Raimond Maurel, charpentier	37
Arnaude, veuve de Raimond Delrase de Cordes	39
Raimond, curé de Cestayrols	43
Raimond Roque de Cestayrols, clerc	44
Gardouc, chevalier de Maurémont	45
Guillaume-Bernard, fils de feu Raimond de Durfort de Fanjeaux	46
Esclarmonde, veuve de Raimond de Durfort, chevalier de Fanjeaux	47
Bernard Huc, frère de Raimond Huc de Roquvidal	48
Bonne, femme de Bernard Delpech de Prades	56
Raimond Huc de Roquevidal	60
Bernard Delpech de Prades	77
Pierre-Guillaume de Roqueville, damoiseau	80
Jean de Torène, alias Jean d'en Huc	83
Raimond Baussan de Lagarde	86
Raimond Gombert de la Cassagne	90
Jourdain, damoiseau, fils de messire Jourdain de Saissac	92
Bernard Fournier de Saint-Paul Cap de Joux	93
Raimond d'Astanove, marchand de Puylaurens	96
Bernard de Montesquieu, fils de Saïx, chevalier de Puylaurens	98
Bezersa, femme de Pierre Isarn de Cestayrols	101
Bernard Molinier de Trèbes	102
Isarn Bonzom, chevalier d'Hautpoul	105

Rixende de Miraval de Graulhet	106
Guillaume Ousset d'Espinass	109
Guiraud, femme de Durand de Ruffiac de Laumière	111
Amblard Vassam de la Roque d'Arifat	112
Etienne Vital de Baraigne	117
Bernard Raimond-Baragnon	119
Adémar Galofi de Montesquieu	123
Isambard de Saint-Antonin	125
Bernarde, femme de Guillaume Lafont meunier de Caucalières	126
Pierre Raimond, fils d'Isarn de Saint-Paul	128
Hugues, archiprêtre de Gardouch	129
Pierre Perry de Puylaurens	130
Pierre Embry de Puydaniel	131
Pierre de Sella du Montferrat en Lombardie	132
Arnaud Cimordan de Gascogne	133
Guillaume Le Gran	136
Rodrigue Ferrand, prêtre du Portugal	137
Raimond Bastié de Caraman	139
Bernard de Souillac de Montauban	140
Raimonde Ferrier de Jul	145
Bernard de Lambres, damoiseau	146
Bernard Escoulan de St-Paul Cap de Joux	147
Pierre Peytavi le vieux, de Sorèze	150
Raimond Dupuis de Sorèze	162
Raimond Arquier, dit Baussan	164
Ermengarde Pagès de Blan	172
Guillaume d'en Ath de Sorèze	174
Bernard Barre de Sorèze	175
Pierre de Beauville d'Avignonet	178
Isarn de Corneille des Touzeilles, damoiseau	198
Arnaud de Corneille des Touzeilles	199
Guilbert de Foissac, chevalier de Puylaurens	200
Pierre Guiraud de Montgey	201
Guillaume Rafard de Roquefort	203
Jourdain de Saissac, chevalier	219
Gaillard Rouch, chevalier de Montgaillard	222
Pons de Bagnols de Préserville	223
Faydide, femme du chevalier Bernard de Montegut	224
Irlande, fille de Guillaume de Villèle, chevalier de Montesquieu	225
Guiraud d'Averre	227
Pierre Ferrol de Trébons	228
Pierre de Laurac de Montgaillard	232
Bernard de Villeneuve de Pech-Luna	234

